

Évaluation d'impact du programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg V A – France – Italie ALCOTRA 2014-2020

Rapport final

Janvier 2020

t33 Srl - www.t33.it

via Calatafimi I, 60121 Ancona (Italie)

Tel. +39 071 9715460 - Fax +39 0719715461

Courriel : info@t33.it

Table des matières

Acronymes	10
Introduction	11
I Synthèse des principaux résultats de l'évaluation et recommandations	12
1.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS PAR AXES.....	12
1.2 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION.....	21
1.2.1 Niveau d'avancement du Programme.....	21
1.2.2 Caractéristiques des bénéficiaires.....	21
1.2.3 Typologies d'impact.....	21
1.2.4 Les impacts des PITER et des PITEM.....	23
1.2.5 Facteurs externes ayant influencés l'aire de coopération.....	24
1.3 RECOMMANDATIONS POUR LA PERIODE 2021-2027.....	25
2 Approche méthodologique	28
2.1 CADRE THEORIQUE DE REFERENCE.....	28
2.2 APPROCHE POUR L'IDENTIFICATION DES IMPACTS.....	28
2.3 LES ACTIVITES DE RECOLTE DES DONNEES.....	31
2.3.1 Cas d'étude.....	31
2.3.2 Enquête en ligne.....	31
3 La photographie générale du Programme	33
3.1 RESSOURCES A DISPOSITION ET TYPOLOGIES DE PROJETS.....	33
3.2 CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES.....	35
3.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS.....	37
3.4 LA VALEUR AJOUTEE.....	39
3.5 LES PRINCIPES HORIZONTAUX.....	41
4 OS 1.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer des services innovants	42
4.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 1.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	43
4.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	44
4.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 1.1.....	44
4.3.1 Typologie de projets et de bénéficiaires financés.....	44
4.3.2 Les réalisations des projets financés.....	46
4.3.3 Impacts obtenus par les projets.....	47

4.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	52
4.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	53
4.3.6	Contribution aux Stratégies de Smart Spécialisation (S3) des territoires	54
5	OS 1.2 Développer des modèles innovants dans l'écoconstruction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique	58
5.1	MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 1.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	59
5.2	CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	59
5.3	LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 1.2	60
5.3.1	Typologie de projets et de bénéficiaires financés	60
5.3.2	Les réalisations des projets financés	61
5.3.3	Impacts obtenus par les projets	61
5.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	64
5.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	65
5.3.6	Contribution aux Stratégies de Smart Spécialisation (S3) des territoires	66
6	OS 2.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique	67
6.1	MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 2.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	68
6.2	CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	68
6.3	LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 2.1	69
6.3.1	Typologie de projets et de bénéficiaires financés	69
6.3.2	Les réalisations des projets financés	70
6.3.3	Impacts obtenus par les projets	71
6.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	73
6.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	74
7	OS 2.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques	75
7.1	MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 2.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	76
7.2	CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	76
7.3	LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 2.2	77
7.3.1	Typologie de projets et de bénéficiaires financés	77
7.3.2	Les réalisations des projets financés	78
7.3.3	Impacts obtenus par les projets	79
7.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	85
7.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	86

8 OS 3.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA... 87	
8.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	88
8.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	88
8.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.1	89
8.3.1 Typologie de bénéficiaires et de projets financés	89
8.3.2 Les réalisations des projets financés	91
8.3.3 Impacts obtenus par les projets	92
8.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial.....	97
8.3.5 Durabilité des impacts dans le temps	98
9 OS 3.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière..... 99	
9.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	100
9.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	101
9.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.2	101
9.3.1 Typologie de bénéficiaire et de projets financés.....	101
9.3.2 Les réalisations des projets financés	102
9.3.3 Impacts obtenus par les projets	103
9.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial.....	105
9.3.5 Durabilité des impacts dans le temps	106
10 OS 3.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans les zones transfrontalières plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement 107	
10.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.3 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	108
10.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	109
10.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.3	109
10.3.1 Typologie de bénéficiaires et de projets financés	109
10.3.2 Les réalisations des projets financés	111
10.3.3 Impacts obtenus par les projets	111
10.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial.....	115
10.3.5 Durabilité des impacts dans le temps	116
11 OS 4.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagnes et rurales 117	
11.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 4.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	118

11.2	CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	119
11.3	LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 4.1	120
11.3.1	Typologie de bénéficiaire et de projets financés.....	120
11.3.2	Les réalisations des projets financés	121
11.3.3	Impacts obtenus par les projets	122
11.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	125
11.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	126
12	OS 4.2 – Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières	128
12.1	MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 4.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014	129
12.2	CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER.....	130
12.3	LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 4.2	130
12.3.1	Typologie de bénéficiaire et de projets financés.....	130
12.3.2	Les réalisations des projets financés	132
12.3.3	Impacts obtenus par les projets	133
12.3.4	La distribution des impacts au niveau territorial.....	135
12.3.5	Durabilité des impacts dans le temps	136
13	Impact des projets intégrés PITEM et PITER.....	137
13.1	LES CARACTERISTIQUES GENERALES DES DEUX INSTRUMENTS.....	137
13.2	LES IMPACTS DES PITEM	139
13.2.1	Ressources à disposition et caractéristiques des partenariats.....	139
13.2.2	Les typologies de réalisations et les impacts.....	141
13.3	LES IMPACTS DES PITER.....	143
13.3.1	Ressources à disposition et caractéristiques des partenariats.....	143
13.3.2	Les typologies de réalisations et les impacts.....	145
13.4	LA GOUVERNANCE DES PITEM ET DES PITER.....	147
13.5	CONCLUSIONS ET REFLEXIONS POUR LA PROCHAINE PERIODE DE PROGRAMMATION.....	148
14	Le suivi des résultats et des impacts.....	152
14.1	LE SYTEME DE SUIVI DU PROGRAMME.....	152
14.2	REFLEXIONS UTILES A L'ELABORATION DU FUTUR PROGRAMME.....	154
	Annexe I Les stratégies de spécialisation intelligente dans l'espace ALCOTRA	157

Liste des tableaux présents dans le rapport d'impact final du Programme Interreg V A – France -Italie ALCOTRA 2014-2020

Tableau 1 Liste d'impacts attendus proposée aux chefs de file de l'enquête en ligne.....	29
Tableau 2 Taux de réponse par OS.....	32
Tableau 3 Dépenses allouées et certifiées au niveau des OS en millions d'euros (hors AT).....	34
Tableau 4 Typologies de partenaires.....	35
Tableau 5 Distribution des partenaires (hors AT et PCC) et des ressources (hors AT) allouées entre les pays	35
Tableau 6 Distribution des partenaires et des ressources allouées entre les Régions.....	35
Tableau 7 Indicateurs de réalisation : avancement fin 2019 et comparaison avec le niveau de certification de la dépense.....	37
Tableau 8 Les impacts (attendus) du Programme ALCOTRA : photographie générale.....	39
Tableau 9 Grille des valeurs ajoutées.....	40
Tableau 10 Valeur ajoutée : les réponses des chefs de file.....	40
Tableau 11 Contribution du Programme aux principes horizontaux.....	41
Tableau 12 OS 1.1 Besoins et défis pertinent identifiés lors de l'analyse territoriale du PC 2014-2020	43
<i>Tableau 13 Projets financés dans le cadre de l'OS 1.1</i>	<i>45</i>
<i>Tableau 14 Ressources allouées à l'OS 1.1</i>	<i>45</i>
Tableau 15 Indicateurs de réalisation de l'OS 1.1	46
Tableau 16 Indicateurs de résultats de l'OS 1.1	47
Tableau 17 OS 1.1 principaux impacts.....	47
Tableau 18 Thématiques de l'OS 1.1 abordées par les S3 régionales	55
Tableau 19 Contribution des projets de l'OS 1.1 aux stratégies régionales.....	57
Tableau 20 OS 1.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014	59
<i>Tableau 21 Projets financés dans le cadre de l'OS 1.2.....</i>	<i>60</i>
Tableau 22 Ressources allouées à l'OS 1.2.....	60
Tableau 23 Indicateur de réalisation OS 2.1	61
Tableau 24 Indicateur de résultat OS 1.2.....	62
Tableau 25 OS 1.2 - principaux impacts.....	62
Tableau 26 L'efficacité énergétique des bâtiments dans le cadre des S3 régionales.....	66
Tableau 27 Contribution des projets de l'OS 1.2 aux stratégies régionales.....	67
Tableau 28 OS 2.1 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014	68
<i>Tableau 29 Projets financés dans le cadre de l'OS 2.1</i>	<i>69</i>
Tableau 30 Ressources allouées à l'OS 2.1	69
Tableau 31 Indicateur de réalisation OS 2.1	71
Tableau 32 Indicateur de résultat OS 2.1	71
Tableau 33 OS 2.1 - principaux impacts.....	71
Tableau 34 OS 2.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014	76
<i>Tableau 35 Projets financés de l'OS 2.2.....</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 36 Montants allouées à l'OS 2.2.....</i>	<i>77</i>
Tableau 37 Indicateur de réalisation OS 2.2.....	78
Tableau 38 Indicateur de résultat OS 2.2.....	79
Tableau 39 OS 2.2 - principaux impacts.....	79
Tableau 40 OS 3.1 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014	88
<i>Tableau 41 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.1</i>	<i>89</i>
Tableau 42 Montants allouées à l'OS 3.1	89
Tableau 43 Indicateur de réalisation OS 3.1	91
Tableau 44 Indicateur de résultat OS 3.1	92
Tableau 45 OS 3.1 - principaux impacts.....	92

Tableau 46 OS 3.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014	100
Tableau 47 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.2.....	101
Tableau 48 Montants alloués à l'OS 3.2.....	101
Tableau 49 Indicateur de réalisation OS 3.2.....	103
Tableau 50 Indicateur de résultat OS 3.2.....	103
Tableau 51 OS 3.2 - principaux impacts.....	103
Tableau 52 OS 3.3 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014	108
Tableau 53 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.3.....	109
Tableau 54 Montants alloués à l'OS 3.3.....	109
Tableau 55 Indicateur de réalisation OS 3.3.....	111
Tableau 56 Indicateur de résultat OS 3.3.....	111
Tableau 57 OS 3.3 - principaux impacts.....	112
Tableau 58 OS 4.1 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014	118
Tableau 59 Projets financés dans le cadre de l'OS 4.1	120
Tableau 60 Montants alloués à l'OS 4.1	120
Tableau 61 Indicateurs de réalisation OS 4.1	121
Tableau 62 Indicateur de résultat OS 4.1	122
Tableau 63 OS 4.1 - principaux impacts.....	122
Tableau 64 OS 4.2 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014	129
Tableau 65 Projets financés dans le cadre de l'OS 4.2.....	131
Tableau 66 Montants alloués à l'OS 4.2.....	131
Tableau 67 Indicateurs de réalisation OS 4.2.....	132
Tableau 68 Indicateur de résultat de l'OS 4.2.....	133
Tableau 69 OS 4.2 - Principaux impacts.....	133
Tableau 70 PITEM et PITER : définition selon la Document de mise en œuvre (DOMO).....	137
Tableau 71 Liste des PITEM.....	139
Tableau 72 Nombre de chef de file par pays au sein des projets simples financés à travers les PITEM (hors PCC).....	139
Tableau 73 N. de partenaires : comparaison PITEM/projets simples	139
Tableau 74 Type de partenaires : comparaison PITEM et projets simples	140
Tableau 75 Synthèse des impacts attendus par les PITEM selon les informations à travers l'enquête en ligne, les cas d'étude, et analyse documentaire	141
Tableau 76 Liste des PITER.....	143
Tableau 77 OS concernés par les PITER.....	143
Tableau 78 Types de partenaires : comparaison PITER (hors PCC) et projets simples.....	144
Tableau 79 Aires NUTS3 couvertes par les PITER.....	144
Tableau 80 Synthèse des impacts attendus par les PITER selon les informations récoltées à travers l'enquête en ligne et les cas d'étude	145
Tableau 81 Indicateurs de résultats par objectif, source de données et typologie.....	152
Tableau 82 Bonne pratiques en termes de suivi des impacts.....	155

Liste des figures présentes dans le rapport d'impact final du Programme Interreg V A – France -Italie ALCOTRA 2014-2020

Figure 1 Distribution des ressources au niveau des axes.....	33
Figure 2 Comparaison entre les programmes transfrontaliers en termes de % de dépense certifiée par rapport au budget total (valeurs 2019)	34
Figure 3 Comparaison des structures PITEM et PITER	138
Figure 4 Gouvernance des PITEM et des PITER : risque de superposition entre les activités des projets.....	148
Figure 5 Les indicateurs de résultat direct dans le cadre logique 2021-2027	154

Liste des cartes présentes dans le rapport d'impact final du Programme Interreg V A – France -Italie ALCOTRA 2014-2020

Carte 1 Localisation des partenaires ALCOTRA (siège légal)	36
Carte 2 Localisation des bénéficiaires de l'OS 1.1	46
Carte 3 Localisation des impacts de l'OS 1.1	53
Carte 4 Localisation des bénéficiaires OS 1.2.....	61
Carte 5 Localisation des impacts de l'OS 1.2.....	65
Carte 6 Localisation des bénéficiaires OS 2.1	70
Carte 7 Localisation des impacts de l'OS 2.1	74
Carte 8 Localisation des bénéficiaires OS 2.2.....	78
Carte 9 Localisation des impacts de l'OS 2.2.....	86
Carte 10 Localisation des bénéficiaires OS 3.1	91
Carte 11 Localisation des impacts de l'OS 3.1	97
Carte 12 Localisation des bénéficiaires de l'OS 3.2.....	102
Carte 13 Localisation des impacts de l'OS 3.2.....	106
Carte 14 Localisation des bénéficiaires de l'OS 3.3.....	110
Carte 15 Localisation des impacts de l'OS 3.3.....	116
Carte 16 Localisation des bénéficiaires de l'OS 4.1	121
Carte 17 Localisation des impacts de l'OS 4.1	126
Carte 18 Localisation des bénéficiaires de l'OS 4.2.....	132
Carte 19 Localisation des impacts de l'OS 4.2.....	135
Carte 20 Localisation des bénéficiaires : comparaison PITEM et projets simples.....	141
Carte 21 Localisation des bénéficiaires : comparaison PITER et projets simples.....	145

Liste des box présentes dans le rapport d'impact final du Programme Interreg V A – France -Italie ALCOTRA 2014-2020

Box 1 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique ANTEA	49
Box 2 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique Innov'Api	50
Box 3 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique Cœur Innovant (PITER Cœur Alpes).....	50
Box 4 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique InnvoLab (PITER GraiesLab).....	51
Box 5 Etude de cas OS 1.2 – Fiche synthétique A2E	63
Box 6 Etude de cas OS 2.1 – Fiche synthétique AdaptMontBlanc	72
Box 7 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet Risqu'eau.....	81
Box 8 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK FOR (PITEM RISK).....	81
Box 9 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK GEST (PITEM RISK).....	82
Box 10 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK COM (PITEM RISK).....	83
Box 11 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK ACT (PITEM RISK).....	84
Box 12 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet Cœur Résilient (PITER Cœur Alpes)	84
Box 13 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique Alpes'Interprétation	94
Box 14 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet ExplorLab (PITER GraiesLab).....	95
Box 15 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet OUTOFF (PITEM MITO)	95
Box 16 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet Parcours Outdoor Transfrontalier (P.O.T) (PITEM MITO)	96
Box 17 Etude de cas OS 3.2 – Fiche synthétique projet Lemed-lbex.....	104
Box 18 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique projet Edu-Mob	112
Box 19 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique PITER Coeur'Alpes – Coeur en Mouvement.....	113
Box 20 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique PITER GraiesLab – MobiLab.....	114
Box 21 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique projet CO.SAT	123
Box 22 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique PITER GraiesLab – Projet Socialab.....	124
Box 23 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique PITER Cœur'Alp – Projet Coeur SOLIDAIRE.....	125
Box 24 Etude de cas OS 4.2 – Fiche synthétique projet FEAST.....	134
Box 25 Définition des PITEM et des PITER au sein du Document de Mise en Œuvre.....	149

Acronymes

AC : Autorité de Certification

AG : Autorité de Gestion

AT : Assistance Technique

ALCOTRA : Alpes Latines Coopération Transfrontalière

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

GECT : Groupement Européen de Coopération Territoriale

NUTS : Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques

OS : Objectif Spécifique

PC : Programme de Coopération

PCC : Plans de Coordination et de Communication (pour les plans intégrés PITEM et PITER)

PITEM : Plan Intégré Thématique

PITER : Plan Intégré Territoriaux

PME : Petites et Moyennes Entreprises

POR : Programme Opérationnel Régional

R&I : Recherche et Innovation

RS3 : *Regional Smart Specialisation Strategies*

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

TPE : Toutes Petites Entreprises

Introduction

Le présent document représente le rapport final de l'évaluation d'impact du Programme ALCOTRA.

Le document est organisé comme suit :

- Le premier chapitre présente une synthèse des principaux résultats d'évaluation et des recommandations ;
- Le second illustre l'approche méthodologique ;
- Le troisième offre une synthèse des impacts générés par les projets au niveau du programme ;
- Les chapitres suivants (chapitres 4- **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) illustrent les impacts au niveau de chaque objectif spécifique ;
- L'avant dernier chapitre (chapitre 0) se concentre sur les impacts des PITEM et des PITER ;
- Le dernier chapitre (chapitre 14) fournit une analyse et des recommandations inhérentes au système de suivi

I Synthèse des principaux résultats de l'évaluation et recommandations

I.1 SYNTHÈSE DES IMPACTS PAR AXES

Cette section offre un panorama des impacts atteints au niveau des axes. Pour chaque axe une synthèse présente les changements attendus, l'avancement financier, les typologies de bénéficiaires impliqués au sein des projets, la localisation des impacts et leur nature.



Changement attendu

L'axe I du Programme vise à renforcer la capacité d'innovation des acteurs économiques de l'aire. L'axe est organisé en deux objectifs spécifiques, le premier (OS 1.1) vise à réduire les distances entre le monde de la recherche et celui des entreprises promouvant le transfert de technologies et l'utilisation d'approches méthodologiques innovantes ; le second (OS 1.2) vise à augmenter le nombre de marché publics prévoyant l'utilisation de matériaux éco-responsables. Outre l'attention portée aux marchés publics, l'OS 1.2 se concentre sur le secteur de la construction avec pour objectif d'augmenter les connaissances et compétences des opérateurs du secteur de la construction promouvant l'utilisation de matériaux écologiques et développant des procédures pour garantir l'efficacité énergétique.

Axe I

31 millions €
(FEDER et cofinancements)

Objectif Spécifique 1.1

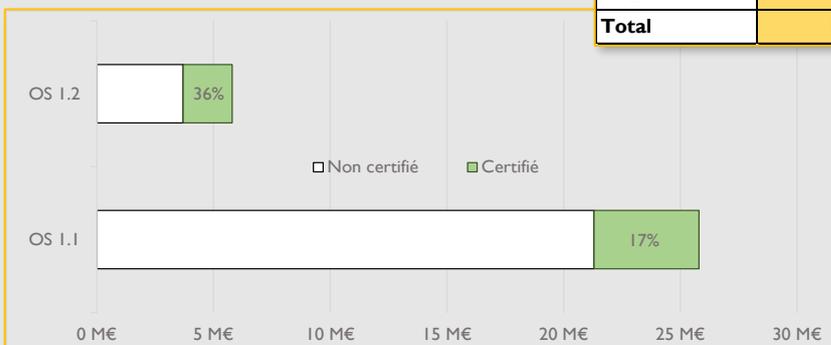
Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier.

Objectif Spécifique 1.2

Développer des modèles innovants dans l'écoconstruction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Absorption financière et typologies de projets

Typologie	n. projets simples	
	OS 1.1	OS 1.2
Simple 2ème appel	6	2
PITEM	3	
PITER	5	1
Total	14	3



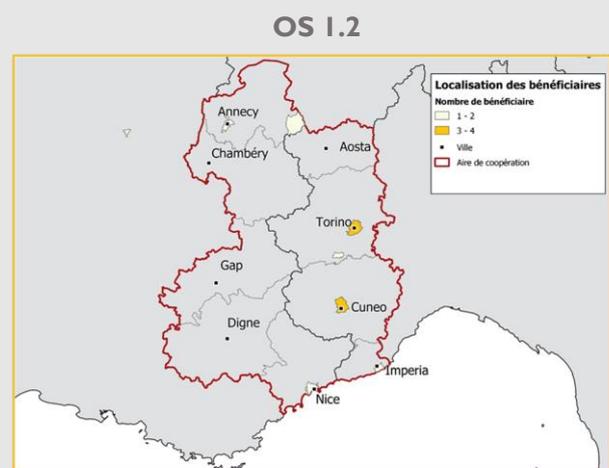
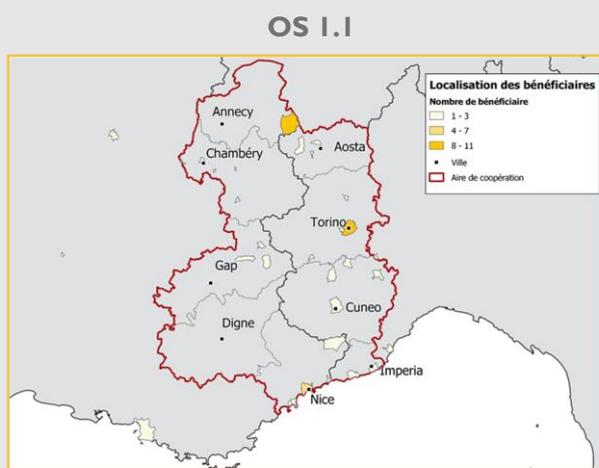
Typologies de bénéficiaires impliquées

OS 1.1 : 84 bénéficiaires, plus d'un quart des partenaires (33%) est représenté par des autorités publiques locales. Sont également présents des instituts de recherche (16%) et organisations de soutien aux entreprises (11%). La présence de PME au sein des partenariats est faible (8% des bénéficiaires de cet OS et présents au sein d'un quart des projets).

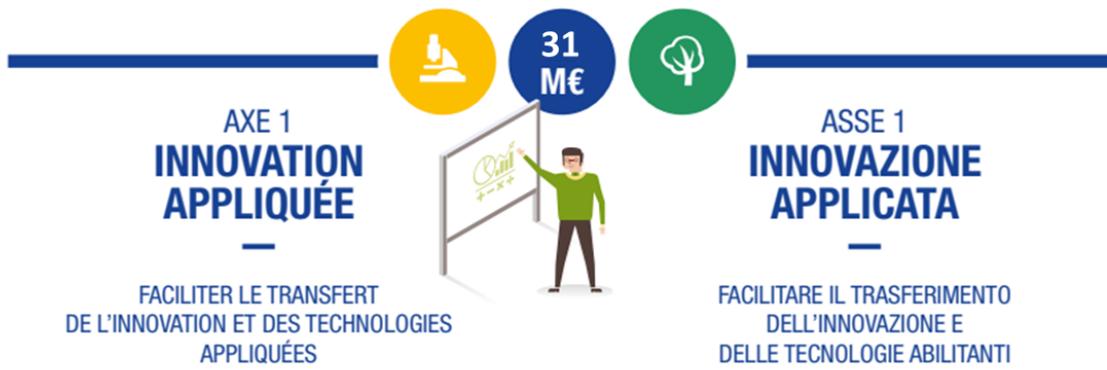
OS 1.2 : Les trois projets de l'OS 1.2 (environ 7 partenaires au sein des projets simples et 5 au sein des PITER) voient une forte présence des administrations publiques (55% des partenaires) tant locales que régionales. Les partenariats sont en outre caractérisés par un fort lien avec le monde entrepreneurial : 9% des bénéficiaires sont des organisations de soutien aux entreprises, 4% des partenaires de projets sont des entreprises (hors PME).



Territoires impliqués



Impacts



L'axe 2 du Programme vise à améliorer la résilience du territoire ALCOTRA face aux changements climatiques. L'axe se structure autour de deux objectifs spécifiques, le premier (OS 2.1) vise à promouvoir l'adoption de stratégies partagées d'adaptation aux changements climatiques au sein d'instruments de planification territoriales pouvant permettre une réponse continue et coordonnée aux changements climatiques ; le second (OS 2.2) vise à augmenter le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques, renforçant les dynamiques mises en œuvre durant la programmation précédente et se concentrant sur les thèmes ayant été peu affrontés précédemment (incendies, tremblements de terre, risques technologiques).



Axe 2

41 millions €

Objectif spécifique 2.1

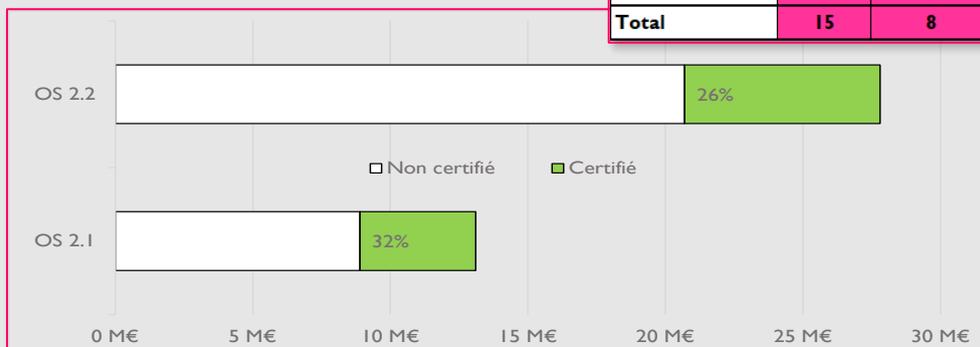
Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

Objectif spécifique 2.2

Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Tipe	n. projets simples	
	OS 2.1	OS 2.2
Simple 1er appel	4	-
Simple 2ème appel	4	7
PITEM	4	-
PITER	3	1
Total	15	8

Absorption financières et typologies de projets



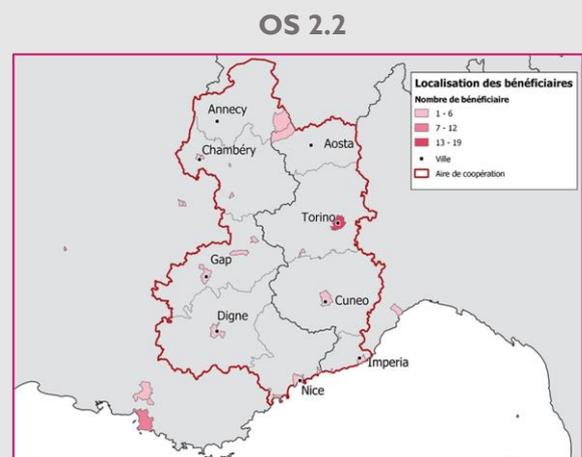
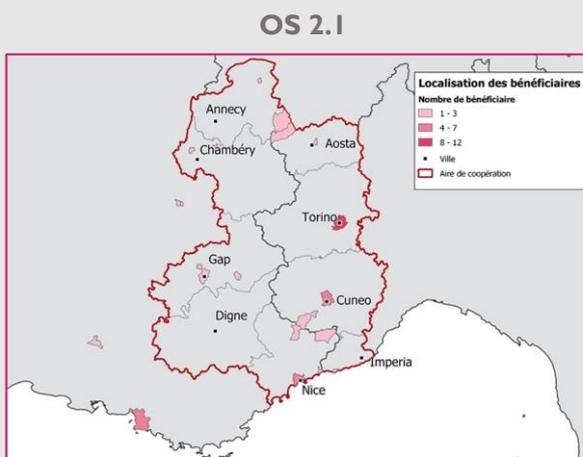
Typologies de bénéficiaires impliquées

OS 2.1 : 50 bénéficiaires principalement des administrations publiques régionales (24%) et locales (20%) caractérisées par des regroupements de communes (par ex. Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc). Il doit également être souligné la présence d'instituts supérieurs de recherche (13%) et de groupes d'intérêts (10%) intéressés aux thématiques environnementales. Il est intéressant de noter la présence, bien que restreinte, des PME (6%) et des organisations de soutien aux entreprises (4%).

OS 2.2 : 94 bénéficiaires principalement provenant des administrations publiques (76%), sur le versant italien les organisations régionales et les agences environnementales sont principalement représentées, tandis que le versant français se caractérise par la présence de services anti-incendie et de secours départementaux (SDIS). Il peut également être souligné la présence d'instituts de recherche et d'instruction supérieure (13%) et de deux entreprises privées.



Territoires impliqués





41 M€

AXE 2 ENVIRONNEMENT MIEUX MAITRISÉ

AUGMENTER LA RÉSILIENCE
DU TERRITOIRE



ASSE 2 AMBIENTE SIGURO

AUMENTO DELLA RESILIENZA
DEL TERRITORIO

r!SKCOM



Plus grande capacité d'innovation

Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques

ALPIMED CLIMA

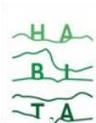


Meilleure protection environnementale

Meilleure protection des habitats naturels

Plus de population bénéficiant de mesures de protection

Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels



Amélioration de la gouvernance de l'aire

Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation

Nouveaux instruments politiques pour une meilleure gestion du territoire

Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques

Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts



Plus grandes connaissances et compétences de la part des partenaires impliqués

Acquisition de nouvelles connaissances

Utilisation de nouvelles pratiques

r!SKCOM

L'axe 3 vise à renforcer l'attractivité du territoire ALCOTRA à travers la conservation environnementale et la valorisation des ressources naturelles et culturelles, également à travers le développement du tourisme durable et de l'économie verte. L'axe se structure autour de trois objectifs spécifiques, c'est-à-dire l'OS 3.1 visant à contribuer à l'augmentation de l'intérêt des communes du territoire pour les questions environnementales, outre l'amélioration de la qualité des services touristiques offerts sur le territoire transfrontalier, afin d'augmenter la satisfaction touristique des visiteurs ; l'OS 3.2 visant à augmenter le nombre d'initiatives et de plans d'actions partagés sur les thèmes de la biodiversité, des services écosystémiques, ainsi que l'amélioration des habitats et des espèces présentes sur le territoire de coopération, tout en faisant partie d'un cadre européen et national ; enfin l'OS 3.3 souhaite soutenir la réalisation de projets liés au modèles de mobilité efficaces et respectueuses de l'environnement ainsi qu'à la santé publique via une offre de systèmes de transport diversifiés (par ex. covoiturage, carpooling, transport sur demande, bicyclette, plans de transports.



Axe 3

109 millions €

Objectif Spécifique 3.1

Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Objectif Spécifique 3.2

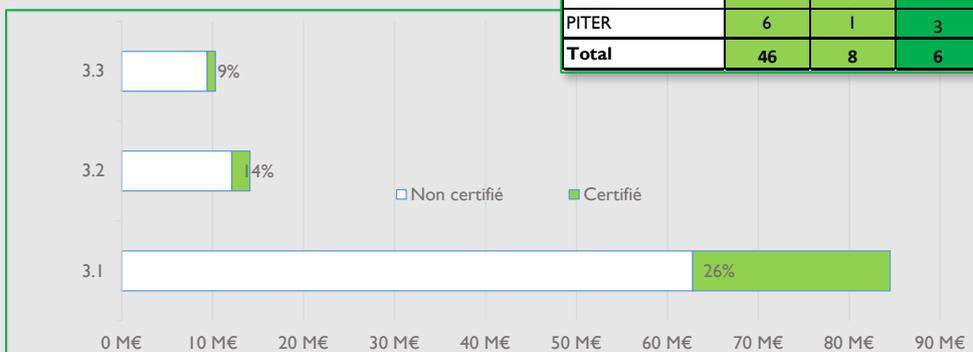
Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

Objectif Spécifique 3.3

Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Absorption financières et typologies de projets

Typologie	n. projets simples		
	OS 3.1	OS 3.2	OS 3.3
Simple 1er appel	12	-	-
Simple 2ème appel	21	3	3
PITEM	7	4	-
PITER	6	1	3
Total	46	8	6



Typologies de bénéficiaires impliquées

OS 3.1 : les bénéficiaires impliquées sont principalement des administrations publiques (76%), avec une forte présence des administrations locales, principalement localisées en dehors des grands centres urbains du territoire.

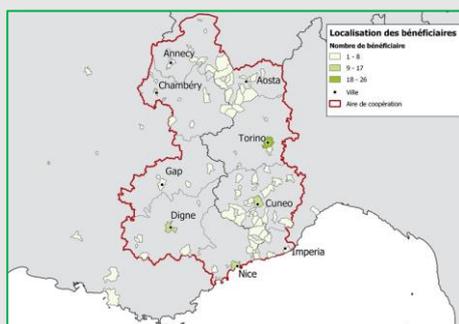
OS 3.2 : les bénéficiaires impliqués sont dans leur grande majorité des administrations publiques (91%) de niveau régionale (54%).

OS 3.3 : les bénéficiaires impliqués sont dans leur grande majorité (88%) des administrations publiques, ces dernières sont principalement des administrations locales (31%).

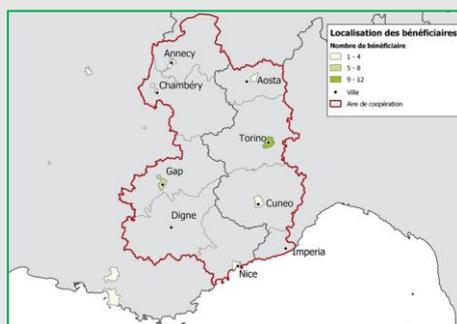


Territoires impliqués

OS 3.1

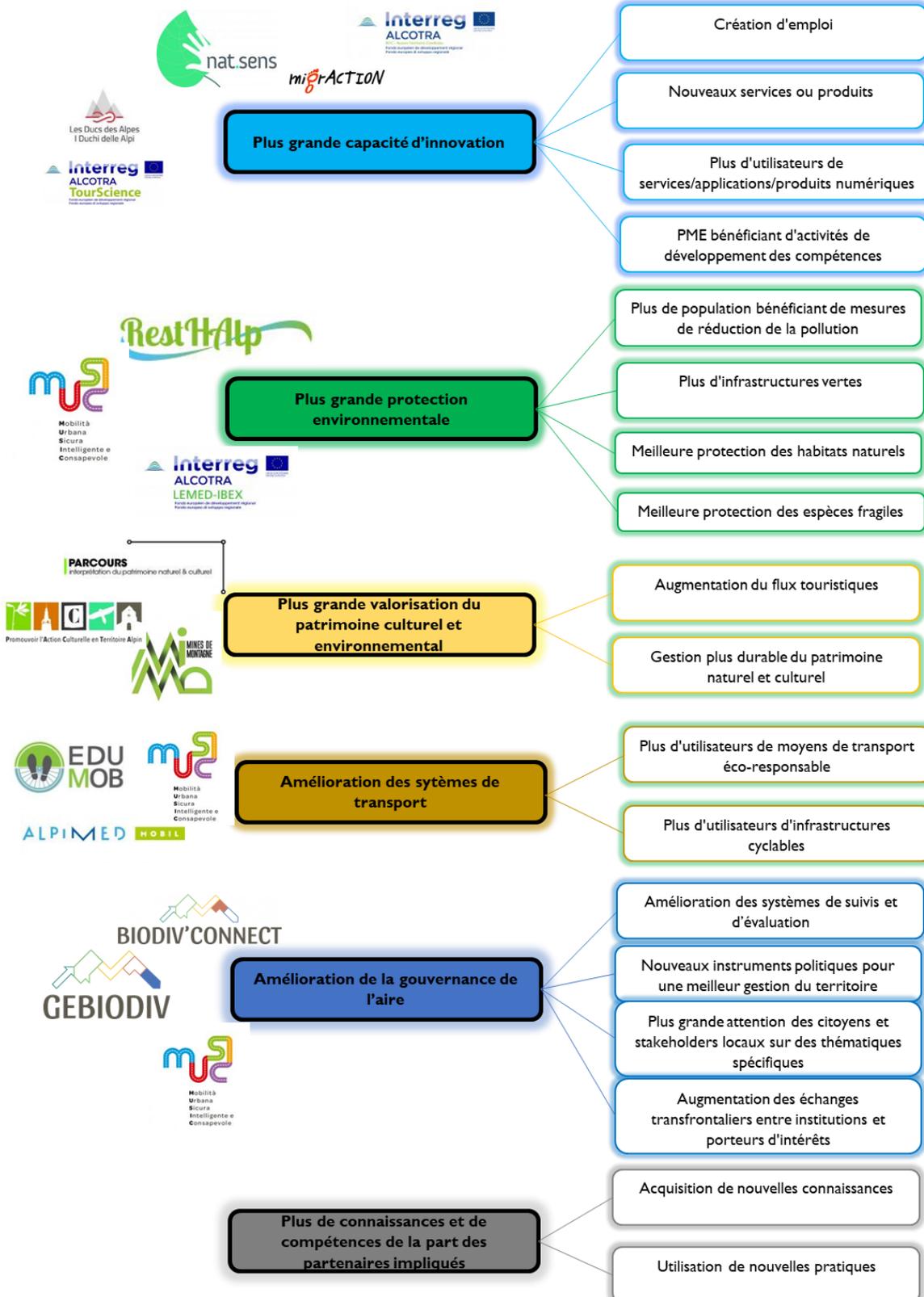


OS 3.2



OS 3.3





L'axe 4 du Programme vise à favoriser l'installation et la permanence des familles et des personnes dans les aires de montagnes et rurales, se structurant autour de deux objectifs spécifiques. Le premier (OS 4.1) vise à mettre en œuvre un réseau de services sanitaires et sociaux, et notamment dans les aires rurales et de montagne via la collaboration entre le secteur public et privé ; tandis que le second (OS 4.2) souhaite amplifier l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale grâce au développement de nouvelles initiatives expérimentales étendues à la reconnaissance et à la validation des titres d'étude au niveau transfrontalier ou dans le cadre de la formation et de l'orientation professionnelle.



Axe 4

34 millions €
(FEDER et cofinancements)

Objectif Spécifique 4.1

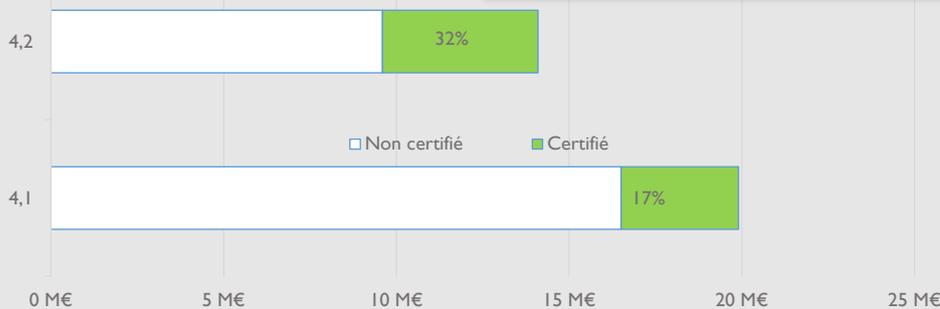
Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Objectif Spécifique 4.2

Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières

Absorption financières et typologies de projets

	n. projets simples	
Simple 1 ^{er} appel	2	8
Simple 2 ^{ème} appel	4	8
PITEM	4	8
PITER	3	2
Total	13	10



Typologie de bénéficiaires impliqués

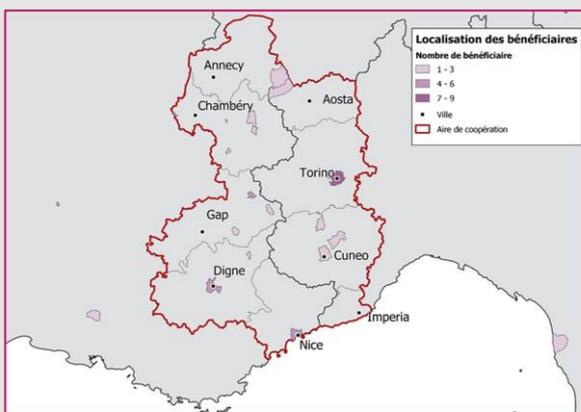
OS 4.1 : les bénéficiaires sont principalement des autorités publiques (70%), et notamment des entités régionales (21%) ou locales (47%).

OS 4.2 : l'analyse des bénéficiaires montre une prévalence des acteurs liés au monde de l'instruction (39%). De fait, les centres de formation et/ou d'instruction et les écoles représentent plus d'un quart des partenaires (26%). Outre les bénéficiaires de ce secteur, il est à noter la forte présence d'administrations publiques (43%), avec une prévalence pour les autorités locales (30%). Enfin, il doit être souligné que 50% des projets ont un partenaire du secteur économique (Chambre de commerce) ; trois projets ont inclus une entreprise au sein de leur partenariat.

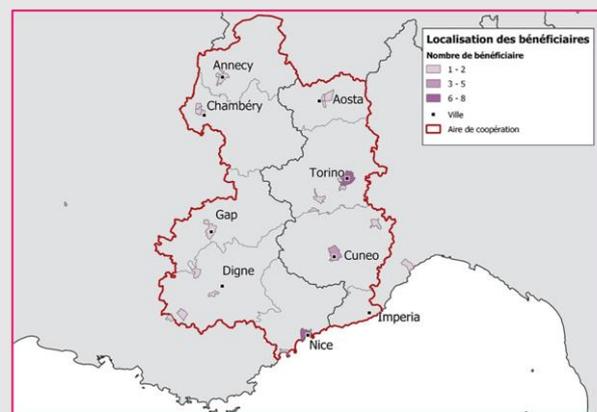


Territoires impliqués

OS 4.1



OS 4.2





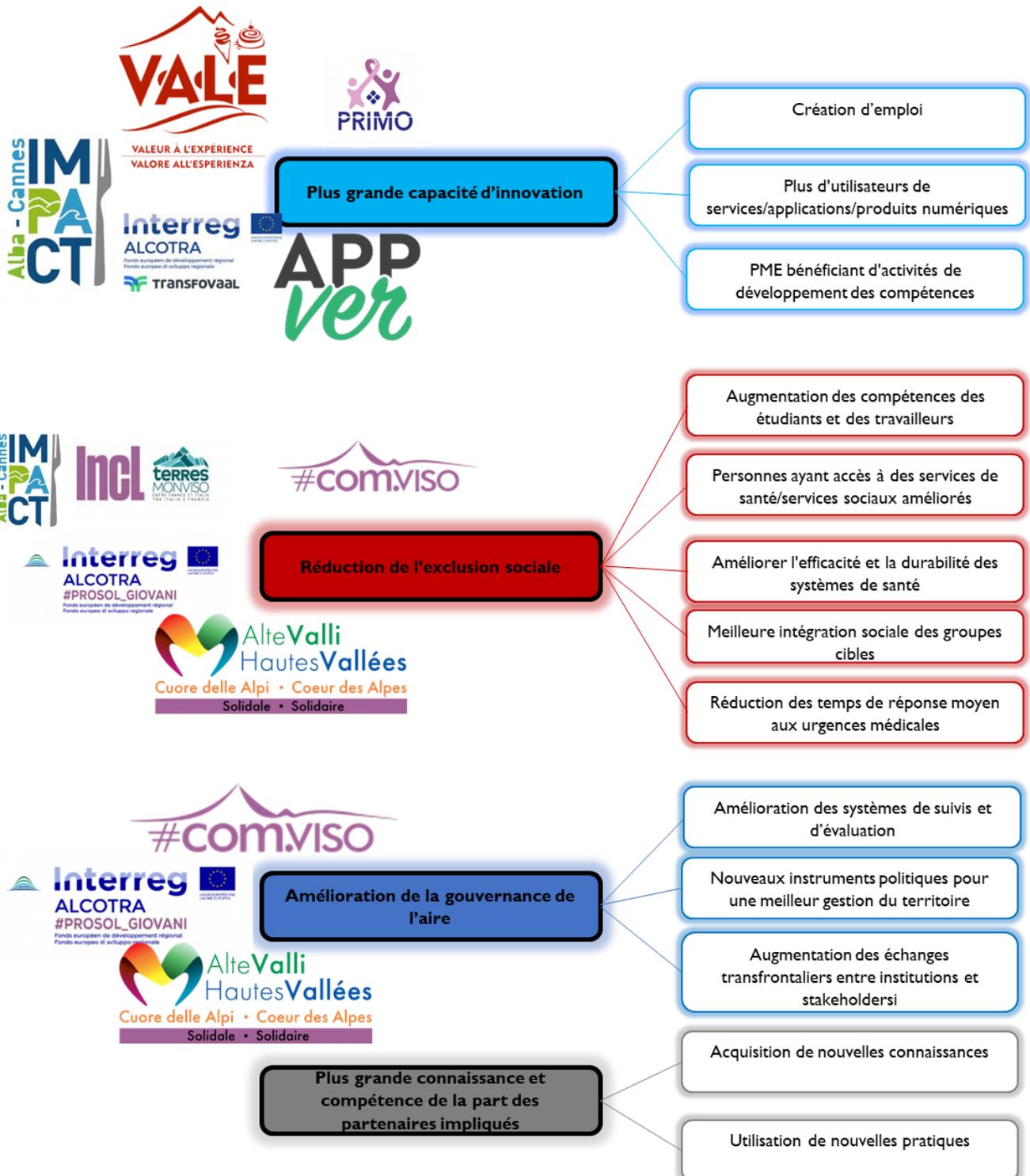
AXE 4 INCLUSION SOCIALE ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

ASSE 4 INCLUSIONE SOCIALE E CITTADINANZA EUROPEA



FAVORISER L'INSTALLATION ET LA PERMANENCE
DES PERSONNES ET DES FAMILLES
DANS LES ZONES RURALES ET DE MONTAGNE

FAVORIRE L'INSEDIAMENTO
E LA PERMANENZA DI FAMIGLIE E PERSONE
IN AREE MONTANE E RURALI



I.2 PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION

I.2.1 Niveau d'avancement du Programme

- I. En termes d'avancement financier, les données au 31 mars 2020 montrent un niveau de certification de la dépense d'environ 23% des ressources allouées (hors assistance technique - AT). Il s'agit d'un niveau similaire à celui des autres programmes transfrontaliers gérés par des Autorités de Gestion (AG) françaises ou italiennes.
- II. En ce qui concerne les réalisations attendues, le programme montre des niveaux différents selon les OS. Dans quelques cas, et notamment pour l'OS I.1 et 3.1, le Programme a déjà amplement dépassé les objectifs fixés pour 2023. Les informations recueillies à travers l'évaluation induisent à retenir que dans le cas de ces deux OS, le dépassement des valeurs cible puisse également être dû à des problèmes dans l'interprétation des indicateurs de la part des bénéficiaires.

I.2.2 Caractéristiques des bénéficiaires

- III. Les bénéficiaires des projets (hors Projet de Coordination et de Communication - PCC¹) sont en grande partie des administrations publiques notamment locales (43%) et régionales (22%). Le nombre d'entreprises directement impliquées dans le Programme en qualité de bénéficiaires semble limité (environ 1%).
- IV. En termes de distribution du nombre de partenaires (hors PCC) et des ressources entre les deux pays, il y a une prévalence de partenaires italiens (54%), à laquelle correspond une plus grande proportion de ressources disponibles destinées aux partenaires italiens. L'incidence des partenaires italiens est particulièrement significative dans le cas des chefs de file (64%).
- V. Au niveau régional (hors PCC), 61% des bénéficiaires se concentre dans le Piémont et dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit cependant d'une donnée cohérente au poids démographique et territorial que les provinces/départements de ces deux régions ont à l'intérieur du territoire ALCOTRA.

I.2.3 Typologies d'impact

Ce paragraphe illustre, synthétiquement, les réponses aux principales demandes d'évaluation. Plus de détails sont fournis dans les chapitres décrivant les impacts au niveau de chaque OS.

I.2.3.1 Impacts transversaux

- VI. Quelques impacts transversaux caractérisant le Programme :
 - Impacts sur les politiques de l'aire ALCOTRA : les impacts attendus du Programme se concentrent notamment sur les politiques du territoire de coopération. L'augmentation des occasions de dialogue entre les institutions présentes sur le territoire transfrontalier, une plus

¹ Ces projets font partie des plans intégrés (PITEM et PITER), et ont pour objet la mise en œuvre de l'ensemble des activités transversales liées à la coordination des activités réalisées au sein de chaque projet thématique, liées à l'organisation et à la gestion du partenariat dans la perspective de mettre en œuvre une gouvernance effective et durable sur le territoire ou dans la thématique définie. Ils prévoient également les activités communes de communication et de divulgation utiles à la bonne réalisation du plan ainsi qu'un plan d'évaluation

grande sensibilisation des citoyens par rapport aux thématiques d'intérêt transfrontalier, des nouveaux instruments de planification locale, sont des impacts (attendus) qui se trouvent transversalement dans tous les OS du Programme.

- L'augmentation de l'utilisation de solutions/produits digitaux. Dans de nombreux OS nous retrouvons le développement de solutions digitales. Il s'agit de nouveaux instruments qui sont, ou seront, mis à disposition du territoire et à travers lesquels il est attendu un impact significatif en termes d'augmentation de l'utilisation d'applications et d'instruments TIC par les citoyens de l'aire de coopération.
- Renforcement des compétences des acteurs économiques du territoire. Une autre dimension transversale à de nombreux OS concerne le renforcement des compétences des citoyens de l'aire de coopération, notamment des acteurs économiques (PME, travailleurs) mais également des étudiants.
- Renforcement des compétences des partenaires des projets. Tous les projets déclarent que le Programme est en train de permettre ou permettra d'améliorer les compétences des partenaires impliqués. Pour les partenaires des projets, le Programme offre l'opportunité d'acquérir des nouvelles connaissances et d'apprendre l'utilisation de nouveaux instruments et nouvelles pratiques.

1.2.3.2 Contribution au développement de l'innovation appliquée

- VII. Comme déjà souligné, de nombreux projets financés par le Programme prévoient le développement de nouveaux produits et services digitaux. Il ne s'agit pas seulement de projets financés à travers l'axe 1 du Programme (parmi lesquels **In.Te.Se**, par exemple) mais également de projets financés à travers d'autres axes, voir par exemple le développement d'une plateforme en ligne dans le cadre des projets de l'axe 2 (**ART_UP_WEB**) ou du développement d'instruments de télémédecine dans le cadre de l'axe 4 (**PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso – Incl**).
- VIII. Outre le développement de nouveaux produits et de services digitaux, dans le cadre de l'axe 1 les projets ont permis de développer diverses innovations :
- Innovations de produit, comme dans le cas du projet **ANTEA** avec l'introduction de nouvelles méthodes de production et de marketing pour les fleurs comestibles ou comme le projet **Innov'Api** dans le cadre de l'amélioration de l'apiculture via l'utilisation de méthodes innovantes.
 - Innovations organisationnelles, développant des réseaux d'acteurs économiques transfrontaliers (ex. **CoeurInnovant**)
 - Innovation des processus, visant à développer l'économie locale dans son ensemble fournissant une méthodologie innovante pour renforcer le dynamisme territorial (ex. **InnovLab, CoeurInnovant**).

1.2.3.3 Contribution à une meilleure gestion du territoire d'un point de vue environnemental

- IX. La principale contribution provient des projets de l'axe 2 et 3. De nombreux projets ont impacté :
- Sur les politiques territoriales promouvant les approches les plus durables du point de vue environnemental, comme dans le cas de **AdaptMontBlanc**, qui a impliqué les administrations afin d'adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques et a influencé le développement du futur Plan Urbain Local (PLU) de la ville de Chamonix. Ou bien comme dans le cas du projet **M.U.S.I.C** qui a contribué au développement du PUMS (*Plan Urbain de Mobilité Durable*) de la commune de Pinerolo (Ville Métropolitaine de Turin),
 - Sur la sensibilisation des citoyens et des décideurs politiques : les projets ont mené et souhaitent mener des actions de communication et de formation sur les thèmes connectés

aux risques et aux changements climatiques. Parmi les exemples, les activités du projet **RISVAL** ou les actions prévues dans le cadre du **PITEM RISK**.

1.2.3.4 Contribution à l'attractivité du territoire

- X. La plus grande contribution provient des projets de l'axe 3. Les projets ont en effet permis de :
- Réaliser des investissements structurels (ex. restructuration) pour moderniser les lieux touristiques (**PACE – Sauvegarder**) et des initiatives orientées au renouvellement de l'offre touristique (projet **Mi.Mo**) avec des impacts positifs en termes d'augmentation du flux touristique.
 - Réaliser de nouveaux produits commerciaux à travers la création et le développement de nouvelles offres touristiques (**Ducs des Alpes**) ou de kit à l'usage des touristes (**TourScience**)
 - Améliorer les compétences des acteurs économiques mettant en œuvre divers cours de formation pour les opérateurs touristiques de l'aire de coopération (**Nat.Sens, NTC**).
 - Améliorer la protection des habitats et des espèces fragiles, voir par exemple les activités de régénération mises en œuvre par **RestHALp** et de protection réalisée par **Lemed-Ibex**.
 - Augmenter le nombre de solutions d'écomobilité : voir par exemple la construction de pistes cyclables réalisées dans le cadre de **Alpimed Mobil** ou le développement de l'intermodalité afin de faciliter l'usage des structures cyclables **Edu-Mob**.

1.2.3.5 Contribution à l'inclusion sociale des populations (notamment dans les aires à haut risque de dépopulation)

- XI. La principale contribution provient des projets de l'OS 4.1, ayant permis de :
- Améliorer l'accès aux services sanitaires/services sociaux, par exemple en expérimentant les guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées (projets **PITER Terres Monviso, Terres Monviso - Incl**) ou le développement d'une plateforme de télémédecine en ligne (**PITEM PRO-SOL**).
 - Améliorer l'efficacité et de la durabilité des systèmes sanitaires investissant dans les systèmes pouvant être utilisés sur le long terme (**Terres Monviso - Incl**) ou incluant dans le partenariat les personnes responsables des prestations d'assistance (projets **PITEM PRO-SOL - PRO-SOL Jeunes**).
 - Améliorer l'intégration sociale des groupes cibles, notamment à travers l'implication des citoyens dans les activités du projet (par ex. **# COM.VISO**) ou la création d'un opérateur social de communauté (**PITER Cœur 'Alp – Cœur Solidaire**).
 - Réduire les temps moyens de réponse aux urgences médicales, notamment avec le développement de la télémédecine (**PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso - Incl**).

1.2.4 Les impacts des PITER et des PITEM

- XII. La valeur ajoutée (potentielle dans de nombreux cas aux vues des retards de mise en œuvre) des PITEM et des PITER par rapport aux projets simples ne semble pas concerner le type d'impacts attendus. Les PITEM et les PITER prévoient des activités, réalisations et donc des typologies d'impacts

en grande partie semblables à ceux des projets simples. La véritable différence par rapport aux projets simples concerne :

- « L'échelle » des impacts dans le cas des PITEM. En effet, les PITEM ont la capacité potentielle de déterminer des changements au niveau de l'entier territoire de coopération ;
- « L'intensité » des impacts dans le cas des PITER. La concentration sur des portions limitées de territoires des interventions multisectorielles et intégré engendre des effets multiplicateurs ;

- XIII. La gouvernance est l'aspect clé, en tant que présupposé permettant de déterminer les effets « d'échelle » (PITEM) et d'« intensité » (PITER) caractérisant les deux instruments. En d'autres termes, les PITEM et les PITER représentent une valeur ajoutée par rapport aux projets simples uniquement si la gouvernance est efficace.
- XIV. Les mécanismes de gouvernance qui caractérisent les PITEM et les PITER ne sont pas exempt de risques d'inefficience (voir notamment le risque de superposition, pour les PITEM, entre les activités mises en œuvre au niveau de chaque projet simple) et du risque de faible durabilité dans le temps.
- XV. Confirmant ce qui avait été souligné par le « Bilan évaluatif » réalisé en 2018, les mécanismes d'instruction et de sélection prévus par le Programme pour ces deux typologies de projet ont engendré d'importants retards dans la mise en œuvre des deux instruments.

1.2.5 Facteurs externes ayant influencés l'aire de coopération

- XVI. Le secteur de l'innovation a connu des mutations au cours de la période de programmation, et notamment :
- Un renforcement du recours à l'innovation, qui se confirme comme un passage essentiel au développement des entreprises du territoire afin de s'adapter aux évolutions du marché. Cela résulte de la mutation rapide des attentes des consommateurs qui souhaitent des produits toujours plus spécifique (ex. sans gluten), et sont également plus consciencieux de l'impact de leur consommation (ex. plus de produits éco-responsables). Ces évolutions nécessitent une adaptation technologique et/ou productive rapide.
 - Le secteur de l'éducation (universitaire) a également connu des innovations en termes pédagogique, renforçant les activités concrètes comparables à celles rencontrées dans le cadre professionnel.
- XVII. L'environnement transfrontalier est confronté à de nombreuses problématiques liées au changement climatique, ces dernières se confirment et se sont renforcées au cours de la période de programmation, c'est-à-dire :
- Relativement à la biodiversité du territoire, le changement climatique entraîne une migration des espèces vers les aires plus en altitude, générant une surpopulation de certains espaces. De plus, le territoire transfrontalier observe le développement de flores invasives remplaçant progressivement celles endémiques.
 - Relativement aux évolutions climatiques, deux dimensions peuvent être soulignées. D'une part les événements climatiques sont plus réguliers et s'intensifient (ex. Tempête Alex) ; d'autre part cela engendre une mutation structurelle du territoire avec une disparition totale des glaciers pouvant entraîner des éboulements. Ces changements sont également aggravés par l'augmentation des épisodes de pollution au sein des vallées du territoire (ex. Vallée de l'Arve)

- XVIII. Le secteur touristique et culturel transfrontalier a notamment été marqué par un changement des attentes et des pratiques des visiteurs :
- Accroissement de la recherche d'un « tourisme expérientiel » c'est-à-dire d'une recherche d'authenticité. Cette mutation entraîne des changements de l'offre touristique et culturelle du territoire, à travers une valorisation du patrimoine local à des fins touristiques.
 - Accroissement du « tourisme éco-responsable », notamment s'agissant du tourisme estival, avec une recherche de pratiques moins polluantes et plus respectueuses de l'environnement.
 - Tendance à la désaisonnalisation avec un renforcement de la fréquentation estivale du territoire, bien que le tourisme hivernal demeure une part non négligeable (sports d'hiver) de l'économie de l'aire de coopération.
 - Tendance à une diffusion éparse des visiteurs sur le territoire, phénomène renforcé par la crise de la COVID-19 et le réchauffement climatique, notamment au sein des parc naturels et près des zones aquatiques (lacs, rivières). Ce phénomène, accompagné par la technologie permettant à un plus grand nombre de visiteurs d'accéder à des lieux auparavant peu accessibles (ex. recours aux vélos à assistance électrique) engendre une sur-fréquentation d'espaces protégés et nécessite de penser de nouvelles méthodes d'accompagnement et d'accessibilité contrôlée.
 - La culture est actuellement confrontée à un processus de « réinvention » face à la situation sanitaires et aux règles de distanciation sociales, notamment dans le secteur du spectacle.
- XIX. Le territoire transfrontalier a observé, outre la crise de la COVID-19, des mutations dans les pratiques sanitaires, la prise en charge des patients, ainsi que la structuration du secteur, c'est-à-dire :
- Renforcement du recours à la télémédecine au sein des parcours de soin, bien que l'usage de cette technologie ne puisse se substituer intégralement aux consultations médicales « classiques ».
 - Modification de la prise en charge des patients avec une tendance à l'accompagnement des patients au sein des parcours de soins, cela se matérialise par une plus grande coopération entre les différents services hospitaliers.
 - Renforcement de la centralisation (administratives et physiques) des services sanitaires autour des complexes hospitaliers (Briançon, Turin, Nice), faisant croître la présence de déserts médicaux. Ce phénomène a été confirmé lors de la crise de la COVID-19, avec une centralisation nationale, limitant les actions de coopération à l'échelle locale (ex. l'hôpital de Briançon n'a pas pu soutenir l'hôpital de Turin car les décisions étaient prises au niveau national tant en France qu'en Italie).

1.3 RECOMMANDATIONS POUR LA PERIODE 2021-2027

Sur la base des résultats de l'évaluation du Programme 2014-2020, des recommandations utiles à la préparation du futur Programme ALCOTRA sont présentées ci-dessous.

Typologie de partenaires

Les données relatives aux typologies de partenaires montrent comment même au cours de la période 2014-2020, le Programme se caractérise par une forte participation des partenaires publics (autorités publiques locales, départementales et régionales notamment).

L'implication des PME et des entreprises de manière générale a été limitée (4% du total des partenaires, avec un maximum de 8% dans l'OS 1.1). Si parmi les objectifs du nouveau Programme il y aurait la volonté d'assurer une forte implication des PME, il est recommandé d'observer avec attention les approches utilisées par d'autres Programmes Interreg ayant su impliquer un nombre important de bénéficiaires privés. Par ces

derniers on signale notamment les Programmes : Rhin Supérieur (voir l'approche avec les micro-projets), Belgique-Pays Bas (voir par exemple l'approche « *project partner light* »), Europe du Nord-Ouest (voir l'implication des PME à travers les vouchers).

Projets intégrés

Là où le nouveau Programme souhaite reproposer des formes de projet intégré, il est recommandé :

- **De définir avec plus de précision les objectifs des projets intégrés.** Dans la formulation des définitions il est nécessaire de montrer clairement comment ces instruments se différencient des projets simples non seulement du point de vue procédural (des mécanismes) mais du point de vue des objectifs.
- **De définir avec attention le rôle que le Programme souhaite endosser :** si, comme suggérer dans l'analyse du chapitre 13.5, l'objectif distinctif des plans intégrés par rapport aux projets simples est celui de définir une stratégie et des mécanismes de gouvernance de longue durée, deux options sont possibles pour le Programme :
 - Option "conservatrice" : ALCOTRA en tant qu'espace d'expérimentation de projets intégrés. Comme survenu au cours des deux dernières périodes de programmation l'objectif est celui de permettre aux territoires d'expérimenter, sans fixer d'objectifs spécifiques en termes de durabilité.
 - Option "ambitieuse" : ALCOTRA en tant que vecteur visant à la création de mécanismes de gouvernance transfrontalière stables dans le temps. Dans ce cas il sera demandé, parmi les objectifs demandés aux futurs PITEM et PITER, de construire des mécanismes de gouvernance autonomes et indépendants d'ALCOTRA (prenant appui sur ce qui a déjà été réalisé avec le GECT Mercantour).
- **Dans le cas des PITEM, de sélectionner exclusivement les thèmes nécessitant des stratégies et mécanismes de gouvernance de longue durée.** La demande clé pour le futur programme est : *quels sont les thèmes pour lesquels existe un réel besoin de forme de gouvernance intégrée à l'échelle transfrontalière ?* Pour répondre à une telle demande, les difficultés qui caractérisent la construction de la gouvernance intégrée dans des secteurs déterminés devront être considérés.
- **Dans le cas des PITER, de porter une attention majeure au caractère territorial de ces projets.** De l'analyse des fiches de projet émerge que dans le cadre de la programmation 14-20 il n'a pas obligatoirement été demandé aux projets d'élaborer une carte à travers laquelle décrire les limites territoriales des plans. Il est important que le futur programme fasse attention aux dimensions territoriales de chaque plan, demandant aux projets de spécifier de quelle manière la portion de territoire déterminée représente une aire fonctionnelle caractérisée par des dynamiques transfrontalières spécifiques.

Système de suivi

- La dimension territoriale est au cœur des objectifs des Programmes Interreg. Afin de favoriser la concentration des ressources disponibles au sein des contextes territoriaux adéquats, il est recommandé de renforcer les instruments de suivi. Et notamment du point de vue de l'évaluateur, il serait opportun que le Programme recueille les informations relatives non seulement à la localisation des partenaires, mais également des outputs et des résultats de projet
- Parmi les nouveautés de la période de programmation 2021-2027, une nouvelle typologie d'indicateurs de résultat est introduite, cette dernière n'ayant plus pour objectif de mesurer l'évolution de l'aire de coopération en relation aux dimensions du bien-être collectif (comme les indicateurs de résultat 2014-2020) mais centrés sur les résultats directs des projets. Tenant compte du nouveau cadre théorique et des données recueillies à travers l'évaluation, il est recommandé :
 - Dans la phase de définition du nouveau système d'indicateurs, une fois défini les champs d'intervention du futur programme, de vérifier quelques bonnes pratiques ayant émergés des activités d'évaluation (voir Tableau 82)
 - Dans la phase de mise en œuvre du futur programme, de prévoir un fort accompagnement aux bénéficiaires (chefs de file notamment). Des activités spécifiques de formation dédiées

au thème du suivi devront être prévues. La qualité du système de suivi des futurs programmes dépendra fortement de la capacité des bénéficiaires à transmettre au Programme des données précises et fiables, les informations recueillies à travers l'évaluation montrant que la « culture » du suivi est toujours peu généralisée parmi les bénéficiaires.

Valeur ajoutée

Selon les opinions des chefs de file, recueillis via l'enquête en ligne, la valeur ajoutée des projets ALCOTRA, par rapport aux politiques *mainstream*, réside en « l'amélioration de la connaissance d'un problème spécifique commun au territoire transfrontalier ». Selon la perspective de l'évaluateur, l'« amélioration de la connaissance d'un problème commun » représente une valeur ajoutée moyenne, supérieure aux simples échanges de connaissance et de pratiques avec les partenaires transfrontalier (niveau minimum) mais inférieur à la réalisation de services ou de politiques intégrées à l'échelle transfrontalière. En vue de la prochaine période de programmation, il paraît important que le futur Programme définisse clairement quels objectifs spécifiques ce dernier souhaiterait atteindre par rapport à ce qui a déjà été réalisé dans le cadre du contexte ALCOTRA lors des 5 programmations précédentes, ainsi qu'au sein des politiques *mainstream*.

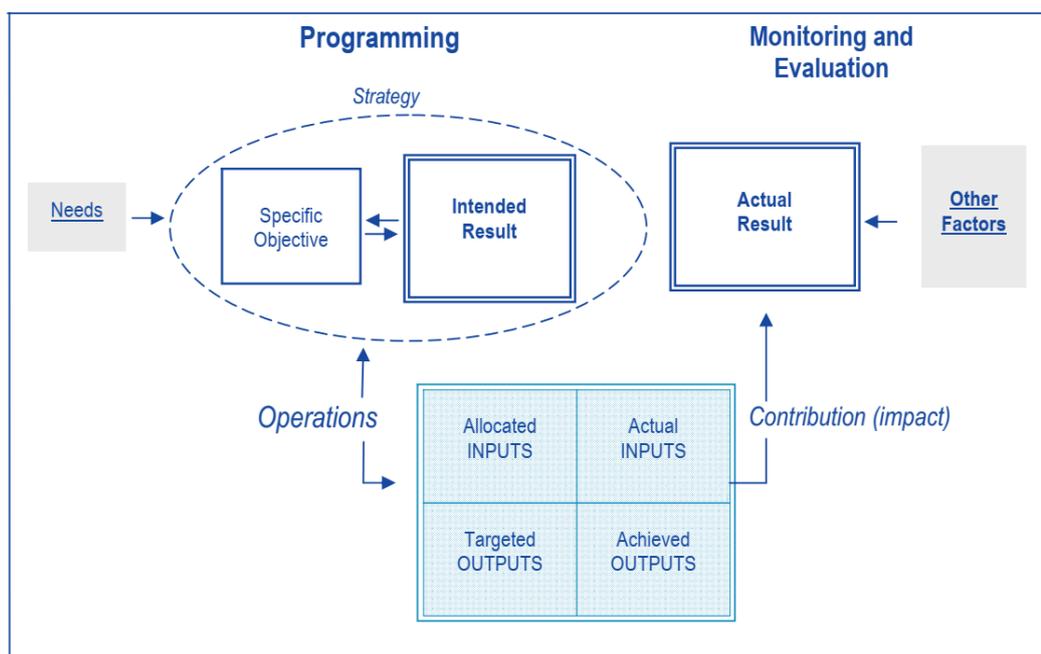
Durabilité des projets

Les informations recueillies à travers l'enquête en ligne auprès des chefs de file a souligné dans de nombreux cas que la durabilité des projets dépend de l'accès aux nouveaux financements ALCOTRA (ou plus généralement INTERREG). Si d'une part il s'agit d'une donnée confirmant l'importance du Programme pour le territoire, d'autre part elle met en lumière une certaine faiblesse c'est-à-dire la capacité des projets et du programme lui-même d'assurer les mécanismes à travers lesquels les résultats des projets peuvent être capitalisés dans d'autres domaines (par exemple dans le cadre de politiques *mainstreams*). En vue de la prochaine période de programmation, il paraît important d'assurer un mécanisme de coordination avec les autres politiques et programmes plus efficace.

2 Approche méthodologique

2.1 CADRE THEORIQUE DE REFERENCE

Selon le cadre réglementaire de la période 2014-2020, l'évaluation doit fournir une analyse des impacts au niveau de chaque objectif spécifique. La figure reportée ci-dessous représente le cadre théorique à la base de la programmation 2014-2020 et illustre l'objectif de chaque évaluation d'impact. Comme le montre la figure, l'impact est la contribution que les réalisations donnent à l'obtention des résultats attendus. Évaluer l'impact de chaque OS signifie comprendre quels sont les « effets » des réalisations des projets et comment ces « effets » contribuent à l'obtention des résultats attendus.



Il est important de préciser que, à la différence des réalisations et des résultats auxquels correspondent des indicateurs spécifiques (demandés par le cadre réglementaire), les impacts ne sont pas capturés par des indicateurs spécifiques du programme. La tâche de l'évaluation d'impact est donc premièrement d'élaborer des instruments de récolte des informations non recueillies à travers le système de suivi et de contrôle. Le Programme ALCOTRA a, cependant, des spécificités dans le sens où, comme l'illustre plus spécifiquement le chapitre dédié à l'analyse du système de suivi et de contrôle, de nombreux indicateurs de résultat choisis par le Programme ne semblent pas correspondre totalement à la définition d'indicateur de résultat prévue par le cadre réglementaire 2014-2020, mais semblent en revanche capturer en partie les impacts potentiels des projets (voir chapitre 14).

2.2 APPROCHE POUR L'IDENTIFICATION DES IMPACTS

Afin de décrire les impacts atteints, ou attendus, l'évaluateur a tout d'abord procédé à la reconstruction de la logique d'intervention utilisant les données et les informations fournies par le système de suivi et les documents du programme. A travers ces sources les évaluateurs ont reconstruit, pour chaque OS :

- Les besoins initiaux, c'est-à-dire les éléments justifiant le choix de l'OS ;
- Les résultats attendus ;

- L'avancement financier (en termes de certification de la dépense)
- L'avancement procédural (nombre de projets) et physique (en termes de réalisations attendus) ;
- L'avancement en termes de résultats attendus.

Une fois tous les éléments de la logique d'intervention reconstruits, l'attention s'est portée sur les impacts, c'est-à-dire sur l'élément liant les réalisations aux résultats attendus.

L'approche utilisée est la suivante : à partir de l'analyse documentaire des fiches de projet, une première hypothèse de typologie d'impact attendus (dite « liste initiale des impacts attendus ») a été élaborée. Les cas d'études réalisés au début de l'année 2020 ont été utilisés pour enrichir et revoir la liste initiale. Cette première phase de récolte des informations sur le terrain a donc permis d'élaborer une seconde liste des impacts attendus (voir tableau ci-dessous), qui est à la base de l'enquête en ligne à laquelle l'ensemble des chefs de file des projets ALCOTRA ont été invités.

L'enquête en ligne représente donc le principal instrument à travers lequel ont été récoltés les informations relatives aux impacts des projets. L'enquête en ligne a été structurée en tenant compte de 3 principaux objectifs :

- 1) **Vérifier si les impacts réalisés et/ou prévus par chaque projet soient cohérents avec les résultats attendus au début de la programmation-** Pour cela, comme déjà souligné, la liste des impacts attendus a été élaborée à partir de l'analyse des fiches projets.
- 2) **Vérifier la possible présence d'impacts non prévus initialement.** Les diverses couleurs présentes dans le tableau se réfèrent à quelques « macro-typologies » d'impact : la couleur bleu identifie les impacts relatifs à l'innovation, le vert à la protection environnementale, le jaune au tourisme et au patrimoine culturel, le marron aux transports, le rouge à la dimension de l'inclusion sociale, le bleu regroupe les impacts se référant à la dimension des politiques publiques tandis que le gris isole les impacts se référant à l'amélioration des compétences/connaissances des partenaires des projets. Indépendamment de l'objectif spécifiques, et donc des typologies de résultats attendus décrits dans le document de programme et au sein des fiches projets, il a été demandé à chaque chef de file de vérifier l'entière liste d'impacts attendus proposés dans le tableau reporté ci-dessous. L'évaluateur n'a donc pas filtré ex-ante les typologies d'impacts rattachables aux divers objectifs spécifiques, mais a soumis à tous les projets l'intégralité de la liste des potentiels impacts. De ce fait, il a été possible de vérifier, pour chaque OS, la présence potentielle d'impacts non prévus.
- 3) **Fournir des réflexions utiles à l'élaboration du futur Programme.** Les macro-catégories et les diverses typologies d'impacts présents au sein des tableau permettent d'aisément se référer aux « objectifs stratégiques » et aux « résultats directs » définis dans le cadre réglementaire 2021-2027. En vérifiant les typologies d'impacts les plus communes au sein du Programme 2014-2020, nous avons souhaité fournir quelques réflexions utiles à l'identification aux possibles résultats du futur Programme (ainsi qu'à la construction du futur système d'indicateurs, voir Chapitre 14)

Tableau 1 Liste d'impacts attendus proposée aux chefs de file de l'enquête en ligne²

	Impacts
1	Création d'emploi
2	Nouveaux services ou produits
3	Nouvelles demandes de brevet ou nouvelles marques déposés
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
5	PME utilisant des incubateurs
6	Entreprises ayant un chiffre d'affaires plus élevé
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences
8	Nouveaux investissements générés par le projet
9	Bâtiments avec une meilleure performance énergétique
10	Entreprises à performance énergétique améliorée

11	Plus de production d'énergie renouvelable
12	Utilisateurs connectés aux réseaux intelligents (smart grids)
13	Amélioration du traitement des déchets
14	Plus de population bénéficiant de mesures de réduction de la pollution
15	Plus d'infrastructures vertes
16	Meilleure protection des habitats naturels
17	Meilleure protection des espèces fragiles
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection
19	Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels
20	Augmentation du flux touristiques
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel
22	Réduction des temps de transport
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable
24	Plus d'utilisateurs d'infrastructures cyclables
25	Plus de demandeurs d'emploi utilisant les services d'aide à l'emploi
26	Plus d'enfants utilisant les infrastructures infantiles
27	Réduction de la dispersion scolaire
28	Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés
30	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé
31	Meilleure intégration sociale des groupes cycles
32	Réduction des temps de réponse moyen aux urgences médicales
33	Augmentation de la connaissance de la langue "transfrontalière"
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques
40	Autres

Concrètement à travers le questionnaire en ligne, il a été demandé à chacun des projets de spécifier :

- Les impacts des projets, sélectionnant une ou plusieurs typologie(s) d'impact à partir de la liste présentée (cf. tableau ci-dessus).
- Pour chaque impact sélectionné, une ou plusieurs réalisation(s) lui étant affilié. Cette seconde typologie d'information est d'une grande importance car elle a permis aux évaluateurs d'analyser chaque réponse et d'évaluer la pertinence effective des réalisations avec la typologie d'impact sélectionnée.
- La localisation des impacts via la sélection, sur une carte du territoire, des aires de coopération intéressées par les impacts.
- Les délais attendus pour les réalisations des impacts. Il s'agissait de vérifier si les chefs de file pensaient avoir déjà impacté les territoires, ou si les impacts étaient encore à venir. Il doit être précisé que ces informations ont été récoltées au début des menaces de la crise du COVID-19. En ce sens, ils ne tiennent probablement pas compte de la limitation des activités alors en cours suite à l'aggravation de la crise.
- La possible utilisation de la part des chefs de file et des partenaires d'instruments permettant de mesurer les impacts déclarés.

2.3 LES ACTIVITES DE RECOLTE DES DONNEES

2.3.1 Cas d'étude

Les cas d'étude sont des instruments d'évaluation permettant de fournir des exemples concrets de projets financés par le Programme ALCOTRA. Afin d'obtenir un panel représentatif, les projets ont été sélectionnés afin de couvrir les critères suivants :

- Représenter les 9 OS du Programme
- Représenter les 3 typologies de projet (simple, PITEM, PITER)
- Représenter l'ensemble du territoire de coopération (les partenariats des projets sélectionnés assurent la présence d'au moins un partenaire provenant de chaque région ALCOTRA)

Au total, 14 cas d'études ont été réalisés, à savoir :

- 10 projets simples : ANTEA, Innov'Api, A2E, AdaptMontBlanc, Risqu'eau, Alpes'Interprétation, Lemed-Ibex, Edu-Mob, Co.Sa.T, FEAST
- 2 PITER : GraiesLab, Coeur'Alp
- 2 PITEM: RISK, M.I.T.O

Afin de collecter les informations requises au développement de ces cas d'étude, **36 entretiens** ont été prévus, à savoir 2 pour les projets simples (le chef de file et un partenaire « transfrontalier »), et un par projet inclus au sein d'un PITER ou d'un PITEM.

Notons, toutefois, que seul 30 entretiens ont pu être réalisés, c'est-à-dire l'ensemble des chefs de file des projets simples et des projets inclus au sein des PITER, 6 des 8 chefs de file des projets inclus dans un PITEM, et 6 des 10 partenaires des projets simples. Les entretiens prévus avec les partenaires des projets simples étaient prévus début mars 2020, par conséquent cela correspond à l'émergence de la crise sanitaire pouvant expliquer le manque de réactivité de la part des projets. Nous pouvons souligner que sur les deux chefs de file n'ayant pas répondu aux demandes d'entretien, l'un d'entre eux n'a pas donné suite car le projet venait juste de connaître d'importants changements en termes de ressources humaines.

2.3.2 Enquête en ligne

Comme détaillé plus en amont cette partie (voir 2.2), l'enquête en ligne est un outil d'évaluation ayant permis aux évaluateurs de recueillir des informations relatives aux réalisations et impacts générés par l'ensemble des projets financés par le Programme ALCOTRA au cours de la période 2014-2020.

L'enquête en ligne a été transmise aux 121 chefs de file des projets financés par le Programme Interreg ALOCTRA par courriel et l'information a également été relayée par le site internet du Programme. L'enquête a été ouverte du **11 mars 2020 au 13 avril 2020**.

Au total, **55 projets ont apporté leur contribution** au cours de l'enquête en ligne (soit 45% des projets financés), c'est-à-dire 34 projets simples, 12 projets inclus au sein d'un PITER et 9 projets issus au sein d'un PITEM.

Ces réponses ont permis de couvrir l'intégralité des OS. Le tableau ci-dessous représente le taux de participation des projets ayant répondu à l'enquête en ligne.

Tableau 2 Taux de réponse par OS

OS	Taux de réponse
1.1	29%
1.2	100%
2.1	56%
2.2	43%
3.1	46%
3.2	50%
3.3	29%
4.1	38%
4.2	50%

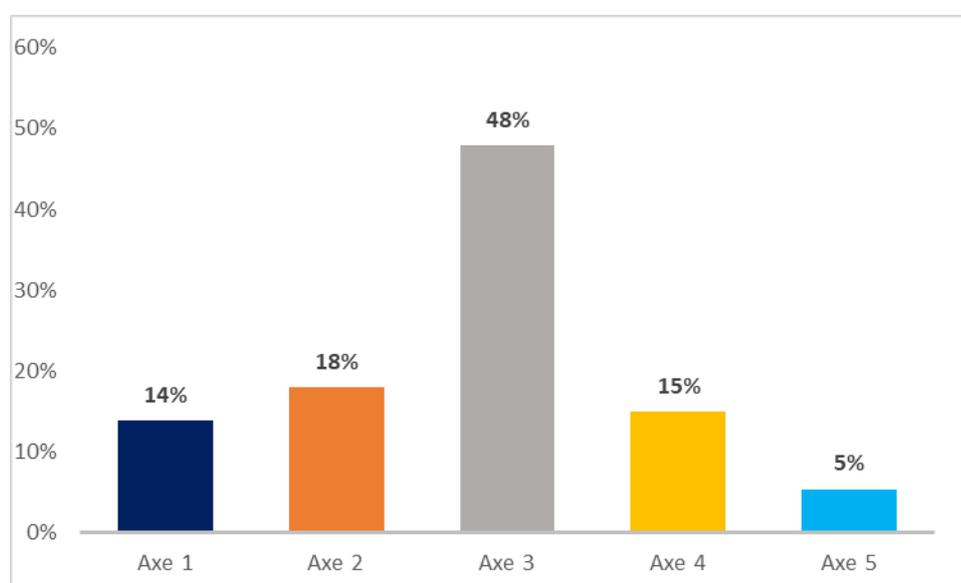
3 La photographie générale du Programme

Bien que le cadre réglementaire de la période 2014-2020 impose aux évaluateurs d'analyser les impacts au niveau de chaque objectif spécifique, ce chapitre fournit une photographie générale des impacts du programme ALCOTRA 2014-2020.

3.1 RESSOURCES A DISPOSITION ET TYPOLOGIES DE PROJETS

En l'état actuel (données financières au 31/03/2020), le Programme ALCOTRA a alloué plus de 227 millions d'euros en coût total (97% des ressources disponibles), les distribuant sur 5 axes (incluant l'assistance technique). Comme le montre le graphique suivant, l'axe 3 concentre plus de 45% des ressources (soit environ 108 millions d'euros en coût total), tandis que la répartition entre les 3 autres axes thématiques est plus équilibrée (d'environ 30 à 40 millions d'euro en coût total pour chacun des trois axes).

Figure 1 Distribution des ressources au niveau des axes



Au total, le Programme a financé 76 projets simples (hors AT). La distribution du nombre de projets simples reflète la distribution des ressources, l'axe 3 étant l'axe avec le plus grand nombre de projets avec 39 projets simples (33 au sein du seul OS 3.1) suivi par les axes 2 et 4 (respectivement 15 et 14 projets simples). L'axe avec le plus faible nombre de projets est l'axe 1 avec 8 projets simples (2 sont des projets simples financés au titre de l'OS 1.2).

Outre les projets simples, le programme a financé 12 plans intégrés (6 PITEM et 6 PITER). Chaque PITEM se concentre sur un OS (les OS intéressés sont 1.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1), tandis que les PITER sont transversaux à plusieurs axes et intéressent plusieurs OS (pour de plus amples informations concernant les PITEM et PITER, voir le chapitre 0)

En termes d'avancement financier, les données du 31 mars 2020 montrent un niveau de certification de la dépense équivalent à 23% (hors AT) des ressources allouées. Le niveau d'avancement varie selon le niveau de chaque OS, mais surtout en fonction des typologies de projet. Comme illustré dans les chapitres dédiés à l'analyse des impacts au niveau des OS, les PITEM et les PITER sont caractérisés par une procédure de sélection longue engendrant des retards conséquents dans leur mise en œuvre.

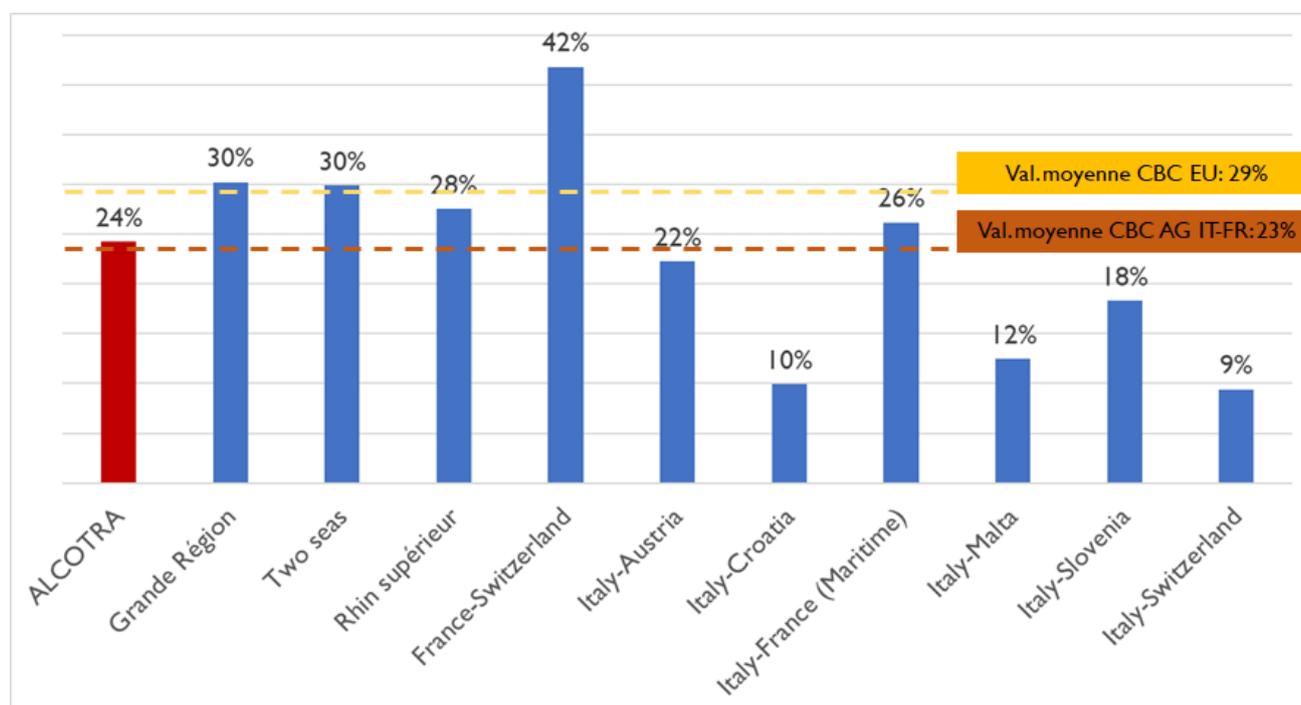
Tableau 3 Dépenses allouées et certifiées au niveau des OS en millions d'euros en coût total (hors AT)

OS	Ressources allouées (A)	Certifiées (C)	C/A %
1.1	25,8	4,5	17%
1.2	5,8	2,0	35%
2.1	13,0	4,2	32%
2.1	27,8	7,2	26%
3.1	84,5	21,7	26%
3.2	14,1	2,0	14%
3.3	10,4	1,0	9%
4.1	19,9	3,4	17%
4.2	14,1	3,3	24%
TOT	215,3	49,4	23%

Source : données fournies par l'AG

Le graphique ci-dessous permet une comparaison avec d'autres programmes CBC gérés par des AG italiennes ou françaises. Les données sont élaborées à partir des données disponibles sur le site cohesiondata.ec.europa.eu et contiennent les valeurs calculées avec des critères qui ne sont pas en totale cohérence avec les critères utilisés par l'AG³ pour sa comptabilité interne (voir la légère discordance entre les valeurs du montant certifié – 23% hors AT contre 24%). Le graphique est cependant utile car il permet d'évaluer la performance du Programme ALCOTRA en termes d'avancement financier en le comparant avec d'autres programmes agissant dans des contextes similaires. Il résulte du graphique comment, se référant aux données relatives financières de mars 2020, le Programme est en ligne avec la moyenne des autres programmes transfrontaliers gérés par des AG italiennes ou françaises.

Figure 2 Comparaison entre les programmes transfrontaliers en termes de % de dépense certifiée par rapport au budget total (valeurs 2019)



Source : élaboration t33 à partir des données de cohesiondata.ec.europa.eu

³ Les données cohesiondata font référence aux dépenses éligibles (« eligible spending »)

3.2 CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES

Les projets financés (76 simples auxquels s'ajoutent les projets à l'intérieur des PITEM et PITER) impliquent, hors AT et PCC, 686 bénéficiaires de projet (389 bénéficiaires au sein des projets simples, les restants au sein des projets financés au sein des PITEM et PITER).

Du point de vu de la typologie des partenaires, il s'agit pour environ deux tiers d'entités publiques notamment locales (43%) et régionales (22%). Le nombre d'entreprises directement impliquées dans le programme en tant que bénéficiaires est limité (environ 1%).

Tableau 4 Typologies de partenaires

Typologie de bénéficiaires	% sur total
Pouvoir public local	43%
Pouvoir public régional	22%
Institut d'enseignement supérieur et de recherche	7%
Groupes d'intérêt y compris les ONG	6%
Agence sectorielle	4%
Pouvoir public national	4%
Organisme de soutien aux entreprises	4%
Centre de formation, d'enseignement et école	3%
Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	3%
PME (micro, petite, moyenne entreprise)	2%
Entreprise, à l'exception de PME	1%
GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	1%

Source : données fournies par l'AG

En termes de distribution du nombre de partenaires et des ressources entre les deux pays, le tableau ci-dessous illustre une prévalence de partenaires italiens (54%) à laquelle correspond une plus grande proportion de ressources disponibles destinées aux partenaires italiens. L'incidence des partenaires italiens est particulièrement significative dans le cas des chefs de file (64%), tandis que la distribution des partenaires « simples » est plus équilibrée (voir tableau suivant).

Tableau 5 Distribution des partenaires (hors AT et PCC) et des ressources (hors AT) allouées entre les pays

Pays	CF	P	Total	Ressources allouées
France	36%	49%	46%	44%
Italie	64%	51%	54%	56%

Source : données fournies par l'AG

L'analyse au niveau régional met en lumière la forte concentration des partenaires et des ressources dans le Piémont et dans la Région Sud-PACA. Il s'agit cependant d'une donnée cohérente avec le poids démographique et territorial que les provinces/départements de ces régions représentent au sein du territoire ALCOTRA (73% de la population ; 67% de la superficie totale ALCOTRA).

Tableau 6 Distribution des partenaires et des ressources allouées entre les Régions

NUTS 2	CF	P	Total	Ressources allouées	% Pop. Alcotra*	% Sup. Alcotra*
Auvergne-Rhône-Alpes	14%	17%	16%	18%	22%	24%

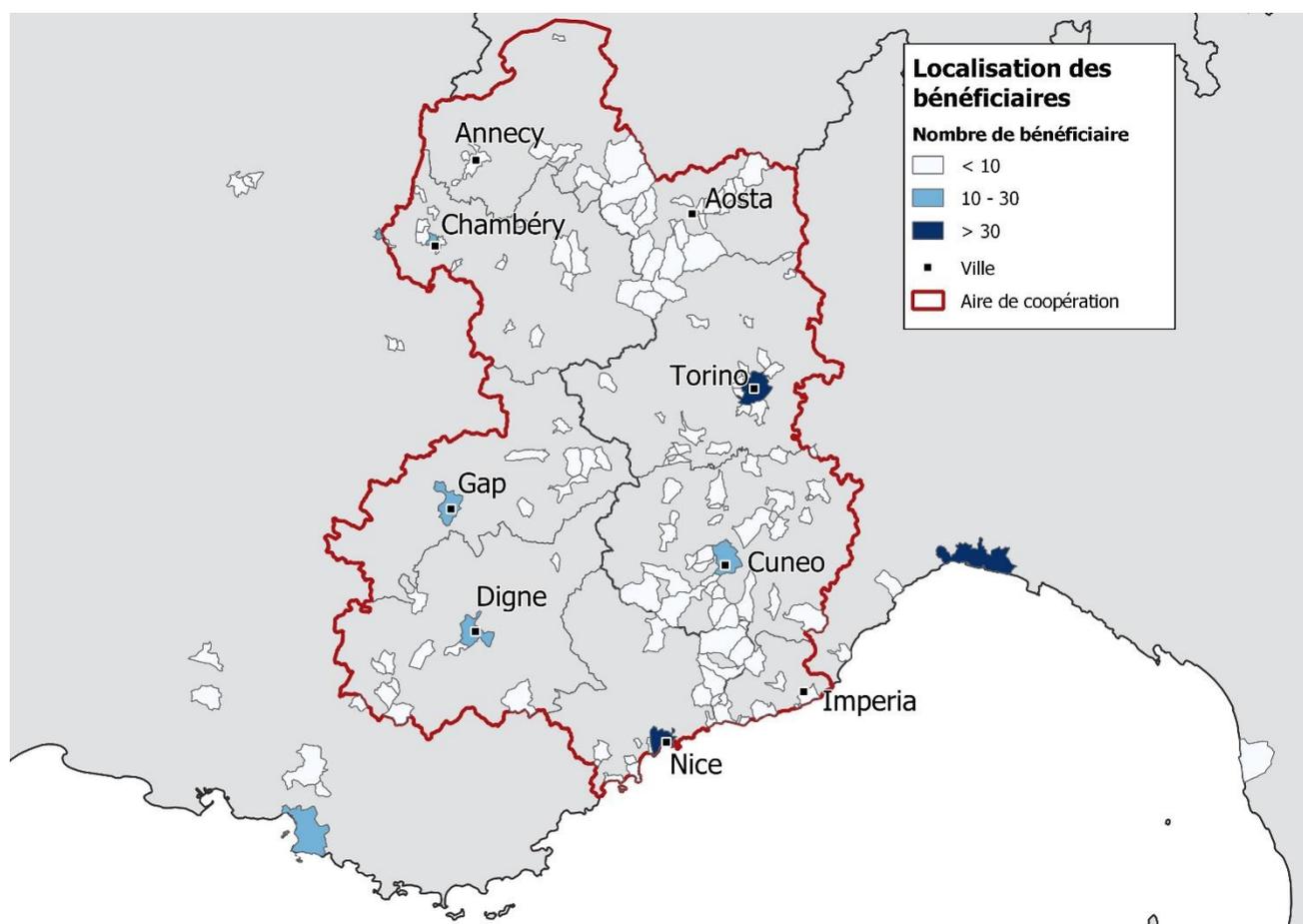
Ligurie	9%	11%	11%	10%	4%	2%
Piémont	39%	30%	32%	31%	49%	30%
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	22%	31%	29%	26%	24%	37%
Vallée d'Aoste	16%	10%	11%	14%	2%	7%
Externe	0%	1%	1%	1%	-	-

* % Calculé considérant les seules aires éligibles

Source : données fournies par l'AG et les données Eurostat

La carte suivante illustre la distribution de l'ensemble des bénéficiaires ALCOTRA (projets simples, PITEM et PITER). La carte est élaborée sur la base des informations relatives au siège légal des partenaires. Cette dernière met en évidence le poids important des partenaires ayant leur siège légal au sein des chefs-lieux de région ou de province (voir la forte présence d'autorité publiques régionales et départementales/provinciales/villes métropolitaines). En ce qui concerne les aires limitrophes à la frontière franco-italienne, la carte montre comment la mobilisation des partenaires localisés dans les zones frontalières est forte dans certaines aires (Vallée d'Aoste, Provinces de Cuneo et d'Imperia, Alpes-Maritimes), et moins dans d'autres (Province de Turin et Alpes-de-Haute-Provence).

Carte | Localisation des partenaires ALCOTRA (siège légal)



Source : données fournies par l'AG

3.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS

Pour chaque OS, le Programme a défini des typologies de réalisations attendues et des objectifs quantitatifs. Le tableau ci-dessous présente les réalisations prévues du Programme et, sur la base des informations fournies par l'AG, montre le niveau d'avancement par rapport aux valeurs cibles prévues pour 2023.

Le tableau met en évidence comment, pour de nombreux OS, les réalisations déjà produites fin 2019 sont plus importantes que ce que les données financières laisseraient entendre. Du point de vu de l'évaluateur, la différence entre le niveau d'avancement financier et les progrès ont diverses explications possibles :

- Présence de quelques problèmes dans le processus de certification ayant ralenti le flux financier sans pour autant empêcher les bénéficiaires de réaliser les actions prévues ;
- Une sous-estimation, en phase de programmation, du potentiel des projets en termes de réalisations attendues. En d'autres termes, les projets de quelques OS sont plus efficaces que ce qui était prévu (en termes de rapport ressources disponibles/réalisations produites) ;
- Problèmes dans la quantification des indicateurs de la part des bénéficiaires. En d'autres termes, les bénéficiaires de chaque OS quantifient les indicateurs incluant également les réalisations non totalement conformes à la définition prévue par le Programme.

Les informations recueillies à travers les cas d'étude semblent indiquer que la divergence soit notamment liée à la combinaison des deux derniers points. Pour quelques OS, et en particulier pour l'OS 1.1, les bénéficiaires se plaignent d'une certaine imprécision dans la définition des indicateurs ; de ce fait semble dériver le risque d'une surestimation des réalisations produites.

Tableau 7 Indicateurs de réalisation : avancement fin 2019 et comparaison avec le niveau de certification de la dépense

OS	Indicateur	Valeur 2019	Target 2023	%	% €
OS 1.1	Nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44	14	314%	17%
	Nombres de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. clusters), centres de recherche, administrations publiques, etc. qui participent aux projets	511	127	402%	
OS 1.2	Nombre de bâtiments publics « pilotes » pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0	5	0%	35%
OS 2.1	Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	8	15	53%	32%
OS 2.2	Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	20	25	80%	26%
OS 3.1	Nombre de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	61	53	115%	26%
OS 3.2	Nombre d'habitats objets d'intervention de réhabilitation	8	39	20%	14%
OS 3.3	Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	24	10	42%	9%
OS 4.1	Nombre de services et interventions développés	11	25	44%	17%
OS 4.2	Nombre de participants aux programmes conjoints d'enseignement et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	2.242	17.139	13%	24%

Source : données fournies par l'AG

Outre les informations capturées par le système de suivi et présentées dans le tableau précédent, les activités d'évaluation (enquête en ligne et cas d'étude notamment) ont démontré comment les projets financés ont réalisés de nombreuses activités et mobilisé, via diverses modalités, les citoyens et les porteurs d'intérêt (voir le chapitre sur les impacts au niveau des OS pour plus de détails). Cependant, en ce qui concerne les impacts, c'est-à-dire les bénéfices dérivant des réalisations des projets, l'activité d'évaluation a montré qu'il s'agit encore, en grande partie, d'impacts attendus qui se vérifieront à partir de l'année en cours (2020), étant donné que seuls les projets du premier appel à projet ont été conclus. A ce propos il doit être souligné que les informations ont été recueillies en partie avant la crise sanitaire du COVID-19, il est donc permis de supposer que le blocage des déplacements transfrontaliers implique un décalage temporel ultérieur en ce qui concerne la production des impacts.

Tenant compte de cette précision, l'activité d'évaluation permet de photographier les principales typologies d'impacts attendus. Le tableau suivant résume les informations récoltées à travers les cas d'étude et l'enquête en ligne. Plus précisément, le tableau suivant (tableau 8) illustre, à partir de la matrice présentée dans le chapitre méthodologique (voir Tableau 1) quelles typologies d'impacts sont attendus au niveau des simples OS et offre une vision d'ensemble des impacts transversaux caractérisant le Programme. Afin de faciliter l'identification des impacts les plus pertinents, le tableau 8 met en évidence les catégories d'impacts pouvant être identifiés dans divers OS. Ces derniers représentent les impacts les plus caractéristiques du Programme, c'est-à-dire ceux que nous retrouvons dans les divers axes et objectifs spécifiques du Programme.

- **Les impacts sur les politiques de l'aire ALCOTRA** : les impacts attendus par le Programme se concentrent notamment sur les *policy* du territoire de coopération (voir les impacts bleus au sein du tableau). Nous observons que l'augmentation des occasions de confrontation entre les institutions présentes sur le territoire transfrontalier, plus grande attention des citoyens sur des thématiques transfrontalières, l'émergence de nouveaux instruments de planification locale, sont des impacts (attendus) qui se retrouvent de manière transversale au sein de tous les OS du Programme.
- **Augmentation de l'utilisation de solutions/produits digitaux.** Dans beaucoup d'OS, nous retrouvons le développement de solutions digitales. Il s'agit de nouveaux instruments qui sont et seront mis à disposition du territoire grâce auxquels on s'attend à un impact significatif en termes d'augmentation de l'utilisation, de la part des citoyens du territoire, d'applications et instruments TIC.
- **Renforcement des compétences des acteurs économiques du territoire.** Un autre aspect transversal à de nombreux OS concerne le renforcement des compétences des citoyens du territoire, en particulier des acteurs économiques (PME, travailleurs), mais également des étudiants.
- **Renforcement des compétences des partenaires du projet.** Il s'agit des dernières lignes du tableau marquées en grises. Tous les projets déclarent que le programme est en train de permettre, et permettra, d'améliorer les compétences des partenaires impliqués. Pour les partenaires du projet, le programme offre l'opportunité d'acquérir de nouvelles connaissances et d'apprendre l'utilisation de nouveaux instruments pratiques.

Tableau 8 Les impacts (attendus) du Programme ALCOTRA : photographie générale

Impacts		1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2
1	Création d'emploi	x				x				x
2	Nouveaux services ou produits	x				x				
3	Nouvelles demandes de brevet ou nouvelles marques déposés									
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques	x			x	x	x		x	x
5	PME utilisant des incubateurs									
6	Entreprises ayant un chiffre d'affaires plus élevé									
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences	x	x			x				x
8	Nouveaux investissements générés par le projet									
9	Bâtiments avec une meilleure performance énergétique		x							
10	Entreprises à performance énergétique améliorée									
11	Plus de production d'énergie renouvelable									
12	Utilisateurs connectés aux réseaux intelligents (smart grids)									
13	Amélioration du traitement des déchets	x								
14	Plus de population bénéficiant de mesures de réduction de la pollution							x		
15	Plus d'infrastructures vertes					x				
16	Meilleure protection des habitats naturels			x			x			
17	Meilleure protection des espèces fragiles						x			
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection				x					
19	Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels				x					
20	Augmentation du flux touristiques					x				
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel					x				
22	Réduction des temps de transport	x								
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable	x						x		
24	Plus d'utilisateurs d'infrastructures cyclables							x		
25	Plus de demandeurs d'emploi utilisant les services d'aide à l'emploi									
26	Plus d'enfants utilisant les infrastructures infantiles									
27	Réduction de la dispersion scolaire									
28	Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs									x
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés	x							x	
30	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé								x	
31	Meilleure intégration sociale des groupes cibles								x	
32	Réduction des temps de réponse moyen aux urgences médicales								x	
33	Augmentation de la connaissance de la langue "transfrontalière"				x					
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation	x	x	x	x		x		x	
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders sur des thématiques		x	x	x	x	x	x		
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et stakeholders	x	x	x	x	x			x	
38	Acquisition de nouvelles connaissances	x	x	x	x	x	x	x	x	x
39	Utilisation de nouvelles pratiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x

3.4 LA VALEUR AJOUTEE

L'enquête en ligne a permis d'enquêter la perception des bénéficiaires relativement à la valeur ajoutée des projets ALCOTRA. Le principal objectif est de vérifier si les projets ALCOTRA permettent de réaliser des actions distinctives et caractéristiques par rapport à celles financées par les politiques régionales et nationales.

Dans le cadre de l'enquête en ligne, il a été demandé aux bénéficiaires de définir la valeur ajoutée de leur projet, sélectionnant l'une des options proposées par l'évaluateur. Il s'agit d'options qui, dans la perspective de l'évaluateur, expriment des niveaux plus ou moins forts de valeur ajoutée.

Tableau 9 Grille des valeurs ajoutées

Typologie de valeur ajoutée	Niveau
a) Création de moments d'échanges avec les partenaires transfrontaliers	Bas
b) Amélioration de la connaissance d'un problème spécifique commun au territoire transfrontalier	Moyen
c) Amélioration des instruments politiques (plans, accords) au niveau local/régional	Moyen
d) Création de nouveaux instruments politiques (plans, accords) intégré au niveau transfrontalier (par ex. deux communes, une italienne et une françaises, établissent un protocole d'action en cas d'urgence climatique)	Élevé
e) Introduction/test à l'échelle locale/régionale de nouveaux services et produits	Moyen
f) Introduction à l'échelle locale/régionale de nouveaux systèmes de suivi et d'évaluation	Moyen
g) Introduction/test de nouveaux services et produits intégrés au niveau transfrontalier (par exemple les citoyens français pourront bénéficier des services délivrés par les entité italiennes).	Élevé

Selon les informations recueillies à travers l'enquête en ligne (tableau ci-dessous), plus de la moitié des chefs de file considèrent que la valeur ajoutée du projet ALCOTRA, par rapport aux politiques mainstream, consiste en l' «Amélioration de la connaissance d'un problème spécifique commun au territoire transfrontalier» - catégorie b de la « grille des valeurs ajoutées »- ou bien en l' «Introduction/test de nouveaux services et produits intégrés au niveau transfrontalier (par exemple les citoyens français pourront bénéficier des services délivrés par les entité italiennes) » - catégorie g de la « grille des valeurs ajoutées ». Selon la perspective de l'évaluateur, il s'agit d'indications révélant une valeur ajoutée de niveau modéré : supérieur au simple échange de connaissances et de pratiques avec les partenaires transfrontaliers (niveau moyen) mais inférieure à la réalisation de services ou de politiques intégrées à l'échelle transfrontalière.

Selon cette perspective, les OS caractérisés par un niveau élevé de valeur ajoutée par rapport aux politiques mainstream sont notamment : les OS 4.2 et 1.1 dans le cadre desquels, selon une part significative des chefs de file, il est possible d'« introduire et d'expérimenter de nouveaux produit et services intégrés transfrontaliers » (a) ; l'OS 3.2 en ce qui concerne la possibilité de réaliser de « nouveaux instruments politiques (plans, accords) intégrés au niveau transfrontalier » (e).

Tableau 10 Valeur ajoutée : les réponses des chefs de file

Typologies de V.A	Niveau de V.A	Tot.	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2
a)	Bas	7%			20%		14%				
b)	Moyen	36%	25%	67%	80%	17%	27%	67%	100%	20%	20%
c)	Moyen	4%		33%			5%				
d)	Élevé	5%				17%		33%		20%	
e)	Moyen	20%	25%			17%	32%			40%	
f)	Moyen	2%				17%					
g)	Élevé	25%	50%			33%	23%			20%	80%

3.5 LES PRINCIPES HORIZONTAUX

L'Union Européenne, à travers ses politiques, poursuit l'objectif de favoriser les principes de développement durable, d'égalité des chances et de non-discrimination, ainsi que d'égalité entre hommes et femmes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Programme ALCOTRA 2014-2020 s'est approprié de ces principes tant dans la phase de programmation, via la définition d'objectifs spécifiques en ligne avec les trois principes, que lors de la mise en œuvre, prévoyant des instruments dédiés pour évaluer l'impact potentiel des diverses propositions de projet relatives aux trois principes.

S'agissant des impacts, comme l'illustre de manière détaillée le tableau Tableau 11 Contribution du Programme aux principes horizontaux, il est attendu de nombreux projets financés (notamment dans les axes 1 à 3) des résultats positifs en termes de développement durable. De manière plus limitée, mais cependant positive, les impacts attendus en termes de non-discrimination et d'égalité des chances sont majoritairement attendus par les projets financés au titre de l'axe 4.

Tableau 11 Contribution du Programme aux principes horizontaux

	Développement durable	Égalité des chances et non-discrimination	Égalité femme-homme
Définition de la stratégie de Programme	42% des ressources destinées à la croissance durable (voir les OT 4, 5 et 6)	L'OS 4.1 se propose de développer des services pour la population vivant dans les aires de montagne et rurales avec une attention particulière aux sujets vulnérables et en difficulté.	Les interventions prévues au sein de l'axe I, finalisées à l'expérimentation de technologies innovantes dans le domaine de l'assistance, du sanitaire, du scolaire et du formatif, visent à soutenir les femmes qui, majoritairement, se dédient aux soins des familles.
Mise en oeuvre	Le formulaire adopté lors de la phase de sélection des projets prévoit des sections spécifiques à travers lesquelles évaluer les possibles impacts en termes de développement durable.	Le formulaire adopté lors de la phase de sélection des projets prévoit des sections spécifiques à travers lesquelles évaluer les possibles impacts en termes d'égalité des chances et de non-discrimination	Le formulaire adopté lors de la phase de sélection des projets prévoit des sections spécifiques à travers lesquelles évaluer les possibles impacts en termes d'égalité femmes-hommes
Impacts	Impacts positifs en termes de développement durable pour les OS 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3	Impacts positifs en termes de création de nouveaux instruments et de services utiles aux populations vivant dans les aires de montagnes et rurales, incluant les personnes vulnérables et en difficulté.	Impacts positifs en termes de création et d'amélioration des services sociosanitaires et dans certains cas spécifiques également la diffusion de la culture de l'égalité femmes-hommes (voir par exemple le projet PROSOL FEMMES)

4 OS I.I - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer des services innovants

Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il au développement de l'innovation appliquée sur le territoire ALCOTRA ?

 Questions d'évaluation	 Observations générales
Quelle typologie d'innovation est privilégiée (par exemple de produit, de processus ou encore d'organisation) ?	<p>Les projets de l'OS I.I ont développé différents types d'innovation, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovations de produit, comme dans le cas du projet ANTEA avec l'introduction de nouvelles modalités de production et de commercialisation des fleurs comestibles ou encore du projet Innov'Api dans le cadre de l'amélioration de l'apiculture par l'utilisation de méthodologies innovantes. • Innovations organisationnelles, en développant des réseaux d'acteurs économiques transfrontaliers (p.ex. CoeurInnovant) • Innovations des processus visant à développer l'économie locale dans son ensemble en fournissant des méthodologies innovantes permettant de dynamiser le territoire (ex. InnovLab, CoeurInnovant).
Quels sont les acteurs impliqués (publics et/ou privés) et leur dimension au niveau transfrontalier ?	<p>Les acteurs impliqués au sein de l'OS I.I sont notamment des administrations publiques, surtout de dimension locales (à l'instar des communautés de communes) ou régionales. S'agissant du monde de l'entreprise, on souligne une présence notable des organismes de soutien aux entreprises (en particulier des chambres de commerce) tandis que la présence de PME au sein des partenariats est limitée (8% des bénéficiaires de cet OS),</p>
Quels sont les effets en termes de constitution de cluster et de pôles d'entreprises (agrégation / participation des partenaires clés à l'innovation) ?	<p>Les actions mises en œuvre par les projets de l'OS I.I ont permis de développer des réseaux entre les acteurs du territoire. Deux typologies d'organisations émergent : certains projets ont développé des clusters grâce à leur partenariat soit en interne (ex. Innov'Api), soit entre les partenaires du projet et des acteurs externes (ex. ANTEA), tandis que d'autres (ex. InnovLab, CoeurInnovant) ont mis</p>

	en œuvre des instruments permettant aux entreprises du territoire de se former en clusters.
Y a-t-il eu des économies d'échelle et des effets de levier (i.e. mise en commun des moyens disponibles au niveau public / privé) ?	Les projets financés au titre de l'OS I.I ont permis de créer des effets leviers afin de dynamiser l'économie du territoire transfrontalier. Cette dimension émerge notamment à travers le projet <i>Innov'Api</i> qui a formé des clusters entre des associations apicoles et des centres de recherche.
Y a-t-il eu des effets mesurables sur l'emploi et la compétitivité des entreprises dans les secteurs prioritaires (santé, mobilité, tourisme et culture et économie verte) ?	Les projets financés au titre de l'OS I.I mirent à dynamiser l'économie et ainsi de fournir les conditions nécessaires au renforcement de l'emploi et de la compétitivité des entreprises. Cependant, les impacts des projets de l'OS I.I seront majoritairement réalisés au cours des prochaines années.
Quelle est la contribution des projets aux stratégies régionales d'innovation ?	Les projets de l'OS I.I contribuent principalement aux innovations méthodologiques destinées à dynamiser l'économie locale, ainsi qu'au secteur agroalimentaire.
Les innovations intéressent-elles principalement les territoires ruraux, urbains et/ou en retard de développement ?	En général les impacts intéressent tant les zones rurales que les zones urbaines. Les PITER étudiés au cours de cette évaluation ont fortement contribué au renforcement de l'innovation au sein des territoires ruraux (ex. territoire des Hautes-Vallées).

4.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS I.I – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse du contexte, réalisée lors de la préparation de l'actuelle période de programmation (2013), a mis en lumière comment le territoire ALCOTRA se caractérise par de fortes divergences en termes de densité de population et d'activité productive (« *la zone ALCOTRA est un territoire de contrastes* »). Ces divergences se reflètent sur les dynamiques de développement économique avec les zones rurales et de montagne montrant un faible niveau d'innovation, à la différence des grands centres urbains de l'aire (ex. Turin et Nice) caractérisés par la présence d'important centres de recherche et de transfert technologique.

Le tableau ci-dessous résume les éléments de base de l'OS I.I.

Tableau 12 OS I.I Besoins et défis pertinent identifiés lors de l'analyse territoriale du PC 2014-2020

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence de mécanismes d'agrégation pour des secteurs spécifiques (pôles d'innovation, clusters, etc...) et d'incubateurs d'entreprises Croissance forte dans certains secteurs (haute valeur ajoutée, forte intensité de connaissance) Attractivité environnementale et touristique Position stratégique entre la macro-région alpine, la Méditerranée et l'Europe centrale 	<ul style="list-style-type: none"> Hétérogénéité d'innovation sur le territoire Fort écart entre le monde des entreprises (principalement TPE et PME) Mauvaise qualité de l'innovation dans le secteur tertiaire Mauvaises connections digitales dans certains territoires
Opportunités	Menaces

- Intensification de la collaboration et du développement des pôles d'innovation (clusters)
- Structures/réseaux de soutien à l'innovation sociale
- Appui des RIS3 et des programmes UE pour la croissance intelligente
- Faible qualification technico-scientifique des PME
- Désertification économique des zones non urbaines

4.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

A travers l'objectif spécifique I.1, le programme vise à « réduire les distances entre le monde de la recherche et celui des entreprises (PME) »⁴ favorisant le transfert technologique et l'utilisation d'approches méthodologiques innovantes telles que *l'open innovation*, le *living lab*, le *pre-commercial public procurement*. En outre, l'intention est celle de se concentrer notamment sur les secteurs et filières productives communes aux Stratégies Régionales intéressées par le Programme (voir notamment les thèmes connectés à la santé, la mobilité, le tourisme et culture et à l'économie verte).

En ce qui concerne la perspective territoriale, le Programme a pour objectif, via l'OS I.1, de favoriser les processus de transferts directs vers les aires rurales et montagnardes ; plus précisément, l'OS I.1 vise à étendre les services innovants déjà présent au sein des aires urbaines plus avancées, aux zones rurales et de montagne.

En termes quantitatifs, le programme s'est fixé comme objectif que soient créés, à travers le programme, et d'ici la fin de la période de programmation 2014-2020, 35 innovations/services créatifs (20 de plus par rapport aux 15 déjà créés par le programme 2007-2013). Du point de vue théorique, comme cela sera discuté au sein du dernier chapitre de ce document, l'indicateur de résultat sélectionné n'apparaît pas cohérent avec le cadre réglementaire 2014-2020 ; cependant cela permet de clarifier ce qu'est l'impact attendu au niveau des projets (pour la définition d'impact et résultats, se référer au chapitre précédent).

En ce qui concerne les typologies de bénéficiaires, les attentes du début de programmation étaient de réussir à impliquer des acteurs publics (État français, régions, provinces/départements, ville métropolitaine), collectivités locales et naturellement les sujets dépositaires des compétences spécifiques en matière d'innovations parmi lesquels les universités, les centres de recherche et les pôles technologiques. Enfin, le programme souligne également la volonté d'assurer la présence d'acteurs économiques parmi lesquels les Chambres de commerce et les PMI.

4.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS I.1

4.3.1 Typologie de projets et de bénéficiaires financés

Fin 2019, 14 projets ont été financés au titre de l'OS I.1. Il s'agit de 6 projets simples financés lors du second appel à projet, 5 au sein des PITER (ALPIMED, GraiesLab, CoeurAlpes, Terres Monviso, Parcours) et de 3 projets au titre du PITEM CLIP.

⁴ Programme de Coopération, section II, description attendue de l'OS I.1

Au total l'allocation de l'OS (FEDER et co-financement) s'élève à environ 26 millions d'euro correspondants à 11% des ressources totales mises à disposition par le programme. Le progrès financier est limité par rapport à d'autres OS : les dépenses certifiées, en mars 2019, correspondent à environ 17% du montant total alloué pour l'axe (environ 4.5 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous illustre la distribution du montant total mis à disposition de l'OS I.I entre les diverses typologies de projet.

Tableau 13 Projets financés dans le cadre de l'OS I.I

Typologie de projet	Projets simple	PCC
2ème appel à projet	6	
PITEM	3	1
PITER	5	
Total	14	
Source AG		

Tableau 14 Ressources allouées à l'OS I.I

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
2ème appel à projet	10,5	4,4
PITEM	6,7	0
PITER	8,6	0,1
Total	25,8	4,5
Source : AG		

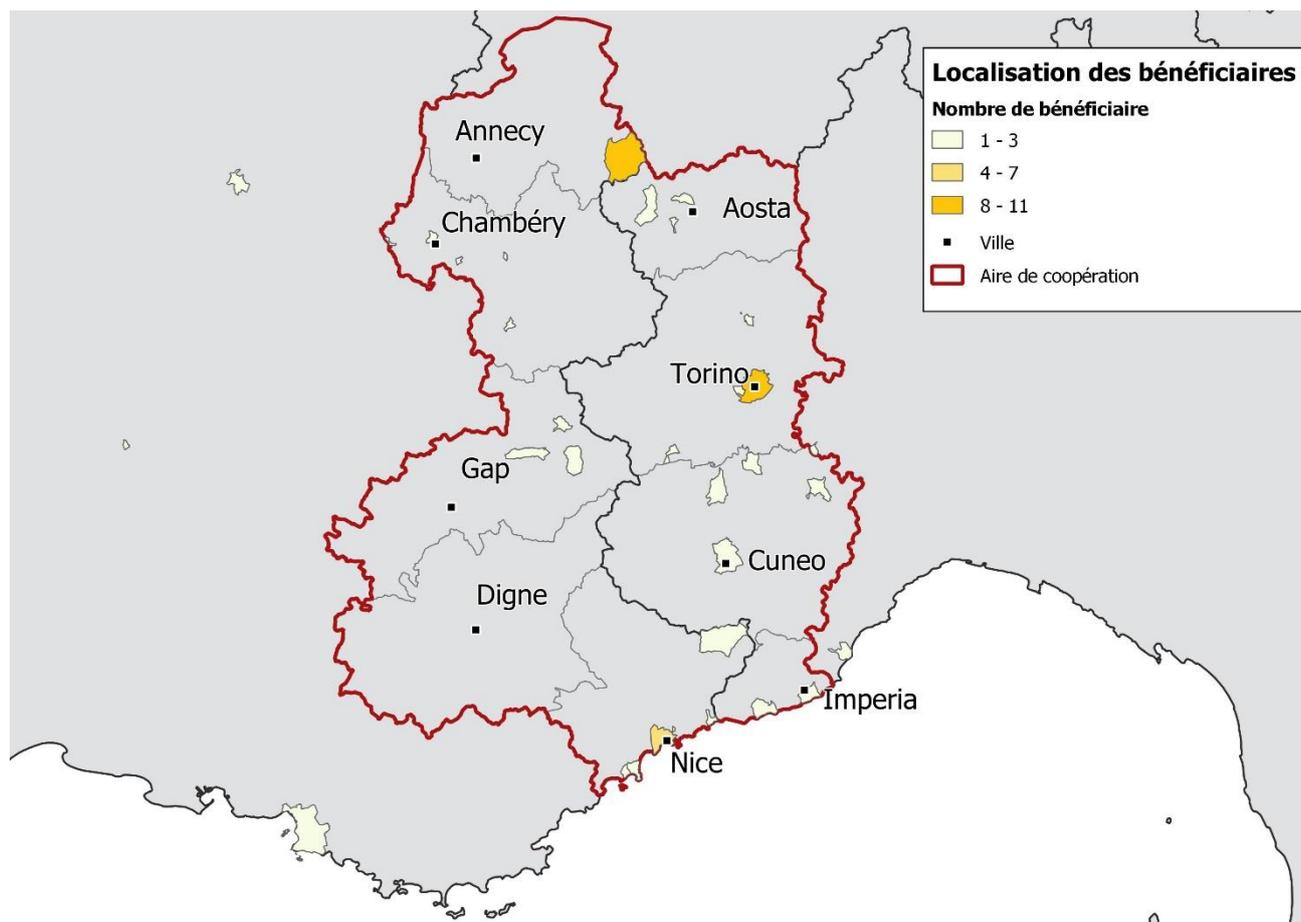
Au total, l'OS I.I a impliqué 84 bénéficiaires (hors PCC). Les projets simples reposent sur des partenariats de 3 partenaires environ. Tandis que ceux développés au sein des PITEM et des PITER se reposent sur des partenariats d'environ 6 partenaires.

Plus d'un quart (33%) de ces derniers sont des autorités publiques locales principalement situées en dehors des centres urbains, tel que la Communauté de Communes Cœur de Savoie localisée à Montmélian (*InnovLab*). Notons également une importante présence d'autorités publiques régionales (18%), principalement sur le versant italien. En effet, sur le versant français, seul la Région Sud/PACA est présente dans 3 projets du PITEM CLIP (*e-Trasporti, Circuito et e-Santé/Silver Economy*).

A noter la présence des instituts de recherche (17%), en particulier de l'Université de Turin, présente au sein de 6 projets de cet OS (*Essica, Innov'Api, Circuito, Finnover, ANTEA, E-santé/Silver economy*).

S'agissant du monde de l'entreprise, il est souligné une présence notable d'organismes de soutien aux entreprises (11%), à l'instar de l'Unioncamere Liguria (*Finnover*) ou bien la Chambre de Commerce Nice Côte d'Azur (*Alpimed-Innov*). Cependant, la présence de PME au sein des partenariats se révèle limitée, représentant 8% des bénéficiaires de cet OS et présent dans un quart des projets. A ce titre nous observons la présence des entreprises NIXE Sarl et Gealparma di Guido Maddalena et au sein du projet *Finnover*.

Carte 2 Localisation des bénéficiaires de l'OS 1.1



4.3.2 Les réalisations des projets financés

L'analyse des indicateurs de réalisation choisis par le programme offre une démonstration ultérieure de comment l'objectif spécifique vise tout d'abord à renforcer les réseaux entre les acteurs de la recherche et de l'innovation et des acteurs publics et privés. Chacun des indicateurs de réalisation choisis photographie la capacité des projets à mettre en œuvre des mesures capables d'impliquer des sujets dépositaires de compétences spécifiques en matière d'innovation et de recherche (voir les instituts de recherche) et les sujets vers lesquels transférer les innovations (acteurs publics et privés).

Bien que de possibles incohérences sur les modalités d'interprétation des indicateurs de la part des bénéficiaires puissent exister (voir chapitre 3.3) les données du système de suivi montrent comment les 15 projets financés sont allés au-delà des attentes initiales, réussissant déjà en fin 2019 à avoir un nombre notable de centres de recherche (44) et de porteurs d'intérêt en matière d'innovation (511).

Tableau 15 Indicateurs de réalisation de l'OS 1.1

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Target 2023	%
Nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux	44	14	314%

Nombres de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. clusters), centres de recherche, administrations publiques, etc. qui participent aux projets	511	127	402%
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----	------

4.3.3 Impacts obtenus par les projets

Comme souligné précédemment, l'indicateur de résultat sélectionné par le Programme vise dans les faits à capturer les potentiels impacts des projets financés par l'OS I.I. Le principal résultat attendu au niveau des projets est l'augmentation des services et des solutions innovantes à disposition du territoire. Selon les données émergent du système de suivi, les 15 projets financés fin 2019 ont réussi à mettre à disposition du territoire 3 nouvelles innovations. Ces dernières se réfèrent aux 3 laboratoires thématiques (Living Lab) développés dans le cadre du projet *InnovLab* sur les thématiques du climat, du patrimoine et de la mobilité.

Par rapport à la valeur cible 2023 (35), nous observons un faible avancement (9%).

Tableau 16 Indicateurs de résultats de l'OS I.I

Indicateur de résultats	Valeur 2019	Valeur cible 2023	% d'avancement
Nombre d'innovations/de services innovants créés	3	35	9%

Les informations recueillies à travers l'enquête en ligne confirment comment les projets de l'OS I.I contribuent notamment à l'augmentation des innovations et des services innovants ; mais il émerge également que les projets sont en train de produire des impacts sur d'autres dimensions tels que la protection environnementale et le renforcement des réseaux transfrontaliers. Le tableau suivant synthétise les principaux impacts des projets de l'OS I.I.

Tableau 17 OS I.I principaux impacts

Impacts OS I.I	
1	Création d'emploi
2	Nouveaux services ou produits commerciaux
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences
22	Réduction des temps de transport
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable
13	Amélioration du traitement des déchets
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

Les projets de l'OS I.I permettent de :

- a) **Réaliser de nouveaux services au support des entreprises** : parmi les exemples, le projet *PITER Coeur'Alp Innovant* visant à réaliser une nouvelle plateforme transfrontalière d'échange Business 2 Business ou le projet simple *In.Te.Se* réalisant une application à travers laquelle des informations seront fournies aux citoyens relativement au service de tri sélectif au sein de sa commune et des services supplémentaires tels que le retrait des déchets sur demande, le centre de réutilisation, le soutien à l'activité de compostage.
- b) **Réaliser de nouveaux produits commerciaux** : à travers la réalisation de protocoles transfrontaliers spécifiques, le projet *Essica* permet aux PME agroalimentaires du territoire de mettre au point de nouvelles productions agroalimentaires desquelles dérivent de nouveaux produits commerciaux destinés au soin et au bien-être de la personne.
- c) **Augmenter le nombre d'utilisateur de services digitaux** : les données récoltées montrent comment quelques projets de l'OS I.I ont pour objectif d'augmenter la disponibilité des services digitaux (voir l'application réalisée à travers le projet *In.Te.Se* mais aussi les antennes pour l'*internet of things* réalisées dans le cadre du *PITER Coeur'Alp Innovant*).
- d) **Augmenter les compétences des PME sur le territoire** : il s'agit de l'un des objectif clé que le programme s'est fixé en lien avec l'OS I.I. Les données récoltées à travers l'enquête en ligne et les cas d'étude semblent mettre en évidence comme quelques projets financés sont en train de favoriser des processus de transfert de *know how* vers le monde des PME du territoire, notamment de celles localisées dans les aires rurales et de montagne, voir par exemple les occasions d'échange et de discussion entre les petites entreprises du secteur agroalimentaire réalisée par le projet *Essica*.
- e) **Créer des nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : il s'agit de l'impact attendu du *PITEM CLIP*, la principale réalisation étant l'élaboration d'un plan stratégique d'innovation transfrontalier qui, en agrégeant les documents d'analyse par domaine thématique formulés par les projets simples du PITEM CLIP, devra définir et influencer les futures politiques d'innovation de l'aire du programme. Ce plan sera établi avec la participation de tous les partenaires sur la base des expériences faites lors de l'exécution des projets simples et en tenant compte des objectifs des S3 régionales, du programme ALCOTRA, de la stratégie Europe 2020 et de l'EUSALP.
- f) **Créer des nouveaux emplois** : certains projets ont souligné comment leurs réalisations pourront permettre d'offrir de nouvelles opportunités de travail aux citoyens des territoires directement impliqués dans les activités du projet. Parmi ces derniers il y a le projet *In.Te.Se*, qui pourra offrir des opportunités de travail à des citoyens des communes impliquées grâce à la création de nouveaux centres de réutilisation.
- g) **Améliorer du traitement des déchets** : parmi les exemples le projet *In.Te.Se* a pour objectif d'améliorer les modalités de traitement des déchets au sein des communes intéressées par le projet.
- h) **Améliorer la mobilité sur le territoire** : le projet *e-Trasporti* (PITEM CLIP) contribue à la digitalisation du secteur de la mobilité sur le territoire ALCOTRA en étudiant, par exemple, la faisabilité d'un système de billetterie électronique commun à l'ensemble de l'aire de coopération. De même, en développant de nouveaux systèmes digitaux permettant de garantir l'interopérabilité entre les divers moyens de transports, ce projet contribuera à réduire les temps de trajet des usagers.
- i) **Améliorer l'accès aux soins** : le projet *E-santé/Silver economy* (PITEM CLIP) envisage de penser, créer et développer de nouvelles technologies visant à répondre aux besoins des acteurs de la *silver economy* (secteur économique relatif aux personnes âgées). A titre d'exemple, le projet souhaite développer de nouvelles technologies digitales pour le dépistage, et la prévention de la fragilité cognitive.

Outre ces impacts « thématiques » principalement connectés aux dimensions de l'innovation et de l'économie verte, les projets de l'OS 1.1 contribuent à l'amélioration des compétences des sujets directement impliqués dans les activités de projet et favorisent les échanges et les interactions entre les institutions et les porteurs d'intérêt du territoire transfrontalier. Il est intéressant de citer à ce sujet, au sein du **PITER Terres Monviso Eco**, la présence du « cluster tourisme itinérance » visant à développer une synergie entre les entreprises, les acteurs de la recherche et les communautés locales.

Box | Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique ANTEA

Source: Entretien avec le Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA) le 08/01/2020

Objectif :

Réorganiser la filière émergente des fleurs comestibles à travers l'application d'innovations technologiques capables de mettre en valeur chaque aspect lié à la production, la qualité, la sécurité, l'utilisation, le transport, la conservation, la logistique et le marketing.

Réalisations :

La première action du projet a été de développer des clusters, c'est-à-dire que chaque partenaire a été mis en relation avec un acteur de recherche extérieur au projet afin de développer les analyses requises au développement du secteur des fleurs comestibles. Ces collaborations ont permis de faire émerger de nouvelles modalités de cultivation des plantes comestibles, mais également de nouvelles modalités de commercialisation afin de pouvoir renforcer la vente de ces produits.

Le projet a également organisé un LivingLab ayant permis de confronter les chercheurs aux agriculteurs, et plus globalement à toutes les personnes participantes à la filière des plantes comestibles.

Relativement à la communication, et à la diffusion de la connaissance au-delà du partenariat, ANTEA a réalisé de nombreuses actions afin de promouvoir la filière émergente des fleurs comestibles sur le territoire. Le projet a également bénéficié d'une couverture médiatique inattendue (versant italien), permettant de diffuser ses recherches et innovations (reportage diffusé sur la RAI par exemple).

Outre cela, des fiches méthodologiques ont été développées et mises à disposition du grand public sur le site internet du projet, une publication a été réalisée dans la revue française *Phytoma*, des livres de recette bilingues utilisant les fleurs comestibles ont été publiés.

Impacts :

Le projet ANTEA a permis de développer le secteur des fleurs comestibles sur le territoire ALCOTRA via les innovations ayant émergés des clusters, notamment concernant les modalités de production et la commercialisation de ces plantes, afin de les rendre disponible à un vaste public.

Qui plus est, le projet a permis de mettre en œuvre des dynamiques territoriales. Par exemple, un nouveau projet a été présenté via le PDR (Plan de Développement Régional) ligure sur la thématique des fleurs comestibles. De même, le CREA a déposé une nouvelle initiative dans le cadre de l'appel à projet du MIPAAF (*Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e Forestale*).

De plus, le projet a eu un impact au-delà du territoire ALCOTRA : par exemple, l'association EVRA (producteurs de plantes officinales du Parc National de Polino, Région Basilicata) a démontré un fort intérêt pour le projet.

Obstacles :

Le projet souhaitait initialement développer un GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Économique), cependant de nombreux questionnements sur la durabilité et la soutenabilité économique d'un tel

instrument demeurent et l'idée n'a pas abouti, bien que cela puisse être un atout pour poursuivre le développement du secteur des fleurs comestibles.

De plus, le projet s'est heurté à des obstacles d'ordre juridico-sanitaire. En effet, avant de pouvoir être commercialisées, les plantes doivent être homologuées et autorisées à la vente, or, le secteur étant encore naissant, il est nécessaire d'obtenir des autorisations de commercialisation.

Box 2 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique Innov'Api

Source : Entretien avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le 17/01/2020

Objectif :

Donner une réponse complète, efficace et soutenable aux principaux problèmes limitant le développement de l'apiculture sur le territoire ALCOTRA

Réalisations :

Le projet a notamment réalisé des recherches sur l'abeille au sein du territoire ALCOTRA, notamment sur les conséquences du varroa (parasite causant des dommages aux colonies d'abeilles) sur les essaims. Les clusters internes au projet, c'est-à-dire l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et l'Association pour le développement de l'apiculture provençale, ainsi que l'*Università degli Studi di Torino* (UNITO) et l'*Unione Nazionale Associazioni Apicoltori Italiani*, ont étudié les typologies d'abeilles utilisées par les apiculteurs du territoire (l'abeille noire en France et l'abeille *ligustica* en Italie), ainsi que les techniques utilisées (tel que les différentes techniques d'hivernation).

Suite aux recherches, et aux résultats en ayant émergé, le projet a mis en application de nouvelles techniques, par exemple en appliquant la technique du « retrait de couvain » permettant de contrôler le varroa, aussi efficacement que les molécules de synthèses, jusqu'alors utilisées. Qui plus est, les partenaires italiens réalisent une étude économique comparative sur les deux techniques (retrait de couvain vs molécules de synthèse) et aucune différence majeure n'a été observée entre la technique « naturelle » et la technique « synthétique ».

Enfin, deux événements ont été organisés, l'un en Italie, l'autre en France afin de partager les résultats du projet avec les apiculteurs.

Impacts :

L'un des principaux impacts du projet Innov'Api consiste en l'amélioration de la connaissance des abeilles du territoire transfrontalier, plus particulièrement des impacts du varroa sur les essaims. Les travaux scientifiques réalisés, ainsi que les tests des diverses méthodologies de lutte contre ce parasite ont permis d'améliorer la lutte naturelle contre le varroa, et, par conséquent, ont permis de limiter le recours aux molécules de synthèses.

Cela permettra, à terme, de développer le secteur de l'apiculture biologique sur le territoire transfrontalier, tout en augmentant les rendements, du fait de la diminution des pertes d'essaims des suites des contamination au varroa.

Obstacles :

Le projet a souligné la difficulté de communiquer les résultats du projet Innov'Api envers un large public. En effet, une vulgarisation trop importante des résultats risque de fausser les résultats ayant émergé des recherches développées au cours du projet. Par conséquent, le projet Innov'Api a majoritairement communiqué ses résultats auprès d'un public averti, c'est-à-dire les apiculteurs.

Box 3 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique Cœur Innovant (PITER Cœur Alpes)

Source : Entretien avec la Communauté de Communes du Briançonnais, le 09/01/2020

Objectif :

Créer de nouvelles opportunités pour le territoire, en développant une destination intelligente.

Réalisations :

Le projet Cœur Innovant était encore en phase de démarrage lors de l'entretien et, par conséquent, les réalisations du projet n'ont pas encore été mises en œuvre, mais avaient d'ores et déjà été identifiées.

Les réalisations de ce projet auront pour objectif de dynamiser le territoire en créant des moments d'échange et de formation auprès d'un réseau d'acteurs économique, un pôle d'accueil et de services pour les entreprises du territoire, une antenne virtuelle permettant de rechercher des partenaires économiques, des LivingLabs, un laboratoire des Hautes Vallées (portail en ligne permettant de fournir une vitrine du territoire et de ses entreprises, mais également de mettre les entreprises en réseau), une application mobile sur le Tourisme dans les Hautes Vallées, une plateforme d'échange B2B transfrontalière, la rédaction d'un manuel intitulé « La responsabilité sociale dans le tourisme : atout gagnant pour les Hautes-Vallées », un réseau transfrontalier de filière afin de mettre les entreprises en lien, un système « objet connectés » appliqué au tourisme, et enfin une méthodologie d'animation collective pour les entreprises.

Afin d'atteindre les entreprises du territoire, le projet n'a pas défini de critères de sélection pour choisir celles qui participeront aux réalisations ci-dessus mentionnées. En effet, l'idée du projet est d'avoir une vision extensive de l'économie et de rassembler l'ensemble des acteurs économiques du territoire en les regroupant autour de thématiques précises. A titre d'exemple, un LivingLab sera dédié aux objets connectés et rassemblera des acteurs du secteur, du concepteur de l'application aux entreprises désirant les utiliser.

Impacts :

Le projet soulignait l'intangibilité de l'impact généré sur le territoire, en effet CoeurInnovant permettra de développer un réseau d'acteurs économique transfrontalier, notamment par la mise en place d'outils facilitant ces interconnexions (voir « Réalisations » ci-dessus). Par conséquent, les actions menées par le projet permettront à terme de développer de nouvelles synergies entre les acteurs, et ainsi de dynamiser l'économie du territoire des Hautes-Vallées.

Obstacles :

Le projet a souligné la difficulté de porter un projet inclus au sein d'un partenariat PITER en tant que collectivité locale, notamment du point de vue l'ingénierie de projet. En effet, tandis que les grandes agglomérations bénéficient de personnel suffisant et qualifié pour pouvoir développer et porter de tels projets, les administrations locales ont plus de difficultés à participer à de telles initiatives. Le projet souligne notamment l'aspect chronophage de la rédaction du projet pour une communauté de communes tel que celle du Briançonnais.

Box 4 Etude de cas OS 1.1 – Fiche synthétique InnvoLab (PITER GraiesLab)

Source : Entretien avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie, le 13/02/2020

Objectif :

Rendre le système transfrontalier des PME compétitif et soutenable

Réalisations :

Les premières réalisations du projet InnvoLab se sont concentrées sur la construction d'un lexique commun entre les partenaires du projet, ainsi qu'une clarification des concepts abordés par le projet, afin de s'assurer d'une compréhension commune des objectifs du projet au sein du partenariat. Ces réunions initiales ont permis de fixer trois grandes thématiques sous-jacentes à l'ensemble des réalisations du projet c'est-à-dire l'innovation, la transformation numérique des entreprises et le lien avec les jeunes.

L'année 2019, a permis de débiter les activités, c'est-à-dire les Hackathons et les *Summer Schools*. Relativement à ce second aspect, l'idée générale est celle de porter les jeunes (15-18 ans et 19-25ans) vers le monde de l'entreprise via des formations pédagogiques et ludiques, basées sur des simulations concrètes d'élaboration de projet, en lien avec des professionnels.

Relativement aux Hackathons, ces derniers se sont déroulés sur l'Alpespace (France) et à Rivara (Italie). Les deux évènements ont porté sur : l'invention de la mobilité de demain en territoire rural et en zone de montagne (en collaboration avec MobiLab) et la fidélisation de la clientèle touristique via l'enregistrement des flux de visiteurs (en collaboration avec ExplorLab). Le projet souligne que, lors de cette activité, il a proposé l'instrument (le hackathon) tandis que les contenus étaient proposés par les projets partenaires (MobiLab et ExplorLab). Chacune de ces initiatives s'est conclue par l'élection du meilleur projet ayant émergé, qui sera financé par la suite sur les fonds du projet InnovLab (*Design Thinking Workshop*).

Impacts :

Le projet InnovLab permet de faire émerger de nouvelles idées, et de nouvelles innovations pour le territoire dans le secteur économique.

Au-delà des méthodes innovantes introduites par le projet sur le territoire, ce dernier contribue au renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'initiative sur le territoire GraiesLab, tout en favorisant l'intégration des jeunes au monde économique.

Obstacles :

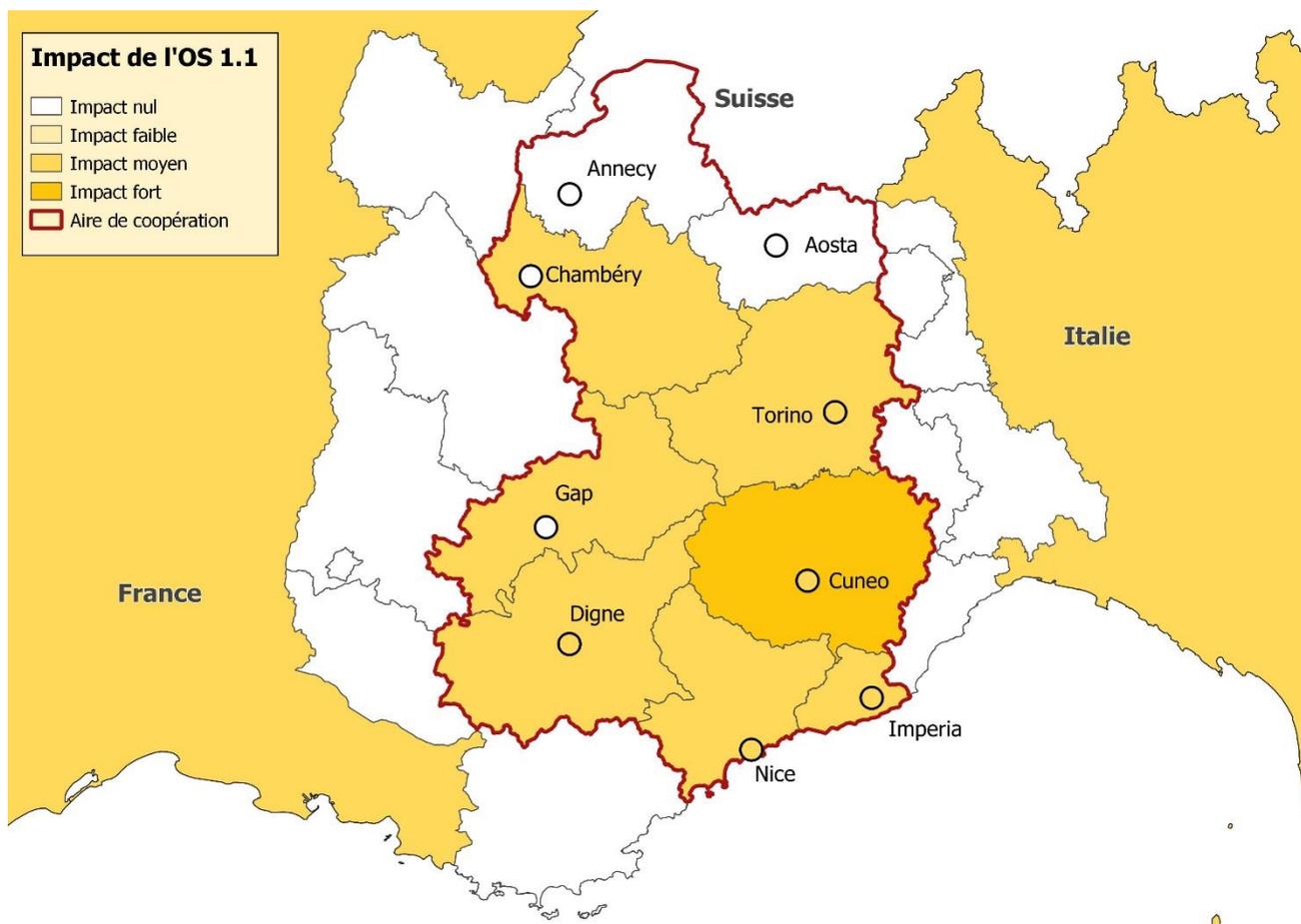
Le projet n'a pas rencontré de difficultés particulières lors de sa mise en œuvre. Néanmoins, il souligne la difficulté de compréhension des indicateurs du programme, notamment de l'indicateur de réalisation (*ndlr*. Nombre d'innovations/services innovants créés).

4.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation des impacts générés par leur projet (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne, les impacts des projets de l'OS I.1 se distribuent sur 7 des 9 territoires NUTS 3 du Programme avec une intensité généralement moyenne, (exempt la Province de Cuneo). Les impacts concernent tant les zones rurales que urbaines. Notons également la présence d'impacts au-delà de l'aire de coopération, comme le montre l'impact modéré présent sur le reste du territoire français et italien. Ces derniers sont notamment liés au projet **ESSICA** qui, par la nature de ses partenaires, revêt une dimension nationale et européenne. En effet, ce dernier inclus, entre autres, sur le versant français FranceAgriMer (Établissement National des produits de l'Agriculture et de la Mer) couvrant l'entier territoire national (*ndlr* : dans le cadre du projet, le partenaire est la délégation nationale de l'Établissement localisée à Volx - Département des Alpes-de-Haute-Provence - en charge des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ainsi qu'aux productions méditerranéennes, à l'huile d'olive et au riz) ; ainsi que le CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales), responsable d'un réseau pour la quantification des instituts techniques nationaux pour les activités liées à la mécanisation et à la transformation des plantes, notamment de la dessiccation. Enfin, sur le versant italien, le projet collabore avec le pôle technico-sensoriel MUSES Accademia Europea delle Essenze (Académie Européenne des Essences). Par conséquent, de la dimension nationale et européenne des partenaires susmentionnés dérive une capacité de capitalisation des résultats du projet au-delà du territoire ALCOTRA.

Carte 3 Localisation des impacts de l'OS 1.1



4.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne 68% des répondants déclare que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022. Cela résulte notamment de l'importante proportion de projets inclus dans les PITEM et des PITER au sein de cet OS (9 sur 14). Qui plus est, lorsque nous observons la nature des impacts générés par les projets, ces derniers résultent d'un processus long, car les projets souhaitent majoritairement stimuler le tissu économique du territoire. Les réseaux doivent donc se former afin d'effectivement générer des impacts sur le territoire (voir en ce sens [CoeurlInnovant](#)).

En ce qui concerne la durabilité sur le long terme, nous observons que 50% des projets souhaitent poursuivre leurs actions à travers un nouveau projet Interreg (ex. [TerresMonviso-EcO](#) et [Essica](#)), tandis que d'autres projets souhaitent se tourner vers l'auto-financement pour pérenniser leur partenariat (ex. [In.Te.Se](#)). Enfin, nous pouvons souligner que certains projets (ex. [CoeurlInnovant](#)) considèrent toutes les opportunités (fonds publics régionaux ou nationaux, fonds Interreg, auto-financement, fonds privés) comme de potentielles sources de financement pour la poursuite de leurs actions sur le long terme.

4.3.6 Contribution aux Stratégies de Smart Spécialisation (S3) des territoires

La section ci-dessous a pour objectif de comprendre la contribution des projets financés au titre de l'OS 1.1 aux stratégies de spécialisation des Régions partenaires. En effet, chaque Région s'est dotée d'une stratégie régionale, appelée S3 (*Smart Specialisation Strategies*) pour les trois Régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie) et SDREII (*Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation*) pour les deux Régions françaises Auvergne-Rhône-Alpes et SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les thématiques couvertes par ces stratégies ont été reportées au sein de l'Annexe I Les stratégies de spécialisation intelligente dans l'espace ALCOTRA.

Afin de comprendre les synergies entre les projets financés au titre de l'OS 1.1 et les S3 régionales, nous devons tout d'abord identifier les thématiques couvertes par les projets, afin de les comparer avec celles des stratégies adoptées par les Régions partenaires. L'analyse des impacts, reportée au sein de la partie 4.3.3, permet de lister 6 thématiques abordées par les projets de l'OS 1.1, c'est-à-dire :

1. Innovations méthodologiques et structurelles (voir impacts a, d, e, f)
2. Innovation agroalimentaire (voir impact b)
3. Innovation digitale (voir impact c)
4. Innovation en matière de transport (voir impact h)
5. Innovation relative aux déchets (voir impact g)
6. Innovation sanitaire (voir impact i)

Les développements ci-après analysent comment les stratégies de spécialisation régionales abordent ces thématiques, et dans quelle mesure les projets financés dans le cadre de l'OS 1.1 contribuent à ces dernières.

1. **Innovations méthodologiques et structurelles**

L'analyse des stratégies régionales montre que la première thématique reportée ci-dessus est abordée de manière transversale par ces dernières. L'objectif des S3 est de concentrer les actions du tissu économique vers des secteurs précis, par exemple la stratégie de la Région Ligurie envisage de « *définir les futures aires de spécialisation de l'économie locale* » ; ou bien à travers le développement de nouvelles méthodologies visant à renforcer l'économie, indépendamment de la thématique, comme l'illustre la stratégie AURA souhaitant renforcer l'économie locale grâce à « *l'émergence, l'accélération et la mise en cohérence de projets économiques structurants à forts effets de levier ([...] plates-formes technologiques, accélération de start-up [...], expérimentation de nouveaux usages)* ».

Les projets financés au titre de l'OS 1.1 **contribuent fortement** à ce double objectif. D'une part, nous observons une concentration de projets autour du secteur émergent des fleurs comestibles (**ESSICA**, **ANTEA**, **Finnover**) permettant de renforcer la spécialisation de l'économie sur un secteur spécifique (phénomène de « clusterisation ») ; d'autre part les projets de l'OS 1.1, financés dans le cadre des PITER notamment, contribuent à l'introduction de nouvelles méthodologies pour soutenir les entreprises, voir par exemple le projet **PITER GraiesLab InnovLab** qui développe une nouvelle plateforme transfrontalière d'échange Business 2 Business (B2B) ou bien le projet du **PITER CoeurAlpes CoeurInnovant** qui développe une nouvelle plateforme digitale facilitant la mise en réseau des acteurs économiques du territoire.

Relativement aux 5 autres thématiques listées (agroalimentaire, digital, déchets, mobilité, sanitaire), l'analyse des stratégies régionales montre que ces dernières sont couvertes par l'ensemble des S3 du territoire, à l'exception de la thématique des déchets couverte par 4 des 5 stratégies, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 18 Thématiques de l'OS 1.1 abordées par les S3 régionales

Stratégie	Agroalimentaire	Digitalisation	Transport	Santé	Gestion des déchets
Vallée d'Aoste	Abordée à travers les dimensions « intégration agriculture/tourisme » et « production verte » (« Montagne verte »)	Abordé dans le cadre de l'agenda digital	Renforcer la mobilité intelligente (« Montagne intelligente »)	Technologie pour [...] la santé des citoyens (« Montagne Intelligente » ⁵)	Abordé dans le cadre de la « Montagne durable », sous-partie « Environnement et écosystèmes »
Piémont	Abordé dans le cadre de la thématique « Agrifood »	Abordé dans le cadre de l'agenda digital	Abordé dans le cadre de la thématique « Automobile »	Abordé dans le cadre de la partie « Santé et bien-être »	Abordé dans le cadre de la thématique « Chimie verte/Cleantech »
Ligurie	Abordé dans la thématique dédiée « Santé et Science de la Vie » et « Sécurité et qualité de la vie sur le territoire »	Abordé dans le cadre de l'agenda digital	Abordé dans la thématique dédiée « Sécurité et qualité de la vie sur le territoire » (Mobilité intelligente)	Abordé dans la thématique dédiée « Santé et Science de la Vie »,	Abordé dans la thématique dédiée « Sécurité et qualité de la vie sur le territoire »
SUD-PACA	Abordé dans le cadre de la thématique stratégique « Agriculture, agro-alimentaire et Cosmétique »	Abordé dans le cadre de l'engagement 2.4 « Accompagner la digitalisation de l'économie et aider les entreprises à s'approprier les opportunités du numérique »	Abordé dans le cadre de la thématique « Industrie maritime et logistique »	Abordé dans le cadre de la thématique stratégique Santé et, dans une moindre mesure dans le cadre de la <i>silver economy</i>	Abordé dans le cadre de la filière stratégique « Énergies de demain et écotechnologies : énergie bas carbone, eau et déchets »
AURA	Abordé dans le cadre de la thématique prioritaire « Agriculture, agroalimentaire, santé »	Abordé dans le cadre du Levier 3 « Accompagner la révolution numérique »	Abordé dans le cadre de la thématique prioritaire « Mobilité, systèmes de transport intelligent »	Abordé dans le cadre de la thématique prioritaire « Santé » et « Numérique » (robotique)	x

2. Innovation agro-alimentaire

Comme reporté ci-dessus, l'ensemble des stratégies régionales de l'aire de coopération couvrent la thématique de l'agroalimentaire. L'analyse de ces dernières permet d'identifier différentes approches régionales, certaines abordant la thématique sous le prisme de l'agrotourisme (voir stratégie valdotaine), d'autres dans une optique de sécurité alimentaire (voir la stratégie ligurie), ou bien dans le cadre de la recherche de produits plus sains, avec moins d'intrants par exemple (à ce sujet voir la stratégie AURA).

⁵ Notons que cette thématique a également été abordée dans le cadre de l'Agenda Digital 2015-2018 de la Vallée d'Aoste à travers la dimension « Santé digitale » réalisant un focus sur le « fascicule sanitaire électronique »

Les projets financés dans le cadre de l'OS 1.1 **contribuent fortement** à ces stratégies en renforçant, par exemple, la sécurité alimentaire relative aux fleurs comestibles (voir par exemple le projet **ANTEA**), mais également à travers la volonté de réduire le recours aux pesticides (voir par exemple **Innov'Api**). De plus, l'agroalimentaire a été abordé par d'autres projets ALCOTRA (hors OS 1.1), notamment via, le projet **AMPELO** qui a permis de développer la filière agroalimentaire sous le prisme du tourisme (OS 3.1), ou bien les projets **VA.L.E** et **IMPACT** (OS 4.2) qui permis de contribuer au développement de la filière dans le cadre de nouvelles formations culinaires.

3. Innovation digitale

Comme illustré dans le tableau ci-dessus, les stratégies régionales couvrent toutes la thématique de la digitalisation, notamment dans une optique d'extension de l'accès au numérique sur le territoire afin de permettre aux entreprises de saisir les opportunités du numérique (voir en ce sens la stratégie SUD-PACA).

Les projets de l'OS 1.1 **ne contribuent pas directement** aux stratégies de digitalisation du territoire, la dimension numérique y étant considérée comme un moyen plutôt qu'un objectif. Par exemple, le projet **CoeurAlpes Innovant** n'a pas pour objectif de contribuer à la digitalisation du territoire mais utilise une plateforme en ligne afin de dynamiser le tissu économique, de même, le projet **In.Te.Se** développe une application digitale pour soutenir ses actions.

Par conséquent, aucun projet financé dans le cadre de la Programmation 2014-2020 n'a pour objectif principal la digitalisation du territoire, la contribution peut donc être considérée **comme faible**.

4. Innovation en matière de transport

L'ensemble des stratégies régionales abordent la thématique des transports sous le prisme de la mobilité dite « intelligente » (voir par exemple la stratégie valdotaine ou celle de SUD-PACA). Cette thématique couvre notamment les nouvelles typologies de mobilité telles que le co-voiturage, le transport à la demande, le développement des véhicules électrique, etc.

Dans le cadre de l'OS 1.1, l'unique exemple de projet contribuant à cette thématique est le projet **e-transporti** du PITEM CLIP. D'autres contributions peuvent toutefois être soulignées dans le cadre de l'OS 3.3 du Programme, avec des projets entièrement dédiés à la mobilité éco-responsable (**Co&Go**, **MUSIC**, **EDU-MOB**, **MobiLab**, ...) menant des expériences innovantes telles que l'initiative de transport à la demande « Rezo Pouce » dans le cadre du projet **Cœur en Mouvement**. Par conséquent, l'OS 1.1 n'offre qu'une **faible contribution** aux stratégies régionales en termes de transports, mais les six projets financés au titre de l'OS 3.3 compensent cette faiblesse.

5. Innovation en matière de gestion des déchets

La thématique des déchets, identifiée comme l'un des impacts des projets de l'OS 1.1, est présente dans quatre des cinq stratégies régionales, comme l'illustre le tableau. Ces dernières l'abordent notamment dans une optique d'économie circulaire (voir stratégie SUD-PACA) ou/et de valorisation des déchets (voir la thématique CLEANTECH de la stratégie piémontaise)

Le projet In.Te.Se contribue au thème de l'innovation relative à la gestion des déchets, et donc en cohérence avec les S3 régionales. Il est cependant nécessaire de souligner que ce projet étant le seul abordant la thématique mentionnée ci-avant, l'intensité de la contribution est faible

6. Innovation sanitaire

La dernière thématique identifiée lors de l'analyse des impacts est celle relative à la santé. Le tableau ci-avant a permis d'observer comment l'ensemble des stratégies régionales abordent cette thématique. Cette dernière est abordée sous le prisme de l'innovation numérique et technologique, comme le montre la stratégie de la Région AURA qui aborde cette dimension dans le cadre de son volet « Numérique », et plus précisément sous le prisme de la robotisation ; mais également sous le prisme plus social de la prévention pour le maintien des personnes à domicile notamment, voir en ce sens la stratégie valdotaine.

L'OS 1.1 contribue à cette double approche, tant sociale qu'innovante, à travers le projet **e-santé** (PITEM CLIP), ce dernier ayant comme objectif de tester et promouvoir de nouvelles technologies (dimension numérique) afin de permettre le maintien des personnes âgées à leur domicile (dimension socio-économique). Notons qu'au-delà de l'OS 1.1, les projets financés dans le cadre de l'OS 4.1 contribuent en partie à cette thématique, comme par exemple les initiatives technologiques mises en œuvre dans le cadre du projet PITEM **PRO-SOL Jeunes**, développant les communications sanitaires via les nouvelles technologies (what's app), ou encore les initiatives menées dans le cadre du projet **MISMI** visant à développer les outils de télémédecine afin de favoriser les soins dans les « lieux de vie » plutôt que dans les « lieux de maladie ». Le Programme **contribue donc aux stratégies régionales en matière sanitaire, cependant les faibles ressources attribuées dans le cadre de l'OS 1.1 en limite l'intensité.**

L'ensemble des observations soulignées ci-dessus, relatives au degré de contribution des projets ALCOTRA 2014-2020 aux stratégies régionales, ont été reportées au sein du tableau suivant. Les projets de l'OS 1.1 sont cohérents avec les stratégies régionales, considérant qu'ils contribuent aux mêmes objectifs, bien que les faibles ressources attribuées en limite l'intensité.

Par conséquent la contribution aux stratégies territoriales des projets de l'OS 1.1 est globalement bonne, voir forte s'agissant des innovations méthodologiques et structurelles et celles liées à l'agroalimentaire.

A l'échelle du Programme, nous pouvons observer que ces thématiques sont abordées dans le cadre d'autres OS. L'innovation en termes de transport est également couverte par l'OS 3.3, tandis que l'innovation sanitaire l'est par l'OS 4.1. Considérant cette échelle, la contribution du Programme aux stratégies est considérée comme bonne à l'exception de deux thématiques (digital et gestion des déchets).

Tableau 19 Contribution des projets de l'OS 1.1 aux stratégies régionales

Thématiques abordées par les projets	Contribution aux S3	
	OS 1.1	Reste du Programme
1. Innovations méthodologique et structurelle	Forte	Faible
2. Innovation agroalimentaire	Forte	Faible
3. Innovation digitale	Faible	Faible
4. Innovation des transports	Moyenne	Forte
5. Innovation de la gestion des déchets	Moyenne	Absente
6. Innovation sanitaire	Moyenne	Moyenne

5 OS 1.2 Développer des modèles innovants dans l'écoconstruction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique

Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il au développement de l'innovation appliquée sur le territoire ALCOTRA ?

 Questions d'évaluation	 Observations générales
Quels types d'expérimentation et de formation dans le domaine des éco-matériaux ?	Les expérimentations menées dans le cadre des projets de l'OS 1.2 se sont notamment traduites via le développement de cas pilotes (p.ex. rénovation du laboratoire de la <i>Scuola Edile</i> de Cuneo, basé à Boves dans le cadre du projet <i>Eco-Bati</i>) permettant d'utiliser les éco-matériaux en conditions réelles. Les formations des projets de cet OS se sont majoritairement destinées aux professionnels du secteur de la construction via la création de pédagogies conjointes et innovantes, par exemple en mêlant chercheurs et professionnels (ex. <i>A2E</i>).
Quelle est la contribution des projets à l'écoconstruction ?	Les projets de l'OS 1.2 ont contribué au développement de l'écoconstruction via les nombreux échanges de connaissances réalisées, mais également via les cas pilotes. Qui plus est, ces derniers ont contribué à l'adoption de ces pratiques innovantes de la part des pouvoirs publics. En ce sens, les projets ont fourni aux administrations publiques les lignes directrices leur permettant de repenser les bâtiments de manière plus respectueuse de l'environnement (ex. <i>ECOGETIQUE</i>).
Quelle est la contribution des projets aux stratégies régionales d'innovation ?	Les actions menées par les projets de l'OS 1.2 sont en cohérence avec les cinq stratégies régionales en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
Les innovations intéressantes principalement les territoires ruraux, urbains et/ou en retard de développement ?	Les interventions des projets de l'OS 1.2 ont fortement impactés 4 territoires ruraux de l'aires de coopération, hors zones urbaines (Alpes-Maritimes, Imperia, Cuneo, Turin).

5.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 1.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse du contexte en 2013 a mis en lumière la présence de ressources renouvelables, peu exploitées, sur le territoire de coopération, ainsi que des filières vertes soutenues par des pôles de compétitivité, clusters, centres de recherche, etc. L'analyse avait aussi souligné une divergence entre les attentes lors de la rénovation énergétique des bâtiments et les résultats réels obtenus après la réalisation des travaux de restructuration/réhabilitation. De ce fait, la nécessité de divulguer les bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire transfrontalier a émergé comme l'un des défis de la programmation 2014-2020.

Le tableau ci-dessous résume les forces et faiblesses identifiées par le Programme en 2014.

Tableau 20 OS 1.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence de mécanismes d'agrégation pour des secteurs spécifiques (pôles d'innovation, clusters, etc...) et d'incubateurs d'entreprises Maturité du territoire en matière des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Importante hétérogénéité entre les territoires Consommation d'énergie dominée par des sources combustibles fossiles, et une faible production via des sources renouvelables
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Intensité de la collaboration et développement des pôles d'innovation/cluster Développement des activités économiques liées à l'écoconstruction Potentiel énergétique dans la réduction de la consommation de l'énergie dans le secteur public 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des impacts négatif liés à l'abandon progressif et important de l'entretien du territoire.

5.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

L'OS 1.2 vise directement la dimension de la politique publique. En particulier, cet OS mire à faire croître le nombre de commandes publiques tenant compte de l'utilisation d'éco-matériaux.

Au-delà de l'attention aux commandes publiques, cet OS se concentre sur le secteur de la construction, en particulier l'OS mire à professionnaliser les opérateurs de la filière de la construction, favoriser le recours aux éco-matériaux issus de la production locale et de développer des procédures permettant d'assurer une efficacité énergétique.

Les partenariats ciblés regroupent des autorités publiques (nationales, régionales, locales), des acteurs de la recherche et de l'innovation (Universités ou des centres de recherche), ainsi que des acteurs privés (issus du secteur de la construction) ou des organismes à support du secteur privé telles les Chambres de Commerce.

5.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 1.2

5.3.1 Typologie de projets et de bénéficiaires financés

Fin 2019, le programme ALCOTRA avait financé 3 projets au titre de l'OS 1.2 : (**A2E**, **ECO-BATI** dans le cadre du second appel à projet et **PAYS-ECOGETIQUES** dans le cadre du PITER PAYSAGE.

Les projets représentent 3% de l'ensemble des ressources allouées par le Programme au cours de la période 2014-2020 (soit environ 5.8 millions d'Euros en coût total). Il s'agit donc de l'OS plus limité en termes de ressources et de nombre de projets.

De la perspective de l'avancement financier, il s'agit de l'OS ayant le niveau plus élevé de certification des ressources. (35% des ressources certifiés en mars 2020).

Tableau 21 Projets financés dans le cadre de l'OS 1.2 Tableau 22 Ressources allouées à l'OS 1.2

Typologie de projet	Projets simple	PCC	Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
2ème appel à projet	2		2ème appel à projet	4.4	2.1
PITER	1		PITER	1.4	0.0
Total	3		Total	5.8	2.1
Source AG			Source : AG		

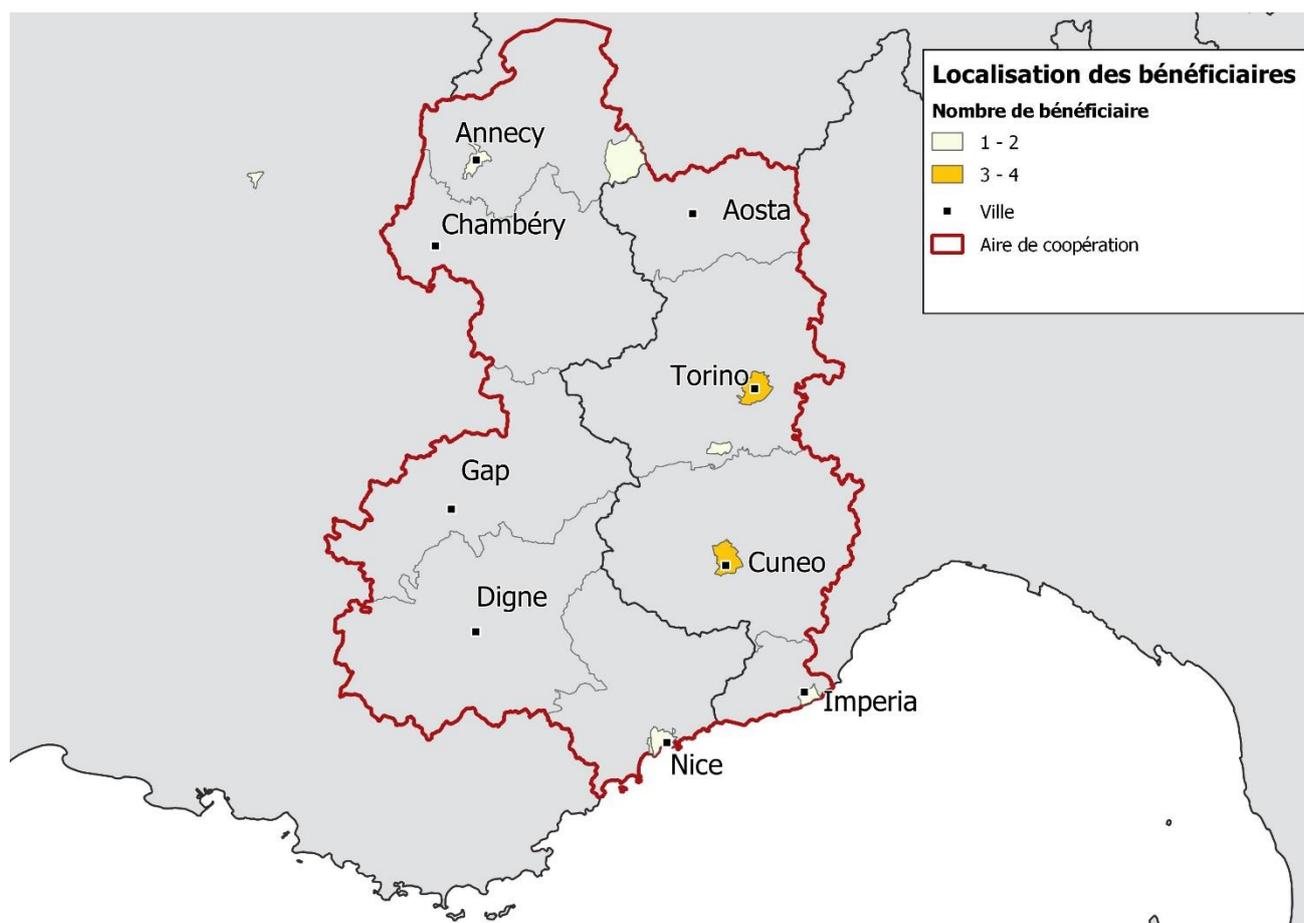
Les trois projets de l'OS 1.2 (moyenne de 7 partenaires dans les deux projets simples et 5 dans le PITER) reposent sur des partenariats variés avec un fort lien avec le monde entrepreneurial. En effet, nous notons qu'une partie des bénéficiaires (9%) sont des organismes de soutien aux entreprises (voir par ex. la chambre de commerce de Nice dans le projet **PAYS ECOGETIQUE**, la Chambre de l'artisanat des Alpes Maritimes dans **Eco-Bati**). 14% des partenaires sont des entreprises (hors PME) : il s'agit par exemple des entreprises présentes au sein de **A2E**, à savoir CMDL MANASLU ING et Tautemi Associati srl, à laquelle s'ajoute la PME IISBE ITALIA R&D srl.

Les projets de l'OS 1.2 sont également constitués d'administrations publiques (55%), tant locales comme la ville de Vigone (**A2E**) ou régionales comme la Région Piémont (**A2E**) ou encore des administrations de dimensions provinciales à l'instar des provinces de Cuneo et Imperia collaborant au sein du projet **PAYS ECOGETIQUE**.

Enfin, il peut être noté la présence, au sein du partenariat **A2E**, de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, ainsi qu'un groupe d'intérêt incarné par l'Agence Qualité Construction.

Les bénéficiaires, sont majoritairement localisés au sein des centres urbains du territoire, notamment autour de la Métropole de Turin, et de la ville de Cuneo, de la ville de Annecy et de Nice.

Carte 4 Localisation des bénéficiaires OS 1.2



5.3.2 Les réalisations des projets financés

L'objectif du programme est de réaliser 5 bâtiments publics « pilotes » en utilisant des éco-matériaux. Malgré le bon progrès en termes d'avancement financier à l'état actuel (fin 2019) aucun site pilote n'a été réalisé. Toutefois, les informations collectées à travers les cas d'étude montrent qu'au moins un chantier pilote est déjà réalisé (la commune de Vigone par le projet [A2E](#))

Tableau 23 Indicateur de réalisation OS 2.1

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre de bâtiments publics « pilotes » pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux	0	5	0%

5.3.3 Impacts obtenus par les projets

Comme souligné précédemment, l'OS vise en premier lieu à faire croître le nombre de commandes publiques tenant compte de l'utilisation d'éco-matériaux. Du point de vue quantitatif le programme vise à avoir, fin du 2023, 570 commandes publiques comprenant l'utilisation d'éco-matériaux. Les données collectées en 2018 à

travers une enquête par le programme montrent des progrès significatifs, avec plus de 300 commandes publiques (53% de l'objectif final) comprenant l'utilisation d'éco-matériaux depuis 2014.

Tableau 24 Indicateur de résultat OS 1.2

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes.	300	570	53%

Selon les informations collectées auprès des bénéficiaires, cet indicateur ne permet pas de capturer les différentes typologies d'impact obtenus par les projets financés.

Le tableau suivant explore plus en détails les impacts obtenus par les projets.

Tableau 25 OS 1.2 - principaux impacts

Impacts OS 1.2	
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences
9	Bâtiments avec une meilleure performance énergétique
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

En particulier, les projets de l'OS 1.2 permettent de :

- a) **Améliorer la performance énergétique des bâtiments** : cette dimension est au cœur des projets financés. Exemples concrets de ce genre d'impacts sont fournis par les chantiers pilotes prévus dans le cadre de **AZE** (sur la commune de Vigone), ou d'**ECO-BATI** (4 chantiers à réaliser). En outre cette dimension représente l'effet de long terme qui pourra résulter de l'impact sur les procédures de commande publique.
- b) **Introduire de nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : les projets ont agi en soutien à la décision publique afin de porter les administrations à adopter des politiques en faveur de l'efficacité énergétique. A titre d'exemple, le projet **ECO-BATI** a développé des activités d'information et d'assistance pour les fonctionnaires du territoire afin d'améliorer leur connaissance et leur utilisation des critères environnementaux lors de l'élaboration de marché de travaux publics. De même, le projet **ECOGETIQUE** a développé des outils d'aide à la conception, et à la rénovation des bâtiments à destination des pouvoirs publics.
- c) **Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation** : les projets de l'OS 1.2 ont permis, de développer de nouvelles méthodes permettant de suivre et d'évaluer les compétences énergétiques. Par exemple le cas d'étude de l'OS 1.2 (**AZE**) montre comment la coopération entre les partenaires français et italiens a permis de réaliser un transfert de compétence de la France vers l'Italie sur la méthodologie de collecte et suivi des données relatives aux bâtiments afin que les deux versants

bénéficient d'un service de suivi et d'évaluation de même qualité en matière de construction éco-responsable.

- d) Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques :** les projets ont développé des actions de diffusion et de sensibilisation à l'efficacité énergétique sur le territoire, notamment destinées aux professionnels et aux décideurs politiques du territoire. Le projet **A2E** a, par exemple, organisé des visioconférences avec les techniciens de plusieurs services des principales agglomérations du département de la Haute-Savoie (services bâtiment, politique de l'habitat, prospective, aménagement-environnement).
- e) Accroître les compétences des PME de la région :** la formation des opérateurs de la filière de la construction est au centre de beaucoup des activités mise en place par les projets. A titre d'exemple, à travers le développement d'une pédagogie active, le projet **A2E** est intervenu sur les compétences des opérateurs en matière d'éco bâtiments. La même typologie d'impact est visée par les activités de B2B (Business-to-Business) mises en place par le projet **ECO-BATI**.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension de l'efficacité énergétique et de la gouvernance, les projets OS 1.2 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet et ont fournis des occasions pour intensifier des échanges entre les institutions et les porteurs d'intérêt transfrontaliers. A titre d'exemple, le projet **A2E** a développé une base de données pour les partenaires du projet sur les bâtiments récemment construits ou rénovés, ce qui regroupe une centaine de cas pilotes étudiés.

Box 5 Etude de cas OS 1.2 – Fiche synthétique A2E

Source : entretien avec Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie le 10/01/2020

Objectif : Optimiser les processus de conception, réalisation et de gestion des édifices publics de haute qualité énergétique, notamment via l'identification et le dépassement des critiques qui, régulièrement, sont portées aux bâtiments à faible consommation énergétique, lorsque leurs performances se révèlent inférieures aux attentes.

Réalisations : L'une des premières réalisations du projet a été celle d'uniformiser les banques de données de part et d'autre de la frontière, via un transfert de compétences et d'information de l'équipe française vers l'équipe italienne. Pour cela, le projet A2E s'est appuyé sur la compétence de l'Agence Qualité Construction (AQC), partenaire français qui gère une base de données sur les bâtiments en France depuis une dizaine d'années ; ce partenaire spécialisé a pu donner des indications et former le groupe italien sur : la structure de la base de données, comment rédiger le cahier des charges de consultation d'un prestataire français pour fabriquer une base de données spécifique « A2E » hébergée en France, transférer la méthodologie d'enquête vers l'Italie pour que les cas pilotes italiens soient enquêtés dans de bonnes conditions (38 enquêtes auprès d'une trentaine de maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre en Italie et 48 enquêtes sur France).

Le projet a également développé une dimension de formation, c'est-à-dire qu'il a réalisé un accompagnement pédagogique spécifique à la conduite de changement énergétique. S'appuyant sur une approche transversale des problématiques de la filière bâtiment, l'approche atypique des formations a privilégié une pédagogie participative au service de stagiaires d'horizons variés, réunis par le projet lors d'ateliers (architectes, bureaux d'étude, gestionnaires de patrimoine des collectivités, élus, ...).

De plus, un chantier pilote a été mis en œuvre auprès de la ville de Vigone (Italie), la commune a construit une nouvelle cantine pour son collège selon les normes énergétiques, qui devrait être terminé au cours de l'année 2020.

Enfin, le projet prévoit de synthétiser ses résultats dans un document que l'on pourrait qualifier de livre blanc, au sein duquel les constats, avancées et perspectives ayant émergées du projet seront reportés. Une synthèse sera produite par pays avec un plan commun et des parties communes mais aussi des parties spécifiques à chaque pays.

Impacts : les impacts engendrés par le projet sont multiples. Tout d'abord, sur le champ des connaissances, le travail réalisé en lien avec des chercheurs a permis de développer les connaissances des partenaires sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Ces connaissances ont été partagées au niveau transfrontalier, via le développement de la base de données.

Qui plus est, sur le plus long terme, le projet A2E engendrera une réduction des coûts énergétiques, car les actions permettent de repenser l'économie d'énergie dans un cadre plus large et de réaliser une diminution de l'impact énergétique sans nécessairement procéder à de coûteux investissements (bâtiment « low tech » : sobriété, robustesse et accessibilité des usagers).

En outre, les administrations locales sont d'ores et déjà impliquées dans le processus (ex : projet urbain ou de construction sur le territoire des Savoie), et un référentiel énergétique sera élaboré afin de les accompagner. Des sites expérimentaux utilisant la matière acquise sont déjà engagés (ex. projet urbain ou de construction sur le territoire des Savoie), ainsi que la réalisation de travaux sur le siège social du chef de file afin de le rendre plus écoresponsable.

Enfin, les méthodes de pédagogie active pour accompagner le changement et les pratiques déployées grâce à A2E sont d'ores et déjà réutilisées par les partenaires du projet.

Obstacles : le projet souligne une difficulté initiale dans le cadre de la recherche de prestataires en adéquation avec leurs objectifs exploratoires en matière de pédagogie active, ce qui s'est révélé chronophage. Sur l'aspect des formations, le projet souligne également la difficulté à intégrer des chercheurs au sein du projet.

Enfin, sur le plan transfrontalier, les divergences existantes entre les deux versants du territoire en matière de connaissance écoénergétique a créé un déséquilibre au sein du projet. En effet, il y a eu un transfert de compétence majoritairement unilatéral de la France vers l'Italie.

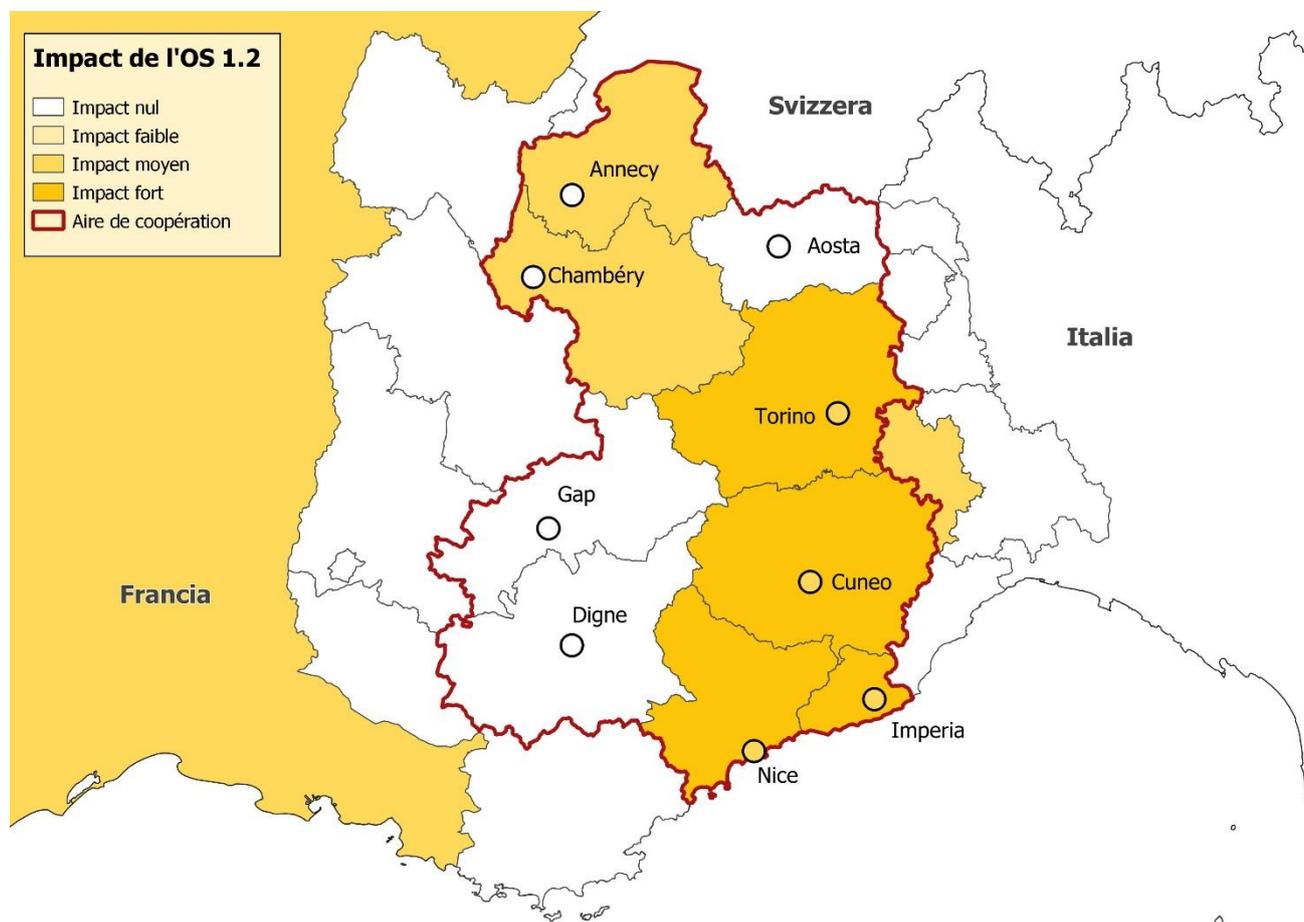
5.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation des impacts générés par leur projet (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne les impacts des projets de l'OS 1.2 se distribuent sur 6 des 9 territoires NUTS 3 du Programme avec une intensité généralement majeure dans les zones extra urbaines. La carte de la répartition des impacts de l'OS 1.2 illustre la capacité de ces projets d'engendrer des impacts au-delà de l'aire de coopération, comme le montre l'impact modéré présent sur le reste du territoire français. Ces derniers sont notamment liés au projet **A2E**, qui par la nature de son partenariat revêt une dimension nationale. En effet, ce dernier inclut l'École Nationale des Travaux Public de l'État et l'Agence Qualité Construction (AQC) qui ont un champ d'action sur l'intégralité du territoire français. De plus, lorsque nous observons les actions menées par le partenariat français du projet, d'une part, une évaluation sociologique a été menée sur les formations participatives développées par le projet **A2E** par Gaëtan Brisepierre (sociologue), et, d'autre part, les réalisations ont été évaluées par des experts référencés au niveau national tel que le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), le Comité Scientifique et Technique des Industries Climatiques (COSTIC), et le

Groupement pour la Recherche sur les Échangeurs Thermiques (GRETh). Par conséquent, les impacts générés à l'échelle ALCOTRA pourront avoir un retentissement à l'échelle nationale.

Carte 5 Localisation des impacts de l'OS 1.2



5.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne 60% des répondants déclare que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2020. Cependant les données reportées par le système de suivi montrent une certaine distance par rapport aux cibles visées par le programme, les chefs de file ayant participé au questionnaire considèrent que les impacts détaillés dans le chapitre précédent devraient avoir lieu rapidement. En ce sens, le projet **A2E**, considère que les formations mises en œuvre sur le territoire permettront, dès 2020, de voir émerger des actions individuelles menées par les partenaires au quotidien (application d'un plan d'action préparé en fin de formation par chaque participant).

En ce qui concerne la durabilité dans le long terme de ces impacts, 2 projets sur 3 (**A2E** et **ECO-BATI**) projets souhaitent poursuivre leur expérience via un nouveau projet Interreg, tandis que le projet **ECOGETIQUE** mentionne une pluralité de sources potentielles de financement pour la transition énergétiques (d'ordre publics ou privés).

5.3.6 Contribution aux Stratégies de Smart Spécialisation (S3) des territoires

La section ci-dessous a pour objectif de comprendre la contribution des projets financés au titre de l'OS 1.2 aux stratégies de spécialisation des Régions partenaires. En effet, chaque Région s'est dotée d'une stratégie régionale, appelée S3 (*Smart Specialisation Strategies*) pour les trois Régions italiennes (Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie) et SDREII (*Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation*) pour les deux Régions françaises Auvergne-Rhône-Alpes et SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les thématiques couvertes par ces stratégies ont été reportées au sein de l'Annexe I Les stratégies de spécialisation intelligente dans l'espace ALCOTRA.

Afin de comprendre les synergies entre les projets financés au titre de l'OS 1.2 et les S3 régionales, nous devons tout d'abord identifier de quelle manière les stratégies régionales abordent la thématique de l'efficacité énergétique, et plus précisément de son application aux bâtiments (voir tableau ci-dessous).

Tableau 26 L'efficacité énergétique des bâtiments dans le cadre des S3 régionales

Stratégie	Contenu
Vallée d'Aoste	La stratégie <i>Green Mountain</i> a notamment comme objectif de relancer le secteur du bâtiment dans un « optique de durabilité »
Piémont	<i>(la stratégie évoque l'efficacité énergétique dans un cadre plus ample)</i>
Ligurie	Dans le cadre de la priorité « Sécurité et qualité de la vie du territoire », sont prévus des actions dédiées aux <i>green house</i> et <i>green building</i> .
SUD-PACA	La rénovation énergétique des bâtiments est abordée à travers la filière « énergies de demain, écotecnologies »
AURA	La priorité « Bâtiments et Travaux Publics » aborde la thématique des bâtiments intelligents

La thématique de l'efficacité énergétique est présente au sein des cinq stratégies régionales, toutefois la S3 Piémont ne l'aborde pas sous le prisme de la construction (voir en ce sens « résultats des focus groupes » de la stratégie⁶ ne reprenant pas le secteur de la construction dans les priorités régionales).

S'agissant des quatre autres stratégies (AURA, SUD-PACA, Ligurie, Vallée d'Aoste), ces dernières abordent la thématique de l'efficacité énergétique des bâtiments via le recours à des matériaux innovants voir en ce sens la stratégie SUD-PACA visant à « l'amélioration énergétique des bâtiments (et notamment l'utilisation des matériaux biosourcés) », ou bien à travers la restructuration des bâtiments, voir en ce sens la stratégie valdotaine « *Green Mountain* » visant notamment à développer la « restructuration des bâtiments avec des techniques visant à l'économie et à l'efficacité énergétique ».

L'analyse des stratégies montre également que seule la stratégie AURA aborde la dimension de l'amélioration des systèmes de suivi, via le développement de nouveaux « systèmes de régulation et pilotage » (voir en ce sens la priorité 2 « Bâtiments et Travaux Publics »).

Les projets de l'OS 1.2 contribuent donc aux stratégies régionales car ces derniers abordent l'efficacité énergétique des bâtiments sous les mêmes prismes. Le projet **ECO-BATI**, par exemple, recours à l'utilisation de nouveaux matériaux afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, tandis que le projet **A2E** contribue, entre autres, à la restructuration des bâtiments publics et au développement d'un nouveau système de suivi.

⁶ « Esiti dei focus group », *Strategia per la Specializzazione Intelligente del Piemonte*, p.74

Qui plus est, si nous analysons les projets (hors OS 1.2) financés dans le cadre du Programme, nous observons une contribution du projet **CBET- Cross Border Energy Training**, qui développe de nouveaux parcours de formations visant à développer les connaissances et compétences en matière d'efficacité énergétique.

Par conséquent, et comme reporté au sein du tableau suivant, **la contribution des projets de l'OS 1.2 aux stratégies régionales est bonne**, considérant que les projets mis en œuvre se focalisent sur des objectifs similaires à ceux identifiés dans les stratégies régionales (à l'exception de celle du Piémont).

Tableau 27 Contribution des projets de l'OS 1.2 aux stratégies régionales

Thématique abordée par les projets	Contribution aux S3	
	OS 1.2	Reste du Programme
Innovation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Forte	Faible

6 OS 2.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique

? Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à un environnement mieux maîtrisé sur le territoire ALCOTRA ?

? Questions d'évaluation	Observations générales
Les interventions induites ont-elles associées les acteurs transfrontaliers principaux (régions, agences de l'environnement, protection civile et pompiers, ...)?	<p>Les projets de l'OS 2.1 montre un certain parallélisme au sein des partenariat, avec des bénéficiaires similaires de part et d'autre de la frontière. A titre d'exemple, les deux agences de l'environnement des régions PACA et Piémont (Air PACA et ARPA Piémont) collaborent dans le cadre de CCLIMAT.</p> <p>Sur le plan des administrations publiques, le versant italien a majoritairement des partenaires régionaux (ex. Région Piémont) tandis que le versant français repose plus sur les Communautés de communes (ex. Communauté de Communes du Haut-Chablais au sein du projet ARTACLIM).</p>
Les interventions ont-elles impacté sur les politiques territoriales locales (en termes de planification, suivi, amélioration des	<p>Les interventions ont effectivement impacté la dimension politique des territoires. Les projets ont, pour certains, contribué à l'adoption d'engagements par les acteurs politiques locaux à l'instar du projet AdaptMontBlanc qui d'une part a participé à la <i>Carta di Budoia</i>, engageant les élus à adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques, et qui, d'autre part, influence l'élaboration</p>

connaissances, information des populations) ?	du futur Plan Local Urbain (PLU) de la ville de Chamonix s'appuyant sur le Rapport Climat rédigé par le projet.
Quelles sont les retombées pour les populations locales : meilleure information, participation civique, changement de comportement face au risque etc. ?	Les projets de l'OS 2.1 se sont majoritairement destinés à des publics qualifiés en charge de la gestion du territoire (p.ex. administrations publiques dans le cadre du projet <i>AdaptMontBlanc</i>) ou bien des professionnels d'un secteur spécifique, à l'instar du projet <i>Habit.A</i> qui mobilise des spécialistes, publics et privés, de la transformation de l'habitat. Par conséquent, les retombées visibles par la population seront perceptibles sur le plus long terme, lorsque les compétences acquises au cours des projets seront utilisées (p.ex. lorsque le PLU de Chambéry sera mis en œuvre).

6.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 2.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse du contexte en 2013 a montré la forte sensibilité du territoire alpin face aux changements climatiques et la faible connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité de la part des citoyens et des acteurs du territoire en général. D'autre part, l'analyse a aussi mis en évidence la présence d'acteurs locaux conscients des risques liés aux changements climatiques et aussi la présence de multiples collaboration transfrontalières en particulier entre les organismes de gestion des aires protégées.

Le tableau ci-dessous rappelle les principales idées de l'AFOM établie en 2013-14.

Tableau 28 OS 2.1 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'acteurs actifs et sensibles aux thèmes du changement climatique • Expérience consolidée de collaboration conjointe entre organismes de gestion des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance du patrimoine naturel, et de la biodiversité • Faiblesse des compétences dans le domaine de la protection des actions de protection de la qualité de l'environnement et de la biodiversité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • 	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de l'efficacité et de la qualité des services publics

6.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

L'OS 2.1 vise à promouvoir l'adoption de stratégies partagées d'adaptation au changement climatique au sein d'outils de planification territoriale qui puissent permettre une réponse continue et coordonnée face aux changements climatiques. En termes quantitatifs, au terme de la période de programmation, 500 institutions

publiques devraient disposer d'outils de planification territoriales dotés de stratégies d'adaptation au changement climatique.

Étant donnée la « nature politique » du résultat escompté, les autorités publiques afférentes aux différents échelons administratifs, de part et d'autre de la frontière, (collectivités locales, Départements/Provinces/Villes Métropolitaines, Régions ou bien le niveau étatique sur le versant français) sont les bénéficiaires ciblés. De ces bénéficiaires le Programme attend des actions permettant de développer et de réaliser des études, outils et méthodes partagées, ainsi que des actions de sensibilisation, de communication, de formation et d'accompagnement dans les phases opérationnelles.

6.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 2.1

6.3.1 Typologie de projets et de bénéficiaires financés

Fin 2019, 8 projets ont été financés au titre de l'OS 2.1, 7 dans le cadre du second appel à projet (**HABIT.A**, **Concert-Eaux**, **AdaptMontBlanc**, ...), et 1 dans le cadre du PITER ALPIMED, **ALPIMED CLIMA**.

L'ensemble des projets financés à ce titre représente une faible partie des financements alloués par le Programme ALCOTRA, (6% de l'enveloppe totale correspondant à 13.1 millions d'Euros en coût total). En termes de progrès financier, l'OS 2.1 montre un rythme de certification plus élevé par rapport à la moyenne du programme (32% des fonds déjà certifiés en mars 2020).

Tableau 29 Projets financés dans le cadre de l'OS 2.1

Typologie de projet	Projets simple	PCC
2ème appel à projet	7	
PITER	1	
Total	8	
Source : AG		

Tableau 30 Ressources allouées à l'OS 2.1

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
2ème appel à projet	11.2	4.2
PITER	1.8	0
Total	13.0	4.2
Source : AG		

Ces projets reposent sur un réseau de 50 bénéficiaires (hors PCC), avec une moyenne de 6 partenaires par projets dans les projets simple comme dans le PITER. Les partenariats sont principalement composés d'institutions publiques (48%), surtout régionales (24%). A l'échelle locale (20% des bénéficiaires), nous observons une forte présence des regroupements de communes (voir par ex. la Communauté de Communes de La Vallée de Chamonix Mont-Blanc dans **AdaptMontBlanc** celle du Haut-Chablais dans **ARTACLIM** ou encore l'Unione dei comuni colline di Langa e del Barolo dans **CCLIMAT**).

Une seconde composante notable de ces partenariats est celle des instituts supérieurs et de recherche (14%), nous y retrouvons notamment le CNRS (**Concert-Eaux**, **AdaptMontBlanc**), ou encore les Universités telles que l'Université Grenoble Alpes ou le Polytechnique de Turin (**ARTACLIM**), ou l'Université de Gênes (**Concert-Eaux**).

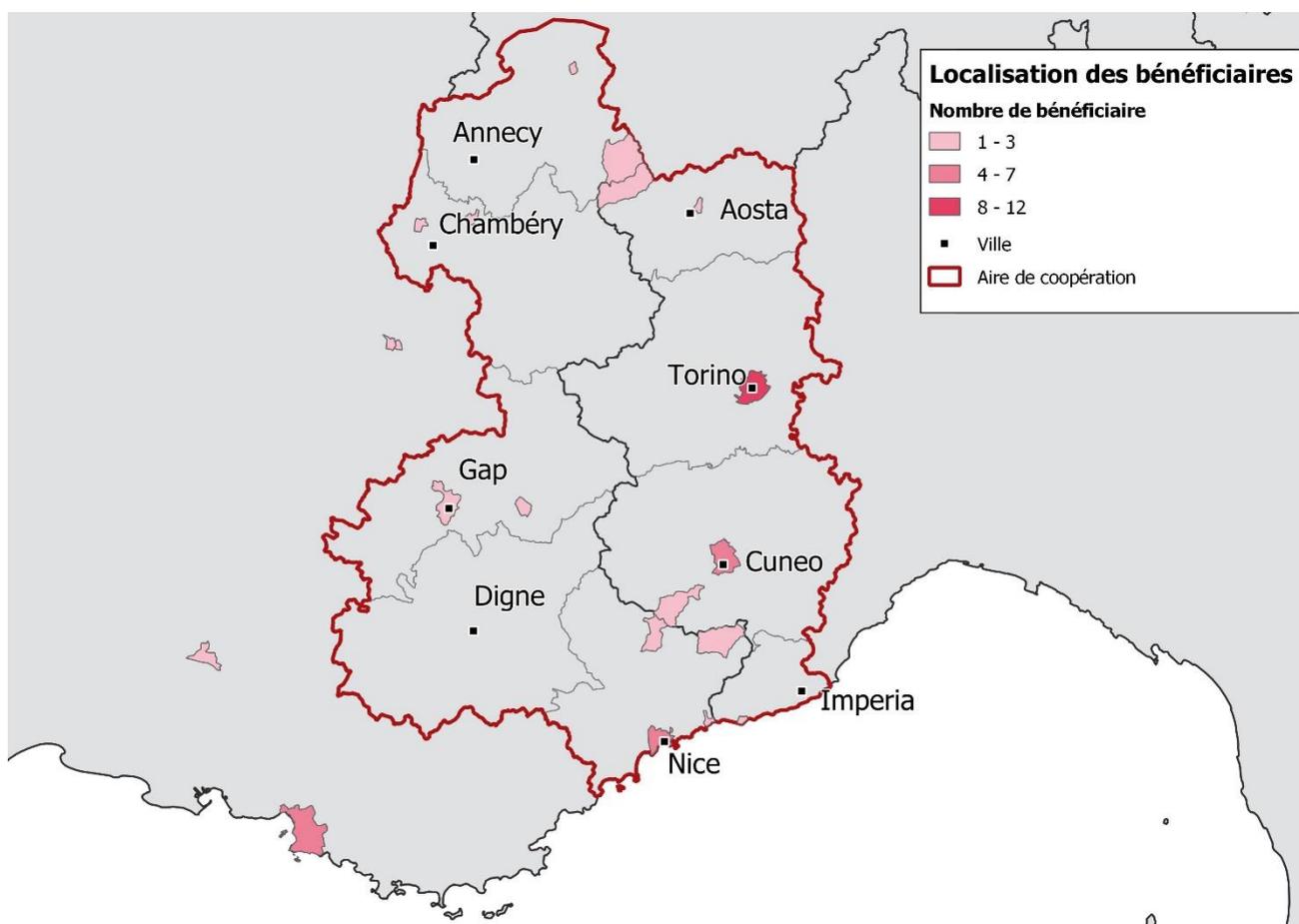
Notons également la présence de groupes d'intérêts (10%) en lien avec les thématiques environnementales comme le Groupe International d'Étude des Forêts Sud européennes (**MITIMPACT**) ou bien l'Ordine degli Architetti Pianificatori Paesaggisti e Conservatori della Provincia di Cuneo (**HABIT.A**).

Il est intéressant de noter la présence des PME comme IISBE ITALIA R&D srl (**HABIT.A**) et des organismes de soutien aux entreprises tel que la Chambre de Commerce et d'Industries Nice Côte d'Azur (**ALPIMED CLIMA**).

Enfin, il peut être noté la présence d'organismes en charge de la gestion des parcs nationaux (par ex. voir Parc National des Écrins et GECT Parco Europeo Alpi Marittime Mercantour)

En ce qui concerne la localisation des bénéficiaires sur le territoire de coopération il est observé une forte concentration autour de la ville de Turin et, dans une moindre mesure autour des agglomérations de Cuneo et de Nice. La carte révèle également la présence d'une continuité territoriale transfrontalière, autour du massif du Mont Blanc. C'est le projet **AdaptMontBlanc** qui uni au sein de son partenariat la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la commune de Courmayeur créant de fait une continuité territoriale.

Carte 6 Localisation des bénéficiaires OS 2.1



6.3.2 Les réalisations des projets financés

En ce qui concerne les réalisations, le Programme attend des projets financés une contribution à l'augmentation du nombre d'outils pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique. Fin 2019, 8 outils avaient été développés soit 53% de l'objectif final prévu pour 2023 (15). A titre d'exemple, le projet **ARTACLIM** a développé un jeu d'indicateurs climatiques autour de la vulnérabilité, l'adaptation et la résilience. Ces indicateurs ont pour but de mieux comprendre les effets locaux du changement climatique, afin de choisir les priorités d'action et fournir aux outils de gestion des éléments de suivi et d'évaluation des actions qui seront mis en œuvre.

Tableau 31 Indicateur de réalisation OS 2.1

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques	8	15	53%

6.3.3 Impacts obtenus par les projets

Comme déjà souligné, l'OS 2.1 vise en premier lieu à impacter la dimension politique publique augmentant le nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale se dotant de stratégies d'adaptation au changement climatique. Fin 2019, les activités du Programme avaient doté 250 institutions publiques d'outils de planification, soit la moitié (50%) de la valeur cible prévue pour 2023.

Tableau 32 Indicateur de résultat OS 2.1

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	250	500	50%

L'analyse des impacts confirme que la dimension de la capacité institutionnelle et administrative est celle où se concentrent la plupart des impacts des projets financés par l'OS 2.1.

Tableau 33 OS 2.1 - principaux impacts

Impacts OS 2.1	
16	Meilleure protection des habitats naturels
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
37	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

En particulier, selon les chefs de file impliqués dans l'enquête en ligne, les projets de l'OS 2.1 permettent de :

- a) **Améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation** : comme nous l'avons vu, il s'agit du résultat directement lié aux réalisations attendues par ces projets. Nombreux sont les exemples des systèmes de suivi améliorés soit par le développement d'outils stratégiques (voir le rapport climat dans le cadre du projet [AdaptMontBlanc](#), ou le système ITACA développé par [Habit.A](#)), soit par des interventions physiques (comme dans le cadre du projet [PrévRiskHauteMontagne](#) qui a mis en œuvre un système de suivi des glaciers valdôtains, notamment celui des Grandes Jorasses et l'éperon de la Brenva, via un infrastructure de contrôles vidéo haute résolution à distance afin d'identifier de potentiels écroulements).
- b) **Elaborer des nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : c'est le cas par exemple du projet [AdaptMontBlanc](#) qui a contribué à l'adoption de la Charte de Budoia engageant les élus à adopter des stratégies d'adaptation face aux changements climatiques.

- c) **Accroître l'attention des citoyens et des stakeholders locaux sur le thème des changements climatiques** : nombreuses sont les actions organisées afin de sensibiliser le territoire : à titre d'exemple, le projet **MITIMPACT** a réalisé des rencontres afin d'expliquer les problématiques liées à l'ozone ; **ALPIMED CLIMA** a réalisé des enquêtes auprès des professionnels du monde agricole pour mieux comprendre les impacts du changement climatique ; **HABIT.A** a permis de sensibiliser les architectes à une construction plus éco-responsable.
- d) **Meilleure protection des habitats naturels** : selon les exemples fournis à travers l'enquête en ligne il s'agit d'un impact indirect des projets. La meilleure protection des habitats passe notamment par la meilleure connaissance des territoires., Un exemple de ce type est le projet **ALPIMED CLIMA** qui permet d'améliorer la gestion des activités humaines présentes sur le territoire (pastoralisme, randonnées) afin de protéger les tourbières et les ripisylves⁷.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension de la gouvernance les projets OS 2.1 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet. Ces connaissances résultent principalement de synergies développées entre les partenaires, mais également par rapports aux résultats émergeant des projets. Un exemple est le projet **ALPIMED CLIMA** qui développera des outils de modélisation qui permettront de simuler et évaluer les effets potentiels du changement climatique.

Box 6 Etude de cas OS 2.1 – Fiche synthétique AdaptMontBlanc

Source : Entretien avec la Région Autonome Vallée d'Aoste Date 30/01/2020
<p>Objectif : Intégrer l'adaptation aux changements climatiques au sein des instruments de planification du territoire, avec pour objectif de faire de cet espace une aire pilote dans l'innovation.</p>
<p>Réalisations : Parmi les principales réalisations développées par le projet nous pouvons souligner la rédaction du Rapport Climat, ce dernier est un réel instrument de connaissance sur l'évolution des scénarios climatiques attendus sur le territoire de l'Espace Mont Blanc sur diverses échéances temporelles (2035, 2050 et 2085). Via l'élaboration de nombreux indicateurs, le rapport évalue l'impact de ces scénarios tant sur le climat que sur les activités humaines. Ce rapport a décliné les scénarios du GIEC (Groupes Intergouvernemental sur le changement climatique) au niveau local, afin d'en tirer des conclusions pouvant être mises en œuvre au sein de l'EMB. De plus, le projet réalise 2 cas pilotes sur le territoire souhaite mettre en place deux cas pilotes. Le premier d'entre eux porte sur les pratiques des guides de haute montagne face aux changements climatiques. Le rapport résultant de ce dernier est en cours de finalisation et sera remis en juin 2020. Le second cas pilotes est réalisé en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) 74. Ce dernier tend à comprendre dans quelle mesure les changements climatiques survenant sur le territoire peuvent être pris en considération au sein des planifications. Les résultats produits par ce cas pilote, inspiré d'initiatives allemandes, danoises et suisses, permettront d'influencer les futures décisions politiques. Enfin, l'Observatoire du Mont Blanc, ayant été pensé comme un outil d'évaluation des politiques publiques et développé au titre d'un programme antérieur, a été actualisé avec l'insertion d'indicateurs rendant compte de l'impact du changement climatique (ex : nombre de jours de gel, nombre de jours d'été, nombre de nuits tropicales, nombre de jours de glace, durée de saison végétative, nombre de degré-jours de chauffage)</p>

⁷ Ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

Impacts :

Les impacts directs de ce projet sont notamment liés à la connaissance du territoire via les nombreux moments d'échange organisés au cours de la mise en œuvre du projet.

De plus, le projet souhaite impacter dans le long terme via l'adoption de nouvelles mesures politiques telles que la Charte de Budoia ou bien le Rapport Climat. Ce dernier aura des impacts sur les politiques locales : par exemple, la ville de Chamonix élabore actuellement un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) et certaines des préconisations du Rapport Climat seront intégrées dans ce plan. A plus grande échelle, les 4 Communautés de Communes proches du massif du Mont-Blanc ont engagé les démarches en vue de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui tiendra compte de ce rapport et des mesures d'adaptation préconisées dans les différentes politiques sectorielles analysées.

Obstacles :

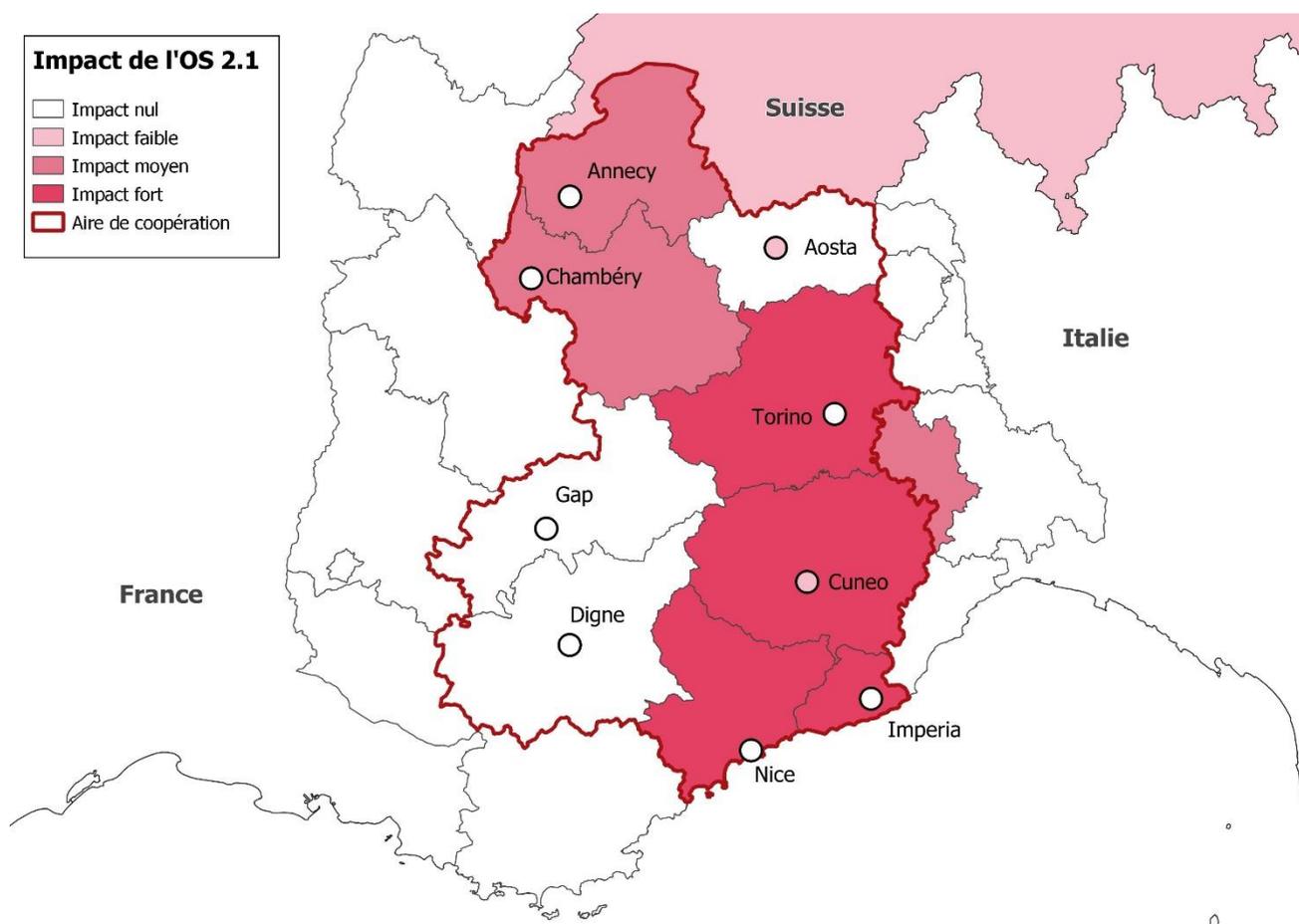
Le projet n'a pas rencontré d'obstacles lors de sa mise en œuvre car il s'intègre dans une logique coopération préexistante, notamment dans le cadre de l'Espace Mont Blanc (EMB). Cependant, il souligne l'inadéquation des indicateurs proposés par le Programme, notamment dans leur dimension temporelle car il est complexe, voire impossible, de mesurer les impacts du changement climatique sur trois années.

6.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation des impacts générés par leur projet (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne, les impacts des projets de l'OS 2.1 se distribuent presque exclusivement au sein des zones rurales et de montagne. Tous les territoires NUTS 3 sont intéressés par les impacts mais selon les résultats de l'enquête en ligne l'intensité est plus forte côté italien. Il est intéressant de noter que les impacts de cet OS s'étendent jusqu'au territoire suisse. Cela résulte notamment des actions du projet [AdaptMontBlanc](#) qui a développé des liens étroits avec l'Espace Mont Blanc incluant l'intégralité des versants du massif, et par conséquent les territoires suisses.

Carte 7 Localisation des impacts de l'OS 2.1



6.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne 56% de répondants déclare que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022.

En ce qui concerne la durabilité dans le long terme de ces impacts, la majorité des projets envisage de faire recours à d'autres fonds publics régionaux ou nationaux (67%), tandis que les autres (33%) envisagent de recourir de nouveau à un projet Interreg.

7 OS 2.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à un environnement mieux maîtrisé sur le territoire ALCOTRA ?

 Questions d'évaluation	 Observations générales
Quels sont les principales typologies de risques couvertes : risques climatiques, inondations, avalanches, sécheresse etc. ?	L'intégralité des risques sont couverts par les projets de l'OS 2.2, que ce soient les risques hydriques (ex. <i>Risqu'Eau</i>), sismiques (ex. <i>RISVAL</i>), ou d'avalanches (ex. <i>PrevRiskHauteMontagne</i>). Qui plus est, les projets financés impactent non seulement la dimension de la protection des risques, mais aussi la gouvernance du territoire et se caractérisent par la réalisation d'une série d'outils innovants (p.ex. la réalité virtuelle utilisée pour la prévention des risques comme dans <i>RISK FOR</i>) qui permettent de former les acteurs locaux (premier secours, administrations) à l'ensemble des risques présents sur le territoire.
Les interventions induites ont-elles associées les acteurs transfrontaliers principaux ?	Les projets financés au titre de l'OS 2.2 ont réunis de nombreuses administrations publiques, avec quatre des cinq régions du territoire représentées au sein des partenaires. Sur le versant français, cette catégorie regroupe les services départementaux d'incendie et de secours - SDIS (p.ex. <i>PITEM RISK</i>), en charge des interventions de premiers secours. Il y a également une présence des agences de l'environnement, majoritairement sur le versant italien (ex. ARPA Vallée d'Aoste au sein du projet <i>PrévRiskHauteMontagne</i>)
Les projets ont-ils impacté sur les politiques territoriales locales (en termes de planification, suivi, amélioration des connaissances, information des populations) ?	Les projets de l'OS 2.2 ont contribué à l'élaboration des politiques locales en fournissant les données permettant aux pouvoirs publics d'améliorer la structuration de leurs actions. A titre d'exemple, le projet <i>Risqu'eau</i> , grâce aux données récoltées par la mise en œuvre de ses actions, a pu contribuer aux Plans communaux de Sauvegarde. De plus, des projets tels que <i>RISK COM</i> envisage de créer des lignes directrices de communication adressée aux administrations politiques
Quelles sont les retombées pour les populations locales : meilleure information, participation civique, changement de	Les projets de l'OS 2.2 augmentent la population bénéficiant de mesures de protection grâce à leur capacité de sensibiliser les citoyens et les décideurs politiques. L'impact est principalement lié aux activités de communication à destination du grand public (p.ex. <i>RESBA</i>), mais aussi aux développements de solutions innovantes telles que l'application pour smartphone développée dans le cadre de <i>RISK-COM</i> .

comportement face au risque ?

7.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 2.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse du contexte du 2013 a souligné la grande vulnérabilité du territoire transfrontalier en termes d'exposition aux risques naturels, mais également technologiques.

Bien que le territoire transfrontalier ait connu de précédentes initiatives en matière de gestion des risques, notamment des mesures soutenues par les anciennes programmation ALCOTRA, la couverture territoriale demeure insuffisante. L'enjeu de l'OS 2.2 est par conséquent de poursuivre les actions engagées dans la période antérieure, notamment sur la mise en réseau des compétences et des acteurs afin d'améliorer la résilience du territoire.

Tableau 34 OS 2.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'acteurs actifs et sensibles aux thèmes du changement climatique et des risques • Richesse et diversité de la flore et de la faune, de l'habitat, des zones de forêts et aquatiques, ainsi que des espaces naturels sensibles très étendus • Expérience consolidée de collaboration conjointe entre organismes de gestion des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Haut niveau de vulnérabilité de la zone au changement climatique et aux risques naturels et technologiques • Forts déséquilibres au sein de la zone en ce qui concerne la qualité de l'environnement et des ressources • Faible connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité • Faible coordination transfrontalière pour des actions de protection
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la demande de tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des impacts négatifs sur le territoire provoqué par les phénomènes atmosphériques.

7.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Via l'OS 2.2, le programme ALCOTRA entend augmenter le nombre de personnes sensibilisées aux mesures de prévention des risques, en renforçant les dynamiques initiées lors des précédentes programmations tout en se focalisant sur des thématiques peu abordées en amont (incendies, séismes, risques technologiques).

Le « proxy » choisi pour mesurer les résultats est le nombre de personnes effectivement impliquées dans les mesures de prévention des risques. Le programme centre son attention sur les techniciens, donc sur les personnes directement impliquées dans les actions de prévention et de sensibilisation et vise à en augmenter le nombre, de manière telle à augmenter la capacité du territoire de prévenir et de gérer les risques spécifiques.

Au niveau des bénéficiaires, le Programme vise principalement les institutions publiques ayant les compétences de planification territoriale (Etat français, Régions, Provinces/Città Metropolitana/Départements, les collectivités locales) ainsi que d'autres organismes publics responsables de la défense et de la planification du territoire.

7.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 2.2

7.3.1 Typologie de projets et de bénéficiaires financés

Fin 2019, 16 projets ont été financés au titre de l'OS 2.2, à savoir 4 lors du premier appel, 4 lors du second appel. Enfin 4 projets ont été financés dans le cadre des plans intégrés, à savoir les projets du **PITEM RISK**, et 3 projets dans le cadre des PITER (**Coeur'Alpes, Paysages, Terres Monviso**).

L'ensemble de ces projets représente 12% des ressources allouées par le Programme au cours de la programmation 2014-2020 (soit environ 27.8 millions d'Euros en coût total). En termes de progrès dans l'absorption des ressources, l'OS se caractérise par un bon rythme de certification avec 26% des fonds alloués ayant été certifiés fin mars 2020 (soit environ 7.1 millions d'Euros).

Tableau 35 Projets financés de l'OS 2.2

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 1 ^{er} appel	4	
Simple 2 ^{ème} appel	4	
PITEM	4	1
PITER	3	2
Totale	15	
Source AG		

Tableau 36 Montants alloués à l'OS 2.2

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 1 ^{er} appel	4.0	3.8
Simple 2 ^{ème} appel	7.5	3.3
PITEM	9.0	0.0
PITER	7.3	0.0
Totale	27.8	7.1
Source : AG		

Les partenariats sont constitués d'une moyenne de 6 partenaires dans les projets simples, 7 dans les PITER et 9 dans les PITEM. Les partenariats (hors PCC) sont dominés par des administrations publiques (76%). La typologie de partenaire publique impliqué reproduit les différences de répartition des compétences côté français et italien en matière de risque : sur le versant italien, ce sont surtout les organismes régionaux et les agences environnementales d'envergure régionale à être présente, tandis que le versant français se caractérise par la présence des services d'incendies et de secours départementaux (SDIS) tel que le SDIS des Alpes de Haute-Provence (**PITEM RISK** et **PRODIGE**).

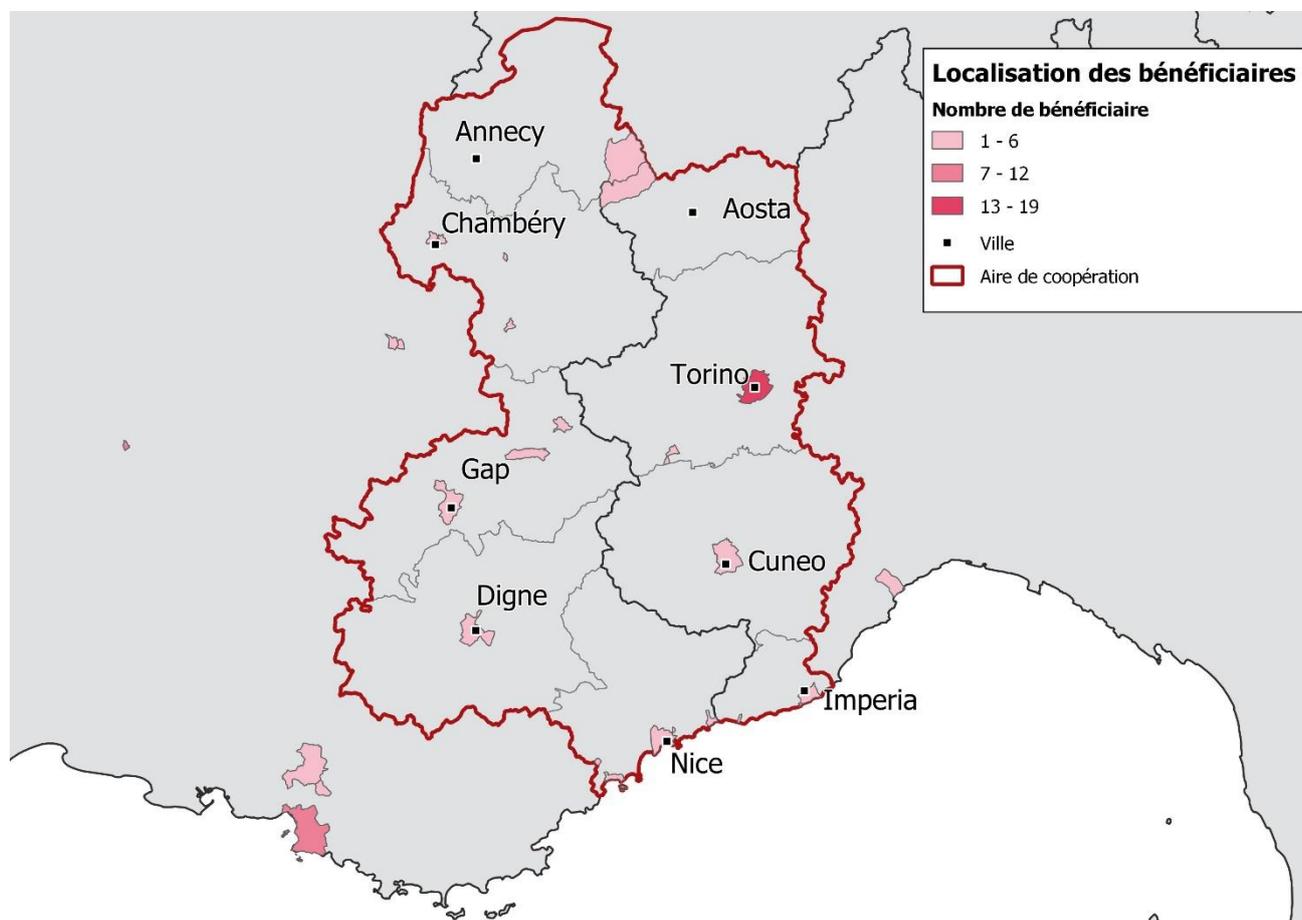
Concernant l'échelon local (17%), on observe la présence de nombreuses communes autre que les chefs-lieux du territoire, à l'instar du GAL Escartons e Valli Valdesi S.r.L au sein du projet **Coeur Résilient** (PITER Coeur Alpes).

Outre les pouvoirs publics, les partenariats ont inclus des instituts d'instruction supérieur de recherche (13%), c'est-à-dire les Universités du territoire (Gênes, Nice, Turin) ainsi que des laboratoires de recherche (CNRS, Fondazione Montagna Sicura).

Enfin, parmi les autres typologies présentes au sein des partenariats, nous pouvons noter la présence de deux partenaires issus du secteur privé, à savoir l'entreprise Novimet (**Uramet**) et Enel produzione Spa (**RESBA**).

Au niveau territorial, les bénéficiaires se distribuent autour des agglomérations du territoire, en particulier autour des villes de Turin, Imperia et Nice. Notons également une forte concentration des bénéficiaires autour de la ville de Marseille, en tant que chef-lieu de la Région SUD.

Carte 8 Localisation des bénéficiaires OS 2.2



7.3.2 Les réalisations des projets financés

En ce qui concerne les réalisations, le programme attend des projets financés qu'ils contribuent à augmenter le nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques. L'objectif est de 25 pour la fin de programmation en 2023. Fin 2019, l'OS montre un avancement significatif avec 20 nouveaux outils développés (soit 80% de l'objectif final pour 2023). Selon les valeurs cibles déclarées par les projets, le nombre d'outils prévus pour fin 2023 est de 81 (plus d'un tiers devraient résulter du **PITEM RISK**).

Tableau 37 Indicateur de réalisation OS 2.2

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques	20	25	80%

7.3.3 Impacts obtenus par les projets

Concernant les résultats mesurés par l'indicateur de résultat, même dans le cas de cet OS le système de suivi est fortement orienté aux résultats directs des projets (donc à leurs impacts). La mobilisation de nouveaux techniciens dans des actions de prévention et de sensibilisation doit être donc interprété comme le principal impact que le programme s'attend des projets financés. A l'état actuel, les projets financés ont été en mesure de mobiliser 347 nouvelles personnes, atteignant ainsi 59% de la valeur cible prévue pour 2023 (590).

Tableau 38 Indicateur de résultat OS 2.2

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	347	590	59%

Les informations collectées à travers l'enquête en ligne, et les études de cas, montrent que l'impact mesuré par l'indicateur ne couvre qu'une partie des impacts potentiellement apportés par les projets sur le territoire de coopération. Comme montre le tableau ci-dessous, et comme illustrent les exemples reportés sous le tableau, les projets financés sous l'OS 2.2 impactent non seulement la dimension de la protection des risques mais aussi la gouvernance du territoire et se caractérisent par la réalisation d'une série d'outils innovants.

A titre d'exemple, le projet **RISK FOR** observe que la réalité virtuelle développée au sein de son projet permet de développer de nouvelles technologies dans le cadre de la prévention des risques, mais également de réduire le coût environnemental et financier des exercices de secours en évitant le déplacement des acteurs sur site afin de réaliser les simulations.

Comme le montre le tableau ci-dessous au-delà de la dimension de protection des risques naturels, au cœur de cet OS, nous observons un fort impact sur les capacités institutionnelles et administratives des administrations publiques engagées au sein des projets, mais également des compétences des partenaires développées via le développement des nouvelles techniques, comme dans le projet **RISK FOR**, ou encore les nouvelles connaissances acquises par les nouvelles stations météo du projet **Risqu'Eau**.

Tableau 39 OS 2.2 - principaux impacts

Impacts OS 2.2	
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection
19	Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

D'après l'analyse des impacts, les projets de l'OS 2.2 permettent de :

- a) **Augmenter la population bénéficiant de mesures de protection** : il s'agit d'un impact fortement lié à la capacité des projets de sensibiliser les citoyens et les décideurs politiques. L'impact

est principalement lié aux activités de communication à destination du grand public (c'est le cas par ex. du projet **RESBA**) mais aussi aux développements de solutions innovantes telles que l'application pour smartphone développée dans le cadre de **RISK-COM**.

- b) Réduire les temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels :** à travers le recours aux nouvelles technologies (pour faciliter l'accès à l'information), mais également à travers la formation des personnes (afin que ces dernières adoptent les comportements adéquats) les projets sont en train de contribuer à la diminution des temps de réponse aux risques. A titre d'exemple, le projet **ART_UP_WEB** a réalisé une plateforme online permettant d'insérer, en temps réel, les principaux risques et évolutions du territoire afin de les rendre disponibles aux personnes en charge du territoire (techniciens, fonctionnaires régionaux, corps forestier). D'autres initiatives comme la réalité virtuelle au sein du projet **RISK FOR** permet d'intensifier la formation des premiers secours via des plongées virtuelles au sein des catastrophes et ainsi améliorer leurs capacités de réponse aux crises.
- c) Augmenter les utilisateurs de services/applications/produits numériques :** cet impact est dû à l'utilisation des outils innovants développés par les projets. C'est le cas, par exemple, des deux projets déjà mentionnés : **ART_UP_WEB** avec le développement d'une plateforme online et des formations en réalité virtuelle développées par **RISK FOR**, ou bien par le projet **PRODIGE**.
- d) Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation :** via la modernisation ou le développement d'outils les projets ont pu développer une meilleure connaissance du territoire et de ses évolutions. C'est par exemple ce qui résulte du projet **Risqu'eau**, où les bornes météorologiques mises en œuvre permettent d'améliorer la connaissance des cours d'eau et anticiper les crises. Le projet **ART_UP_WEB** a réalisé un recensement et une réorganisation de banques de données préexistantes (météo, dangerosité,) afin de les compiler et de les rendre plus efficaces.
- e) Nouveaux instruments politiques pour une meilleure gestion du territoire :** les projets n'ont pas proposé d'instruments *in se*, mais ces derniers se sont efforcés d'impliquer les administrations locales en capacités de produire ces nouveaux instruments politiques. Par exemple, le projet **RESBA** a impliqué les acteurs locaux au sein de débats participatifs afin de les inciter à adopter de tels instruments.
- f) Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques :** les projets ont réalisé des actions de communication et de formation très importantes à destination des publics. Le projet **REVAL** a, par exemple, notamment orienté ses actions vers les jeunes du territoire de coopération étant donné le potentiel « multiplicateur » porté par ces derniers.
- g) Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts.** Deux aspects contribuent à cette dimension, d'une part la nature des partenariats, d'autre part les actions menées par ces derniers. En effet, la nature des partenaires impliqués au sein des projets permet de créer, ou de renforcer, des dynamiques, tel que dans le projet **Terres Monviso Risk (PITER Terres Monviso)**, soulignant que certains de ses partenaires n'avaient jamais collaboré par le passé, et que l'ensemble des actions mise en œuvre au sein du projet contribuent au renforcement de ces synergies naissantes. De plus, sur le plan des activités, les projets ont mis l'accent sur l'amplitude de leurs actions, c'est-à-dire que ces derniers se sont efforcés d'impliquer les acteurs du territoire. A titre d'exemple, le projet **ART_UP_WEB** a, dans le cadre du développement de la plateforme de gestion, impliqué les porteurs d'intérêt les plus pertinents (ex. corps forestier, techniciens des autres structures) qui seront amenés à utiliser la plateforme. De même, le projet **RISVAL** à organiser des

ateliers impliquant les élus locaux et les fonctionnaires publics afin de faire croître la conscience du risque de part et d'autre de la frontière

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension des risques et de la gouvernance les projets de l'OS 2.2 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet. Les projets mentionnent notamment la réalisation d'ateliers transfrontaliers communs permettant de mieux connaître les pratiques transfrontalières. (voir par ex. le projet RISVAL souligne la réalisation de deux ateliers transfrontaliers ayant permis un échange de bonnes pratiques entre les partenaires français et italiens) D'autres projets soulignent comme le projet ait permis d'améliorer la compétence linguistique des partenaires : à ce propos, nous pouvons souligner l'initiative du projet RISK COM qui a opté pour intégrer des cours de langue destinés aux partenaires .

Box 7 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet Risqu'eau

Source : entretien avec la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, le 27/01/2020
<p>Objectif : Augmenter la résilience du territoire transfrontalier en le dotant d'un système efficace de prévision et d'alerte des inondations, ainsi que d'évaluer le risque de pollution.</p>
<p>Réalisations : Trois grandes réalisations ont été développées par le partenariat, à savoir, le développement d'un outil Web-GIS, le développement de procédures d'alerte innovantes ainsi que les actions de communication. Sur l'aspect de la communication, le projet a notamment créé un site internet reprenant les activités du projet et visant à informer la population des risques hydriques du territoire transfrontalier. L'outil Web-GIS permet de produire des modélisations météorologiques (développées par l'Université de Gênes et de Nice) plus précises, permettant de mieux anticiper les quantités de pluie à l'échelle locale. Afin de bénéficier de données fiables, le projet a déployé des stations météorologiques et des pluviomètres sur le territoire transfrontalier. Enfin, le projet a établi des procédures innovantes d'alerte, basées sur les modélisations météorologiques du projet, venant s'ajouter à d'autres procédures préétablies (ex. Plans communaux de Sauvegarde sur le versant français).</p>
<p>Impacts : Le projet a permis de faire croître la connaissance des risques hydriques du territoire transfrontalier, notamment par le développement de nouveaux instruments (Web-GIS, nouvelles stations météorologiques, etc.) permettant de réaliser des prévisions locales plus fiables. Cet accroissement de la connaissance des menaces climatiques a également porté à l'élaboration de nouvelles stratégies d'alerte. Ces dernières, associées aux actions de communication auprès de la population devraient porter à minimiser les pertes humaines et matérielles en cas de nouvelles catastrophes hydriques sur le territoire.</p>
<p>Obstacles : Il existe des divergences entre les systèmes de prévention et de gestion des risques entre les États membres. En effet, sur le versant français la présence des communautés de communes et des syndicats de communes permet d'avoir un champ d'action plus ample et ainsi de réaliser des spectres hydrologiques en amont et en aval des crises. Sur le versant italien, l'absence de conglomérats de communes de cette nature limite les actions potentielles,</p>

Box 8 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK FOR (PITEM RISK)

Source : entretien avec la SDIS 73, le 10/01/2020
<p>Objectif : Former les premiers secours devant intervenir sur les catastrophes, notamment naturelles, ainsi que les décideurs politiques en charge de la sécurité des citoyens sur leurs territoires.</p>
<p>Réalisations :</p>

La réalisation clé du projet RISK FOR est la conception d'un programme de réalité virtuelle permettant de simuler des catastrophes sur un territoire fictif adaptable en fonction des nécessités (territoire urbain ou rural, de montagne, de mer, etc.). Sur la base de cette réalisation, le projet développe des activités de formation destinées aux personnes en charge des secours, afin de les confronter à diverses réalités.

Impacts :

Les principaux impacts générés par le projet RISK FOR relèvent de l'amélioration des compétences des acteurs des premiers secours. En effet, via l'utilisation de l'outil de réalité virtuelle, il devient plus simple de développer des exercices conjoints, sans nécessité de déplacements sur le territoire. Cela engendre donc une forte réduction de l'impact économique, et dans une moindre mesure environnementale, des déplacements nécessités auparavant lors des exercices conjoints de grande ampleur (ex. exercice transfrontalier sur un incendie dans le tunnel du Fréjus).

Il peut être souligné que le projet a observé des impacts inattendus. En effet, initialement, lors de la conception du PITEM RISK, seul 3 départements s'étaient montrés intéressés par le projet, or désormais 3 des 7 zones de défense et de sécurité françaises ont démontré leur intérêt pour cette initiative. Le projet souligne également la présence de « Départements moteurs » tels que l'Isère, et d'institutions publiques qui sont actuellement dans l'attente des premiers résultats du projet afin de se joindre à l'initiative (Métropole de Lyon, Département du Haut-Rhin).

Qui plus est, la Commission Européenne (DG ECHO) s'intéresse à la réalité virtuelle développée dans le cadre de RISK FOR. L'adoption de tels instruments dans un cadre européen permettrait en effet d'intensifier le nombre de formation impliquant des membres des différents pays européens sans pour autant nécessiter de déplacements supplémentaires.

Obstacles :

Initialement, il était prévu de développer un appel d'offre unique pour l'ensemble du projet, c'est-à-dire un appel d'offre européen. RISK FOR a, par conséquent, étudié l'ensemble des services juridiques. Cependant, étant donné que les *Vigili del Fuoco* (pompiers) sont dépendants de l'État central italien, les appels d'offres auraient dû être approuvés par le Ministère de l'Intérieure. Par conséquent, afin de simplifier le processus, il a été préféré de réaliser deux appels d'offres distincts (l'un en France, l'autre en Italie).

Box 9 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK GEST (PITEM RISK)

Source : entretien avec la Fondazione CIMA, le 16/01/2020

Objectif :

Sauvegarder les populations des territoires ALCOTRA exposés aux risques naturels (notamment les inondations, glissements de terrain, avalanches et incendies), via le développement d'une filière de prévention, de protection et de préparation pour la gestion du risque de manière intégrée et uniforme entre les institutions compétentes du territoire transfrontalier.

Réalisations :

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le projet prévoit de réaliser 11 instruments de gestion des risques, à savoir : la rédaction de protocoles communs pour l'utilisation d'instruments participatifs pour la construction de plans locaux de gestion du territoire, le développement d'un instrument utilisable par les administrations pour le support à la planification et pour la réalisation d'exercices, mettre à jour le portail RISK NAT et adapter ce dernier pour accueillir de nouvelles données, développer un nouveau système de suivi expérimental, produire des configurations de modèles optimisés pour le *nowcasting* météorologique, définir une approche commune, à dimension de l'échelle alpine occidentale, pour l'évaluation de la dangerosité des glissements de terrain et de leur gestion, doter les centres de secours de nouvelles technologies et de moyens de secours (3), et enfin développer un instrument de *feedback* des mouvements de terrains, avec une interopérabilité avec le projet RISK PACA (Observatoire Régional des Risques Majeurs - ORRM)

Impacts :

Les activités du projet RISK GEST permettent de développer une meilleure connaissance des risques présents sur le territoire via l'amélioration des connaissances à travers la mise à jour du portail RISK NAT, mais également, sur la base de ces nouvelles données, une meilleure planification des réponses aux risques sur le territoire transfrontalier.

De plus, la coopération avec le projet RISK COM permettra de sensibiliser le grand public aux risques naturels du territoire, et ainsi préparer la population à l'adoption des bons gestes face aux catastrophes naturelles.

Obstacles :

Le projet souligne la complexité de la mise en œuvre, nécessitant l'identification et la mise en commun des compétences de part et d'autre de la frontière.

Le projet mentionne également les difficultés inhérentes au PITEM, et attire l'attention sur la superposition des actions en ce qui concerne les aspects de communication. En effet, outre le WP2 du projet, il existe le Plan de Coordination et de Communication (PCC) et l'entier projet RISK COM dédié à cet aspect.

Enfin, la dimension du PITEM (10 partenaires) a également été considéré comme un obstacle à la mise en œuvre initiale des activités.

Box 10 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK COM (PITEM RISK)

Source : Entretien avec la Région Piémont, le 09/01/2020

Objectif :

Développer des instruments de communication plus efficaces afin de faire croître la conscience du risque sur le territoire, mais également développer des méthodes d'information rapides lors de la survenue de catastrophes climatiques.

Réalisations :

Début 2020, les activités du projet RISK COM n'avaient pas encore été mises en œuvre, ayant débuté au cours du mois de février 2020 (en ce qui concerne le Piémont) via des *focus group* réalisés avec la fondation CIMA. Au totale, le Piémont (Province de Turin et Cuneo) organisera 10 *focus group* d'environ 7 personnes au cours de la programmation.

Par la suite, le projet souhaite impliquer la population du territoire afin de comprendre quelles seraient les modalités les plus adéquates pour informer rapidement et efficacement les citoyens en cas de catastrophe naturelle. Ces activités seront couplées avec la consultation des élus et, plus globalement, des personnes en charge de la gestion des risques sur le territoire. Ces consultations mèneront à l'élaboration de lignes de communication directrices sur la thématique du risque, à destination des administrations publiques. Ces lignes seront structurées sur deux volets, c'est-à-dire la communication du risque en période de normalité, et la communication en période de crise.

Impacts :

Les activités du projet RISK COM permettront principalement de faire croître la connaissance des moyens permettant d'atteindre les populations, notamment lors de catastrophes naturelles. Cela permettra, à terme, de limiter les pertes humaines et matérielles sur le territoire.

En outre, les activités du projet auront un impact plus indirect via l'augmentation de la conscience du risque, et la plus grande diffusion de ces informations. En effet, si l'ensemble des acteurs économiques, et des décideurs politiques prennent conscience des risques, ces derniers pourront mieux anticiper les dangers lors de la construction de nouvelles infrastructures. Ainsi, en adaptant les futurs investissements aux risques potentiels, les dégâts engendrés par un événement naturel pourraient être réduits.

Obstacles :

La superposition existante entre les activités du projet RISK COM, le PCC, ainsi que les *Working Package 2* (Communication) des autres projets de ce PITEM engendre une confusion nuisant à l'efficacité globale des actions de communication.

Box 11 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet RISK ACT (PITEM RISK)

Source : Entretien avec la Région Vallée d'Aoste, le 15/01/2020

Objectif :

Mettre en œuvre les stratégies de gestion du territoire et des urgences face aux risques naturels, et des approches innovantes de communication et de formation en faveur des citoyens et des techniciens.

Réalisations :

Le projet RISK ACT a été pensé afin de conjuguer les actions menées par les trois autres projets du PITEM (GEST, FOR, COM). Ainsi, le projet vise à réaliser des cas pilotes utilisant les produits développés par les autres projets du plan intégré.

Impacts :

Étant la synthèse des impacts des autres projets du PITEM, RISK ACT permettra de développer les connaissances des opérateurs des premiers secours à travers la réalité virtuelle développée dans le cadre de RISK FOR, mais également de renforcer la connaissance des risques de la part des citoyens en lien avec les actions menées par RISK COM, et enfin permettra l'amélioration de la connaissance et la gestion des risques grâce aux réalisations du projet RISK GEST.

Obstacles :

Le projet a souligné des problèmes budgétaires liés à la politique régionale valdotaine. En effet, lors de l'entretien (le 15/01/2020) le montant des fonds octroyés n'était pas encore connu. Par conséquent, les activités de mise en œuvre effective du projet ont été décalées dans l'attente de la décision politique.

Box 12 Etude de cas OS 2.2 – Fiche synthétique du projet Cœur Résilient (PITER Cœur Alpes)

Source : Entretien avec la Città Metropolitana di Torino, le 28/01/2020

Objectif :

Renforcer la sécurité et la résilience des communautés des Hautes-Vallées, mettant en réseau les compétences et les sujets pertinents, via la définition de mesures de mitigation des risques naturels, notamment de ceux hydrologiques.

Réalisations :

Lors de l'entretien, le projet était encore dans sa phase initiale, et avait alors uniquement réalisé 2 COmité de PILotage (COPILO) à Briançon et à Sestriere afin d'établir les modalités d'organisation et de mise en œuvre du projet, mais également de signer la *Carta di Budoia*⁸ (accord politique sur la gestion des risques).

Les actions à venir porteront notamment sur le développement de la culture du risque, tant auprès des populations locales, via des actions de communication, qu'auprès des entreprises du territoire. En effet, le projet prévoit de développer un cadre de connaissance transfrontalier des risques naturels impactant les activités productives de la filière touristique. Ce dernier sera par la suite décliné pour les entreprises du territoire. Pour cela l'ARPA (*Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente*) de la Région Piémont développe une méthodologie permettant de communiquer les événements climatiques aux entreprises du territoire avec le CNA (*Confederazione Nazionale dell'Artigianato*) de la Ville Métropolitaine de Turin. Concrètement le projet produira des carnets de bonnes pratiques qui pourront être adoptés par les entreprises pour faire face aux risques naturels.

Le projet est également en collaboration avec le PITEM RISK afin de développer un plan expérimental sur les risques naturels, en collaboration avec la population civile contenant notamment un plan avalanche.

⁸ Voir 7.3.3

Enfin, le projet prévoit de réaliser 7 chantiers didactiques qui intégreront les recommandations du projet afin que les infrastructures construites puissent être plus à même d'affronter une catastrophe naturelle sur le territoire.

Impacts :

Ce projet permettra de faire croître la connaissance du risque sur le territoire du PITER Coeur'Alpes, mais surtout de favoriser l'adoption de nouvelles pratiques permettant de mieux affronter les risques naturels, notamment dans le secteur touristique.

De plus, les actions de communication et de diffusion prévues par le projet permettront de sensibiliser la population aux divers risques naturels présents sur le territoire, permettant d'améliorer la rapidité de réponse des citoyens face aux situations à risque.

Obstacles

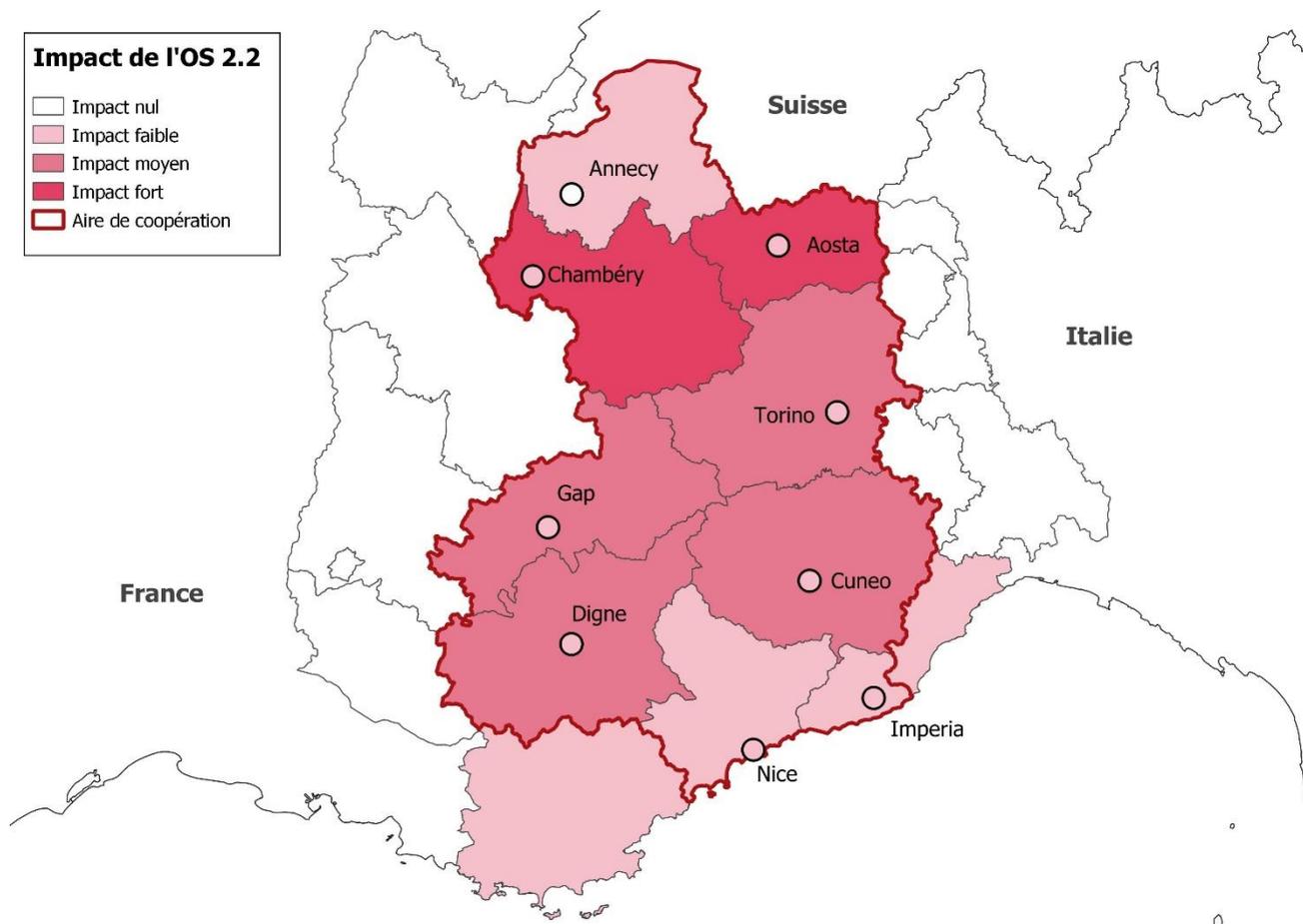
Le projet souligne la complexité administrative dérivant de la participation à un PITER, et notamment du nombre trop important de partenaires au sein des partenariats. Cela engendre deux difficultés : d'une part une réduction des dotations financières par partenaire, d'autre part, cela complique la gestion du projet.

7.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation des impacts de leurs projets (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne, les impacts des projets de l'OS 2.2 se distribuent sur l'intégralité du territoire de coopération, y compris les agglomérations urbaines (seule exception Annecy). Il est intéressant d'observer que le fort impact sur les territoires de la Savoie et de la Vallée d'Aoste, territoires qui ne présentant pas un nombre conséquent de partenaires mais qui, pour autant, semblent particulièrement bénéficier des impacts de l'OS 2.2. Pour le reste du territoire, nous observons un impact modéré pour les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, Turin et Cuneo, tandis que les zones côtières (Alpes-Maritimes et Imperia) ainsi que la Haute-Savoie enregistrent un impact relativement faible par rapport au reste du territoire. Cependant, en ce qui concerne la face littorale du programme de coopération, les impacts, tout en étant moins intenses, semblent plus diffus, s'étendant au-delà du territoire ALCOTRA (voir le département du Var, et la Province de Savone qui enregistrent également des impacts, bien que de faible intensité).

Carte 9 Localisation des impacts de l'OS 2.2



7.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne le 60% déclare que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022 (ce qui est probablement lié aux projets financés dans le cadre des PITER et PITEM), mais le restant 40% déclare que les impacts ont déjà été réalisés.

En ce qui concerne la durabilité dans le long terme de ces impacts, l'intégralité des projets financés souhaitent poursuivre leurs actions dans le futur. Les sources principales pour assurer la pérennisation des impacts sont les fonds nationaux ou régionaux (60%). Le 20% de répondants envisage un nouveau projet dans le cadre des programmes Interreg et un autre 20% déclare l'intention de poursuivre via un auto-financement.

8 OS 3.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à l'attractivité du territoire ALCOTRA ?

 Questions d'évaluation	 Observations générales
<p>Quelles sont les typologies d'impacts en termes d'attractivité du territoire de coopération ?</p>	<p>Les projets financés sous l'OS 3.1 permettent d'atteindre différentes typologies d'impact qui contribuent à améliorer l'attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du flux touristiques via investissement structurels (par. ex. rénovations) permettant de moderniser les lieux touristiques (PACE – Sauvegarder) et des initiatives orientées sur le renouvellement de l'offre touristique (projet Mi.Mo). • Nouveaux produits commerciaux via la création et le développement de nouvelles offres touristiques sur le territoire de coopération, comme des parcours touristiques (NAT.SENS), ou des itinéraires touristiques (Ducs des Alpes), ou bien des kits à l'usage de touristes (TourScience). • Amélioration des compétences des acteurs économiques par la mise en œuvre de diverses formations à destination des opérateurs touristiques du territoire (Nat.Sens, NTC). • Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel par deux typologies d'action : la récupération du patrimoine culturel permettant d'en améliorer la gestion (ITINERAS) et la sensibilisation et mise en commun des connaissances afin de mieux protéger le territoire (P.A.C.T.A).
<p>Quels sont les principaux groupes ciblés par les projets ? Quelles sont les retombées pour les populations locales ?</p>	<p>Le principaux groupes ciblés par les projets du OS 3.1 sont les touristes et les administrations locales.</p>
<p>Y a-t-il eu un changement des politiques territoriale en termes de planification, bonnes pratiques et suivi, diffusion de l'information ? Quel est le rôle des PITEM et PITER dans les changements intervenus ?</p>	<p>Les impacts relatifs aux changements des politiques territoriales sont encore à réaliser. L'impact principal en termes de changement au niveau des politiques territoriales est attendu au niveau du PITEM MITO dont l'objectif est celui de développer des stratégies de gouvernance partagées dans le secteur touristique. Toutefois, les informations collectées, tant au niveau du PITEM (MITO) que du projet ExplorLab (PITER GraiesLab), montrent la difficulté, pour les projets, de développer des instruments de gouvernance intégrée en matière touristique.</p>

8.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse territoriale menée en 2013-14 a mis en lumière le fort potentiel touristique du territoire transfrontalier qui bénéficie d'une position stratégique entre la macro-région alpine, méditerranéenne et de l'Europe centrale. S'ajoute à cette dimension un tissu économique touristique fort et diversifié, bénéficiant en outre d'une longue expérience consolidée en matière de collaboration des aires protégées.

D'autre part, l'analyse de 2013-14 a souligné une carence d'infrastructure de mobilité sur le territoire, générant un risque d'isolement pour les zones les plus reculées de l'espace ALCOTRA, ainsi que le vieillissement de la main d'œuvre sur le territoire mettant à risque la pérennité du tissu économique. Enfin, le riche patrimoine transfrontalier fait face à un risque de disparition, ou pour le moins de dégradation par suite de l'abandon de certaines zones.

Le tableau suivant illustre ces principales aspects mis en lumière lors de l'élaboration du Programme.

Tableau 40 OS 3.1 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Tissu économique fort et diversifié basé en partie sur le tourisme • Expérience consolidée de collaboration conjointe entre organismes de gestion des aires protégées • Qualité de l'environnement et des ressources généralement bonnes • Position stratégique pour son positionnement charnière entre macro-région alpine, méditerranéenne et Europe Centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement géographique dû à une carence d'infrastructures adéquates pour la mobilité transfrontalière
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la demande culturelle et du tourisme durable sur toute la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des entrepreneurs et de la main d'œuvre • Risque de disparition des sites ou de zones d'intérêt culturel, naturel ou paysager et de la biodiversité et risque d'abandon du territoire

8.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

L'OS 3.1 vise à faire croître l'attractivité du territoire transfrontalier, sans pour autant nuire au patrimoine naturel et culturel.

Le Programme a fixé un double objectif pour les projets, d'une part ces derniers doivent contribuer à l'accroissement de l'intérêt des communes du territoire sur les questions d'ordre environnemental, c'est-à-

dire la protection et la valorisation de ce dernier. Pour cela, le programme souhaite étendre le nombre de communes intéressées par ces problématiques passant de 106 à 226 communes abordant ces thématiques.

D'autre part, les projets de cet OS visent à améliorer la qualité des services touristiques proposés sur le territoire transfrontalier, afin d'augmenter la satisfaction touristique des visiteurs, passant d'une appréciation jugée moyenne par les études menées lors de l'élaboration du Programme à une appréciation élevée.

Pour atteindre ces résultats, le Programme souhaitait impliquer les institutions publiques du territoire, tel que l'État, les Régions et leurs organismes satellites, les autorités provinciales/départementales/Villes Métropolitaines, ainsi que les collectivités locales. Notons également que les organismes en charge des parcs naturels, ainsi que les organismes responsables de la défense, la planification ou la gestion du territoire sont également considérés comme de potentiels bénéficiaires. Enfin, afin de renforcer le tissu économique, le Programme souhaitait impliquer les acteurs économiques du secteur du tourisme durable tels que les chambres de commerce, les associations de catégorie ou encore les agences de promotion touristique.

8.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.1

8.3.1 Typologie de bénéficiaires et de projets financés

L'OS 3.1 est l'OS le plus riche en termes de ressources disponibles. Fin 2019, 46 (hors PCC) projets ont été financés au titre de cet OS, soit plus d'un tiers des projets financés au titre de la programmation 2014-2020. Parmi ces derniers, 12 l'ont été lors du premier appel à projet, 21 lors du second et 13 (hors PCC) dans le cadre des PITEM et des PITER, deux PITEM (*PACE* et *MITO*) ont été financés au titre de l'OS 3.1, pour un ensemble de 7 projets (sans prendre en compte les PCC). De plus, nous pouvons noter que la majorité des PITER financés (*PARCOURS*, *Terres Monviso*, *ALPIMED*, *PAYSAGES*, *PARCOURS*, *GraiesLab*) intègre un projet financé au titre de l'OS 3.1.

L'OS 3.1 représente 36% de l'ensemble des ressources allouées par le Programme (84.5 millions d'Euros), dont 26% déjà certifiés (21.7 millions d'Euros).

Tableau 41 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.1

Tableau 42 Montants alloués à l'OS 3.1

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 1 ^{er} appel	12	
Simple 2 ^{ème} appel	21	
PITEM	7	2
PITER	6	4
Total	46	
Source : AG		

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 1 ^{er} appel	14.3	13.7
Simple 2 ^{ème} appel	40.4	7.9
PITEM	14.6	0
PITER	15.2	0.09
Total	84.5	21.7
Source : AG		

L'OS 3.1 implique un réseau de 247 partenaires, avec une moyenne de 5 partenaires par projet dans les projets simples, six dans les PITER et sept dans les PITEM. Les bénéficiaires sont, pour la majorité, des administrations publiques (76%), avec une forte présence des administrations locales, principalement localisées en dehors des grands centres urbains du territoire, c'est le cas par exemple de la commune de Carema (*Vi.A*), ou encore de la commune de Borgo San Dalmazzo (*Vermagna-Roya*). Sur l'ensemble des administrations publiques locales participantes aux projets de cet OS seul 8% sont des chefs-lieux de Département/Province ; c'est le cas de

Chambéry Métropole partie prenante du projet **REVAL** ou de la commune de Cuneo partie prenantes du projet **Nat.Sens**.

Au-delà de la forte présence d'administrations locales, les partenariats de l'OS 3.I se caractérisent par la forte présence des Régions italiennes (Ligurie, Piémont, Vallée d'Aoste), tandis que pour le versant français, seul la Région Sud participe aux projets du **PITEM MITO**. Notons également la présence d'entités gestionnaires de parcs naturels, tel que le Conservatoire Botanique National Alpin (**Jardinalp**), ou bien l'Ente di gestione delle aree protette delle Alpi Maritime (**TRA[ce]S, Nat.Sens, ALP-MEDITERR, Jardinalp**). Les administrations publiques de niveau provincial/départemental représentent 12% de l'ensemble des partenaires avec une forte présence du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, présent dans 8 projets.

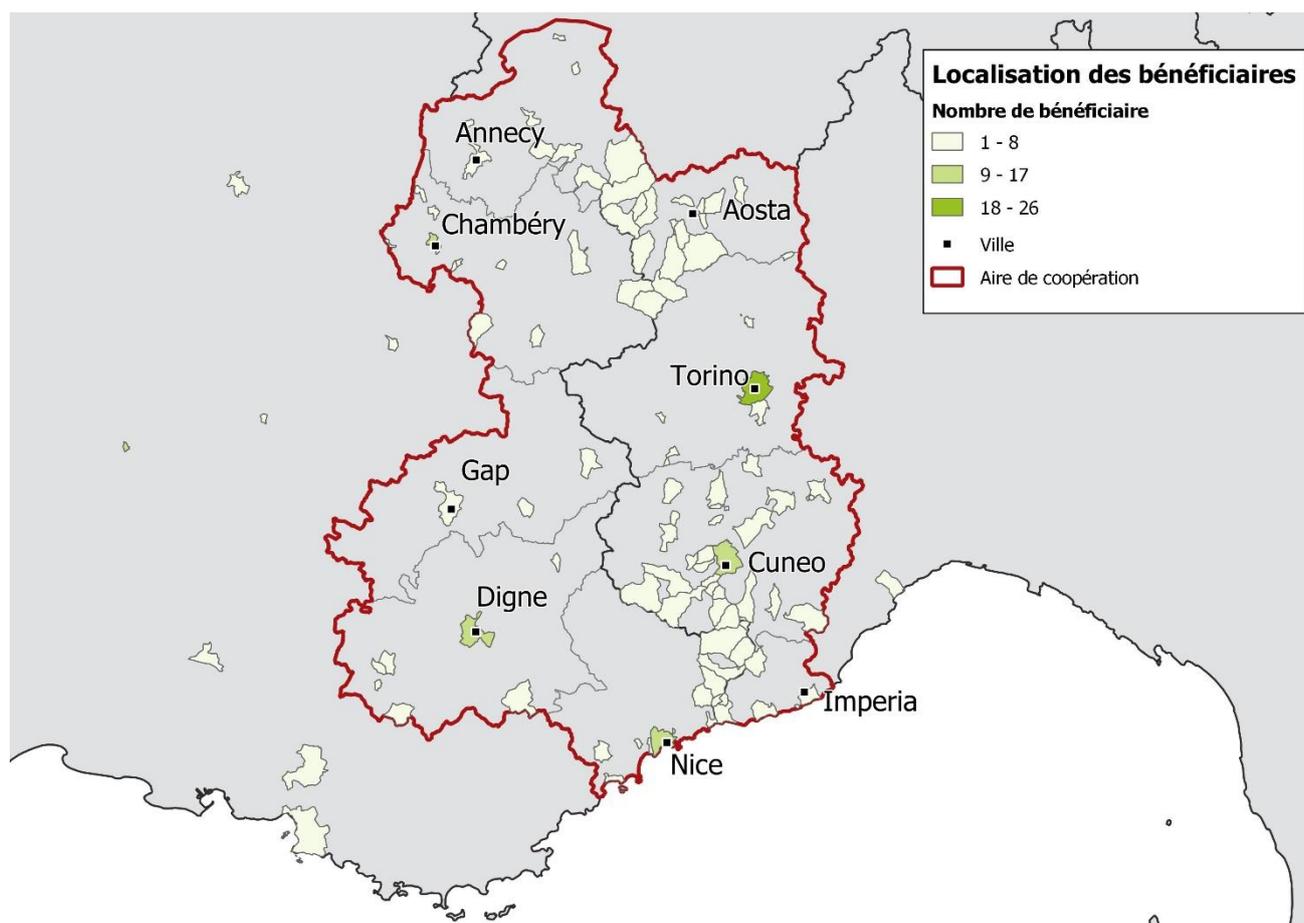
Au-delà des partenaires publiques, nous enregistrons la présence d'associations (6%) agissant dans le secteur de la culture ou du patrimoine tel que A.C.T.I Teatro Indipendente au sein du projet **MIGRA**, ou encore la Fondazione Dravelli dans le cadre du projet **Borderscape**. D'autres typologies de bénéficiaires sont les agences sectorielles (7%) principalement en lien avec le secteur touristique tel que Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme dans le cadre du projet **OUTDOOR DATA** ; ou encore d'organisme de soutiens aux entreprises (2%) comme les chambres de commerce.

Notons enfin la présence du GECT Parc Européen Alpes Maritimes Mercantour au sein du projet **ALPIMED-PATRIM**.

Sur le plan de la répartition géographique, les bénéficiaires sont présents sur une large partie du territoire de coopération, notamment dans les zones rurales du versant italien, principalement au sein de la Province de Cuneo et de la Vallée d'Aoste. En outre, nous observons une forte concentration de partenaires autour des agglomérations de Turin, Cuneo, Nice, Digne-Les-Bains et Chambéry.

Enfin, la localisation des partenaires montre également comment dans certaines zones, les partenariats développés au sein du Programme ALCOTRA ont créé des continuités territoriales par-delà les frontières. Cette dynamique est notamment présente entre la Vallée d'Aoste et la Haute-Savoie en particulier autour du Chamonix-Mont-Blanc et de Courmayeur.

Carte 10 Localisation des bénéficiaires OS 3.1



8.3.2 Les réalisations des projets financés

En ce qui concerne les réalisations, le programme ambitionne que les projets financés contribuent à l'augmentation du nombre de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés. Il est intéressant de noter qu'en 2019, 61 lieux ont été impactés par les activités des projets ALCOTRA ce qui représente un dépassement de 115% de la valeur cible prévue pour 2023. Ces réalisations peuvent consister en la rénovation et la réhabilitation de structures muséales, comme dans le cas du projet *Alpes'Interprétation*, cas d'étude de cette évaluation. D'autres projets, tels que *Ducs des Alpes* ont achevé les travaux de requalification de divers bâtiments comme la façade de l'église de l'abbaye de Hautecombe, ou encore la Galerie des Grottes au château de la Manta.

Tableau 43 Indicateur de réalisation OS 3.1

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés	61	53	115%

8.3.3 Impacts obtenus par les projets

Deux indicateurs de résultats ont été choisis par le programme afin de mesurer les progrès de l'OS 3.1. Du point de vue théorique, ces deux derniers sont peu conformes à la logique des indicateurs de résultats 2014-2020 ; cependant ils permettent de saisir les impacts des projets financés.

Le premier mesure la capacité des projets d'impliquer un grand nombre de communes du territoire ALCOTRA. Nous avons déjà vu, par le prisme de la localisation des partenaires, que l'OS 3.1 se caractérise par une forte couverture du territoire ALCOTRA. Le suivi de ce premier indicateur de résultat confirme l'analyse au niveau des bénéficiaires car, fin 2019, 152 communes ont été impliquées, atteignant ainsi 67% de l'objectif final fixé pour 2023 (226).

Le deuxième indicateur mesure la satisfaction des touristes des sites intéressés par les projets ALCOTRA. Le système de suivi montre que la satisfaction des touristes a, de manière globale, augmentée passant du niveau de « moyen » à « élevé ».

Tableau 44 Indicateur de résultat OS 3.1

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	152	226	67%
Satisfaction des touristes	Élevée	Élevée	-

Les informations collectées à travers l'enquête en ligne et les études de cas confirment, et enrichissent, le cadre restitué par les indicateurs de résultats. Comme montre le tableau en bas, selon les chefs de file les projets financés sous l'OS 3.1 sont en train d'augmenter l'attractivité du territoire ainsi que de contribuer à l'innovation du secteur touristique. Cependant l'impact en termes environnementales semble se limiter à des actions de sensibilisation du public.

Tableau 45 OS 3.1 - principaux impacts

Impacts OS 3.1	
1	Création d'emploi
2	Nouveaux produits commerciaux
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences
15	Plus d'infrastructures vertes
20	Augmentation du flux touristiques
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

Plus précisément, les projets de l'OS 3.1 permettent de :

- a) **Créer d'occasion d'emploi** : cette dimension est double, en effet nous observons que les activités des projets génèrent parfois de l'emploi afin de gérer le projet. C'est par exemple ce qui a été reporté

par le projet **PACE -SAUVEGUARDER** qui par ses activités fait recours à des prestataires externes. Cependant, dans le cadre d'autres projets, la création d'emploi résulte des actions menées par ces derniers sur le terrain. A titre d'exemple, le projet **EXO/ECO** engrangera la création d'emploi en installant de nouvelles infrastructures et en développant de nouvelles offres culturelles sur le territoire.

- b) **Nouveaux produits commerciaux** : cette catégorie d'impact concerne notamment la création et le développement de nouvelles offres touristiques sur le territoire de coopération. Cela peut se concrétiser via des parcours touristiques, comme les parcours sensoriels du projet **NAT.SENS**, ou encore les itinéraires touristiques transfrontaliers autour des résidences de la Maison de Savoie dans le cadre du projet **Ducs des Alpes** ; ou bien des kits à l'usage de touristes comme le projet **TourScience** qui a réalisé 10 kits sur l'éco-tourisme durable.
- c) **Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques** : la dimension innovante de certains projets de l'OS 3.1 se révèle par l'utilisation de solutions numériques (voir l'usage d'application numériques pour charger des parcours de randonnée dans **MIGRA** ou pour enrichir les visites touristiques dans **PARCOURS Interprétation**) ou bien le développement de l'usage des réseaux sociaux (**NTC**).
- d) **Améliorer les compétences des acteurs économiques** : la mise en œuvre de diverses formations à destination des opérateurs touristiques du territoire (**Nat.Sens, NTC**) ont permis de faire croître les compétences des opérateurs du secteur.
- e) **Augmentation du flux touristiques** : cet impact est le principal objectif de l'OS 3.1. Nous observons diverses modalités ayant porté à cet impact. D'une part, certains projets ont réalisé des investissements structurels, notamment des rénovations permettant de moderniser les lieux touristiques, comme dans le cas du projet **PACE – Sauvegarder** qui prévoit la restauration des Forts de l'Annunziata, d'Exilles et de l'Eseillon. D'autres part, des initiatives orientées sur l'offre touristique ont également permis de contribuer à cette croissance, c'est par exemple le cas du projet **Mi.Mo** qui a procédé à un renouvellement de l'offre muséale déjà existante.
- f) **Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel** : cet impact résulte de deux typologies d'action générées par les projets, d'une part, les actions de récupération du patrimoine culturel permettent d'en améliorer la gestion, comme dans le cas du projet **ITINERAS** qui a rénové et valorisé le patrimoine des villes de Saint Gervais et Valgrisenche (églises, chapelles) ; d'autre part cela passe par des actions de sensibilisation, ou de mise en commun des connaissances afin de mieux protéger le territoire, par exemple le projet **P.A.C.T.A** a sensibilisé la population lors du *Gran Paradiso Film Festival*.
- g) **Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : le **PITEM MITO** ambitionne de développer une gouvernance transfrontalière du secteur touristique des sports de plein air, en ce sens le projet **MITO OUTOFF** déclare que les partenaires du projet, c'est-à-dire uniquement des administrations publiques régionales ou provinciales/départementales, souhaitent développer une stratégie partagée pour la promotion et la commercialisation de ce secteur touristique. La création de nouveaux instruments politiques communs visant à promouvoir le tourisme sur le territoire ALCOTRA est donc attendue. Cependant, comme souligné par le projet **MITO POT** et par le projet **ExplorLab** (PITER Graies Lab) la réalisation et l'efficacité d'instruments de gouvernance intégrée en matière touristique semble limité par les barrières géographiques présentes sur le territoire qui rendent difficile de présenter le territoire comme un unicum.

- h) **Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques** : les projets de l'OS 3.1 ont souhaité impliquer les populations locales et les élus dans leurs projets, par exemple le projet **MIGRA** a réalisé des spectacles de théâtre, d'autres expériences telles que des cafés-citoyens ont été développés dans le cadre du projet **PARCOURS Interprétation**.
- i) **Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts** : cette dimension se manifeste tant par les activités des projets, par exemple via l'organisation d'événements culturels transfrontaliers (**EXO/ECO**), ou bien d'échange plus important que ceux attendus lors de la conception du projet (**Famille à la montagne**), qui pourront se pérenniser après les financements ALCOTRA 2014-20 (**Vermenagna-Roya**).

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension touristique (voir innovation des produits et attractivité accrue) les projets de l'OS 3.1 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet. Les partenaires de cet OS ont développé leurs connaissances via les nombreux échanges au cours de la mise en œuvre des projets ; à titre d'exemple, le projet **Outdoor Off**, du PITEM MITO, déclare que le partage d'informations et de bonnes pratiques organisationnelles ont permis d'acquérir de plus amples connaissances pour la promotion des produits touristiques.

Box 13 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique Alpes'Interprétation

Source : entretien avec la Ville de Sallanches le 12/02/2020
Objectif : Interpréter et valoriser le patrimoine naturel des Alpes en développant des offres muséographiques à vocation touristique dans des châteaux forts
<p>Réalisations :</p> <p>Les activités du projet Alpes'Interprétation ont pour but principal la revalorisation de deux édifices du territoire de coopération, à savoir le Château de Saint-Pierre (Vallée d'Aoste), et le Château de Rubins (Haute-Savoie).</p> <p>Les réalisations se concentrent notamment sur la réhabilitation architecturale des deux bâtiments, ainsi que sur le contenu des expositions proposées en leur sein. Sur ce second aspect, le projet a repensé l'offre muséale en adaptant cette dernière aux thématiques environnementales caractéristiques du territoire ALCOTRA (eau, forêt, etc.), permettant de fournir une découverte du territoire montagnard.</p> <p>Les expositions ont été repensées dans une dimension pédagogique, c'est-à-dire qu'elles s'adressent principalement aux élèves, tant des écoles de la région, que de celles réalisant des classes d'hiver dans la région. Pour cela, et afin d'assurer une dimension transfrontalière, les expositions sont trilingues (français, italien, anglais).</p>
<p>Impacts :</p> <p>Par ses actions, le projet permettra tout d'abord de renforcer l'attraction touristique du territoire, via la modernisation des structures. De plus, via la collaboration entre les deux châteaux, le projet incitera les touristes à se rendre de l'autre côté de la frontière, dynamisant ainsi le territoire transfrontalier en tant qu'unité.</p> <p>Qui plus est, le contenu des expositions permettront de sensibiliser le grand public, et plus particulièrement les scolaires aux caractéristiques du territoire transfrontalier, tant dans sa dimension culturelle (principalement historique) que naturelle (sur la biodiversité).</p>
<p>Obstacles :</p> <p>Le projet a connu une désynchronisation des activités, notamment suite aux changements politiques en Vallée d'Aoste ayant entraîné des retards dans les travaux du Château de Saint Pierre. Par conséquent, les partenaires du projet n'ont pas réalisé les activités au même moment.</p>

Cela a engendré un retard, et une demande de prorogation du projet de 2 mois afin de permettre au partenaire italien de clôturer ses activités.

Box 14 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet ExplorLab (PITER GraiesLab)

Source : entretien avec le GAL Valli Canavese le 20/01/2020

Objectif :

Améliorer la qualité du système touristique à travers la valorisation et l'innovation de la réalité existante à travers une implication active des acteurs locaux (c'est-à-dire la cocréation), ainsi qu'avec une approche intégrée avec les autres projets du PITER.

Réalisations :

Le projet a tout d'abord procédé à une série de rencontres préparatoires afin de définir les modalités d'organisation des actions du projet. A titre d'exemple, le projet a pensé les événements sur un format de deux jours comprenant une journée de travail et une journée de *team building* expérientiel, c'est-à-dire que les partenaires se déplacent sur un lieu touristique géré par un autre partenaire et découvrent l'activité touristique du lieu. Ce fut le cas avec l'attraction « *il volo dell'Angelo* » une *zip line* financée par le Gal Canavese. Le projet a également mis en œuvre la méthodologie de l'*Event Canvas*, modèle de gestion stratégique. Cette méthodologie a été appliquée à l'évènement de lancement intitulé Modelaine (14 et 15 septembre 2019).

En outre, le projet développe des réalisations en complémentarité avec le projet InnovLab, notamment afin d'introduire une digitalisation de l'offre touristique territoriale. Dans ce cadre, le projet souhaite cartographier l'offre touristique afin de fournir les données nécessaires au développement de plateformes de réservation en ligne pour accroître l'attractivité du territoire. De cette collaboration avec InnovLab résultera également un Hackathon⁹ qui permettra de faire émerger des idées innovantes pour développer le territoire.

Enfin, une collaboration est également prévue avec le projet MobiLab afin de mieux prendre en charge l'acheminement des touristes lors de l'évènement « Montagne pour tous ».

Impacts :

Le projet contribue à faire émerger et structurer des nouveaux réseaux d'acteurs économiques dans le secteur touristique. Les actions menées permettront de bénéficier d'une vision complète des activités touristiques offertes par le territoire, mais également de développer des concepts novateurs afin de moderniser l'offre touristique.

Obstacles :

Il demeure complexe de développer une offre touristique intégrée à l'échelle transfrontalière. Les personnes réalisant, par exemple, une expérience touristique au sein du GAL Canavese n'auront probablement pas le temps de se déplacer sur le versant français. Il n'est pas possible de présenter le territoire GraiesLab comme un *unicum*, notamment du fait de la dislocation géographique des partenaires, et de l'absence de liens territoriaux directs entre les partenaires, et l'absence de transports permettant d'établir des connections.

Box 15 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet OUTOFF (PITEM MITO)

Source : Entretien avec le DMO Piemonte le 28/01/2020

Objectif :

⁹ Un événement durant lequel des groupes de développeurs volontaires se réunissent pendant une période de temps donnée afin de travailler sur des projets de programmation informatique de manière collaborative

Structurer, promouvoir et commercialiser une offre touristique intégrée transfrontalière et transrégionale de la zone ALCOTRA qui développe le secteur touristique du territoire autour du produit du sport en pleine nature (*outdoor*).

Réalisations :

Lors de l'entretien, le projet n'avait pas encore produit de réalisations concrètes, mais une première série d'échange entre les partenaires sur les thématiques stratégiques, opérationnelles, a été abordée afin de développer un système de gouvernance transfrontalière impliquant des référents institutionnels, techniques et professionnels.

Le projet a notamment organisé des ateliers avec les acteurs du territoire afin de créer un réseau entre les opérateurs touristiques, mais également pour développer des stratégies communes. En ce sens, le projet développera un plan marketing commun.

Impacts :

Le projet devrait impacter la manière de concevoir le tourisme d'extérieur sur le territoire transfrontalier. Par la mise en réseau des acteurs et le développement d'outils communs sur le territoire transfrontalier, le projet permettra l'émergence d'un espace touristique commun au sein du territoire transfrontalier pour les activités sportives de pleine nature. Par conséquent, le territoire pourra être considéré comme une destination touristique unique, ce qui en favorisera la promotion à l'échelle européenne. Sur le long terme, le projet permettra de faire croître l'attractivité touristique de l'ensemble du territoire transfrontalier.

Obstacles :

Aucune difficulté majeure n'avait été rencontrée par le projet lors de l'entretien. Cependant, ce dernier anticipait des difficultés dans la collecte des données de la part des opérateurs touristiques privés du territoire et la confrontation de ces dernières entre le versant français et italien, mais ces obstacles ne sont que potentiels et doivent être confirmés, ou infirmés, au cours de la mise en œuvre du projet.

Box 16 Etude de cas OS 3.1 – Fiche synthétique du projet *Parcours Outdoor Transfrontalier (P.O.T) (PITEM MITO)*

Source : entretien avec la Région Vallée d'Aoste le 21/01/2020

Objectif : Faire croître l'attractivité des itinéraires transfrontaliers ainsi que le développement de ces derniers, grâce à la création d'infrastructures, l'achat d'équipements sportifs, et le partage des bonnes pratiques.

Réalisations : Lors de l'entretien, le projet n'avait pas encore débuté les réalisations de son projet. Les lignes directrices de mise en œuvre du projet avaient été discutées et les premiers parcours avaient été définis. En ce sens, la Vallée d'Aoste a prévu de réaliser une passerelle piétonne et cyclable sur la rivière « Dora Baltea ».

Pour le reste des activités prévues, le projet envisage de réaliser de nouveaux itinéraires sur le territoire, tel que des travaux de requalification des sentiers pédestre des Alpes Maritimes, des sentiers sauvages entre la Vallée d'Aoste et le Piémont, la boucle cyclable transfrontalière ViAlps.

Impacts : Via la structuration de parcours transfrontaliers, le projet POT pense impacter le flux touristique présent sur l'aire de coopération, en permettant aux touristes de profiter de sentiers mieux entretenus.

Obstacles :

Selon le projet, le PITEM ne permet pas de développer une unité territoriale sur l'intégralité du territoire ALCOTRA, du fait des différences morphologiques du territoire, par conséquent aucune synergie de l'entier territoire ne pourra être réalisée, cela se fera à l'échelle locale, au sein des territoires.

Le projet souligne par exemple la difficulté de collaborer avec les territoires français en raison de la barrière géographique séparant la Vallée d'Aoste et le Haute-Savoie, par conséquent, la collaboration ne devrait pas se poursuivre au-delà du projet ALCOTRA.

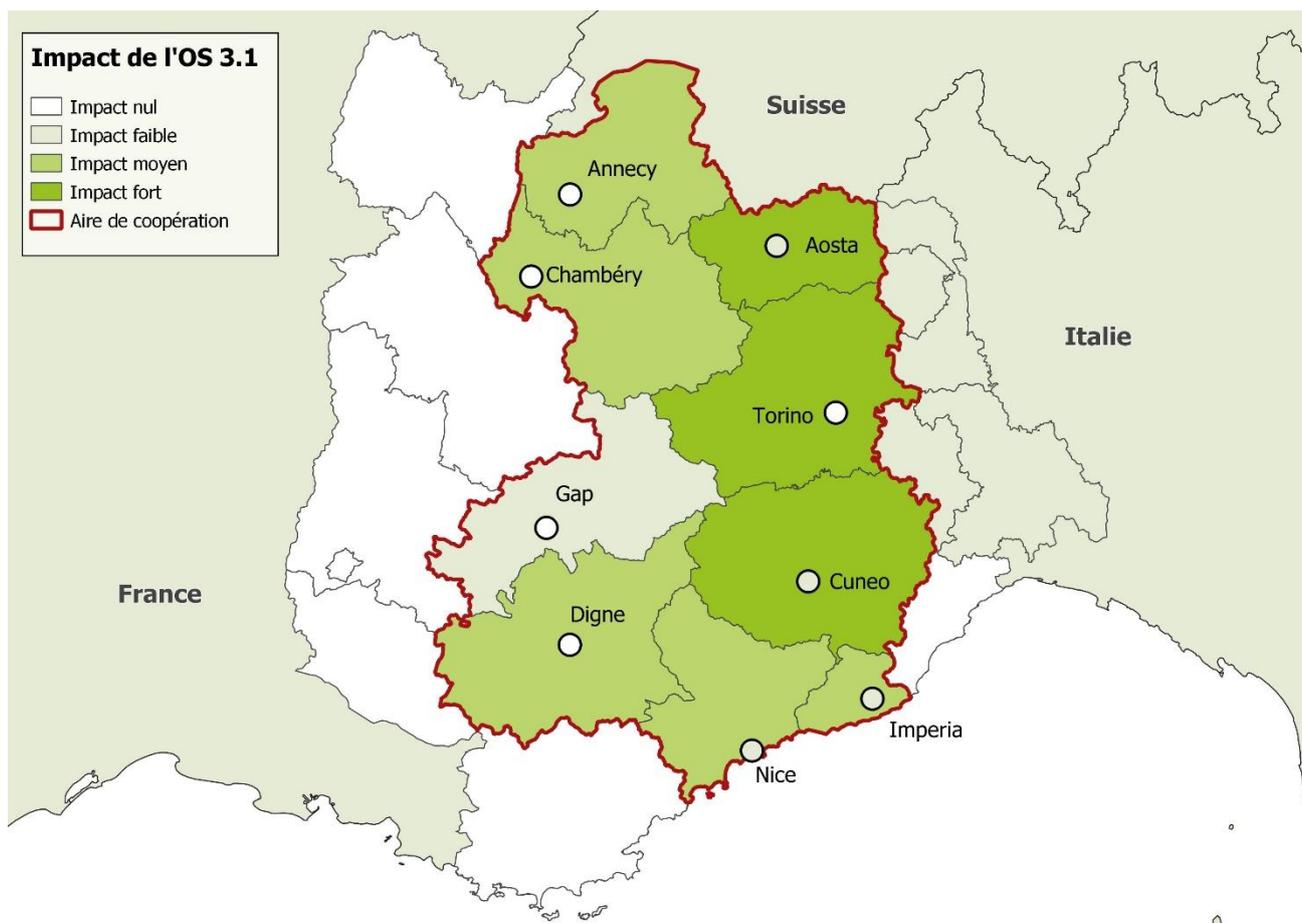
8.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation de impacts générés par leur projet (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne, les impacts des projets de l'OS 3.1 se localisent majoritairement en dehors des chefs-lieux des territoires de l'aire transfrontalière (bien que l'ensemble de ces villes soient impactés, ces dernières n'enregistrent qu'un faible impact). La carte montre aussi la possibilité d'impacts au-delà du territoire ALCOTRA (en Suisse notamment).

Enfin la carte semble suggérer une différence entre les versant français et italien de l'Espace ALCOTRA, avec un versant italien enregistrant un fort impact sur la quasi-totalité de ses territoires (Vallée d'Aoste, Turin, Cuneo) tandis que sur le versant français l'impact semble plus contrasté. 4 des 5 territoires français enregistrent un impact moyen - Haute-Savoie, Savoie, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes - tandis que les Hautes-Alpes enregistre un faible impact sur son territoire (seul trois projets - [PLUF !](#), [iAlp](#), [EXO/ECO](#) ayant indiqué générer des impacts sur ce territoire).

Carte 11 Localisation des impacts de l'OS 3.1



8.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne la plupart des répondants (71%) déclarent que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022.

Il serait donc précoce de parler de la durabilité dans le long terme des actions développées dans le cadre des partenariats de l'OS 3.2. Cependant, nous pouvons observer que les projets envisagent de prolonger les activités au-delà de la fin du financement ALCOTRA ou à travers un fort recours à l'auto-financement (26%). C'est le cas des projets *Famille à la montagne*, *Vermenagna-Roya* ou *Nat.Sens*. Environ un tiers des projets (30%) souhaitent recourir à des fonds publics soit régionaux ou nationaux ou bien via la candidature à un nouveau projet Interreg.

9 OS 3.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière

? Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à l'attractivité du territoire ALCOTRA ?

? Questions d'évaluation	Observations générales
<p>Quelles sont les typologies d'impacts en termes d'attractivité du territoire de coopération ?</p>	<p>Les projets financés sous l'OS 3.2 permettent d'atteindre différentes typologies d'impact qui contribuent à améliorer l'attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la protection des habitats naturels par des actions concrètes de réhabilitation des habitats dégradés (p.ex. RestHAlp). • L'amélioration de la protection des espèces fragiles dans la faune et la flore du territoire transfrontalier via, par exemple, de semis afin de régénérer l'habitat dégradé et lutter contre les espèces invasives (RestHAlp), et des actions en faveur de la protection du bouquetin (Lemed-lbex). <p>L'augmentation de l'attention des citoyens et des stakeholders locaux sur la thématique de la préservation de l'environnement et de l'habitat naturel des espèces à travers des campagnes de sensibilisation destinées au grand public (GEOBIODIV, Biodiv'Connect).</p>
<p>Quels sont les principaux groupes ciblés par les projets ?</p>	<p>Le principaux groupes ciblés par les projets du OS 3.2 sont les populations locales, les touristes/visiteurs des zones concernées, les parcs (p.ex. le parc national de Grand Paradis dans les projets RestHAlp et Lemed-lbex) et les administrations publiques (EauConcert2).</p>
<p>Quelles sont les retombées des interventions sur les sites Nature 2000 et les aires naturelles, en termes d'amélioration des connaissances, d'acteurs impliqués etc.?</p>	<p>Les site Nature 2000 et les aires naturelles sont directement impliqués dans les projets de l'OS (p.e.x. Parc Grand Paradis, Parc National des Ecrins, Bacino Imbrifero Montano – BIM) et les actions menées par les projets visent à améliorer les connaissances scientifiques des acteurs impliqués, mais aussi du grand public, liées à la faune (Lemed-lbex), la flore (RestHAlp) et au domaine des ressources naturelles au sens large (EauConcert2, BioDivAlp).</p>
<p>Y a-t-il eu un changement des politiques territoriales en termes de planification, bonne pratique et suivi, diffusion de l'information ? Quel est le rôle</p>	<p>A l'heure actuelle il est encore complexe d'identifier des changements au sein des politiques territoriales étant donné l'état d'avancement des projets. Néanmoins, les connaissances engrangées par les projets pourront dans le plus long terme, être des sources pour développer de nouvelles politiques territoriales. C'est l'un des objectifs du projet Biodiv'Connect qui souhaite élaborer une stratégie commune de</p>

des PITEM et PITER dans les changements intervenus ?

préservation des continuités écologique à l'échelle du territoire ALCOTRA

9.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

Lors de l'analyse du contexte en 2013, le Programme ALCOTRA a souligné la présence de l'important patrimoine naturel du territoire de coopération : l'espace transfrontalier est doté de nombreux atouts environnementaux (parcs, sites du réseau Natura 2000, zones naturelles non protégées mais ayant un fort potentiel en matière de biodiversité) ainsi que d'une richesse naturelle forte variée. Le territoire transfrontalier possède des paysages allant du littoral, jusqu'aux 4.810m du Mont Blanc offrant un agrégat de paysages uniques : côtes, fleuves, paysages vallonnés, forêts, torrents, alpages, glaciers... Les reliefs et les microclimats diversifiés ont favorisé le développement d'écosystèmes très différents notamment les zones humides, maquis méditerranéens, prairies, forêts, prairies d'altitude et les grands lacs alpins. Cette zone est caractérisée par un paysage riche grâce à un patrimoine historique, artistique, architectural, archéologique et ethno-anthropologique extrêmement intéressant. Ces caractéristiques, alliées à la superficie étendue des zones naturelles et protégées, rendent le territoire fortement attractif du point de vue touristique et, en particulier, du tourisme durable.

Le tableau ci-dessous reporte les aspects saillants de l'analyse territoriale réalisée en 2013-14 sur la thématique couverte par l'OS 3.2.

Tableau 46 OS 3.2 Besoins et défis pertinents identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'acteurs actifs matures et sensibles aux thèmes du changement climatique et des risques. • Qualité de l'environnement et des ressources • Patrimoine environnemental exceptionnel et diffus • Richesse et diversité de la flore et de la faune, de l'habitat, des zones de forêt et aquatiques et des espaces naturels sensibles très étendus et à caractère d'unicité (parcs, réseau Natura 2000). • Expérience consolidée de collaboration conjointe entre organismes de gestion des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> • Haut niveau de vulnérabilité de la zone au changement climatique et aux risques naturels et technologiques • Forts déséquilibres au sein de la zone en ce qui concerne la qualité de l'environnement et des ressources • Faible connaissance du patrimoine naturel et paysager ainsi que de la biodiversité • Faible coordination au niveau transfrontalier des actions de protection de la qualité de l'environnement et de la biodiversité
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la demande de tourisme durable sur toute la zone 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des impacts négatifs, sur le territoire, provoqués par les phénomènes atmosphériques liés au changement climatique. • Risque de paupérisation ou disparition de sites ou zones d'intérêt naturel ou paysager et de la biodiversité à risque d'abandon du territoire

9.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

L'objectif de l'OS 3.2 est de faire croître le nombre d'initiatives et de plans d'action partagés sur les thématiques de la biodiversité, des services écosystémiques, ainsi que sur l'amélioration des habitats et des espèces présentes sur le territoire de coopération, tout en s'inscrivant dans un cadre européen et national. Il s'agit donc d'un objectif qui vise surtout la dimension des politiques locales et régionales. Ainsi, afin de mesurer l'état d'avancement de cet objectif spécifique, le Programme ALCOTRA entend mesurer le nombre de plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité, c'est-à-dire de passer des 39 plans adoptés en 2013 à 65 en fin de programmation.

Afin de porter ces actions, le Programme souhaite développer des partenariats rassemblant les institutions publiques allant de la dimension étatique à la dimension locale (collectivités locales), ainsi que les organismes en charge de la gestion des parcs naturels, ou responsables de la défense, la planification ou la gestion du territoire. Enfin, les associations traitant des thématiques environnementales étaient également prévues comme potentiels partenaires du projet.

9.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.2

9.3.1 Typologie de bénéficiaire et de projets financés

Fin 2019, le Programme ALCOTRA avait financé 7 projets au titre de l'OS 3.2, c'est-à-dire 3 projets simples (*Eau Concert II*, *RestHAlp*, *Lemed-Ibex*) et 4 projets financés dans le cadre du *PITEM BIODIVALP*.

L'ensemble de ces projets représente un montant global de 14,1 millions d'Euros soit 6% de l'intégralité des ressources allouées par le Programme de coopération. En termes d'avancement financier, il s'agit de l'un des OS enregistrant l'un des plus importants retards en termes de certification des dépenses (14% des fonds alloués ont été certifiés soit environ 2.0 millions d'Euros). Comme montre-le le tableau ci-dessous cela est surtout dû aux retards dans la mise en œuvre des PITEM.

Tableau 47 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.2

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 2ème appel	3	
PITEM	4	1
Total	7	

Source : AG

Tableau 48 Montants alloués à l'OS 3.2

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 2ème appel	5.1	2.0
PITEM	9.0	0.0
Total	14.1	2.0

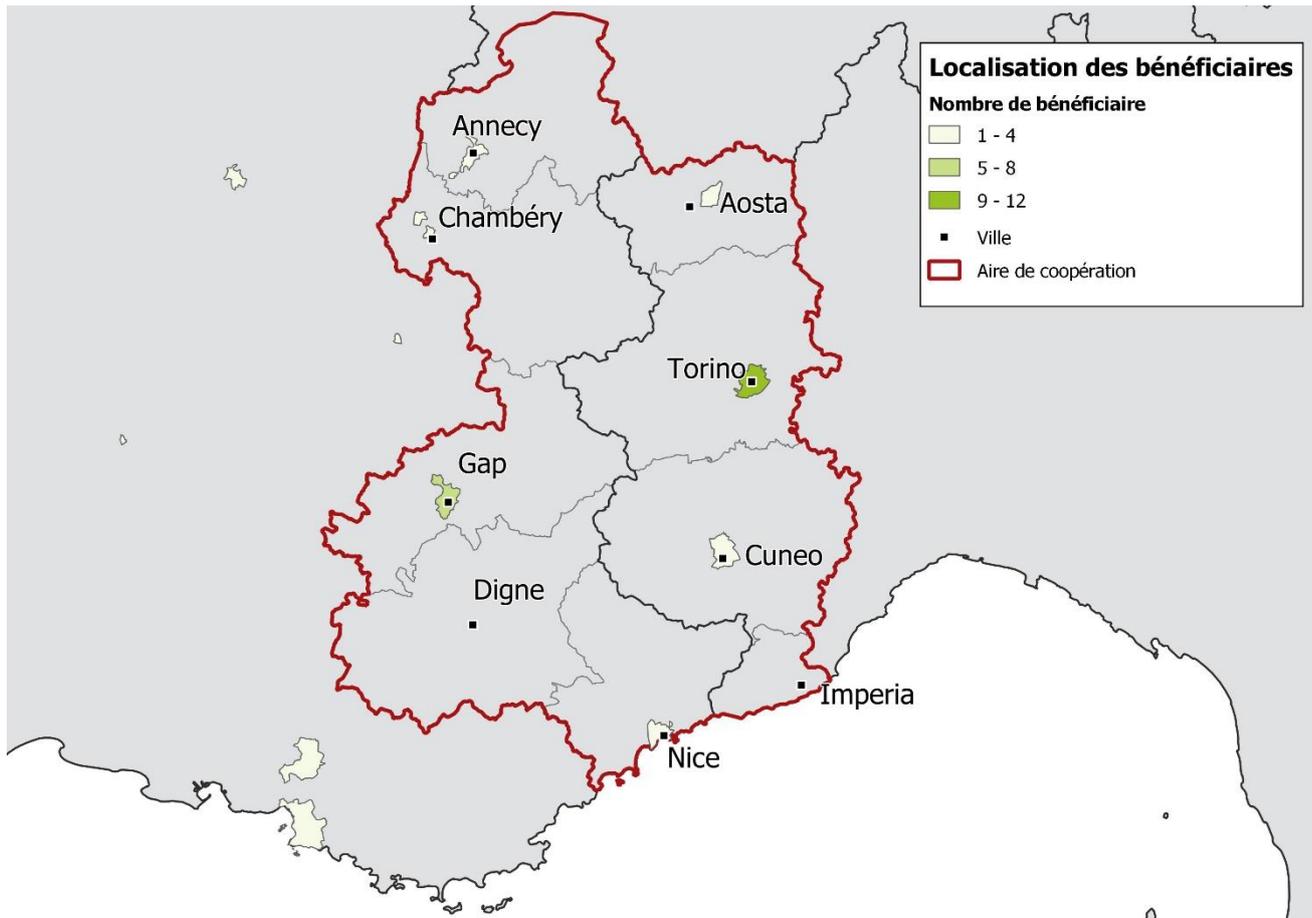
Source : AG

Relativement aux 53 partenaires présents au sein des partenariats mettant en œuvre les projets de l'OS 3.2, avec une moyenne de 6 partenaires par projet dans le cas des projets simples et 9 dans les PITEM, nous observons une très forte représentation des administrations publiques (91%). Ces dernières sont majoritairement des administrations régionales (57%) voir par ex *l'Ente di gestione delle aree protette delle Alpi Maritime* dans le cadre du projet *Lemed-Ibex*, ou bien le Conservatoire Botanique National Alpin dans le cadre du projet *RestHAlp*. Les autorités publiques nationales (21%), sont exclusivement des parcs nationaux, en charge de la gestion de ces aires naturelles protégées. C'est le cas, par exemple, du Parc National Gran Paradiso, présent dans cinq partenariats (*COBIODIV*, *PROBIODIV*, *GEODIV*, *Lemed-Ibex* et *RestHAlp*). Dans le cas des autorités publiques locales, il est intéressant d'observer la forte présence d'ASTER

– Conservatoire Naturel Haute-Savoie présent dans 5 des 7 projets financés (**COBIODIV**, **PROBIODIV**, **GEOBIODIV**, **BIODIV'CONNECT** et **Lemed-Ibex**).

S'agissant de la répartition des bénéficiaires sur l'aire de coopération, nous observons une forte concentration de partenaires autour de la Métropole de Turin, sur la ville de Gap et d'Aoste, et enfin une faible concentration autour des agglomérations de Cuneo, Annecy, Chambéry et Nice. Pour le reste, du territoire nous observons une très faible présence de bénéficiaires en dehors des chefs-lieux des territoires. Dans le cas d'Aoste, la carte localise les bénéficiaires dans la ville de Quart, qui héberge des institutions de la Région Autonome Vallée d'Aoste (partenaire des projets **COBIODIV**, **PROBIODIV**, **BIODIV'CONNECT**, et **RestHalp**)

Carte 12 Localisation des bénéficiaires de l'OS 3.2



9.3.2 Les réalisations des projets financés

Relativement aux réalisations, le Programme souhaite notamment que les projets financés contribuent à l'amélioration des habitats présents sur le territoire de coopération. Pour le moment, les progrès par rapport à l'objectif fixé pour 2023 demeurent limités (8 habitats intéressés par des interventions fin 2019 contre 39 habitats estimés pour 2023). Il s'agit toutefois de valeurs en ligne avec les retards en termes d'avancement financier. A titre d'exemple d'actions d'ores et déjà menées, le projet **Lemed-Ibex**, cas d'étude de cette évaluation, est intervenu sur l'habitat transfrontalier en agissant sur la connaissance du bouquetin, et l'instauration de corridors écologiques pour assurer une circulation du bouquetin sur le territoire transfrontalier.

Tableau 49 Indicateur de réalisation OS 3.2

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre d'habitats objets d'intervention de réhabilitation	8	39	20%

9.3.3 Impacts obtenus par les projets

Comme déjà souligné, l'indicateur de résultat choisi par le programme révèle l'ambition d'impacter sur le niveau des politiques locales et régionales. A l'état actuel (fin 2019), le système de suivi du programme n'a pas permis de capturer d'impact en termes de développement de nouveaux plans d'actions à l'échelle transfrontalière, cependant, comme le montre la suite de l'analyse, les projets ont su sensibiliser le public sur la thématique de la préservation de l'environnement et de l'habitat naturel des espèces.

Tableau 50 Indicateur de résultat OS 3.2

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	0	65	0%

Au-delà des impacts relatifs aux politiques locales et régionales, les informations collectées à travers l'enquête en ligne et l'étude de cas montrent comment les projets sont en train de contribuer directement à la protection de l'environnement.

Tableau 51 OS 3.2 - principaux impacts

Impacts OS 3.2	
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
16	Meilleure protection des habitats naturels
17	Meilleure protection des espèces fragiles
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

L'analyse d'impact montre que les projets de l'OS 3.2 permettent de :

- Améliorer la protection des habitats naturels** : cette dimension, au cœur de l'OS, s'est matérialisée par des actions concrètes de réhabilitation des habitats dégradés. C'est notamment le but principal du projet *RestHAIp*.
- Améliorer la protection des espèces fragiles** : cet aspect fait tant référence à la faune qu'à la flore du territoire transfrontalier. Tandis que des projets comme *RestHAIp* ont réalisé des actions de semis afin de régénérer l'habitat dégradé et lutter contre les espèces invasives, le projet *Lemed-Ibex* a, par ses actions en faveur de la connaissance et de la protection du bouquetin, permis de contribuer à la pérennité de l'espèce sur le territoire ALCOTRA.

- c) **Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation** : nous observons que les projets de l'OS 3.2 ont contribué à l'amélioration du suivi de la biodiversité des territoires, afin de mieux comprendre la faune et la flore présente sur le territoire. Par exemple, le projet **LEMED-IBEX**, par ses actions, a permis de mieux suivre la population de bouquetin sur l'aire transfrontalière. Dans une logique similaire, le projet **COBIODIV** s'est fixé pour objectif de développer les connaissances de la biodiversité du territoire, et notamment de développer des actions de suivi et d'évaluation des sites NATURA 2000.
- d) **Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : cette dimension est l'un des objectifs sous-jacents du PITEM BIODIVALP qui, par l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité transfrontalière permettra de développer de nouveaux instruments politiques. à titre d'exemple, le projet **Biodiv'Connect** souhaite élaborer une stratégie commune de préservation des continuités écologique à l'échelle du territoire ALCOTRA.
- e) **Augmenter l'attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques** : afin de sensibiliser le public sur la thématique de la préservation de l'environnement et de l'habitat naturel des espèces, les projets de cet OS ont procédé à des campagnes de sensibilisation destinées au grand public (**GEOBIODIV** par exemple), voir même des conférences en lignes afin d'atteindre des publics variés (**Biodiv'Connect**).
- f) **Augmenter les utilisateurs de services/applications/produits numériques** : au cours de la mise en œuvre de leurs actions, les projets de l'OS 3.2 ont eu recours à de nouveaux outils digitaux, tels que des plateformes collaboratives afin de fluidifier les échanges, c'est le cas du projet **Biodiv'Connect** qui a utilisé la plateforme RéseauTerr.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension environnementale, les projets OS 3.2 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet : les partenaires des projets **GEOBIODIV** et **RestHAlp** déclarent avoir fait croître leurs compétences en matière de biodiversité ainsi qu'en matière de gestion de projet. Notons également, que les projets de l'OS 3.2 contribuent à l'accroissement de l'utilisation de nouvelles pratiques par les partenaires, tant d'un point de vue digital dans le cadre de l'utilisation de la plateforme en ligne RéseauTerr (**Biodiv'Connect**), qu'au niveau technique s'agissant de la restauration écologique (**RestHAlp**).

Box 17 Etude de cas OS 3.2 – Fiche synthétique projet Lemed-Ibex

Source : entretien avec le Parc National des écrins le 20/01/2020

Objectif : Améliorer la connaissance et la protection du bouquetin sur le territoire transfrontalier

Réalisations : L'une des principales activités du projet est de développer les connaissances sur les populations de bouquetin sur le territoire transfrontalier. Pour cela, le projet a procédé à la pose de colliers GPS sur la population de bouquetin du territoire afin de collecter des données sur leurs déplacements. De plus, des études génétiques ont été réalisées pour mieux connaître les spécificités biologiques de cette espèce. L'ensemble de ces données permettront, au terme du projet, de développer des publications scientifiques à destination des experts, mais également du grand public.

Le projet a également développé des activités de terrain, c'est-à-dire qu'il a mis en place des corridors écologiques, permettant d'assurer la circulation du bouquetin sur l'ensemble du territoire transfrontalier, mais également d'améliorer la cohabitation entre cette espèce et les activités humaines présentes sur le territoire.

Notons également que le projet a développé de nombreuses actions de communication afin de sensibiliser le grand public à la préservation du bouquetin, notamment via une vidéo résumant les activités du projet (disponible sur Youtube) et une exposition sur l'espèce, installée au sein de la maison du parc de Briançon, ouverte en février 2020.

Impacts :

Le projet Lemed-Ibex génère principalement deux catégories d'impact sur le territoire transfrontalier : d'une part ses actions permettent de faire croître la connaissance du bouquetin, résidant sur l'aire transfrontalière ; d'autre part les actions menées permettent d'améliorer la protection et la durabilité de l'espèce. En d'autres termes, l'ensemble des actions menées permettent de maintenir la population de bouquetin sur la zone transfrontalière en assurant sa protection, mais également les conditions génétiques nécessaires au renouvellement de cette dernière. Cela aura donc un impact environnemental important, en permettant d'assurer le maintien d'une biodiversité sur le territoire transfrontalier.

Enfin, par la formation des professionnels du secteur touristique, et les actions de communication mentionnées précédemment, le projet souhaite sensibiliser le grand public afin que ce dernier soit partie prenante de la protection de l'espèce.

Obstacles :

Le projet a pris du retard suite à la rediscussion du plan de financement et, plus précisément, de la baisse de 15 % demandée par le CS. Cette modification financière a fortement impacté la mise en œuvre du projet, engendrant, notamment, le décalage des activités et la perte d'une saison entière, ce qui a nécessité une réorganisation des activités.

Le projet souligne également la difficulté de comprendre l'impact sur la durée du projet (3 années). Il s'avère, en effet, que les activités menées par le projet auront des répercussions sur le moyen-long terme.

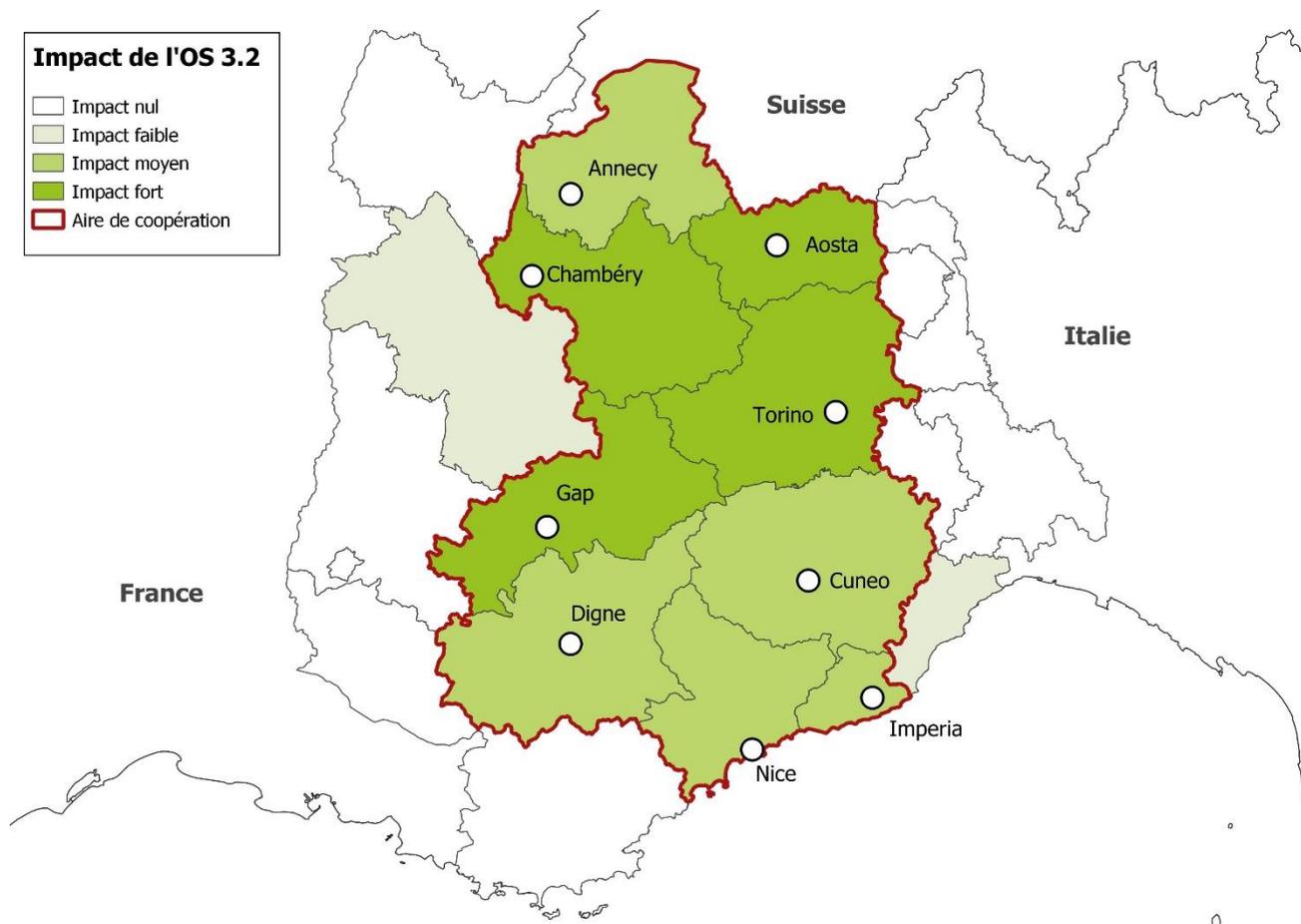
9.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier la localisation des impacts de leur projet (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel, qui permet seulement de localiser les partenaires mais ne fournit pas d'indications sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies, les impacts des projets de l'OS 3.2 se localisent surtout dans les zones rurales et de montagnes (aucun impact n'a été enregistré au sein des chefs-lieux des territoires de l'aire de coopération). Cette spécificité est notamment dû à la nature des actions menées par cet OS, étant donné qu'il agit sur les aires naturelles. L'enquête en ligne montre un fort impact des projets au centre du territoire de coopération : la Savoie, les Hautes-Alpes, la Vallée d'Aoste ainsi que la Province de Turin sont les territoires majoritairement impactés par les actions des projets de l'OS 3.2.

Enfin, les projets ont également impacté au-delà de l'aire de coopération, en Isère dans le cadre du projet [RestHalp](#), ou encore au sein de la province de Savone pour le projet [GEOBIODIV](#), intégré au PITEM BIODIVALP.

Carte 13 Localisation des impacts de l'OS 3.2



9.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne la plupart des répondants (56%) déclare que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022. Ces observations doivent être mises en perspective avec l'analyse du progrès en termes d'absorption des ressources et d'avancement au regard des réalisations ciblées pour 2023.

Il est donc précoce de parler de durabilité dans le long terme des actions développées dans le cadre des partenariats de l'OS 3.2. Cependant, nous pouvons observer que les projets envisagent de prolonger les activités au-delà de la fin du financement ALCOTRA soit via la mobilisation d'autres fonds publics de dimension régionale ou nationale ; soit par le développement d'un nouveau projet de coopération dans le cadre d'un Programme Interreg. Enfin, un tiers des projets déclare ne pas savoir quels seront les fonds utilisés pour poursuivre leurs actions, parmi ces derniers le projet *Biodiv'Connect* souligne que la durabilité ne sera assurée que si le projet réussit à structurer une réelle communauté de travail transfrontalière.

10 OS 3.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans les zones transfrontalières plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à l'attractivité du territoire ALCOTRA ?

 Questions d'évaluation	 Observations générales
<p>Quelles sont les typologies d'impacts en termes d'attractivité du territoire de coopération ?</p>	<p>Les projets financés sous l'OS 3.3 permettent d'atteindre différentes typologies d'impact qui contribuent à améliorer l'attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pollution : à travers la mise en place de moyens de locomotion plus vert (voir par ex. projet M.U.S.I.C), la pollution atmosphérique tend à diminuer au bénéfice de la population concernées par les actions du projet. • Augmentation du nombre d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable à travers des actions de sensibilisation auprès du grand public (Alpimed Mobil) via les médias traditionnels, ou bien via des actions d'information auprès des écoles (M.U.S.I.C). • Augmentation du nombre d'utilisateurs d'infrastructures cyclables via des investissement structurels comme la construction de pistes cyclables (Alpimed Mobil) et le développement de l'intermodalité afin de permettre une utilisation plus aisée des structures cyclables (Edu-Mob).
<p>Quels sont les principaux groupes ciblés par les projets ? Quelles sont les retombées pour les populations locales ?</p>	<p>Le principaux groupes ciblés par les projets du OS 3.3 sont les populations locales des villes couvertes par les projets qui peuvent bénéficier d'une meilleure mobilité et d'une réduction de la pollution grâce aux interventions des projets, ainsi que les administrations locales pour leur capacité de mettre en œuvre des politiques de mobilité (p.ex. M.U.S.I.C).</p>
<p>Y a-t-il eu un changement des politiques territoriales, y compris sur la mobilité soutenable, en termes de planification, bonne pratique et suivi, diffusion de l'information ? Quel est le rôle des PITEM et PITER dans les changements intervenus ?</p>	<p>Les projets sont en train de contribuer à l'élaboration de nouveaux plans de mobilité locales : c'est le cas, par exemple, du projet M.U.S.I.C qui a contribué à l'élaboration du PUMS (<i>Piano Urbano di Mobilità Sostenibile</i>) dans la commune de Pinerolo (Ville métropolitaine de Turin), approuvé en juin 2019 par le Conseil municipal. Le projet Cœur en Mouvement (PITER Cœur'Alpes) a permis de faire croître la connaissance globale des acteurs locaux et des citoyens sur les problématiques de la mobilité, tout en adoptant des solutions concrètes sur les territoires.</p>



Recommandations



10.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 3.3 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

Les projets financés au titre de l'OS 3.3 visent notamment à affronter les carences du territoire transfrontalier en matière de mobilité durable. L'analyse territoriale réalisée en 2013-2014 a montré qu'« il existe en effet de forts déséquilibres à l'intérieur de la zone en ce qui concerne la qualité de l'environnement et des ressources, en particulier en référence à la qualité de l'air qui -pour quelques zones - est aussi affectée par la saisonnalité trop marquée de l'activité touristique »¹⁰. Qui plus est, une carence de transports collectifs, notamment dans les zones rurales du territoire, avaient été notifiés, limitant *de facto* l'attractivité du territoire et le développement d'un tourisme durable sur l'aire ALCOTRA.

Par le financement de projet au sein de cet OS, le Programme entend donc « définir et développer de nouveaux modèles de mobilité pour la population touristique mais aussi pour la population résidente (déplacements de et vers les centres urbains), et pour la population touristique et travailler sur le thème du changement des pratiques et des comportements »¹¹.

Le tableau ci-dessous rappelle les éléments ayant mené le Programme à sélectionner l'OS 3.3.

Tableau 52 OS 3.3 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Grande attractivité environnementale et touristique de la zone où la gestion durable peut devenir moteur 	<ul style="list-style-type: none"> Intermodalité encore peu développée et faiblesse des systèmes de mobilité durable transfrontalière Isolement géographique et carence d'infrastructures adéquates pour la mobilité transfrontalière
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Croissance de la demande du tourisme durable Potentiel énergétique et économique lié à la réduction de la consommation dans le domaine de la mobilité durable 	<ul style="list-style-type: none"> Pression sur l'environnement et sur les ressources eau, air et sol Risque d'abandon du territoire

¹⁰ Programme de Coopération, Tableau I

¹¹ Idem

10.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

Via le financement de projets à travers l'OS 3.3, le Programme ALCOTRA entend soutenir la mise en place de projets en liens avec des modèles de mobilité plus efficaces et respectueux de l'environnement ainsi que de la santé publique via une offre de système de transports diversifiés (ex. co-voiturage, autopartage, transport à la demande, vélo, plans de déplacement).

Plus spécifiquement, le Programme souhaite modifier les comportements et les pratiques des citoyens en ce qui concerne leurs habitudes de mobilité. Cela implique une réflexion pensée à l'échelle de chaque territoire de coopération. En termes quantitatives, à travers l'OS 3.3. Le Programme ALCOTRA vise à augmenter le nombre de stratégies locales de mobilité durable sur son territoire (passant de 8 stratégies en 2013 à 21 en 2023).

Selon la logique de la phase de programmation, les projets financés au titre de cet objectif se reposent majoritairement sur des entités publiques (État français, Régions, Provinces/Villes Métropolitaines/Départements, collectivités locales et autres) ; ainsi que sur des acteurs du secteur des transports (voir par. ex. consortiums, gérants de services de transport, etc.).

10.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 3.3

10.3.1 Typologie de bénéficiaires et de projets financés

Fin 2019, 6 projets ont été financés au titre de l'OS 3.3, à savoir 3 projets simples (*EduMob, M.U.S.I.C, Co&Go*), et 3 projets inclus au sein des PITER (*Coeur'Alp, GraiesLab, ALPIMED*).

En termes de montants alloués, c'est l'un des OS les plus limité avec une somme de 10.3 millions d'Euros à disposition (soit 4% de l'ensemble des ressources du Programme ALCOTRA 2014-2020). En termes de progrès financier, l'OS 3.3 est celui montrant le plus faible montant de dépenses certifiées (9% des dépenses certifiées - soit environ 0.9 million) ; cela semble dépendre largement des retards liés à la mise en place des PITER. Toutefois, si nous le confrontons à d'autres OS (voir par ex. l'OS 4.1), même les projets simples du deuxième appel semblent manifester un rythme de certification plus lent.

Tableau 53 Projets financés dans le cadre de l'OS 3.3

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 2ème appel	3	
PITEM	3	
Total	6	
Source : AG		

Tableau 54 Montants alloués à l'OS 3.3

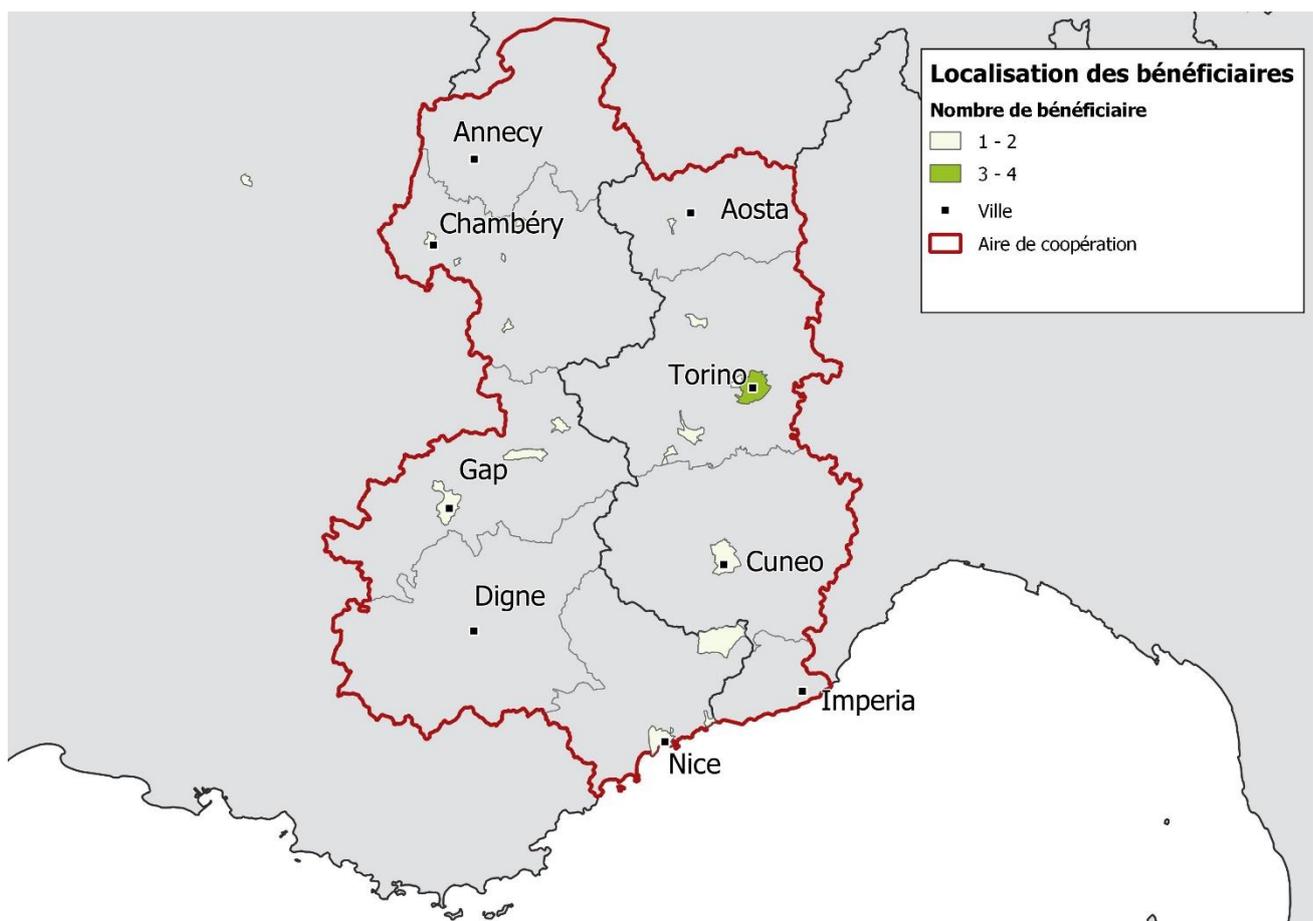
Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 2ème appel	5.0	0.9
PITEM	5.3	0
Total	10.3	0.9
Source : AG		

Les 6 projets reposent sur un réseau de 27 partenaires, avec une moyenne de 3 partenaires par projet dans le cas des projets simples et 4 dans les PITER. Les partenariats sont caractérisés par une très forte présence d'administrations publiques (88%). Ces dernières sont principalement des administrations locales (81%), comme la ville de Pinerolo (*M.U.S.I.C* et *Coeur en Mouvement*), ou bien des rassemblements de communes telles que la Communauté d'agglomération Gap en Plus Grand (*M.U.S.I.C*) ou la Communauté de Communes Coeur de Savoie (*MobiLab*). Nous pouvons également souligner la présence d'institutions publiques locales de plus grande importance telles que la Ville Métropolitaine de Turin présente au sein de trois projets *MobiLab*, *Coeur en Mouvement*, et *Co&Go*. Enfin, regardant l'échelle régionale, seule la Région Ligurie est partenaire de projet (dans *Alpimed-Mobil* et *EduMob*).

Outre ces partenaires, la présence du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Parc Européen des Alpes Maritimes Mercantour est à noter dans le cadre du projet *Alpimed-Mobil*. Ainsi que deux agences sectorielles, comme dans le cadre du projet *Co&Go* avec Rhône-Alpes Énergie Environnement.

Ces bénéficiaires connaissent une répartition éparse sur l'aire de coopération, bien que nous puissions noter une présence importante autour de la Métropole de Turin.

Carte 14 Localisation des bénéficiaires de l'OS 3.3



10.3.2 Les réalisations des projets financés

L'indicateur de réalisation choisi illustre les typologies de réalisations que le Programme s'attend des projets financés. Comme dans le cas d'autres OS, il s'agit d'un indicateur permettant de couvrir une pluralité de réalisations (« initiatives », « services ») et dont la définition demeure évasive. Il est toutefois intéressant d'observer que l'objectif fixé pour 2023 a d'ores et déjà été dépassé de 243% (24 services ont déjà été développés). A titre d'exemple, le projet **Cœur en Mouvement** a créé un service de navette hybride dans la vallée de la Clarée "site classé" pour rejoindre une autre navette qui poursuit le trajet vers le fonds de la vallée, de même un service de 12 stations pour e-bike dans les communes de l'Union Montagne de la Voie Lactée avec arceaux, bornes de recharge électrique et panneaux d'information a été mis en place. Dans le cadre du projet **M.U.S.I.C** la Communauté d'Agglomération de Gap Tallard Durance a acheté une navette électrique sans conducteur, qui circulera sur un parcours prédéfini où de nombreux piétons et cyclistes sont présents.

Tableau 55 Indicateur de réalisation OS 3.3

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés	24	10	42%

10.3.3 Impacts obtenus par les projets

L'indicateur de résultat retenu par le Programme afin de recueillir les résultats des projets financés au titre de l'OS 3.3 est de nature politique, et vise à observer le nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques. Le Programme a pour objectif d'atteindre 21 stratégies de ce type en fin de programmation, cependant, selon les informations capturées par le système de suivi du programme, fin 2019 n'en avait pas encore développées depuis 2014. En effet, les projets de cet OS ont démarré leur mise en œuvre lors du second semestre 2017 (2ème appel à projet), ou été approuvé en 2018 dans le cadre des PITER, cet indicateur est donc complexe à quantifier à l'heure actuelle.

Tableau 56 Indicateur de résultat OS 3.3

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	0	21	0%

Qui plus est, le projet **Edu-Mob** souligne que cet indicateur ne permet pas de capturer l'ensemble des réalisations. En effet, l'un des objectifs principaux de ce projet est celui de modifier la mentalité des populations et leur approche à la mobilité cyclable. Les initiatives de type *bike to school* et *back to work* sont des résultats du projet, ne pouvant être pris en compte par cet indicateur.

Les informations collectées auprès des bénéficiaires à travers l'enquête en ligne et les études de cas montrent que les impacts générés par les projets de l'OS 3.3 sont plus divers que ce qui transparaît de l'indicateur de résultat. Comme montre le tableau en bas, les impacts attendus à niveau de projet concernent l'amélioration des systèmes de transports, la protection de l'environnement, mais touchent aussi les capacités institutionnelles et administratives.

Tableau 57 OS 3.3 - principaux impacts

Impacts OS 3.3	
14	Plus de population bénéficiant de mesures de réduction de la pollution
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable
24	Plus d'utilisateurs d'infrastructures cyclables
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

Plus précisément, l'analyse d'impact montre que les projets ALCOTRA permettent de :

- a) **Réduire la pollution (par ex. qualité de l'air)** : selon les bénéficiaires cette dimension est l'un des effets directs des actions mises en œuvre dans le cadre des projets de cet OS. A travers la mise en place de moyens de locomotion plus vert (voir par ex. projet *M.U.S.I.C*), la pollution atmosphérique tend à diminuer au bénéfice de la population concernée par les actions du projet.
- b) **Augmenter le nombre d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable** : afin de mener les citoyens vers des moyens de transport plus propre, les projets de l'OS 3.3 ont eu recours à des actions de sensibilisation auprès du grand public (*Alpimed Mobil*) via les médias traditionnels, ou bien via des actions d'information auprès des écoles (*M.U.S.I.C*).
- c) **Augmenter le nombre d'utilisateurs d'infrastructures cyclables** : afin d'accroître le nombre de cycliste, les projets ont d'une part procédé à des investissements structurels comme la construction de pistes cyclables (*Alpimed Mobil*), mais également au développement de l'intermodalité afin de permettre aux usagers une utilisation plus aisée des structures cyclables (*Edu-Mob*).
- d) **Accroître l'attention des citoyens et des stakeholders locaux sur les thématiques environnementales**. La typologie d'indicateur de résultat choisie montre l'ambition d'avoir un impact sur le niveau des politiques locales. Comme nous l'avons observé en amont, selon le système de suivi du programme, fin 2019, aucune stratégie locale de mobilité durable n'avait été mise en œuvre.
- e) **Améliorer la gestion du territoire à travers des nouveaux instruments politiques**. Il s'agit, on l'a vu, du principal résultat attendu à niveaux de l'OS. Les informations collectées à travers l'enquête en ligne montrent que les projets sont en train de contribuer à l'élaboration de nouveaux plans de mobilité locale ; c'est le cas, par exemple, du projet *M.U.S.I.C* qui a contribué à l'élaboration du PUMS (*Piano Urbano di Mobilità Sostenibile*) dans la commune de Pinerolo (Ville métropolitaine de Turin), approuvé en juin 2019 par le Conseil Communal.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension environnementale les projets de l'OS 3.3 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet : les partenaires de l'OS 3.3 déclarent avoir notamment fait croître leurs compétences en matière de mobilité durable et d'innovation dans le champ des transports (*Alpimed Mobil*).

Box 18 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique projet Edu-Mob

Source : entretien avec la Région Ligurie le 23/01/2020 et avec le département des Alpes-Maritimes le 16/03/2020

Objectif : Le projet souhaite induire un changement culturel dans le mode de déplacement des résidents et des touristes du territoire afin d'améliorer les conditions de vie, notamment en réduisant la pollution atmosphérique, via une plus grande utilisation de la bicyclette en tant que moyen de transport.

Réalisations : Les activités du projet sont actuellement en cours de réalisation, et sont notamment dédiées à la conception et réalisation deux pistes cyclables.

Sur le versant français, cela se focalise notamment sur trois secteurs composant l'Eurovélo n°8, c'est-à-dire une piste cyclable allant du centre-ville de Menton jusqu'à l'ancien poste frontière, une à Villeneuve Loubet, une sur la commune de Mandelieu.

Sur le versant italien, les travaux se sont intégrés au projet national de piste cyclable reliant Vintimille et Rome et, plus précisément, la commune de Vallecrosia a débuté ses travaux de piste cyclable. Bien que Edu-Mob n'ait pu financer que 100 mètres de cette dernière, des synergies ont été réalisées avec le Fond Stratégique Régional de la Ligurie afin de poursuivre les travaux et d'autres fonds nationaux pourraient venir compléter la piste cyclable. S'agissant de la commune de Bordighera, la municipalité a débloqué un crédit à hauteur de €900.000 afin de réaliser l'intégralité du projet et d'y ajouter une partie piétonne sur le front de mer. Ce nouveau projet, plus ambitieux, demande plus de temps et se conclura par conséquent en juin 2020.

Impacts : l'un des objectifs principaux du projet EDU-MOB est de modifier les habitudes et l'approche à la mobilité durable de la part des citoyens, mais également développer cette dernière sur le versant italien afin se rapprocher du modèle français : pour cela, la figure du *mobility manager* a été insérée sur le versant italien, c-à-d. une personne responsable de l'amélioration de la mobilité dans le territoire

Les activités du projet permettront à terme de faciliter les déplacements des usagers utilisant le vélo sur le territoire via l'adaptation du territoire. En ce sens, le développement des pistes cyclables, mais également la mise en place de parkings à vélos, permettront de faciliter les déplacements en vélo sur le territoire. Cela engendrera une réduction du trafic routier, et par conséquent de la pollution atmosphérique. Notons également, que par ses actions, le projet entend indirectement améliorer la santé publique de la population du territoire via le recours à une mobilité active (vélo) plutôt que passive (utilisation de la voiture).

Outre les impacts mentionnés ci-dessus, nous pouvons noter que les activités du projet Edu-Mob sont en synergie avec d'autres projets, hors ALCOTRA, tel que le projet MedCycleTour, ou bien le projet INTENSE (Interreg Marittimo). Sur le versant italien, la Ligurie crée également des synergies avec des projets régionaux.

Obstacles : l'un des obstacles majeurs affronté par le projet est d'ordre administratif, relatif à la divergence de distribution des compétences au sein des deux États membres. Sur le versant français le département (ici des Alpes Maritimes) endosse la responsabilité des études préliminaires au projet (étude technique de faisabilité, étude technique économique, étude opérative et exécutive) et de la construction, sous réserve d'acceptation des communes. En revanche, sur le versant italien, la commune est responsable de l'ensemble du projet (des études préliminaires à la construction), la Région Ligurie, partenaire du projet, n'avait donc pas de compétences directes pour développer les pistes cyclables. Qui plus est, la centralité des communes dans la décision, tant en France qu'en Italie, a engendré des retards dans la bonne mise en œuvre des activités, notamment sur le plan politique. A titre d'exemple, sur le versant français, les communes de Mandelieu et de Menton ont repoussé le lancement des travaux dans l'attente des élections municipales (dont le premier tour s'est réalisé le 15 mars 2020). Ainsi, le projet souligne que la durée du projet (3 ans) est trop courte pour pouvoir, d'une part obtenir l'accord politique des communes et réaliser les infrastructures cyclables

Box 19 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique PITER Coeur'Alpes – Coeur en Mouvement

Source : entretien avec le Syndicat du Pays de Maurienne, le 16/01/2020

Objectif : réduire l'utilisation des véhicules privés et de développer des alternatives de mobilité via des solutions de connexion et d'information entre les territoires et les modalités de transport plus

respectueuses de l'environnement, en favorisant l'intermodalité déjà structurée sur le territoire, afin de la rendre plus efficiente.

Réalisations : La première année du projet s'est majoritairement concentrée sur la mise en route des actions (09/2018 -09-2019). Cependant, nous pouvons souligner la présence de premières actions concrètes menées sur le territoire.

A titre d'exemple, la Communauté de communes du Briançonnais a mis en place une navette électrique hybride dans la Vallée de la Clarée (France), initialement prévue pour la seule année 2018 mais étendue à la saison estivale 2019 du fait de la sous-estimation du budget initial (€30.000/saison estivale). Notons également le lancement des services « d'auto-stop organisé et sûr » sur le territoire. Cela a été initié au sein de la Vallée de la Maurienne, mais également sur le territoire du Pays des Écrins qui a fait appel à « Rezo Pouce » (précurseur de la démarche) et le Syndicat du Pays de Maurienne prévoit sa mise en place en 2020.

Sur le versant italien de l'aire de coopération, l'Union Montagne des Communes Olympiques de la Voie Lactée, délégataire du GAL Escarton Valli Valdesi (partenaire du projet), a mis en place douze stations cyclo avec arceaux et bornes de recharge vélo et voiture.

Le projet envisage par la suite d'organiser des rencontres thématiques transfrontalières sur les thématiques du développement durable, mais également de développer des plans de mobilité transfrontaliers sur les modèles existants entre les grandes agglomérations du territoire (Annecy-Annemasse).

Impacts : Le projet Cœur en Mouvement, permet de mettre en place les conditions nécessaires à l'adoption de nouvelles pratiques de mobilité durable. En facilitant l'accès aux transports alternatifs, notamment via l'accroissement de la conscience du transport éco-responsable, et des infrastructures permettant leur utilisation, le projet générera une réduction de la pollution sur le territoire des Hautes-Vallées.

Obstacles : le projet se confronte à la saisonnalité du vélo en zone de montagne, car ce dernier est notamment utilisé lors de la période estivale et durant les « inter-saisons » (printemps et automne). De plus le projet a rencontré des difficultés techniques lors de la mise en œuvre de ses actions, notamment lors de la mise en circulation de la navette hybride. En effet, cette dernière ne se déplace actuellement que sur un terrain plat car la technologie actuelle ne permet pas encore à ce genre de véhicule de passer les cols sur de grandes distances, ce qui demeure problématique pour développer ce genre d'initiative au sein des aires de montagne.

Box 20 Etude de cas OS 3.3 – Fiche synthétique PITER GraiesLab – Mobilab

Source : Entretien avec la Ville Métropolitaine de Turin, le 24/01/2020

Objectif : Développer l'accessibilité du territoire rural et montagnard à travers la mise en place d'actions stratégiques, matérielles et immatérielles, en faveur d'une mobilité plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement sur le territoire transfrontalier.

Réalisations : Le projet a débuté ses activités via une évaluation des besoins du territoire, notamment sur le versant italien qui, au contraire du territoire Cœur de Savoie, ne bénéficiait pas d'une stratégie de mobilité durable. Pour cela, les partenaires italiens (Ville Métropolitaine de Turin et Gal Val di Lanzio) ont réalisé une enquête « porte à porte » pour recueillir cette connaissance.

Le projet a également mis en œuvre des projets pilotes visant à promouvoir une mobilité durable : par exemple, l'unité des communes valdotaines du Grand Paradis a développé un service de pédibus et de vélo en libre-service (*bike sharing*).

Le projet envisage aussi de développer un « service à la demande », en collaboration avec le projet SociaLab, c'est-à-dire un service permettant aux personnes désireuses de se déplacer de faire appel à la solidarité en utilisant des modalités de transports communs (ex. covoiturage).

Des actions visant à introduire une mobilité durable dans le secteur touristique sont également envisagées, en collaboration avec le projet ExplorLab, notamment dans le cadre de l'évènement « Montagne pour tous » organisé par le GAL Vallées de Lanzo, où le projet MobiLab sera en charge d'assurer les transports pour se rendre à l'évènement.

Impacts : Le projet MobiLab permettra de réduire le recours à « l'autosolisme » (utilisation individuelle de la voiture) sur le territoire, favorisant le développement de moyens de transport alternatif (bike sharing), ou partagé (co-voiturage). En somme, le projet permettra l'émergence d'une nouvelle offre plus diversifiée de mobilité.

Obstacles : Le projet déplore la limite temporelle du projet. En effet, la durée prévue (3 années) semble trop limitée pour pouvoir mettre en œuvre l'intégralité des actions prévues. Cette difficulté est renforcée par la nécessité de réimpliquer régulièrement les territoires. Lorsque les directions politiques changent (en cas d'élection notamment), il est parfois nécessaire de réaliser de nouveau un travail d'explication des bénéfices de la mobilité durable.

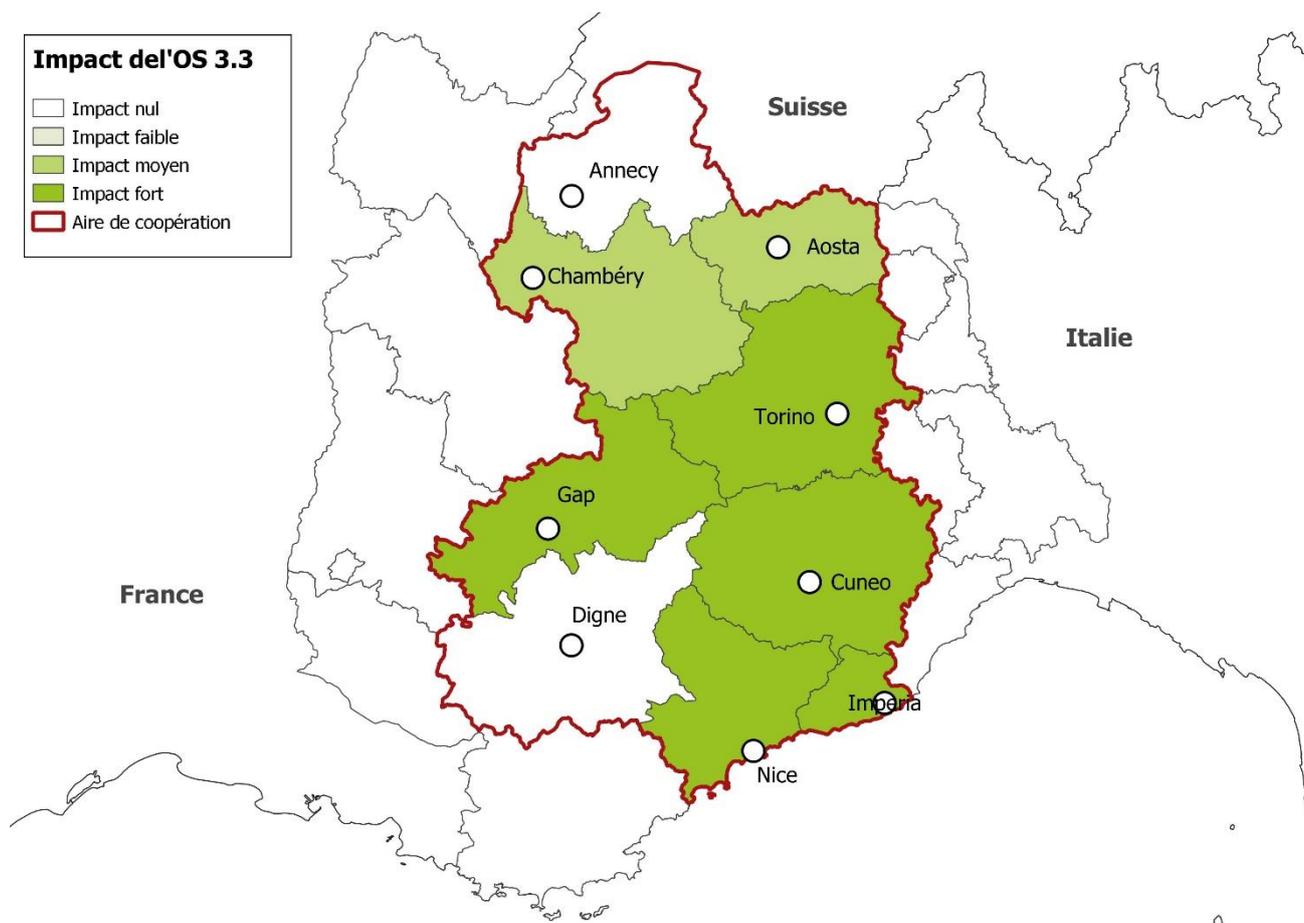
En outre, le projet souligne que la mise en œuvre des actions se révèle plus complexe au sein des grandes agglomérations (ex. Ville Métropolitaine de Turin) en raison du poids administratif, à l'inverse des dimensions plus locales à l'instar de l'unité de communes valdotaine Grand Paradis qui a déjà réalisé un cas pilote.

10.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

La carte suivante a été élaborée sur la base des informations fournies à travers l'enquête en ligne. Les répondants ont dû spécifier où se localisent les impacts des projets (illustrés dans le chapitre précédent). L'intérêt de cette partie de l'enquête était de dépasser les limites du système de suivi actuel qui permet seulement de localiser les partenaires, mais ne fournit pas d'indication sur la distribution des réalisations et des impacts autour des territoires ALCOTRA.

Selon les informations fournies par les chefs de file à travers l'enquête en ligne les impacts des projets de l'OS 3.3 se localisent surtout dans les zones rurales et de montagnes (à noter que l'impact est faible ou nul dans tous les chefs-lieux du territoire). De plus, les impacts des projets sont particulièrement intenses dans le territoire ruraux/de montane des provinces/départements de Turin, Cuneo, Imperia, Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes). En ce qui concerne la face littorale du territoire Alcotra (Imperia et Alpes Maritimes), il s'agit des deux territoires impactés par les activités du projet **Edu-Mob**, cas d'étude de cette évaluation, notamment par la contribution à la construction de la piste cyclable transfrontalière.

Carte 15 Localisation des impacts de l'OS 3.3



10.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne la plupart des répondants (77%) déclarent que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022. Ces observations doivent être mises en perspective avec la nature des projets financés dans le cadre de cet OS : 3 projets sur 6 sont financés dans le cadre des PITER, caractérisés par des retards lors du lancement de ces derniers.

Il est donc précoce de parler de durabilité sur le long terme des actions développées dans le cadre des partenariats de l'OS 3.3. Cependant, nous pouvons observer que les projets envisagent de prolonger les activités au-delà de la fin du financement ALCOTRA soit à travers la mobilisation d'autres fonds publics de dimension régionale ou nationale (c'est la solution envisagée par le projet **M.U.S.I.C**) ; soit par le développement d'un nouveau projet de coopération dans le cadre d'un Programme Interreg (c'est la solution privilégiée par le projet **ALPIMED MOBIL**).

II OS 4.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagnes et rurales



Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à 'l'inclusion sociale des populations des zones à haut risque de dépeuplement du territoire ?



Questions d'évaluation



Observations générales

Quelles sont les typologies d'impacts en termes d'inclusion sociale, de démographie locale et de formation ?

Les projets financés sous l'OS 4.1 permettent d'atteindre différentes typologies d'impact liés à la dimension de l'inclusion sociale :

- **Amélioration de l'accès aux services** de santé/services sociaux : p.ex. par l'expérimentation de guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées (PITER Terres Monviso, projet Terres Monviso – Incl) ou le développement d'une plateforme de télémédecine en ligne (PITEM PRO-SOL).
- **Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation** à travers notamment les plateformes de télémédecine de valeur transfrontalière réalisées grâce au PITEM PRO-SOL qui visent aussi à améliorer le suivi de différentes catégories de patients et prévenir les situations à risque, assurant la continuité des soins aux résidents des territoires ruraux et montagnards.
- **Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques** par la création des nouvelles plateformes de télémédecine, mais aussi d'applications Web, de formations à distance pour les travailleurs socio-sanitaires et de consultations à distance (PITEM PRO-SOL). Ce dernier élément s'est avéré utile pendant l'urgence COVID-19.
- Amélioration de l'efficacité et la **durabilité des systèmes de santé** via l'investissement dans des systèmes pouvant servir sur le long terme (Terres Monviso – Incl), ou bien via l'inclusion dans le partenariat des personnes responsables de l'octroi de soins (PITEM PRO-SOL – projet PRO-SOL Jeunes).
- **Amélioration de l'intégration sociale** des groupes cibles, notamment via l'implication des publics au sein des activités des projets, (p.ex. #COM.VISO) ou la création de l'opérateur social de communauté (PITER Cœur'Alp - Cœur Solidaire).
- **Réduction des temps de réponse moyens** aux urgences médicales, en particulier avec le développement de la télémédecine (PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso – Incl).

Quels sont les principaux groupes ciblés par les projets ?	Le principaux groupes ciblés par les projets du OS 4.1 sont les opérateurs sanitaires, les personnes vivant en milieu rural et transfrontalier avec des difficultés d'accès aux services de santé (p.ex. MisMi), les personnes physiquement ou/et socialement vulnérables (p.ex. Co.Sa.T).
Y a-t-il eu un changement des politiques territoriales en termes de planification ou bonnes pratiques des politiques socio-sanitaires ?	Le projet Co.Sa.T a contribué à l'utilisation de nouvelles pratiques sur le territoire via l'élaboration et l'expérimentation de nouveaux protocoles sanitaires de prise en charge des patients transfrontaliers, chacun conçu par un groupe de travail constitué d'opérateurs sanitaires des deux pays. Ces innovations ont impacté les pratiques de certains partenaires du projet qui planifient d'appliquer dans leurs territoires les protocoles développés par d'autres partenaires transfrontaliers.
Quel est le rôle des PITEM et PITER dans les changements intervenus ?	Les projets de l'OS 4.1 inclus dans le PITEM Pro-Sol et dans les 3 PITER (<i>GraiesLab, Terres Monviso, Coeur'Alp</i>) sont en cours de réalisation. Il n'est donc pas possible de lier ces projets à des changements des politiques socio-sanitaires.

II.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 4.1 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse territoriale réalisée en 2013-2014 a mis en lumière les caractéristiques démographiques du territoire, notamment la tendance au vieillissement de la population y résident. En 2013 le territoire constatait que l'augmentation de sa population (+7%) sur la période 2000-2010 avait été marquée par un accroissement de la part des « + de 65 ans » sur cette même période (+ 3 points). Cela engendre de nouvelles problématiques pour le territoire, comme l'isolement géographique des personnes fragiles, voir le dépeuplement du territoire si les accès aux soins ne sont pas assurés.

Par la sélection de cet OS, le Programme souhaitait donc « *faire face au vieillissement de la population et au risque d'isolement des tranches de population rurale et montagnarde les plus faibles (personnes âgées, enfants, femmes) et pour attirer de nouvelles installations* »¹².

Le tableau ci-dessous, rappelle les éléments ayant mené le Programme à sélectionner l'OS 4.1.

Tableau 58 OS 4.1 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence significative de l'économie sociale avec des réseaux et raccords structurés avec les institutions 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de chômage en particulier chez les moins de 25ans et chez les femmes Isolement géographique dû à une carence d'infrastructure adéquate engendrant une difficulté d'accès aux services, notamment pour les populations à risque en zone rurale et de montagne
Opportunités	Menaces

¹² Programme de Coopération, Tableau I

- Augmentation de la demande de services à la personne avec création de nouvelles opportunités d'emploi
- Reconfiguration des services à la personne à travers l'innovation technologique, organisationnelle et sociale
- Entrée en vigueur de la directive UE 24/2011 afin de faciliter l'accès à une assistance sanitaire transfrontalière sûre et de qualité, permettant de promouvoir la coopération entre les États membres en matière d'assistance sanitaire
- Vieillessement de la main d'œuvre
- Réduction progressive de l'État Providence, croissance des inégalités, augmentation de la pauvreté engendrant une dégradation sur la cohésion sociale
- Aggravation du phénomène de dépeuplement du territoire de montagne et rural

11.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

A travers l'OS 4.1 le programme vise à mettre en œuvre un réseau de services sanitaires et sociaux, notamment dans les zones rurales et de montagne, via la collaboration entre le secteur public et privé. Cela répond à un triple objectif : a) renforcer l'accès aux services sanitaires et sociaux sur le territoire, b) créer de nouvelles opportunités de travail, c) permettre la mise en œuvre et la permanence de familles et de personnes dans les zones marginales¹³.

Un tel changement sur le territoire de coopération, implique également une reconfiguration des services à la personne, qui doivent être soutenus par une innovation technologique, organisationnelle et sociale, en synergie avec les actions innovantes développées par des projets financés au titre de la priorité d'investissement Ib (OS 1.1). Le suivi de cette évolution sera pris en compte à travers la satisfaction des utilisateurs des services socio-sanitaires.

En termes quantitatifs le programmes vise à améliorer les compétences des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne, expérimentés dans la zone transfrontalière. Un indicateur *ad hoc* est défini par le programme via un sondage réalisé auprès de la population transfrontalière pour identifier les problèmes, les besoins spécifiques et les attentes de chaque territoire et chaque secteur (services d'assistance sociale et sanitaire, etc.).

Pour développer ces projets, le Programme souhaite impliquer les autorités publiques (État, Régions, Départements/Provinces/Villes Métropolitaines, et collectivités locales), ainsi que les structures socio-sanitaires (ex. *Aziende Sanitarie Locali*) et les associations du secteur. Des entreprises insérées dans le secteur de l'économie solidaire peuvent également participer aux actions.

¹³ Programme de coopération, Tableau I

11.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 4.1

11.3.1 Typologie de bénéficiaire et de projets financés

Fin 2019, 13 projets ont été financés à travers l'OS 4.1. Cela correspond à 6 projets simples (2 au premier appel et 4 au second), 4 au sein d'un PITEM (Pro-Sol) et 3 au sein d'un PITER (GraiesLab, Terres Monviso, Coeur'Alp).

Au total, 19.9 millions d'euros ont été alloués dans le cadre de l'OS 4.1, soit 9% de l'ensemble des ressources à disposition du Programme pour la période 2014-2020. Les progrès en termes de dépenses certifiées sont inférieurs à la moyenne du programme : les dépenses certifiées fin 2019 correspondent à 17% des sommes allouées (soit environ 3.4 millions d'Euros).

Le tableau ci-dessous montre la distribution des sommes à disposition de l'OS 4.1, selon les diverses typologies de projet.

Tableau 59 Projets financés dans le cadre de l'OS 4.1

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 1 ^{er} appel	2	
Simple 2 ^{ème} appel	4	
PITEM	4	1
PITER	3	
Total	13	
Source : AG		

Tableau 60 Montants alloués à l'OS 4.1

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 1 ^{er} appel	1.2	1.0
Simple 2 ^{ème} appel	5.8	2.4
PITEM	7.7	0
PITER	5.2	0
Totale	19.9	3.4
Source : AG		

Cet OS repose sur un réseau de 62 bénéficiaires, avec une moyenne de 4 partenaires par projet dans le cas des projets simples et projets PITER et 5 partenaires dans les projets PITEM. Ces bénéficiaires sont majoritairement des autorités publiques (70%) surtout régionales (21%), ou locales (47%). Relativement à ces dernières nous observons notamment des regroupements de communes tels que l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise au sein du projet **MisMi**, ou bien des autorités de santé locales telles que l'Azienda Sanitaria Locale T03 dans le cadre du projet **ProSanté**. Notons que la majorité de ces autorités locales ne sont pas localisées au sein des chefs-lieux du territoire.

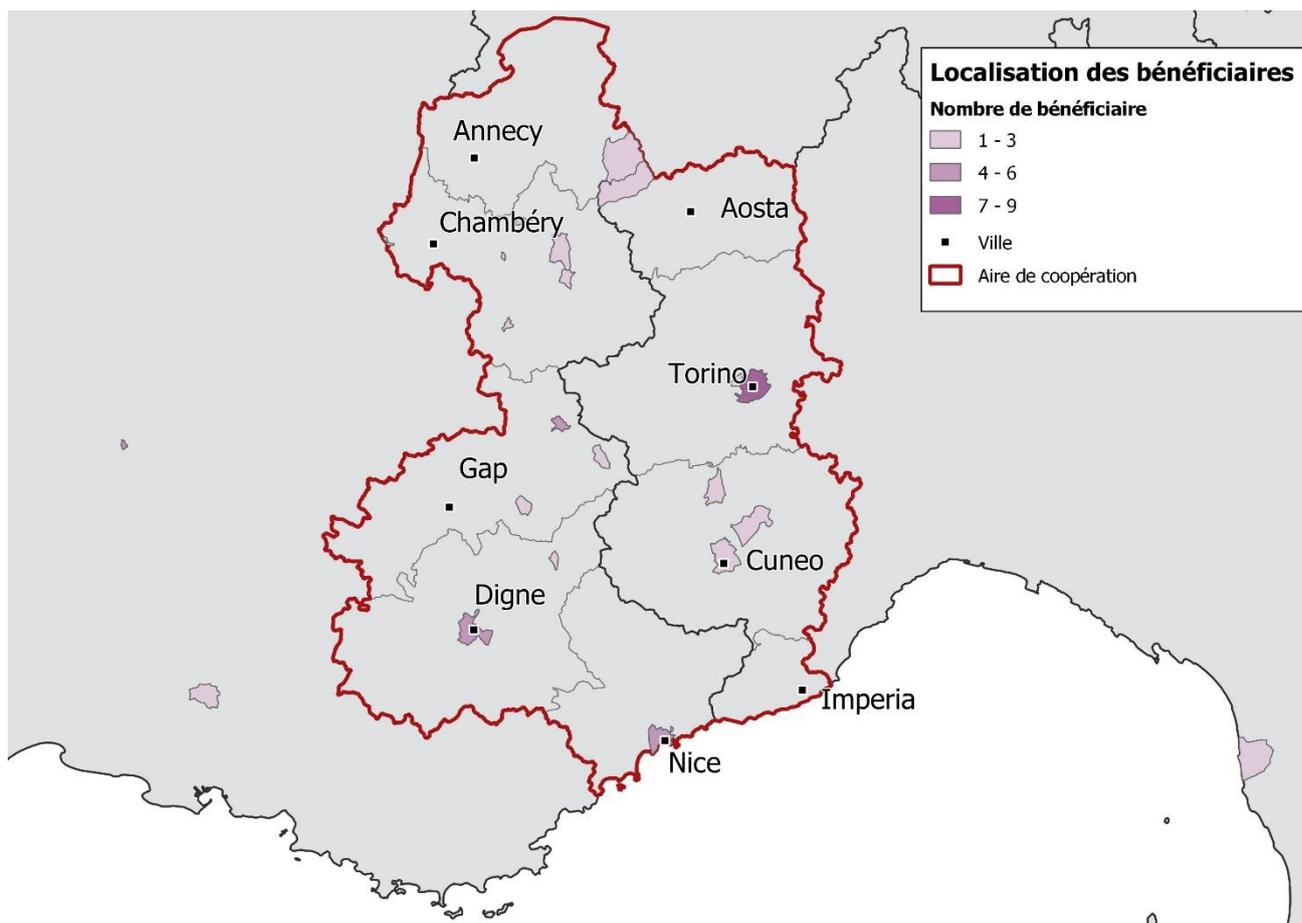
Les groupes d'intérêt tels que les ONG et associations représentent 20% des bénéficiaires. Ces derniers sont majoritairement des groupes, ou associations, liés au monde de la culture, tel que l'Association de la culture et de la jeunesse du Briançonnais (**#COM.VISO**), ou bien traitant des problèmes de handicap tel que l'association Valentin Haüy (**Action4Vision**).

Dans le cas des du **PITEM Pro-Sol** le partenariat est constitué à 47% d'autorités régionales, et de 16% d'autorités locales localisées dans les chefs-lieux de département/Province (Digne-Les-Bains, Nice).

Dans le cas des projets PITER financés par l'OS 4.1, aucune autorité régionale n'est présente, les partenaires sont majoritairement des autorités locales (67%), localisées en dehors des centres urbains tel que la Communauté de Commune Porte de Maurienne (**Cœur Solidaire**) localisée à Aiguebelle (France), et seule la Ville Métropole de Turin, présente dans deux projets (**Cœur Solidaire** et **Socialab**) est un partenaire de dimension provinciale.

Ces bénéficiaires connaissent une répartition éparse sur l'aire de coopération, bien que nous puissions noter une présence importante autour des villes, notamment la ville métropolitaine de Turin.

Carte 16 Localisation des bénéficiaires de l'OS 4.1



11.3.2 Les réalisations des projets financés

L'indicateur de réalisation choisi par le programme montre la volonté de contribuer à la réalisation de nouveaux services, et interventions, à caractère socio-sanitaires au sein du territoire. Quantitativement, l'objectif du programme est de réaliser 25 nouveaux services ou interventions d'ici 2023. Fin 2019, 11 réalisations ont déjà été réalisées : à titre d'exemple, le projet **Coeur Solidaire** a valorisé un lieu jusqu'alors uniquement voué aux services (Maison des Services Public) en le convertissant en espace récréatif ; **Terres Monviso – Incl.** a développé une plateforme de télémédecine, compatible avec l'application de messagerie instantanée WhatsApp afin de favoriser les diagnostics précoces notamment chez les adolescents.

Tableau 61 Indicateurs de réalisation OS 4.1

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre de services et interventions développés	11	25	44%

11.3.3 Impacts obtenus par les projets

Comme souligné précédemment l'indicateur de résultat sélectionné par le programme vise à mesurer l'augmentation des capacités des opérateurs à travers des enquêtes. Le premier a été réalisée mi-2018, une seconde le sera en 2023, lors de la fin de la programmation.

Tableau 62 Indicateur de résultat OS 4.1

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	30% en niveau 3	40% en niveau 3	-

En l'état actuel l'indicateur ne fournit pas d'indication sur les progrès réalisés par l'OS. En outre, cet indicateur se focalise exclusivement sur les compétences des opérateurs socio-sanitaires, alors que, les informations collectées auprès des bénéficiaires (enquête en ligne et études de cas) montrent des impacts notamment liés au renforcement de l'accès aux services sanitaires et sociaux sur le territoire (voir le tableau en bas).

Tableau 63 OS 4.1 - principaux impacts

Impacts OS 4.1	
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés
30	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé
31	Meilleure intégration sociale des groupes cycles
32	Réduction des temps de réponse moyen aux urgences médicales
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

Plus précisément, les projets ALCOTRA sous l'OS 4.1 permettent de :

- Améliorer l'accès aux services de santé/services sociaux** : plusieurs exemples de réalisations ayant permis d'améliorer l'accès aux soins nous sont fournis par les projets financés. A titre d'exemple, l'expérimentation de guichets médico-sociaux uniques pour les personnes âgées réalisés par **Terres Monviso – Incl.**
- Améliorer les systèmes de suivis et d'évaluation** : les plateformes de télémédecine de valeur transfrontalière réalisées grâce au **PITEM PRO-SOL** visent notamment à améliorer le suivi de différentes catégories de patients et prévenir les situations à risque, assurant la continuité des soins aux résidents des territoires ruraux et montagnards. Par exemple, le projet **PRO-SOL Femmes** a expérimenté une nouvelle forme de suivi des patients atteints de maladies spécifiques entre différents spécialistes grâce à l'introduction d'un service de téléconsultation.
- Augmenter les utilisateurs de services/applications/produits numériques** : cet impact a été atteint notamment par la création des nouvelles plateformes de télémédecine par le PITEM PRO-SOL. Le projet **PRO-SOL Jeunes** a aussi réalisé une application Web pour l'interception précoce de l'inconfort chez les adolescents et les handicapés, un MOOC (*Massive Online Open Course*) pour la formation à distance

des travailleurs sociaux et de santé et des consultations vidéo à distance, également utilisées pendant l'urgence COVID-19.

- d) **Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé** : les projets ont investi dans des systèmes, ou des outils, pouvant servir sur le long terme, dépassant ainsi la temporalité du projet, c'est le cas avec l'équipement des cabinets de montagne avec des outils de télémédecine (*Terres Monviso – Incl*), ou bien via l'inclusion dans le partenariat des personnes responsables de l'octroi de soins (*PRO-SOL Jeunes*).
- e) **Améliorer l'intégration sociale des groupes cibles** : cet aspect a notamment été abordé via l'implication des publics au sein des activités des projets, par exemple, le projet *#COM.VISO* a impliqué les jeunes dans les activités associatives soutenues par les partenaires du projet. D'autres projets ont souhaité mettre en œuvre des outils permettant d'aller au-devant de ces groupes cibles, par exemple via la création de l'opérateur social de communauté et des assistants de bourgade développés par le projet *Coeur Solidaire*.
- f) **Réduire les temps de réponse moyen aux urgences médicales** : pour réduire ce délai, les projets se sont reposés sur les mêmes actions menant à l'amélioration du système de santé, c'est-à-dire développer la télémédecine (*PRO-SOL Jeunes, Terres Monviso – Incl*).
- g) **Augmenter les échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts** : nous observons que les projets financés au titre de l'OS 4.1 ont permis d'engendrer une augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts notamment à travers les activités liées à la vie des projets, c'est notamment ce que souligne le projet *Pro-Sol Jeunes (PITEM ProSol)* en se référant aux échanges transfrontaliers continues nécessités par la mise en œuvre des actions à travers les Comités de Pilotages (COFIL) ou les Comités Techniques (COTECH). Cette dimension se concrétise également par le renforcement de rencontres annuelles préexistantes à l'instar de la participation du projet *#COM.VISO* aux événements organisés autour du Mont Viso (Contrebande du sel, Riso e Sale).
- h) **Améliorer la gestion du secteur socio-sanitaire à travers des nouveaux instruments politiques** : l'un des objectifs généraux du *PITEM PRO-SOL* est celui de développer une évaluation comparative des résultats et de préparer des lignes directrices pour la définition de politiques communes. Dans une autre dimension, nous pouvons également observer l'initiative prise par le projet *CoeurSolidaire (PITER Coeur'Alp)* qui, s'inspirant du modèle français des « Maisons de service au public », développera des structures similaires sur le versant italien afin de concentrer les services à la personne au sein d'une structure unique.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés à la dimension des services socio-sanitaires les projets de l'OS 4.1 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet. En outre, il est intéressant de noter qu'un nombre significatif de répondant à l'enquête souligne que les projets ont permis d'augmenter la connaissance de **la langue "transfrontalière"** : la dimension linguistique est essentielle pour pouvoir développer de réelles interactions et une compréhension mutuelle au-delà de la frontière. Pour permettre cela, des projets comme le projet *PRO-SOL FEMMES*, a cartographié les services socio-sanitaires et leur accessibilité à l'échelle transfrontalière.

Box 21 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique projet CO.SAT

Source : entretien avec l'Azienda Sanitaria Locale TO02 le 13/02/2020

Objectif : Améliorer le suivi sanitaire des personnes vivant en milieu rural et transfrontalier, confrontées au problème d'addiction à l'alcool, aux jeux de hasard et aux cannabinoïdes.

Co.Sa.T s'adresse à la fois aux usagers souffrant de dépendances (bénéficiaires finaux) et aux opérateurs et administrateurs des services sanitaires chargés de leur suivi (destinataires intermédiaires).

Réalisations : Au cours de sa mise en œuvre, le projet Co.Sa.T a mené deux typologies d'actions: la première visée à l'améliorer la connaissance transfrontalière des services sanitaires, en particulier des services traitants des addictions considérées dans le projet (jeux de hasard, alcoolisme et cannabis), et la deuxième menant à l'élaboration de nouveaux protocoles de prise en charge pour chacune pathologie.

La première réalisation a été atteinte en novembre 2016, et consistait en une synthèse bilingue du lexique médical afin de favoriser la compréhension transfrontalière, impliquant également une comparaison des systèmes sanitaires.

Par la suite, les projets ont procédé à l'écriture de protocoles de prise en charge des patients transfrontaliers (1 par pathologie) qui ont par la suite été expérimentés dans chaque pays (2/pathologie/pays soit 12 au total).

Impacts : Le projet a contribué au renforcement des prestations sanitaires au sein de l'espace transfrontalier. En effet, le projet Co.Sa.T a contribué à l'utilisation de nouvelles pratiques sur le territoire transfrontalier via l'élaboration et l'expérimentation des nouveaux protocoles, chacun conçu par un groupe de travail constitué d'opérateurs sanitaires des deux pays. Ces innovations ont également impacté les pratiques des partenaires du projet qui planifient d'appliquer dans leurs territoires les protocoles développés par d'autres partenaires. Sur le versant italien, par exemple, un des protocoles liés aux jeux de hasards a été retenu comme pertinent par les partenaires français qui projettent de le répliquer.

Enfin, le projet a contribué à une réduction des coûts des services sanitaires sur le territoire de coopération. Le projet remarquait en effet que, de manière indirecte, l'expérimentation de nouvelles pratiques pour les usagers, notamment via l'usage de nouvelles substances psychoactive, a permis de réduire les coûts des soins.

Obstacles : le projet s'est confronté à plusieurs difficultés lors de la mise en œuvre de ses actions. En effet, le projet souligne la difficulté de développer des projets réellement transfrontaliers dans la thématique sanitaire, notamment du fait de la barrière linguistique, où les patients souhaitent se faire soigner dans leur langue maternelle. Qui plus est, la migration de population pathologique de part et d'autre de la frontière demeure faible, ce qui a par conséquent limité la dimension transfrontalière.

Box 22 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique PITER GraiesLab – Projet SocialLab

Source : entretien avec le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard Date 03/02/2020

Objectif : SocialLab souhaite œuvrer à l'amélioration de la qualité, de la durabilité et de la proximité des services sociaux, plus principalement des services à la personne, via la définition et l'expérimentation de services d'assistance sociale de proximité, centré sur le bien-être de la communauté et basé sur des pratiques innovantes et collaboratives.

Réalisations : les activités du projet sont encore à leur début. En effet, le séminaire de lancement a été réalisé en novembre 2019. Au cours de sa mise en œuvre, le projet souhaite atteindre l'objectif ci-dessus rappelé via l'analyse de l'offre et des besoins de services par les citoyens en utilisant la méthodologie des LivingLab (4), des interventions pour développer des plans de services sociaux locaux (4) en tenant compte des résultats de ces analyses, un service d'assistance sociale de proximité (1), et un service complémentaire, intégré avec d'autres projets inclus dans le PITER, de mobilité solidaire et de tourisme accessible aux catégories plus fragiles de la population (3).

Impacts : au niveau des impacts attendus, le projet prévoit de faire croître la connaissance via l'analyse approfondie des besoins socio-sanitaires du territoire, notamment à travers les Living Lab, une méthodologie qui permet de tester des services et des outils « grandeur nature » en regroupant acteurs publics, privés, entreprises, associations et acteurs individuels
En outre, les activités sont censées introduire un nouveau système de gouvernance en incluant divers acteurs du monde socio-sanitaire au sein des LivingLab, mais également promouvoir l'intégration sociale en limitant le risque d'isolement social des personnes les plus vulnérables tant physiquement (personnes âgées, avec des pathologies) ou sociales (chômeurs, personnes avec ressources faibles), notamment via

l'introduction du *social manager* qui sera en charge de se déplacer au domicile des personnes nécessiteuses afin d'anticiper d'éventuelles complications, notamment médicales, en rompant l'isolement.

Le projet a toutefois mentionné que son rôle est de développer des processus qui provoqueront les impacts ci-dessus mentionnés sur le moyen et long terme

Obstacles : le projet n'étant encore qu'au début de sa mise en œuvre, aucun obstacle n'a, pour le moment, été rencontré.

Box 23 Etude de cas OS 4.1 – Fiche synthétique PITER Cœur'Alp – Projet Cœur SOLIDAIRE

Source : entretien avec la ville Métropole de Turin le 31/01/2020

Objectif : le projet souhaite développer des nouveaux services socio-sanitaires de communauté afin d'améliorer l'accès aux services par les résidents et augmenter l'attractivité du territoire pour les jeunes, ainsi que pour les familles.

Réalisations : le projet est encore au début de sa mise en œuvre, et n'a pour le moment pas commencé à mettre en œuvre ses actions, notamment à la suite des retards administratifs (cf « obstacles »). Cependant, les réunions entre les partenaires ont permis de faire émerger les macro-thématiques sur lesquelles les réalisations du projet porteront, c'est-à-dire : l'amélioration de l'accès des usagers aux services pouvant être délocalisés, la création la figure de l'opérateur social de communauté et de l'assistance de bourg (prévu en juin 2020), la construction d'un lieu de rencontre partagé pour tous les âges pour réduire l'isolement sociale, le renforcement de l'aspect digitale dans le domaine de la santé à l'instar de l'usage de la télémédecine déjà expérimenté en Vallée di Susa.

Impacts : les impacts mentionnés par le projet sont encore des prévisions et non des certitudes au vu de l'état d'avancement. Les partenaires pensent notamment impacter les pratiques socio-sanitaires du territoire transfrontalier via l'introduction de l'opérateur social de communauté et de l'assistant de bourgade dans les zones de montagne, vue notamment la présence de personnes à risque au sein de ces territoires.

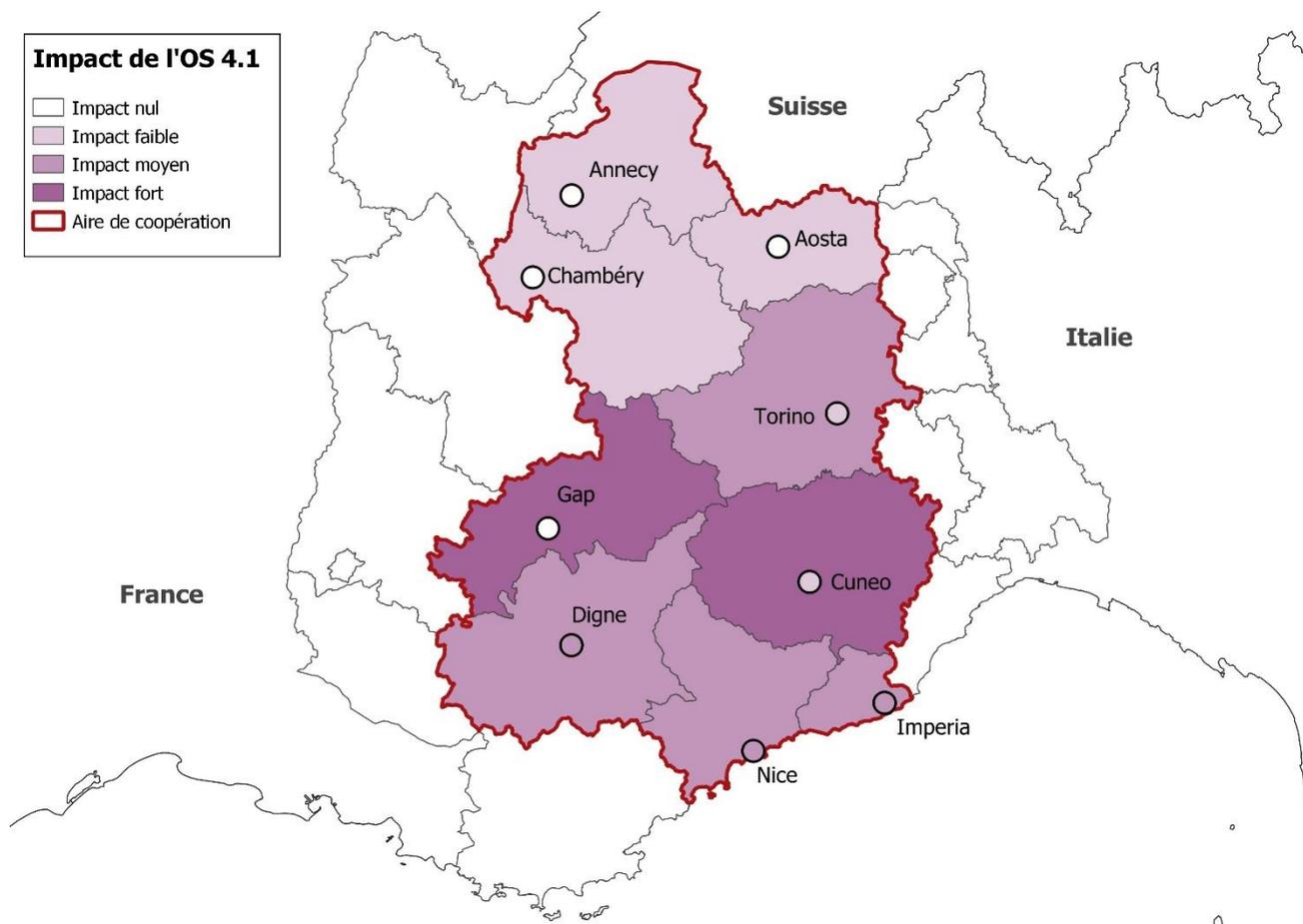
Qui plus est, une dimension plus indirecte du projet résultera de l'amélioration du transport des personnes nécessiteuses, c'est-à-dire via le développement d'une mobilité de proximité, en lien avec le projet MobiLab.

Obstacles : la notification officielle du projet étant arrivée en fin d'année 2018, il a fallu attendre avril 2019 pour pouvoir officiellement lancer le projet, pour des raisons administratives internes à la ville métropolitaine de Turin. Cela a, par conséquent, engendré un retard de 6 mois des activités du projet, bien que certaines activités aient été mises en place entre les partenaires au cours de ce délai.

11.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

Comme l'indique la carte ci-dessous, nous observons que les projets de l'OS 4.1 impactent, de manière différente, presque l'intégralité du territoire de coopération. Nous observons un fort impact pour les territoires de Cuneo et le Département de Hautes-Alpes et un impact moyen pour les territoires de Turin, la province d'Imperia, les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. En général, bien que certains impacts se localisent dans le centre urbain, leur intensité est plus forte dans les zones rurales.

Carte 17 Localisation des impacts de l'OS 4.1



11.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

Selon les informations collectées à travers le questionnaire en ligne la plupart des répondants (71%) déclarent que les impacts attendus seront générés d'ici fin 2022. Ces observations doivent être mises en perspective avec la nature des projets financés dans le cadre de cet OS : 7 projets sur 13 sont financés dans le cadre des PITEM et des PITER qui se sont caractérisés par des retards dans la mise en œuvre

Il est donc précoce pour parler de durabilité dans le long terme d'actions développées dans le cadre des partenariats de l'OS 4.1. Cependant, nous pouvons observer que les projets envisagent principalement de recourir aux fonds publics de dimension régionale ou nationale (40%), c'est notamment le cas du projet **Terres Monviso Incl.** ou encore **PRO-SOL Femmes**.

Enfin, une minorité des projets (20%) de l'OS 4.I pensent poursuivre leurs activités en faisant recours à des fonds privés, comme le projet **Coeur'Alp Solidaire** qui a notamment impliqué des acteurs du secteur privé au sein de son projet.

I2 OS 4.2 – Accroître l’offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières



Question évaluative générale

Dans quelle mesure le programme européen ALCOTRA contribue-t-il à ‘l’inclusion sociale des populations des zones à haut risque de dépeuplement du territoire ?



Questions d’évaluation



Observations générales

Quelles sont les typologies d’impacts en termes d’inclusion sociale, de démographie locale et de formation ?

Les projets financés sous l’OS 4.2 permettent d’atteindre quatre typologies d’impact principales :

- L’augmentation des **compétences des étudiants** et des travailleurs dans des domaines spécifiques à travers l’organisation de formations, stages et masters conjoints. Dans ce cadre, la formation universitaire à l’échelle transfrontalière participe aussi au développement du bilinguisme dans l’aire de coopération (p.ex. FEAST).
- L’augmentation des **utilisateurs de services, applications et produits numériques**, un impact particulièrement important à la lumière de la crise en cours qui a limité les déplacements physiques (p.ex. IMPACT, PRIMO).
- La croissance des **compétences des PME** de la région en développant, par exemple, des formations en fonction des besoins émergeant du territoire afin de proposer des activités plus spécifiques en lien avec les attentes du monde professionnel (p.ex. A.P.P VER).
- La **création d’opportunités d’emploi**, un impact indirect des projets lié à l’augmentation des compétences déterminées par les activités de formation (p.ex. V.A.L.E).

Quels sont les principaux groupes ciblés par les projets ?

Le principaux groupes ciblés par les projets du OS 4.2 sont les chômeurs (p.ex. TransFoVaal), les travailleurs de secteurs économiques spécifiques (p.ex. V.A.L.E), et les étudiants (p.ex. FEAST).

Y a-t-il eu un changement des politiques territoriales en termes de planification, bonnes pratiques des politiques de formation ?

Pour ce qui concerne le versant italien, le modèle de gouvernance développé par le projet **A.P.P. VER**, visant notamment le rapprochement de la formation scolaire et professionnelle aux organisations vertes du territoire, sera inscrit dans la stratégie régionale de développement durable et dans l’agenda métropolitain de développement durable de la ville de Turin.

En certains cas, les projets ont permis de réaliser de nouveaux parcours de formation à l’échelle transfrontalière destinés aux étudiants et aux travailleurs (p.ex. FEAST). Toutefois, ces réalisations n’ont toujours pas apporté des changements au niveau de politiques territoriales de formation.

12.1 MOTIVATION DU CHOIX DE L'OS 4.2 – LES BESOINS DE L'AIRE ALCOTRA EN 2013-2014

L'analyse du contexte réalisé en 2013-2014 a mis en lumière l'existence de structures de formation transfrontalières (*présence de réseaux et de partenariats scolaires et institutionnels transfrontaliers¹⁴*). De plus, relativement aux étudiants fréquentant le système scolaire, l'analyse a souligné « *l'importance de la dispersion scolaire¹⁵* », le fort taux d'abandon scolaire mais aussi la faible mobilité des jeunes au sein de l'espace ALCOTRA. De plus l'analyse a mis en lumière la non-adéquation entre l'offre formative et les besoins des secteurs économiques du territoire.

Le tableau ci-dessous, rappelle les éléments ayant mené le Programme à sélectionner l'OS 4.2.

Tableau 64 OS 4.2 Besoins et défis pertinent identifiés en 2014

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence de réseaux et de formes de partenariat scolaire et institutionnel et de parcours professionnels binationaux 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de chômage en particulier chez les moins de 25 ans Non-adéquation entre la demande et l'offre d'emploi Taux élevé d'abandons scolaire chez les jeunes Adaptation difficile de l'offre formative aux changements économiques rapides et à l'hétérogénéité de la demande d'emploi et faible intégration entre les systèmes de la formation professionnelle, de l'instruction et du travail Faible mobilité des jeunes notamment ceux en formation professionnelle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des services à la personne génératrices de nouvelles opportunités de travail Développement de formation vers les opportunités offertes par le développement durable et par les secteurs émergents 	<ul style="list-style-type: none"> Aggravation du phénomène de dépeuplement du territoire de montagne et rural Augmentation ultérieure de la distance entre offre formative et monde du travail

¹⁴ Programme de Coopération, tableau I

¹⁵ Idem

12.2 CHANGEMENTS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER

A travers la mise en œuvre de l'OS 4.2, le Programme souhaite « élargir l'offre éducative et formative transfrontalière/binationale »¹⁶, via le développement de nouvelles initiatives expérimentales étendues à la reconnaissance et à la validation des titres d'étude au niveau transfrontalier, ou bien dans le cadre de la formation et de l'orientation professionnelle.

L'un des objectifs sous-jacents est celui de favoriser l'émergence d'un marché du travail transfrontalier, et européen, en agissant également sur le bi/plurilinguisme des étudiants du territoire.

En termes quantitatifs, le programme s'est fixé comme objectif d'atteindre 400 cours de formation et parcours « professionnalisants » d'enseignement transfrontalier sur son territoire (360 en plus par rapport aux 40 déjà établis sur le territoire en 2013). Du point de vue théorique l'indicateur de résultat sélectionné n'est pas totalement cohérent avec le cadre réglementaire 2014-2020, mais il permet de saisir l'impact prévu à niveau des projets (voir l'augmentation des activités de formation transfrontalière).

Relativement aux bénéficiaires attendus pour mettre en œuvre ce projet, le Programme tend à impliquer majoritairement des acteurs publics (État, Régions, Provinces/Départements/Villes Métropolitaines, collectivités locales), ainsi que des acteurs de l'éducation tels que les établissements d'enseignement et de formation ainsi que d'éventuels acteurs compatibles (entreprises) pouvant permettre de développer le lien entre formation et monde professionnel, souligner comme faiblesse par l'AFOM.

12.3 LES REALISATIONS ET LES IMPACTS ATTEINTS PAR L'OS 4.2

12.3.1 Typologie de bénéficiaire et de projets financés

L'analyse présentée ci-dessous ne tient pas compte du 4^{ème} appel à projet entièrement dédié à cet OS.

Fin 2019, 10 projets ont été financés au titre de l'OS 4.2, 8 l'ont été lors du second appel à projet (ex. **FEAST**), et deux au sein des PITER (PARCOURS et PAYSAGE).

Les ressources allouées étaient d'environ 14 millions d'Euros en coût total, fin mars 2019, soit environ 6% des ressources totales du Programme. A cette même date, 24% des ressources allouées avaient été certifiées (soit environ 3.3 millions d'Euros).

Le tableau ci-dessous montre la distribution du montant total à disposition de l'OS 4.2 selon les diverses typologies de projets, ainsi que le progrès en termes de montants certifiés. De manière générale, le progrès en termes de certification est en ligne avec la valeur agrégée à l'échelle du programme (c.à.d. 24%).

¹⁶ Programme de Coopération, 2.A.5, résultats attendus de l'OS 4.2

Tableau 65 Projets financés dans le cadre de l'OS 4.2

Typologie de projet	Projets simple	PCC
Simple 2ème appel	8	
PITER	2	
Total	10	
Source : AG		

Tableau 66 Montants alloués à l'OS 4.2

Typologie de projet	Total alloué Millions d'Euro	Total certifié Millions d'Euros
Simple 2ème appel	11.0	3.3
PITER	3.1	0
Total	14.1	3.3
Source : AG		

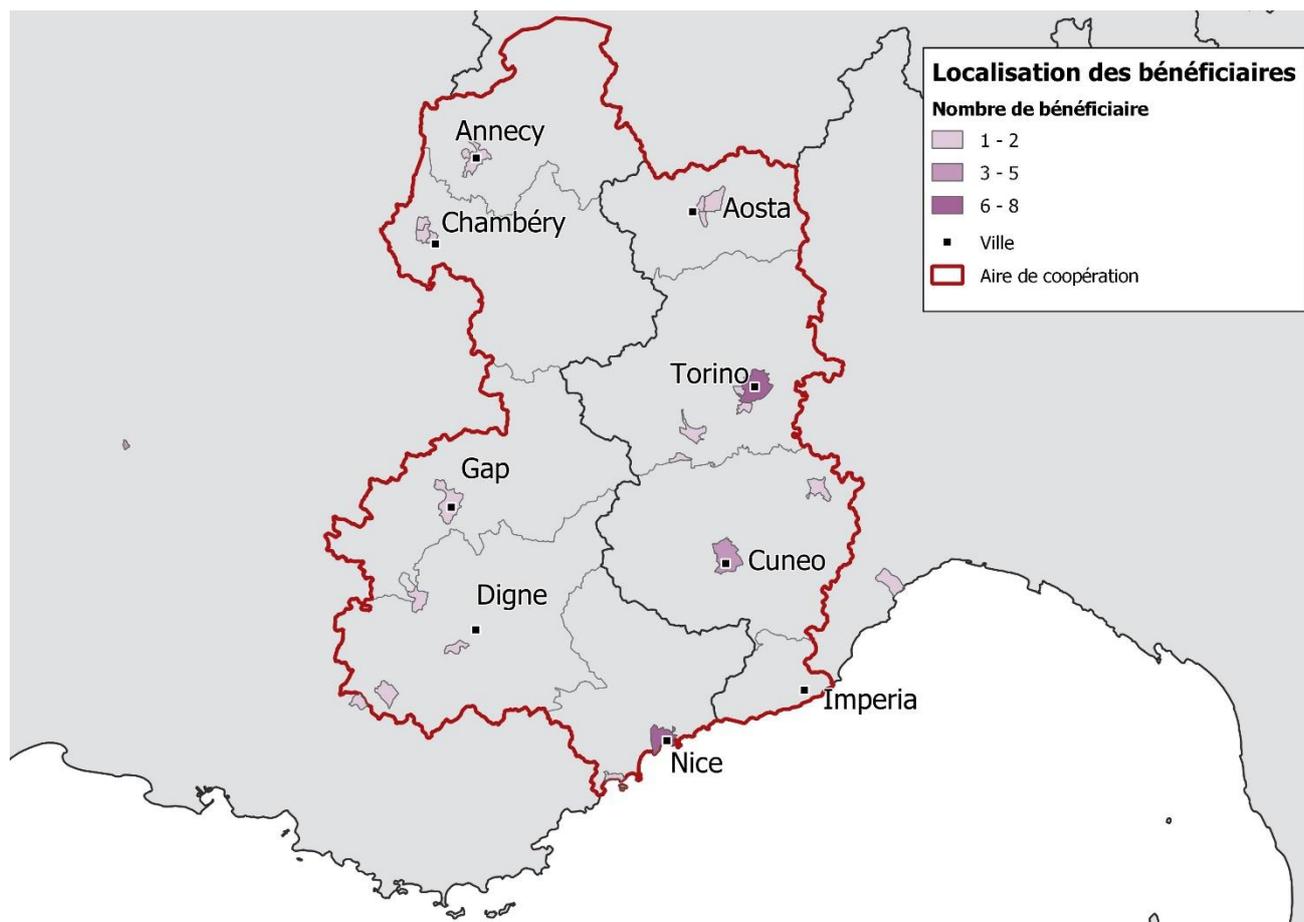
Les 10 projets financés au titre de l'OS 4.2 reposent sur 46 partenaires, répartis au sein de partenariats de 5 partenaires environ dans toutes les typologies de projets. L'analyse des bénéficiaires montre une prévalence des acteurs liés au monde de l'éducation (39%), en effet les centres de formation et/ou d'instruction et les écoles représentent plus du quart des partenaires (26%), cette catégorie recouvre des bénéficiaires tels que l'Institut des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy (*InformaPlus*) ; s'ajoute à cette catégorie les instituts d'instructions supérieure et de recherche tels que l'Université Savoie Mont Blanc (*FEAST*) représentant 13% des bénéficiaires de cet OS.

Outre les bénéficiaires de ce secteur, nous observons une forte présence des administrations publiques (43%), avec une prévalence pour les autorités de dimension locale (30%), bien que lorsque nous observons cette catégorie, hormis la ville de Pinerolo (*A.P.P V.E.R.*), l'ensemble des autres partenaires sont localisés dans des villes de plus grandes importance tel que la ville de Cannes (*Impact*) ou encore la Ville Métropolitaine de Nice (*PAYSAGE*). S'agissant des administrations à dimension régionale (13%), ces dernières sont les 3 régions italiennes (Aoste, Piémont, Ligurie).

Enfin, notons que 50% des projets de l'OS 4.2 ont, au sein de leur partenariat, des partenaires issus du secteur économique (Chambre de commerce, entreprises), parmi lesquels 3 (*TransFoVaal, CBET, V.A.L.E*) ont directement inclus des entreprises au sein de leur partenariat. Cette dimension permet de répondre, en partie, aux faiblesses soulignées par le Programme en 2014, relativement à la distance entre l'offre et la demande sur le marché du travail transfrontalier.

Ces bénéficiaires sont principalement présents autour des agglomérations urbaines, où nous pouvons noter une présence plus importante autour des villes de Turin et Nice.

Carte 18 Localisation des bénéficiaires de l'OS 4.2



12.3.2 Les réalisations des projets financés

L'indicateur de réalisation permet notamment d'illustrer la proportion d'étudiants ayant effectivement été impliquée dans les programmes conjoints développés par les projets de l'OS 4.2. Nous pouvons noter que la progression de cet indicateur, au mois de décembre 2019, demeurait encore faible (2.242 participants) par rapport à l'objectif fixé par le Programme à l'horizon 2023 (17.139 participants).

Tableau 67 Indicateurs de réalisation OS 4.2

Indicateur de réalisation	Valeur 2019	Cible 2023	%
Nombre de participants aux programmes conjoints d'enseignement et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières	2.242	17.139	13.1%

Source : Autorité de Gestion

Les observations fournies par les bénéficiaires à travers le questionnaire en ligne et les études de cas permettent de situer les informations capturées par le système de suivi dans le contexte des activités de projet. La participation aux programmes conjoints d'enseignements est obtenue à travers des cours de formation incluant une double certification (l'une en France, l'autre en Italie), pouvant être destinée aux chômeurs (*TransFoVaal*), à des secteurs économiques spécifiques (voir par exemple la pâtisserie dans le cas de *V.A.L.E.*, ou le secteur agro-alimentaire dans *TransFoVaal*), ou aux étudiants universitaires comme dans le cas de

FEAST. Il est intéressant d'observer que dans beaucoup de cas les activités de formation se sont faites via l'utilisation de nouvelles technologies (streaming, tutorial). Il est donc probable que les outils et pratiques développés dans le cadre des projets de cet objectif spécifique se soient probablement révélés extrêmement utiles dans le contexte de la crise COVID.

12.3.3 Impacts obtenus par les projets

L'indicateur de résultat de l'OS 4.2 vise les parcours de formation et les parcours « professionnalisant » d'enseignement transfrontalier développés par les projets.

Au cours de la période de programmation, les projets ont réalisé 12 nouvelles formations sur le territoire, ce qui représente un faible avancement vers l'objectif cible (400) de 2023. Cependant, afin d'avoir une vision plus détaillée de cet indicateur nous devons attendre la clôture des projets du second appel qui aura lieu au cours de l'année 2020.

Tableau 68 Indicateur de résultat de l'OS 4.2

Indicateur de résultat	Valeur 2019	Cible 2023	% d'avancement
Nombre de cours de formation et de parcours « professionnalisant » d'enseignement transfrontalier	12	400	3%

Les informations collectées à travers le questionnaire en ligne et l'étude de cas montrent que pour les projets financés au titre de l'OS 4.2, le nombre de formations générés ne représente qu'un aspect quantitatif des impacts du projet. La dimension qualitative, notamment par rapport au contenu proposé au sein de ces formations mais aussi aux outils utilisés (voir les nouvelles technologies) représentent le vrai impact de ces projets.

Le tableau suivant résume les principaux impacts des projets OS 4.2 tels qu'indiqués par les répondants à l'enquête.

Tableau 69 OS 4.2 - Principaux impacts

	Impacts
1	Création d'emploi
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences
28	Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire
38	Acquisition de nouvelles connaissances
39	Utilisation de nouvelles pratiques

Selon l'analyse d'impacts, les projets ALCOTRA permettent de :

- a) **Créer d'opportunités d'emploi** : il s'agit d'un impact « indirect » des projets lié à l'augmentation des compétences déterminées par les activités de formation. A ce propos le projet **V.A.L.E** a contribué à créer des opportunités d'emploi, permettant aux bénéficiaires des formations de faire le bilan de leurs propres expériences et de définir leur projet professionnel selon leurs motivations par exemple.

Ou encore le projet **TransFoVaal**, qui oriente ses formations envers les personnes sans emploi afin de les accompagner vers de nouvelles opportunités professionnelles.

- b) Augmenter les utilisateurs de services/applications/produits numériques** : comme déjà souligné il s'agit d'un impact particulièrement important à la lumière de la crise en cours qui a limité les déplacements physiques. Les projets de cet OS ont eu recours aux nouvelles technologies afin de pouvoir mettre en œuvre leurs actions, mais également pour atteindre un plus large public. Par exemple, le projet **PRIMO** a développé une application ainsi qu'une plateforme en ligne partagée pour les questionnaires et les documents du projet. Le projet **TransFoVaal** a, pour sa part, développé une formation *e-learning* et une formation digitale mixte pour le développement des compétences des professionnels du secteur agroalimentaire. Le projet **IMPACT** a développé l'utilisation du *e-learning* et des nouvelles méthodologies didactiques au cours de sa mise en œuvre tel que le *doing by working* ainsi que sur la mobilité transfrontalière.
- c) Accroître les compétences des PME de la région** : c'est par exemple le cas du projet **A.P.P. VER** qui a développé ses formations en fonction des besoins émergeant du secteur de l'économie verte du territoire, afin de proposer des activités plus spécifiques en lien avec les attentes du monde professionnel.
- d) Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs** : cet aspect est au cœur de l'OS 4.2, à ce titre le projet **IMPACT** a développé une formation basée sur 300 heures de leçon en *streaming*, mais également en organisant des cours de *storytelling* du territoire, 2 webinaires sur la dimension entrepreneuriale et les réseaux sociaux, ainsi que des stages auprès d'entreprises à l'étranger.
- e) Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire** : pour ce qui concerne le versant italien, le modèle de gouvernance développé par le projet **A.P.P. VER**, visant notamment le rapprochement de la formation scolaire et professionnelle aux organisations vertes du territoire, sera inscrit dans la stratégie régionale de développement durable et dans l'agenda métropolitain de développement durable de la ville de Turin.

Outre les impacts "thématiques" principalement liés aux dimensions de l'innovation et de l'inclusion sociale, les projets OS 4.2 contribuent à améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les activités du projet. Ces connaissances peuvent résulter de la gestion même du projet comme dans le cas d'**IMPACT** où le chef de file déclare avoir acquis des connaissances en matière de gestion de projet. Mais ces connaissances peuvent également résulter des activités même du projet, comme pour le projet **V.A.L.E** qui a permis aux partenaires italiens de faire croître leurs connaissances en matière de pâtisserie française, tandis que les partenaires français ont pu faire croître leurs connaissances en matière de glace italienne.

Box 24 Etude de cas OS 4.2 – Fiche synthétique projet FEAST

Source : Entretien avec l'Université Savoie Mont Blanc en date du 27/01/2020 et l'Université de la Vallée d'Aoste en date du 20/02/2020

Objectif :

Le projet FEAST se concentre sur deux objectifs principaux :

- D'une part la création et le développement d'un centre transfrontalier du tourisme et de l'économie de montagne (CT-TEM). Ce centre vise à développer la formation universitaire, la formation continue et la recherche académique appliquée
- Le second objectif, synergique au premier, vise au renforcement du parcours de formation bi-diplômant de second niveau créée en 2015 entre les deux Universités partenaires du projet intitulé « Développement et internationalisation des entreprises et des territoires » (DIET).

Réalisations :

Le projet a démarré début 2017 et a permis la réalisation de nombreuses activités de formation à l'échelle transfrontalière : 2 parcours de formation continue pour les opérateurs touristiques (Chambéry et Aoste), 3 parcours de formation (soit 36 séminaires), 3 conférences annuelles + *summer school*, et 3 années de formation pour le double diplôme (1/an). Dans le cadre du double-diplôme, le projet FEAST a mis en œuvre le concept de « jeux sérieux » c'est-à-dire de simulation concrète de mise en situation en créant des groupes de travail avec des étudiants franco-italiens auxquels un cas pratique était soumis.

En termes de réalisation, fin 2019, le projet a impliqué plus de 700 personnes dans des activités de formation : 18 étudiants inscrits au Master, 14 étudiants inscrits au doctorat, 16 opérateurs du secteur touristique qui ont participé à des cours de formation, 41 participants à des parcours de formation et 651 participants aux séminaires sur l'économie de montagne.

Impacts

En cohérence avec ce qui était attendu au niveau de l'OS, le projet a permis de réaliser de nouveaux parcours de formation à l'échelle transfrontalière destinés soit à des étudiants universitaires soit à des travailleurs des secteurs économiques clés du secteur touristique, contribuant ainsi à renforcer les compétences.

De plus, en lien avec ce qui a été mis en évidence à travers le questionnaire en ligne, le projet s'est caractérisé par l'utilisation de technologies innovantes ayant contribué à augmenter l'utilisation de solutions de e-learning sur le territoire.

Enfin, il est important de souligner comment le projet participe au développement du bilinguisme et plus en général à une meilleure connaissance réciproque entre les deux pays. A ce propos, des activités telles que les « jeux sérieux » (mises en situation concrètes) ont permis de mettre les étudiants français et italiens face aux divergences existantes entre les deux pays.

Obstacles

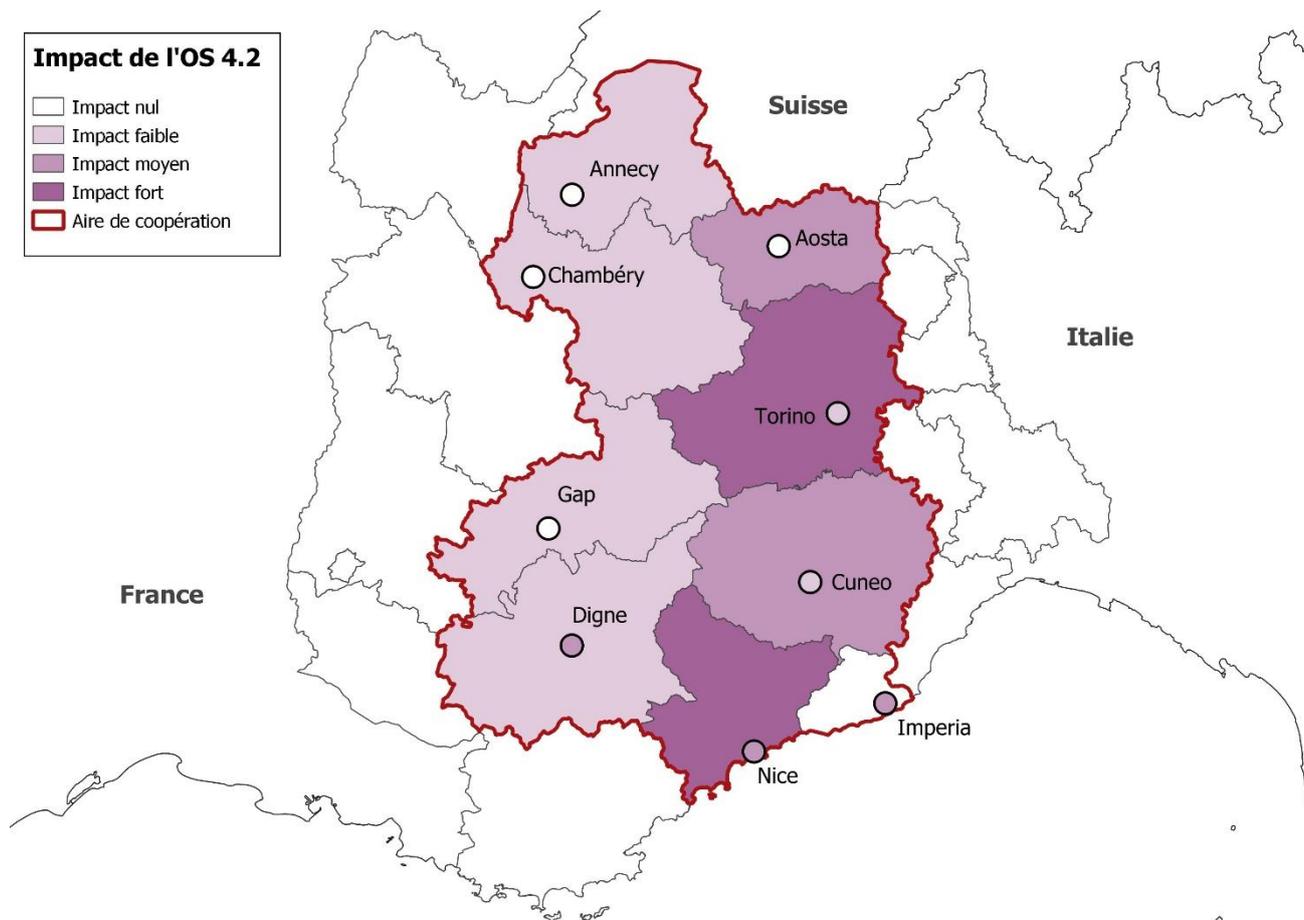
Le partenariat s'est confronté à des obstacles dus à des différences dans les cadres de formation franco-italiennes. Les étudiants italiens proviennent majoritairement de filières économiques, tandis que le Master proposé est rattaché à la faculté de Langues Étrangères Appliquées (LEA) ce qui implique une difficulté pour les étudiants italiens car le cadre de formation ne correspond pas totalement à leur corps de métiers.

Enfin, selon les informations récoltées dans le cadre de l'étude de cas, il y a un certain déséquilibre en termes d'intérêt pour la langue transfrontalière. Alors que, sur le versant italien, la connaissance de la langue française est vue comme une opportunité pour améliorer les opportunités de travail, sur le versant français la langue italienne n'est pas la plus prisée, ce qui limite l'intérêt pour des formations bilingues.

12.3.4 La distribution des impacts au niveau territorial

Comme l'indique la carte ci-dessous, dans chaque départements/provincia les impacts se situent surtout dans les zones rurales (avec l'exception de la provincia de Imperia et du département de Alpes-de-Haute-Provence où l'impact est plus intense dans le centre urbains). Particulièrement intense l'impact dans les zones extra urbaines de la provincia de Turin et du Département des Alpes-Maritimes.

Carte 19 Localisation des impacts de l'OS 4.2



12.3.5 Durabilité des impacts dans le temps

S'agissant de la temporalité des impacts générés par le projet, nous pouvons observer que les impacts générés par les projets financés au titre de l'OS 4.2 ont, pour presque la moitié d'entre-deux (47%) déjà été réalisés, tandis que les autres doivent encore l'être, c'est à dire d'ici fin 2020 (26%), ou bien fin 2023 (26%).

De plus, nous pouvons observer que pour assurer la pérennité des actions entreprises dans le cadre de la programmation, les projets auront principalement recours à la mobilisation d'autres fonds publics de nature régionale ou nationale (60%). Les autres projets (40%) pensent poursuivre le financement des actions via le recours à une pluralité de fonds tels que l'auto-financement, les fonds privés et les fonds publics (*TransFoVaal*).

13 Impact des projets intégrés PITEM et PITER

13.1 LES CARACTERISTIQUES GENERALES DES DEUX INSTRUMENTS

La période de programmation 2014-2020 se caractérise, au niveau européen, par une plus grande attention au développement, à travers les fonds structurels et d'investissement européens, de projets intégrés et centrés sur les spécificités des territoires (« *integrated place based policies* »). Le programme ALCOTRA a anticipé cette tendance européenne expérimentant, dès la période 2007-2013, l'utilisation d'instruments spécifiques intégrés. L'expérience des projets stratégiques PIT de 2007-2013 a convergé, dans la période de programmation en cours, en l'expérience des PITEM et des PITER.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, reprenant les définitions reportées dans le Guide de Mise en Œuvre, les PITEM et les PITER se distinguent des précédents (projets stratégiques et PIT) par les mécanismes de sélection et par les modalités de mise en œuvre mais en conservent les objectifs de base.

Tableau 70 PITEM et PITER : définition selon la Document de mise en œuvre (DOMO)

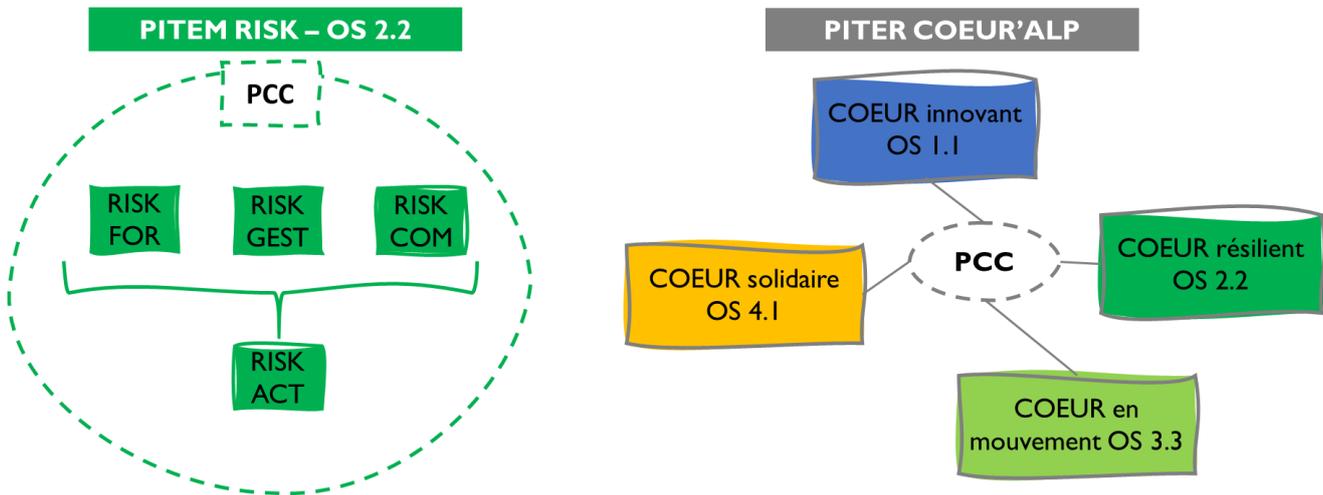
	PITEM	PITER
Thème	▪ Monothématique : chaque PITEM concerne un seul OS	▪ Multithématique : chaque PITER concerne plusieurs OS
Mécanisme	▪ Constitués par des projets simples auxquels est demandé une stratégie unitaire	▪ Constitués par des projets simples auxquels il est demandé l'élaboration d'une stratégie unitaire
Dimension territoriale	▪ Les plans doivent générer des impacts sur l'ensemble de la frontière ou sur une grande partie	▪ Chaque plan doit être mis en œuvre sur un territoire formé au maximum de trois unités territoriales contingentes (départements/provinces)
Impacts attendus	▪ Standardisation des approches et partage des instruments décisionnels et programmeur d'un secteur d'intervention.	▪ Augmenter l'efficacité des interventions, ainsi que de l'intensité et la qualité de la coopération à travers une approche multi partenariale et la création de réseaux stables entre les différents acteurs.

En synthèse, les PITEM et les PITER se différencient du point de vue thématique (PITEM monothématique, PITER multithématique) et par le focus territorial (les PITEM concernent l'entier territoire de coopération, les PITER se concentrent sur des portions de ce dernier), tandis qu'ils ont des processus de sélection et des mécanismes financiers similaires :

- Chaque typologie de projet composés de 3 ou 4 projets simples auxquels il est demandé de formuler une stratégie unitaire et un Plan de Coordination et de Communication (PCC)
- Du point de vue financier, les PITEM et les PITER prévoient des mécanismes similaires à ceux des projets simples. Chaque projet composant le PITEM ou le PITER est soumis aux mêmes règles de certification que les projets simples.
- Du point de vue du processus de sélection, les PITEM et les PITER prévoient un processus de sélection en plusieurs phases, chacune d'entre-elles comportant l'implication des instances du Programmes assimilables à ce qui se réalise dans le processus de sélection des projets simples. La complexité du processus de sélection a engendré d'importants retards de mise en œuvre.

La figure synthétise la logique sous-jacente à l'organisation des PITEM et des PITER : au sein des PITEM l'approche monothématique détermine un rapport « hiérarchique » entre les quatre projets simples, avec un projet appelé à capitaliser, dans une seconde phase, les résultats des trois autres ; en revanche, dans le cas des PITER, l'approche multithématique détermine un équilibre entre les divers projets simples où chacun d'entre eux intervient contemporanément sur la même portion de territoire.

Figure 3 Comparaison des structures PITEM et PITER



L'idée à la base des PITEM est celle d'affronter une thématique de relevance stratégique pour l'aire de coopération à travers une approche en deux phases : au cours de la première phase, trois (ou deux) projets simples agissent de manière complémentaire (du point de vue de la typologie des actions) et coordonnée (grâce à la présence d'instance de gouvernance commune, le PCC). Par exemple, dans le cas de RISK, au cours de la première phase les trois projets ont abordé le thème stratégique de la résilience face aux risques via trois perspectives différentes : FOR intervient à travers des actions visant à améliorer les compétences des secouristes et des décideurs politiques ; GEST intervient sur le cadre politique à travers l'élaboration d'une stratégie commune et multiniveaux en matière de gestion des risques ; COM développe de nouveaux instruments de communication des risques. Dans une seconde phase, le projet ACT se charge d'appliquer les produits des trois projets de la première phase au sein de cas pilotes.

L'idée à la base des PITER est celle de renforcer la coopération transfrontalière dans un territoire spécifique de l'aire de coopération à travers une approche multisectorielle mais coordonnée (grâce à la présence d'une instance de gouvernance commune, le PCC). Dans le cas de CŒUR'ALP le développement de l'aire comprise entre le Grand Briançonnais, la Maurienne et les Vallées de Susa, Sangone et le Pinerolese est affrontés via 4 projets simples chacun d'entre eux relatif à un OS différent : CŒUR INNOVANT vise à innover dans le secteur touristique ; CŒUR RÉSILIENT se concentre sur les mesures de mitigation des risques naturels et sur des actions de sensibilisation et de prévention ; CŒUR EN MOUVEMENT met en œuvre des actions de promotion de la mobilité durable ; CŒUR SOLIDAIRE se concentre sur des actions destinées à préserver l'accès aux services essentiels.

13.2 LES IMPACTS DES PITEM

13.2.1 Ressources à disposition et caractéristiques des partenariats

Au cours de la période 2014-2020, le Programme ALCOTRA a approuvé 6 PITEM qui intéressent les OS 1.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 (voir tableau suivant).

Tableau 71 Liste des PITEM

Nom PITEM	OS	Budget total alloué	N. tot partenaires ¹⁷	N. projets	Nom du chef de file du PITEM	Début de la mise en œuvre
CLIP	1.1	6,7 M €	9	3 + PCC	Région Ligurie	Janvier 2019
RISK	2.2	8,9 M€	10	4 + PCC	Région Autonome Vallée d'Aoste	Juillet 2018
PACE	3.1	6,7 M €	10	3 + PCC	Région Piémont	Septembre 2018
MITO	3.1	7,8M €	10	4 + PCC	Région Autonome Vallée d'Aoste	Janvier 2018
BIODIVALP	3.2	8,9M €	10	4 + PCC	Région Sud	Janvier 2018
PRO SOL	4.1	7,7M €	10	4 + PCC	Région Piémont	Novembre 2018

Les PITEM sont en grande partie menés par des autorités régionales italiennes, l'unique exception étant le PITEM BIODIVALP (mené par la Région Sud). Cependant, l'analyse des partenaires des projets simples financés à travers les PITEM montre un quasi-équilibre dans la distribution des chefs de file entre la France et l'Italie (voir le tableau suivant).

Tableau 72 Nombre de chef de file par pays au sein des projets simples financés à travers les PITEM (hors PCC)

PITEM	France	Italie
BIODIVALP	2	2
CLIP	1	2
MITO	1	3
PACE	2	1
PRO SOL	2	2
RISK	1	3
Total	9	13

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, les partenaires des projets financés via les PITEM se caractérisent généralement par un nombre plus important de partenaires par rapport aux projets simples. La valeur moyenne est de 7 partenaires (jusqu'à 10 partenaires dans le cas par ex. des projets COBIODIV ou PROBIODIV).

Tableau 73 N. de partenaires : comparaison PITEM/projets simples

Nom du PITEM	OS	n. moyen de partenaire des projets simples des PITEM (hors PCC)	n. de partenaire des projets simples du même OS
CLIP	1.1	6	6

¹⁷ Nombre total de partenaires au sein du plan, notons que les partenaires participent à un ou plusieurs projet(s) au sein du même PITEM

Nom du PITEM	OS	n. moyen de partenaire des projets simples des PITEM (hors PCC)	n. de partenaire des projets simples du même OS
RISK	2.2	9	6
PACE + MITO	3.1	8	5
BIODIVALP	3.2	9	6
PRO SOL	4.1	6	4
Total		7	5

En ce qui concerne les typologies de partenaires impliqués, la principale différence par rapport aux projets simples est la forte implication des administrations publiques régionales (environ la moitié des partenaires impliqués dans les PITEM), et des administrations publiques de niveau provincial/départemental ou de Villes Métropolitaines (environ un partenaire sur cinq).

Par rapport à la volonté d'affecter la gouvernance de l'aire de coopération, favorisant également le dépassement d'obstacles potentiels de nature légale ou administrative, nous pourrions nous attendre à une présence significative des administrations publique de niveau national, (notamment en France, où ces dernières sont souvent dépositaires de compétences de particulière importance dans certains secteurs d'intervention). Via la comparaison avec les projets simples, il n'émerge cependant pas d'efficacité particulière des PITEM pour attirer des autorités publiques de niveau national (le pourcentage d'implication au sein des partenariats est presque la même pour chaque typologie de projets).

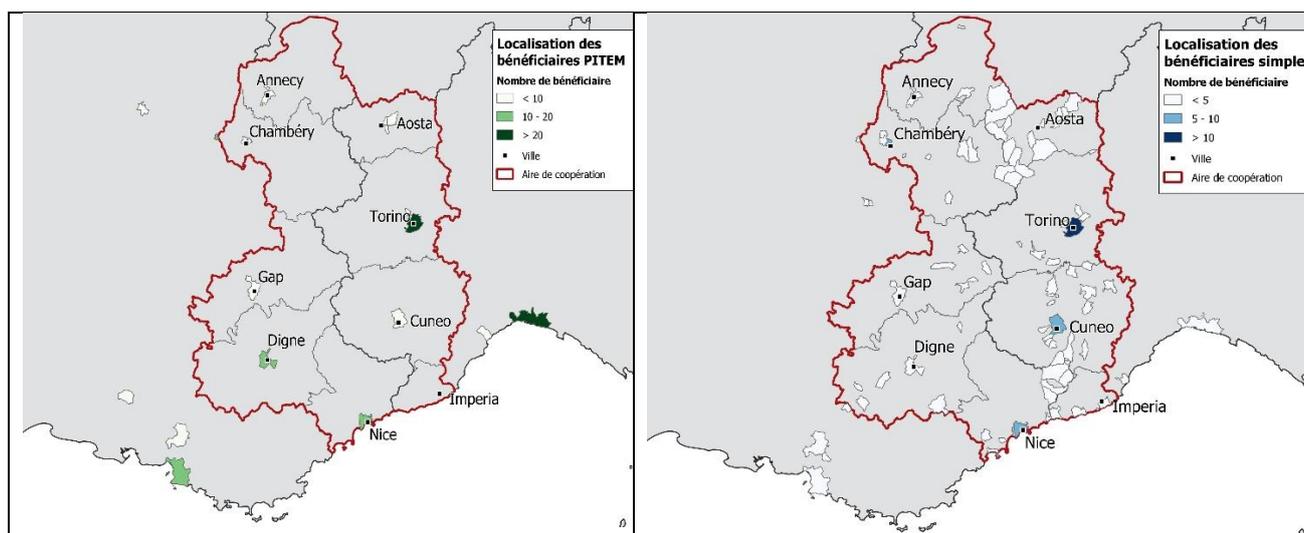
Tableau 74 Type de partenaires : comparaison PITEM et projets simples

Type de partenaire	PITEM	Projets Simples
Agence sectorielle	4%	5%
Centre de formation, d'enseignement et école	-	5%
Entreprise, à l'exception de PME	-	2%
GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	-	-
Groupes d'intérêt y compris les ONG	1%	8%
Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	2%	4%
Institut d'enseignement supérieur et de recherche	4%	10%
Organisme de soutien aux entreprises	1%	3%
PME (micro, petite, moyenne entreprise)	-	4%
Pouvoir public local	32%	38%
Pouvoir public national	6%	5%
Pouvoir public regional	49%	16%

Au niveau territorial, exception faite de PRO SOL, tous les PITEM se caractérisent par des partenariats impliquant les 5 Régions ALCOTRA (dans le cas de PRO SOL il n'y a pas de partenaires localisés dans la Région Auvergne Rhône Alpes).

La localisation des partenaires confirme ce qui a d'ores et déjà été souligné par rapport à leur typologie. La forte, et presque exclusive, concentration autour des chefs-lieux régionaux et provinciaux/départementaux est la confirmation de la très forte présence d'administrations régionales et provinciales/départementales/ville métropolitaines. La comparaison avec la localisation des projets simples ne fait que confirmer la spécificité des PITEM.

Carte 20 Localisation des bénéficiaires : comparaison PITEM et projets simples



13.2.2 Les typologies de réalisations et les impacts

Comme d’ores et déjà souligné dans les chapitres relatifs à l’analyse des impacts au niveau des OS, les PITEM enregistrent un retard significatif en termes d’avancement financier, dû aussi à la durée du processus de sélection. Fin 2019, il ne résulte aucune dépense certifiée en ce qui concerne les PITEM, tandis que pour certains OS les projets simples ont certifié plus de 40% des ressources mises à leur disposition.

L’analyse des impacts au niveau des PITEM doit tenir compte de cette donnée de départ. Dans le cas des PITEM, les impacts présentés par la suite sont à interpréter en tant qu’impacts attendus, étant donné que la quasi-totalité des actions prévues par les projets doivent encore être réalisées.

Le tableau ci-dessous synthétise la liste des principaux impacts que les PITEM pourront réaliser sur le territoire ALCOTRA. Il s’agit d’un tableau élaboré à partir des réponses fournies par les chefs de file des projets PITEM qui ont pris part à l’enquête en ligne et aux informations récoltées à travers le cas d’étude du PITEM RISK. L’enquête en ligne a permis de recueillir des informations relatives à sept projets (Risk Com, Risk For, Mito Exp.Outdoor, MitoOutdoorOff, Pace Sauvegarder, Biodiv’Connect, Geobiodiv, ProSol Femmes, ProSol Jeunes) financés à travers les 5 PITEM.

Tableau 75 Synthèse des impacts attendus par les PITEM selon les informations à travers l’enquête en ligne, les cas d’étude, et analyse documentaire

	Impacts	1.1 CLIP	2.2 RISK	3.1 PACE MITO	3.2 BIODIVALP	4.1 PRO- SOL
2	Nouveaux services ou produits	x		x		
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques		x	x	x	x
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences	x		x		
15	Plus d'infrastructures vertes			x		
16	Meilleure protection des habitats naturels				x	
17	Meilleure protection des espèces fragiles			x	x	
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection		x			
19	Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels		x			
20	Augmentation du flux touristiques			x		
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel			x		
22	Réduction des temps de transport	x				
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable	x				

	<u>Impacts</u>	<u>1.1</u> <u>CLIP</u>	<u>2.2</u> <u>RISK</u>	<u>3.1</u> <u>PACE</u> <u>MITO</u>	<u>3.2</u> <u>BIODIVALP</u>	<u>4.1</u> <u>PRO-</u> <u>SOL</u>
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés	x				x
30	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé					x
31	Meilleure intégration sociale des groupes cibles					x
32	Réduction des temps de réponse moyens aux urgences médicales					x
33	Augmentation de la connaissance de la langue "transfrontalière"		x		x	
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation	x	x	x	x	x
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire	x	x	x	x	
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques		x	x		x
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts	x	x	x	x	x
38	Acquisition de nouvelles connaissances	x	x	x	x	x
39	Utilisation de nouvelles pratiques	x	x	x	x	x

Au niveau général, le tableau confirme également dans le cas du PITEM ce qui a déjà émergé de l'analyse des impacts générés par le programme, c'est-à-dire la capacité du programme (et des PITEM dans ce cas) d'impacter sur les politiques de l'aire, en particulier sur la conscience des citoyens et des porteurs d'intérêt locaux concernant des thématiques spécifiques, mais également à travers l'introduction de nouveaux instruments politiques ou de leur suivi et évaluation.

Le tableau confirme également la capacité du programme d'améliorer les compétences et les connaissances des partenaires (personnes et institutions) directement impliquées dans les activités des projets.

Analysant dans le détail les impacts attendus par les PITEM au niveau des divers OS, nous pouvons noter que la **différence par rapport aux projets simples ne concerne pas les catégories d'impacts (ou les réalisations leurs étant associées)**. Par exemple, si nous comparons les réalisations et les impacts attendus par le PITEM RISK avec ceux attendus par les projets simples de l'OS 2.2, nous observons typologies d'impacts similaires. Le développement de produits innovants du point de vue digital à partir duquel un impact en termes de réduction des temps de réponse aux urgences est attendu (voir impact n.20), mais également en termes de plus grande attention des citoyens et des porteurs d'intérêt par rapport aux risques présents sur le territoire (voir impact n.37), sont des impacts observables indistinctement que ce soit dans les projets inclus au sein des PITEM (ex. RISK COM) que dans les projets simples (ex. ART_UP_WEB). De même, le développement d'actions en faveur de l'augmentation du flux touristique conjoint (voir impact n.21) qui caractérise le projet MITO Expérience OUTDOOR peut être retrouvé dans d'autres projets de l'OS 3.1 (voir par ex. le projet iAlp).

La véritable différence concerne « l'échelle » des impacts attendus : dans le cas des PITEM il est en effet attendu que les réalisations financées aient des retombées sur l'entier territoire de coopération ou même au-delà des frontières de l'aire ALCOTRA. La majeure partie des réponses des chefs de file PITEM à l'enquête en ligne montrent en effet comment les impacts attendus vont au-delà des limites du territoire de coopération impliquant l'entière superficie des aires NUTS2 impliquées, démontrant que les actions mises en œuvre dans le cadre des PITEM agissent sur les compétences politico-administratives de niveau supérieur par rapport à celles des autorités publiques localisées à l'intérieur de l'aire de coopération.

13.3 LES IMPACTS DES PITER

13.3.1 Ressources à disposition et caractéristiques des partenariats

Au cours de la période 2014-2020, le Programme ALCOTRA a approuvé 6 PITER principalement menés par des chefs de file français.

Tableau 76 Liste des PITER

Nom PITER	Budget alloué	total	N. partenaires ¹⁸	N. projets	Nom chef de file	Début de mise en œuvre
ALPIMED	8,4M €		10	4 + PCC	Ville Métropolitaine de Nice Alpes Côte d'Azur	Janvier 2018
COEUR'ALP	8,4M €		10	4 + PCC	Syndicat du pays de Maurienne	Août 2017
GRAIESLAB	8,4M €		10	4 + PCC	Ville Métropolitaine de Turin	Mars 2018
PARCOURS	7,9M €		9	4 + PCC	Conseil départemental de la Haute-Savoie	Septembre 2018
PAYSAGES	6,7M€		10	4 + PCC	Province de Cuneo	Octobre 2018
TERRES MONVISO	7,8M€		10	4 + PCC	Com. de communes du Guillestrois et du Queyras	Juin 2018

En ce qui concerne la couverture thématique, comme l'illustre le tableau suivant, chaque PITER met en œuvre des projets simples afférés à quatre OS, la seule exception étant PARCOURS (qui a deux projets dans l'OS 3.1). Les OS 1.1 et 3.3 sont les OS les plus couverts par les PITER.

Tableau 77 OS concernés par les PITER

PITER	1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2
ALPIMED	x		x		x		x		
COEUR'ALP	x			x			x	x	
GRAIESLAB	x				x		x	x	
PARCOURS	x				x				x
PAYSAGES		x		x	x				x
TERRES MONVISO	x			x	x			x	

Les partenariats des projets simples des PITER ne semblent pas se différencier de ceux des projets simples en termes numériques (la moyenne des partenaires du projet est légèrement supérieure, 5,7 contre 5,1). La différence par rapport aux projets simples apparaît de manière plus évidente lors de l'analyse du type de partenaires impliqués. Comme l'illustre le tableau suivant, les PITER se caractérisent par une forte implication des administrations publiques au niveau local, incluant l'échelon provincial/départemental (plus de 70% des partenaires) et par la forte présence d'organismes de soutien aux entreprises tels que les chambres de commerce.

¹⁸ Nombre total de partenaires au sein du plan, notons que les partenaires participent à un ou plusieurs projet(s) au sein du même PITER

Tableau 78 Types de partenaires : comparaison PITER (hors PCC) et projets simples

Type de partenaire	PITER	Projets Simples
Agence sectorielle	3%	5%
Centre de formation, d'enseignement et école	-	5%
Entreprise, à l'exception de PME	-	2%
GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	3%	-
Groupes d'intérêt y compris les ONG	3%	8%
Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	2%	4%
Institut d'enseignement supérieur et de recherche	1%	10%
Organisme de soutien aux entreprises	8%	3%
PME (micro, petite, moyenne entreprise)	-	4%
Pouvoir public local	74%	38%
Pouvoir public national	-	5%
Pouvoir public régional	7%	16%

L'analyse sur la localisation des partenaires confirme ce qui a été souligné dans le cadre de leur typologie. La forte, presque exclusive, concentration autour des chefs-lieux régionaux et provinciaux/départementaux est la confirmation d'une forte présence des administrations régionales et des provinces/départements/villes métropolitaines. La comparaison avec la localisation des projets simples ne fait que confirmer la spécificité des PITER.

Au niveau territorial, tous les territoires NUTS3 de l'aire de coopération sont couverts par la présence d'au moins un PITER. Les Provinces de Cuneo et Turin sont les territoires caractérisés par la plus forte présence de PITER. En moyenne, chaque PITER implique des portions de territoire de trois provinces/régions.

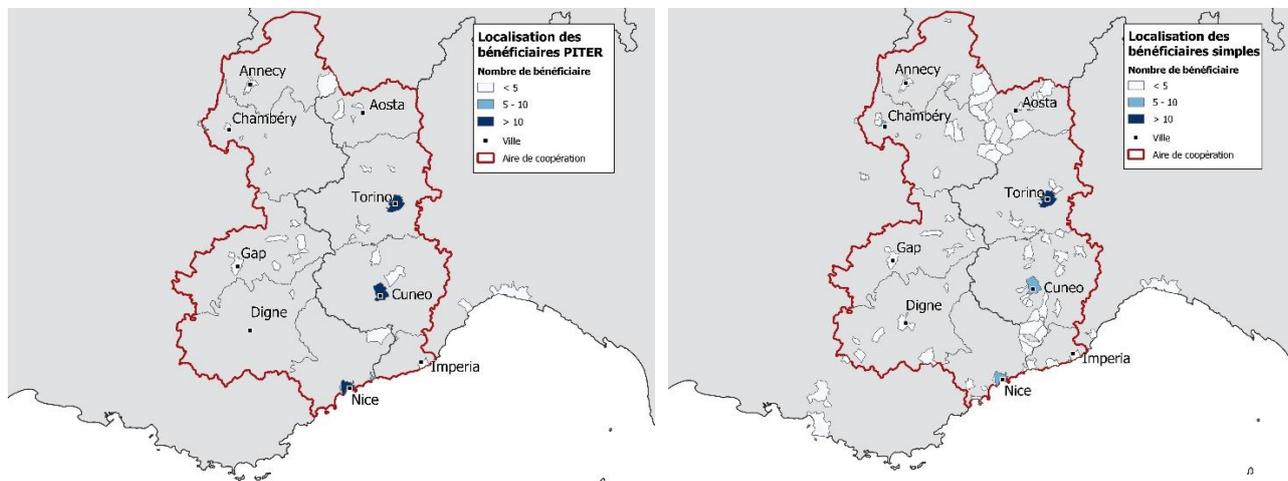
Tableau 79 Aires NUTS3 couvertes par les PITER

	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Aoste	Cuneo	Haute-Savoie	Hauts-Alpes	Imperia	Savoie	Turin	Total
ALPIMED		x		x			x			3
COEUR'ALP						x		x	x	3
GRAIESLAB			x					x	x	3
PARCOURS			x		x					2
PAYSAGES		x		x			x			3
TERRES MONVISO	x			x		x			x	4
Total	1	2	2	3	1	2	2	2	3	

Sous réserve des limites de l'analyse exclusivement basée sur la localisation des sièges légaux des partenaires et non sur la localisation des impacts des projets, vu la nature territoriale des PITER nous aurions pu nous attendre à une plus grande concentration des partenariats PITER dans les aires frontalières. Au contraire, par

rapport aux projets simples il apparaît comment, dans certains cas spécifiques, les zones de frontière (voir notamment la frontière entre la Vallée d'Aoste, la Savoie et la Haute-Savoie, ou celles entre les Alpes-Maritimes et les Provinces de Cuneo et Imperia) les projets simples ont une plus grande capacité d'activer des partenaires locaux.

Carte 21 Localisation des bénéficiaires : comparaison PITER et projets simples



13.3.2 Les typologies de réalisations et les impacts

Même les PITER enregistrent un retard significatif en termes d'avancement financier, dû à la durée du processus de sélection. Fin 2019, il résulte que les fonds certifiés étaient de 220 000EUR environ (sur les 48 millions d'euros alloués).

L'analyse des impacts au niveau des PITER doit tenir compte de cette donnée de départ. Dans le cas des PITER, les impacts présentés par la suite sont à interpréter en tant qu'impacts attendus, étant donné que la quasi-totalité des actions prévues par les projets doivent encore être réalisées.

Le tableau ci-dessous synthétise la liste des principaux impacts que les PITER pourraient réaliser sur le territoire ALCOTRA. Il s'agit d'un tableau élaboré en intégrant les informations récoltées à travers les cas d'étude (en ce qui concerne les PITER COEUR'ALP et GRAIES LAB) et l'enquête en ligne (en ce qui concerne les PITER ALPIMED et TERRES MONVISO).

Tableau 80 Synthèse des impacts attendus par les PITER selon les informations récoltées à travers l'enquête en ligne et les cas d'étude

Impacts		ALPIMED	TERRES MONVISO	COEUR'ALP	GRAIES LAB
1	Création d'emploi			x	x
2	Nouveaux services ou produits	x		x	x
4	Plus d'utilisateurs de services/applications/produits numériques	x		x	x
7	PME bénéficiant d'activités de développement des compétences	x	x	x	x
15	Plus d'infrastructures vertes	x	x		
16	Meilleure protection des habitats naturels	x			
17	Meilleure protection des espèces fragiles	x			
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection		x	x	

	Impacts	ALPIMED	TERRES MONVISO	COEUR' ALP	GRAIES LAB
19	Réduction des temps de réponse aux situations d'urgence liées aux risques naturels		x	x	
20	Augmentation du flux touristiques	x		x	x
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel	x			
23	Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable	x		x	x
24	Plus d'utilisateurs d'infrastructures cyclables	x			
28	Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs	x	x		
29	Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés		x	x	x
30	Améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes de santé		x		
31	Meilleure intégration sociale des groupes cibles		x	x	
32	Réduction des temps de réponse moyen aux urgences médicales		x		
34	Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation	x	x		
35	Nouveaux instruments politiques pour une meilleur gestion du territoire	x	x	x	x
36	Plus grande attention des citoyens et des stakeholders locaux sur des thématiques spécifiques	x	x	x	
37	Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts	x	x		x
38	Acquisition de nouvelles connaissances	x	x	x	x
39	Utilisation de nouvelles pratiques	x	x	x	x

Le tableau met en lumière le caractère multisectoriel des PITER, ou plutôt leur capacité (actuellement potentielle) de produire des impacts de nature variées. Même dans le cas des PITER, la réflexion réalisée pour les PITEM peut être appliquée : analysant dans le détail les impacts attendus, nous pouvons noter que la **différence par rapport aux projets simples ne concerne pas les catégories d'impacts (ou les réalisations qui leurs sont associées)**. Si nous comparons, par exemple, les réalisations des divers projets simples de chaque PITER, nous retrouvons des typologies de réalisations et d'impacts similaires à ceux que nous retrouvons pour les projets simples du même OS. Par exemple, si nous comparons les impacts de l'OS 4.1, les projets ont, sans distinctions, permis d'améliorer l'accès aux services socio-sanitaires (voir impact n. 30) par la mise en commun des compétences du personnel de santé à l'instar du projet Co.Sa.T ou du projet Coeur'Solidaire (PITER Coeur'Alp). De même, si nous observons les impacts des projets de l'OS 1.1, nous observons que ces derniers ont permis, sans distinction de typologie, de renforcer le digital au sein du tissu économique (voir impact n.4), en effet le projet ESSICA développe un « laboratoire technologique » pour les entreprises du territoire, tandis que le projet Coeur'Innovant (PITER Coeur'Alp) développe des antennes numériques pour mettre les entreprises du territoire en réseau.

La véritable différence par rapport aux projets simples concerne l'intensité des impacts produits. Selon les chefs de files interviewés, l'inclusion des activités des projets dans le cadre plus général du PITER détermine :

- Un effet multiplicateur des impacts, garantissant des économies d'échelle mais également la mobilisation de compétences transversales. Cela est bien décrit par l'un des chefs de file qui déclarait que « *le fait de collaborer au sein d'un PITER permet de renforcer une vision transversale, obligeant à faire un « pas de côté » pour observer des nouvelles réalités* »
- Le développement d'une nouvelle culture de planification locale caractérisée par une approche unitaire (intégrant divers secteurs) et par l'importante implication, ainsi que de la responsabilisation des divers

acteurs locaux. A ce propos, l'un des chefs de projet a mis en évidence comment les Hackathons ont permis de faire émerger une « *intelligence collective [ayant] permis d'apporter des réflexions très intéressantes* », notamment en faisant émerger des idées innovantes pour le développement du territoire.

- c) Une forte visibilité des interventions. La concentration d'une série d'interventions multithématiques mais coordonnées sur des portions limitées du territoire garantissent une forte visibilité. Par exemple, le chef de file d'un projet interrogé a souligné que le fait d'*«unir divers partenaires autour d'un même territoire permet d'obtenir un poids politique plus important* ».

13.4 LA GOUVERNANCE DES PITEM ET DES PITER

L'une des caractéristiques distinctives des PITEM et des PITER, par rapport aux projets simples, concernent la gouvernance. Tandis que dans le cadre des projets simples, les activités de coordination (le groupe d'activités spécifique) sont fonctionnelles à la réalisation des activités du projet, **dans le cadre des PITEM et des PITER la gouvernance apparaît comme l'un des principaux, voire même le principal objectif des projets intégrés**. Afin de favoriser une gouvernance unitaire, le Programme ALCOTRA (a) impose aux projets la définition d'une stratégie unitaire, (b) à travers le PCC met à disposition des ressources nécessaires pour financer l'intégration et la coordination des activités réalisées par les projets simples afférents aux PITEM/PITER.

Les opinions des chefs de files interviewés à travers les cas d'étude confirment, soit dans le cas des PITER que des PITEM, comment les mécanismes de gouvernance représentent le cœur de ces plans. La présence d'une gouvernance complexe est perçue comme ce qui distingue ces projets des simples, mais aussi comme le but de ces projets. La citation relative au chef de file du projet ExplorLab (PITER GRAIES LAB) synthétise les diverses opinions des différents partenaires PITER et PITEM interviewés « *l'utilité d'un PITER réside dans sa capacité à mobiliser divers projets qu'il serait difficile d'intégrer et coordonner sans la présence du PITER lui-même* ».

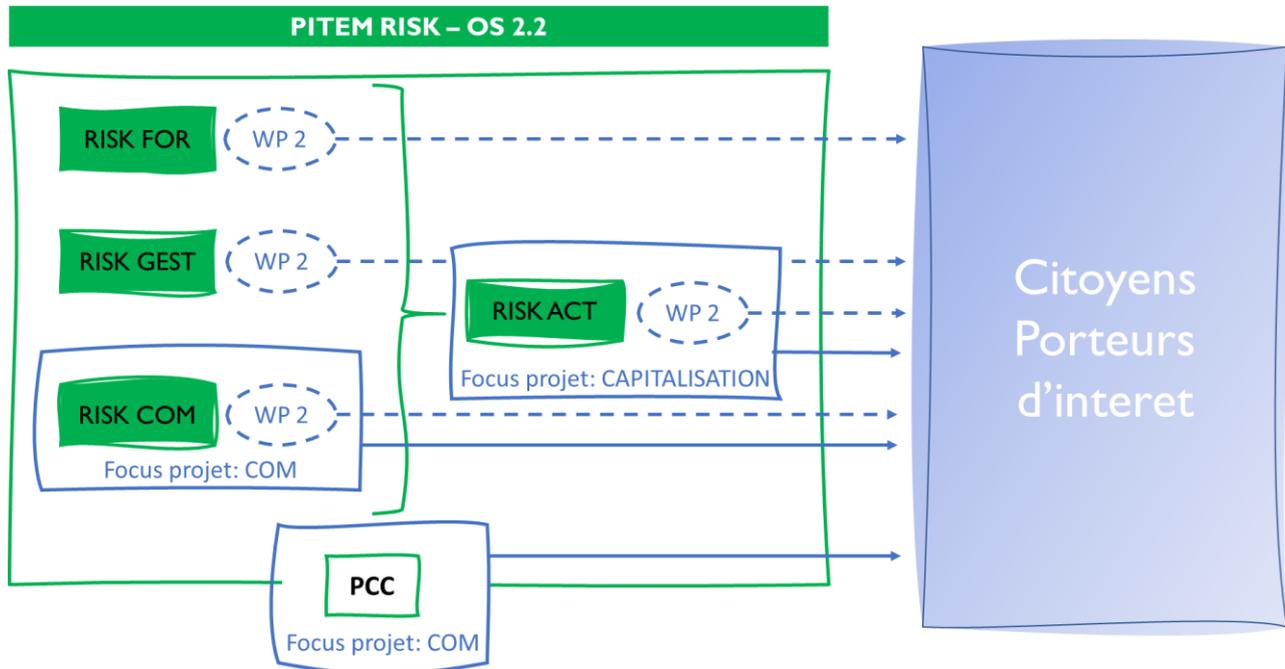
En ce qui concerne l'efficacité des mécanismes de gouvernance PITEM et PITER, deux principaux messages ressortent des entretiens avec les chefs de file :

1. L'efficacité de ces mécanismes dépend également des thèmes traités. Il y a des thèmes pour lesquels la construction de formes intégrées de gouvernance à l'échelle transfrontalière semble se heurter à des difficultés objectives qui limitent leur efficacité. Parmi celles-ci on observe, par exemple, le tourisme, comme l'illustrent les exemples des projets ExplorLab (PITER GraiesLab) et Parcours Outdoor Transfrontalier (PITEM MITO), dont les chefs de file considèrent que la présence de barrières physiques à la mobilité des touristes empêche la construction d'une vision unitaire dans le tourisme (voir cas d'étude).
2. **Les mécanismes de gouvernance sont perçus comme extrêmement onéreux** (exemplaire la durée du processus de sélection à la charge des partenaires) **et pas exempt de risques de superposition entre les activités des différents projets**. Il s'agit d'un risque notamment perçu par les partenaires des PITEM. Dans le cas des PITER, en effet, la nature multithématique des projets réduit le risque d'interventions semblables et superposables étant donné qu'il s'agit de projets touchant des secteurs différents.

Les activités de communication offrent un exemple de ce type de risque. Soit dans le cas des PITER que des PITEM, chaque projet simple dispose d'un WP Communication et par conséquent appelé à réaliser des activités spécifiques de communication relatives aux produits développés dans le cadre du projet. En outre, les activités de communication de chaque projet s'ajoutent aux activités de communication réalisées au niveau du PCC. Dans quelques cas la situation est encore plus complexe, comme dans le cas du PITEM RISK. Comme l'illustre la figure ci-dessous, dans le cas de ce PITEM nous

avons : (i) 4 projets simples chacun doté de ressources spécifiques aux activités de communication ; (ii) un projet simple (RISK COM) centré sur le développement d'instruments d'information et de communication ; (iii) un projet simple (RISK ACT) qui aura la tâche de « capitaliser » les produits des 3 autres projets et par conséquent non seulement de les tester mais également d'en assurer la diffusion ; (iv) un PCC prévoyant des compétences spécifiques et des activités dans le cadre de la communication.

Figure 4 Gouvernance des PITEM et des PITER : risque de superposition entre les activités des projets



Enfin, une réflexion concernant la durabilité des systèmes de gouvernance réalisés dans le cadre des PITEM et des PITER : **en l'état actuel**, aux vues des retards dans le lancement des activités de projet, **il n'est pas encore possible de comprendre si les expériences PITEM et PITER représenteront le point de départ, pour les partenaires impliqués, pour donner vie à des formes de gouvernance intégrée durable dans le temps indépendamment de nouveaux financements ALCOTRA.**

13.5 CONCLUSIONS ET REFLEXIONS POUR LA PROCHAINE PERIODE DE PROGRAMMATION

Quatre messages principaux émergent des pages précédentes :

1. La valeur ajoutée (potentielle dans de nombreux cas aux vues des retards de mise en œuvre) des PITEM et des PITER par rapport aux projets simples ne semble pas concerner la typologie d'impacts attendus. PITEM et PITER prévoient des activités, des réalisations et donc des typologies d'impacts en grande partie similaires à ceux des projets simples. La véritable différence par rapport aux projets simples concerne :
 - « L'échelle » des impacts dans le cas des PITEM. Les PITEM ont en effet la capacité potentielle de déterminer des changements au niveau de l'entier territoire de coopération ;
 - « L'intensité » des impacts dans le cas des PITER. La concentration sur des portions limitées du territoire et des interventions multisectorielles et intégrées engendre des effets multiplicateurs.
2. La gouvernance est l'aspect clé, en tant que pré-supposé pour pouvoir déterminer les effets « d'échelle » (PITEM) et de l'« intensité » (PITER) caractérisant les deux instruments. En d'autres

termes, seulement si la gouvernance est efficace les deux instruments (PITEM et PITER) représentent une valeur ajoutée par rapport aux projets simples.

3. Les mécanismes de gouvernance caractérisant les PITEM et les PITER ne sont pas exempt de risques d'inefficacité (voir notamment les risques de superposition entre les activités réalisées au niveau des projets simples au sein des PITEM) et du risque de faible durabilité dans le temps.

A partir des trois points listés ci-dessus, et tenant compte des potentialités des deux instruments (voir le point 1), les pages qui suivent ont pour objectif de fournir quelques recommandations en vue de la prochaine période de programmation.

L'analyse prend appui sur la définition des deux instruments contenus dans le Document de Mise en Œuvre, déjà repris sous forme de tableau au début de ce chapitre et reporté dans l'encadré ci-dessous. En observant les deux définitions nous pouvons noter comment la différence par rapport aux projets simples résulte évidente en termes de mécanismes de mise en œuvre et de sélection (présence de plus de projets et d'une stratégie unitaire) et dans le cas des PITER également d'un caractère multithématique de l'instrument. La différence ne résulte pas évidente, en revanche, lorsque nous observons les résultats attendus (voir partie en gras). La définition proposée ne permet pas, en effet, de saisir une nette différence par rapport aux impacts potentiels d'un projet simple. Soit dans le cas des PITEM que des PITER les objectifs synthétiquement décrits dans le document de mise en œuvre correspondent à des objectifs que nous retrouvons communément dans beaucoup de projets simples. Nous pouvons également s'attendre des projets simples une « *standardisation des approches* », « *partage des instruments décisionnels et de programmation* », ou la « *création de réseaux stables d'acteurs* ».

L'impression émergente à la lecture des définitions est que le Programme ait considéré la demande de formuler un plan unitaire (imposé par les mécanismes de sélection et de mise en œuvre) comme condition suffisante à la garantie de la valeur intégrée et stratégique des instruments. **Le risque dérivant du manque d'une définition des objectifs spécifiques des PITEM et des PITER (par rapport à ceux communs aux projets simples) est que la différence de nature procédurale (plan unitaire composition en plusieurs projets) soit perçue par les bénéficiaires, et par le partenariat institutionnel du Programme, comme la valeur ajoutée de l'instrument.**

Box 25 Définition des PITEM et des PITER au sein du Document de Mise en Œuvre

« Les plans intégrés thématiques (PITEM) sont constitués d'un ensemble de projets de coopération simples organisés sur une seule thématique faisant référence à un seul objectif spécifique du programme. Sur la base de la définition préalable d'une stratégie d'échanges et de mise en réseau des pratiques à l'échelle du territoire ALCOTRA, **l'objectif principal des plans intégrés thématiques est d'aboutir à une standardisation des approches et à une mutualisation des outils entre les différents acteurs d'un secteur ou d'un domaine déterminé, dans la perspective d'une action coordonnée et efficace sur le long terme.** Les plans intégrés thématiques ont vocation à interagir avec les réflexions euro régionales et macro régionales.»

« Les plans intégrés territoriaux (PITER) sont constitués d'un ensemble de projets simples organisés autour de plusieurs thématiques dans le cadre d'un territoire transfrontalier spécifique. Sur la base de la définition préalable d'une stratégie commune, l'objectif principal des PITER est le développement économique, social et environnemental d'un territoire transfrontalier. **Il a pour but également d'accroître l'efficacité des interventions, ainsi que l'intensité et la qualité de la coopération à travers l'élargissement du dialogue et la création de réseaux stables entre différents acteurs.**»

Du point de vu de l'évaluateur, aux vues de la prochaine période de programmation, il semble nécessaire dans un premier temps que le Programme réfléchisse attentivement sur ce qu'il attend des projets à caractère intégré. Dans ce but, nous proposons quelques références théoriques permettant d'explicitier ce qui distingue

les projets intégrés (et les distinguent des formes « normales » de projet). Reprenant la définition « *integrated place-based approaches* » proposée par Zaucha¹⁹ et reprise dans l'étude de la Commission Européenne sur le thème²⁰, il y a 3 caractéristiques clés d'une approche intégrée :

1. "La présence d'une stratégie de développement de long terme ayant pour objectif de réduire l'inefficience présente dans des aires spécifiques ». Ici le terme clé est celui de « longue durée » renvoyant à l'objectif possible, pour un Programme visant le développement d'une stratégie intégrée, de favoriser le développement de stratégies de longue durée, durable dans le temps, allant au-delà des limites temporelles et financières du Programme lui-même.
2. "La production de paquets de biens et de services publics intégrés, sur mesure pour le lieu, projeté et mis en œuvre suscitant et agréant les préférences et les connaissances locales à travers les institutions politiques participante et stabilisant les connections avec les autres lieux ». Dans l'optique transfrontalière en termes clés introduits par ce second point retenons « la production de biens et de services publics garantis » et le fort renvoi à la dimension locale. Pour un Programme de coopération transfrontalière, le développement de projets intégrés est par conséquent un objectif possible par le développement de paquets de biens et de services publics à projeter et mettre en œuvre à l'échelle locale (c'est-à-dire à échelle territoriale réduite par rapport à la dimension du programme lui-même).
3. "Est promu à l'extérieur d'un système de gouvernance multiniveau au sein duquel les subventions sujettes à conditionnalité sur les objectifs et les institutions viennent transférées des niveaux de gouvernement supérieurs aux niveaux inférieurs ». Cette caractéristique définit le cadre au sein duquel est mis en œuvre une intervention intégrée. Cette caractéristique renvoie aux mécanismes de mise en œuvre caractérisant les PITEM et les PITER par rapport au cadre de référence offert par le Programme ALCOTRA. Mais renvoi également à l'objectif possible de rendre les projets intégrés maillons stables de la chaîne liant les niveaux de gouvernement supérieurs (État, régions, Programme ALCOTRA) aux niveaux inférieurs (locaux d'abord).

Les objectifs devant caractériser les projets intégrés sont au nombre de trois, les distinguant des projets de nature non intégrée :

1. Développement d'une stratégie durable ;
2. Production de biens et de services publics élaborés et gérés dans une logique fortement territoriale ;
3. Possibilité de situer stablement le projet dans les mécanismes de gouvernance multiniveau du territoire.

À partir des trois objectifs exposés ci-dessus, la liste ci-dessous propose une possible reformulation des définitions des PITEM et des PITER :

- *Les PITEM ont l'objectif de développer une stratégie de longue durée sur une thématique pertinente, stratégique pour l'ensemble du territoire de coopération. Un tel cadre stratégique a pour objectif de faciliter l'élaboration et l'utilisation d'approches communes, au niveau de l'entier territoire ALCOTRA, dans la gestion de biens et services publics. Parmi les objectifs des PITEM il leur est également demandé d'assurer les mécanismes à travers lesquels rendre durable la gouvernance intégrée au-delà de la durée du financement ALCOTRA.*
- *Les PITER ont pour objectif de développer, sur une portion spécifique du territoire transfrontalier, le développement d'une stratégie multisectorielle de longue durée. Un tel cadre stratégique a pour but de faciliter l'élaboration et l'utilisation d'approches communes dans la gestion des biens et des services publics. Parmi les*

¹⁹ Zaucha J and Świątek D (2013) Place-Based Territorially Sensitive and Integrated Approach, Warsaw

²⁰ EC (2017) Integrated territorial and urban strategies: how are ESIF adding value in 2014- 2020?

objectifs des PITER il leur ai également demandé d'assurer les mécanismes à travers lesquels rendre durable la gouvernance intégrée au-delà de la durée du financement ALCOTRA.

Les deux définitions permettent de mettre en lumière quelques recommandations pour la prochaine période de programmation.

- L'objectif commun pour chacun des instruments devrait être celui de définir des stratégies et mécanismes de gouvernance de longue durée. Le futur programme ALCOTRA doit commencer à se questionner sur le rôle qu'il souhaitera endosser, en tenant compte de deux options possibles :
 - Option « conservatrice » : ALCOTRA comme espace d'expérimentation de projet intégré. Tel que survenu au cours des deux dernières périodes de programmation l'objectif étant celui de consentir aux territoires d'expérimenter, sans poser d'objectifs spécifiques en termes de durabilité.
 - Option "ambitieuse" : ALOCTRA comme vecteur visant à la création de mécanismes de gouvernance transfrontalière stable dans le temps. Dans ce cas, parmi les objectifs demandés aux futurs PITEM et PITER, il leur sera demandé de construire les mécanismes de gouvernance pouvant être autonomes et indépendants du Programme ALCOTRA (prenant appui sur les expériences déjà réalisées avec le GECT Mercantour).
- L'aspect caractérisant les PITEM est l'utilisation d'une approche intégrée pour affronter, en termes de relevance stratégique pour l'entier territoire. Cela ne signifie pas que tous les thèmes relevant pour les territoires doivent être affronté à travers des formes de projet intégrés qui par définition ont pour objectif de créer de nouvelles formes de mécanismes de gouvernance. Le futur programme devra tout d'abord réfléchir sur les thèmes nécessitant un pas ultérieur/additionnel par rapport aux projets simples, tenant également compte des difficultés qui caractérisent la construction de formes de gouvernance intégrées dans certains domaines (voir par exemple le tourisme).
- L'aspect caractérisant des PITER est le territoire. Du point de vu de l'évaluateur il est nécessaire que le futur programme offre une plus grande attention au caractère territoire de cette typologie de projets intégrés. Notamment, de l'analyse des formulaires de candidature, il émerge comme dans le cadre du programme 2014-20 il n'était pas obligatoire pour le projet d'élaborer une carte à travers laquelle décrire les limites territoriales des plans. Il serait important que le futur programme fasse attention à la dimension territoriale de chaque plan demandant aux projets de spécifier de quelle façon cette portion déterminée du territoire représente une aire fonctionnelle caractérisée par des dynamiques transfrontalières spécifiques.

14 Le suivi des résultats et des impacts

Ce chapitre offre un approfondissement relatif aux instruments adoptés par le programme et par les projets pour le suivi des impacts. Au sein de la première partie du chapitre sont illustrées les caractéristiques (particulières) du système des indicateurs de résultat utilisé par le programme, y sont également présentés les informations récoltées à travers les cas d'étude et relatifs à la manière dont les bénéficiaires interprètent et utilisent un tel système. Dans la seconde partie, sont décrits certains des instruments plus intéressants adoptés par les projets afin de suivre les impacts produits. Aux vues de la correspondance entre la définition du concept d'impact de la période 2014-2020 et la définition du concept de résultat direct prévu dans la future programmation, ce second chapitre offre des idées utiles à l'élaboration du système de suivi du Programme ALCOTRA 2021-2027.

14.1 LE SYSTÈME DE SUIVI DU PROGRAMME

Le cadre réglementaire 2014-2020 impose aux programmes CTE de définir au moins un indicateur de résultat pour chaque OS sélectionné. La fonction attribuée par le règlement à l'indicateur de résultat est de fournir des indications cohérentes au cadre logique présenté au chapitre 2.1. La fonction de l'indicateur de résultat est de fournir des indications relatives aux changements survenus au niveau de l'aire du programme, tenant compte de l'influence des facteurs externes au Programme lui-même. En d'autres termes, la fonction de l'indicateur n'est pas celle d'uniquement suivre les effets produits par le programme ; l'indicateur doit capturer l'effet des facteurs externes au programme.

Si nous analysons les indicateurs de résultat choisis par le Programme, nous observons comment une grande partie (7 sur 10) représente des indicateurs de contribution (ou d'impact) qui recueillent exclusivement les effets produits par les projets et ne relèvent pas les changements survenus au niveau de l'aire transfrontalière dans son ensemble. A titre d'exemple, l'indicateur sélectionné pour l'OS 1.1 "nombre d'innovations/services innovants créés" suit exclusivement les innovations produites par des projets financés. Dans la logique du cadre réglementaire l'indicateur aurait dû mesurer le nombre d'innovations produites au niveau de l'aire transfrontalière. De cette manière, il serait possible de vérifier comment le territoire de coopération a évolué en termes d'innovation en tenant également en considération l'effet des facteurs totalement externes au Programme ALCOTRA.

Tableau 81 Indicateurs de résultats par objectif, source de données et typologie

Indicateurs	OS	Source collecte des données	Typologie
Nombre d'innovations / de services innovants créés	1.1	Relevé final des projets	Indicateur de contribution
Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes	1.2	Enquête auprès des collectivités	Indicateur de résultat
Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique	2.1	Enquête spécifique	Indicateur de résultat
Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques	2.2	Relevé final des projets	Indicateur de contribution
Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine	3.1	Relevé final des projets	Indicateur de contribution

Indicateurs	OS	Source collecte des données	Typologie
Satisfaction des touristes		Relevé final des projets	Indicateur de contribution
Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité	3.2	Relevé final des projets	Indicateur de contribution
Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques	3.3	Relevé final des projets	Indicateur de contribution
Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière	4.1	Enquête spécifique	Indicateur de résultat
Nombre de cours de formation et de parcours « professionnalisant » d'enseignement transfrontaliers	4.2	Relevé final des projets	Indicateur de contribution

Source : documentation du programme

Des informations recueillies à travers les cas d'étude, l'utilisation de ces indicateurs par les chefs de file rencontre deux types de difficulté (corrélées entre elles) :

- La difficulté de comprendre le sens de certains indicateurs (dû à l'imprécision de certains concepts)
- La difficulté d'alimenter les indicateurs de manière cohérente.

Les chefs de files interviewés signalent notamment l'imprécision des indicateurs suivants :

- OS 1.1 : le concept à la base de l'indicateur (« nombre d'innovation/services innovants ») est considéré comme « imprécis » par les chefs de file interviewés. De cela en dérive la difficulté de comprendre quels produits et services sont considérés comme innovants. Les entretiens ont souvent opté pour une interprétation permettant de valoriser, tant que possible, ce qui avait été réalisé. Par exemple, ANTEA a alimenté l'indicateur considérant comme « services innovants » tant les *fiches méthodologiques* sur la culture des fleurs comestibles, les activités de formation, ou encore les nouveaux produits émis sur le marché (salades confectionnées avec des fleurs comestibles par exemple).
- OS 3.1 : le second indicateur de résultat centré sur la satisfaction des touristes est difficile d'utilisation et d'interprétation pour les chefs de file. Le concept de satisfaction des touristes est considéré, à première vue, comme clair, mais les bénéficiaires se plaignent du manque de véritable définition de l'approche à utiliser pour mesurer la satisfaction des touristes des aires intéressées par les activités des projets.
- OS 3.2 : le chef de file du projet Lemed-lbex souligne comment l'indicateur peut être interprété de manière « restrictive » - l'indicateur est seulement alimenté par des plans d'action conjoints à l'échelle transfrontalière, ou de manière plus « vaste » - l'indicateur est également alimenté, dans le cas des plans d'actions réalisés par les partenaires du projet dans les diverses aires d'intervention (et donc n'ayant pas de portée transfrontalière).
- De la perspective de l'évaluateur, il était légitime de s'attendre à une difficulté d'interprétation même dans le cas de l'indicateur choisi pour l'OS 4.1 étant centré sur le niveau de capacité des opérateurs. Les informations récoltées à travers les cas d'étude montrent en revanche une approche cohérente dans l'interprétation de l'indicateur : pour mesurer le niveau de capacité des opérateurs tous les chefs de file interviewés (PITER Socialab, PITER Coeur Solidaire, Co.Sa.T) se concentrent en effet sur les niveaux de satisfaction des usagers. Même dans le cas de cet OS nous enregistrons cependant l'absence d'une approche cohérente dans les modalités de récolte des données. Les projets ont fait face à l'obligation de suivi de l'indicateur en développant autonomement des instruments spécifiques de suivi. Dans quelques cas, il s'agit de solutions particulièrement pertinentes : c'est par exemple le cas du

projet Co.Sa.T qui a développé un questionnaire basé sur une échelle Likert pour permettre aux utilisateurs des services d'évaluer la qualité, ou du PITER Coeur Solidaire qui a chargé l'Université de Turin de développer, sur le versant italien, un instrument de suivi similaire à celui utilisé par les « Maisons de services au public » sur le versant français.

14.2 REFLEXIONS UTILES A L'ELABORATION DU FUTUR PROGRAMME

Parmi les nouveautés de la période de programmation 2021-2027, nous pouvons noter l'introduction de nouvelles typologies d'indicateurs de résultats, non plus destinés à mesurer l'évolution de l'aire de coopération en rapport à des dimensions déterminées de bien-être collectif (comme les indicateurs de résultat 2014-2020) mais centrés sur les résultats directs des projets. Comme illustré par la figure ci-dessous, reprise par l'étude de la Commission Européenne²¹ qui a conduit à l'élaboration des indicateurs de résultat direct du FEDER pour la période 2021-2027, le concept de résultat direct de la prochaine période de programmation correspond totalement au concept d'impact de l'actuelle période de programmation.

Figure 5 Les indicateurs de résultat direct dans le cadre logique 2021-2027



Pour le futur Programme cela signifie la nécessité de définir une série d'indicateurs de résultats, chacun desquels devra être suivi à partir des informations fournies directement par les bénéficiaires. Pour le futur programme, le défi est celui de définir les indicateurs de résultat direct (a) cohérents avec le cadre réglementaire (b) dont la logique est comprise par les bénéficiaires, (c) dont le suivi ne comporte pas, pour les bénéficiaires, une excessive charge administrative.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts, il a été pensé d'utiliser les activités de consultation des partenaires, notamment l'enquête en ligne, pour recueillir les informations relatives aux modalités à travers lesquels les bénéficiaires du programme 2014-2020 sont en train de suivre les résultats directs de leurs projets. Concrètement, il a été demandé aux chefs de file ayant pris part à l'enquête en ligne d'indiquer, pour chaque impact déclaré, l'instrument de suivi utilisé (si existant).

L'analyse des informations récoltées à travers l'enquête en ligne fournit quelques indications :

²¹ EC 2018 – "Development of a system of common indicators for European Regional Development Fund and Cohesion Fund interventions after 2020"

- 1) La “culture” du suivi des impacts des projets est peu diffuse : de nombreux chefs de file prévoient de suivre les impacts déclarés, tandis que d’autres, bien que déclarant suivre les impacts, fournissent des exemples d’indicateurs qui semblent correspondre au mieux à des indicateurs de réalisation. De là émerge la nécessité pour le Programme de prédisposer, au début de la nouvelle programmation, d’activités spécifiques de support et de formation aux bénéficiaires sur les thèmes inhérents aux activités de suivi.
- 2) Il existe cependant quelques intéressantes tentatives de suivi des impacts. Il s’agit de pratiques qu’il pourrait être utile de tenir en considération en vue de l’élaboration du système de suivi du futur programme. Dans ce but, le tableau ci-dessous synthétise quelques exemples méritant de retenir notre attention. Le tableau ne comprend pas l’entière liste des impacts caractérisant le Programme (voir Tableau 8) étant donné que pour nombre d’entre eux l’enquête en ligne n’offre pas d’exemples d’activités de suivi particulièrement significatives. Du point de vue de l’évaluateur, dans le cadre de l’écriture du prochain Programme il pourrait être utile d’impliquer quelques chefs de file des projets signalés afin de vérifier avec eux la faisabilité de quelques ‘un des indicateurs proposés dans le cadre réglementaire. Pour faciliter la compréhension des défis posés par le futur cadre réglementaire, pour chaque exemple une référence à un ou plusieurs indicateurs communs de résultat direct est reporté.

Tableau 82 Bonne pratiques en termes de suivi des impacts

	Impacts	Indicateurs utilisés par les projets 14-20	Projets utilisant l’indicateur	Indicateur commun de résultat les plus similaires
4	Plus d’utilisateurs de services/applications/produits numériques	Nombre d’interactions avec les plateformes digitales	Famille à la montagne, iAlp, In.te.se, Mi.Mo, Migra, NTC, PACTA, Primo, Resthalp, Pro-Sol jeunes	RCR 11 – Utilisateurs de nouveaux services et applications numériques publics RCR 12 – Utilisateurs de nouveaux produits, services ou applications numériques élaborés par des entreprises
7	PME bénéficiant d’activités de développement des compétences	Nombre de personnes/entreprises participant aux activités de formation	Alpimed Innov, CoeurAlp innovant, Essica, GraiesLab Explorlab, MITO Outdoor Off,	RCR 24 – PME bénéficiant d’activités de développement de compétences menées par un écosystème local/régional RCR 100 – Membres du personnel de PME achevant une formation formelle pour le développement des compétences (KISA)
9	Bâtiments avec une meilleure performance énergétique	Indicateur non spécifié : référence générique aux systèmes pour le suivi des consommations des bâtiments	Eco-Bati	RCR 27 – Ménages dont le logement affiche une performance énergétique améliorée RCR 28 – Bâtiments dont le classement énergétique s’est amélioré
13	Amélioration du traitement des déchets	Indicateur non spécifique : référence générique au suivi des flux de déchets et du compost produit annuellement	In.Te.Se	RCR 47 – Déchets recyclés RCR 48 – Déchets recyclés utilisés comme matières premières
14	Plus de population bénéficiant de mesures de réduction de la pollution	La réduction de la pollution est calculée via la somme des km parcourus par le véhicule et la différence des émissions d’un véhicule diesel et d’un véhicule au méthane	MUSIC	RCR 50 – Population bénéficiant de mesures liées à la qualité de l’aire
15	Meilleure protection des habitats naturels	Indicateur non spécifique mais de nombreux projets déclarent disposer d’instruments spécifiques de suivi	Biodiv’Connect, Gebiodiv, Terres Monviso, RestHalp	-
17	Meilleure protection des espèces fragiles			-
18	Plus de population bénéficiant de mesures de protection	Indicateur non spécifique : référence aux activités de suivi de l’utilisation d’instruments spécifiques (app, sites internet).	RISK COM, RISK FOR	RCR 35, 36 o 37 - Population bénéficiaient de protection contre les catastrophes naturelles liées au climat
20	Augmentation du flux touristiques	Divers instruments de suivi des flux touristiques : par ex. le nombre de passages au sein des sites touristiques intéressés à travers des conteurs ; nombre d’utilisateurs d’applications spécifiques, analyse des données des observatoires touristiques.	Famille à la montagne, ExplorLab, Mi.mo, Migra, NTC, Pacta, Pace Sauvegarder,	RCR 77 – Nombre de touristes/visites dans les sites bénéficiant d’un soutien
21	Gestion plus durable du patrimoine naturel et culturel	Instruments de suivi des accès aux sites intéressés par les interventions	Migra, Pacta	RCR 78 – Utilisateurs qui profitent des infrastructures culturelles bénéficiant d’un soutien

Impacts	Indicateurs utilisés par les projets 14-20	Projets utilisant l'indicateur	Indicateur commun de résultat les plus similaires
23 Plus d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable	Nombre d'utilisateurs de moyens de transport éco-responsable. Donnée récoltée à travers les entretiens durant les événements impliquant le grand public.	Alpimed Mobil	
24 Plus d'utilisateurs d'infrastructures cyclables	Suivi des passages sur les pistes cyclables	MUSIC	RCR 64 – Nombre annuel d'utilisateurs des aménagements cyclables
28 Augmentation des compétences des étudiants et des travailleurs	Nombre de participants aux cours	TransFoVaal	RCR 65 - Nombre annuel de demandeurs d'emploi qui recourent aux services de l'emploi bénéficiant d'un soutien
29 Personnes ayant accès à des services de santé/services sociaux améliorés	Divers instruments de mesure de la satisfaction des usagers/patients. Parmi les exemples les plus intéressants, l'indicateur utilisé par ProSol Jeunes : Nombre de téléconsultations dans un contexte d'impossibilité de consultation en présentiel.	PITER Social lab, PITER Cœur solidaire, COSAT, #Com.Viso, Pro Sol Jeunes	RCR 72 – Personnes ayant accès à des services de soins de santé améliorés RCR 73 – Nombre annuel de personnes faisant usage d'infrastructures de soins de santé bénéficiant d'un soutien RCR 74 – Nombre annuel de personnes faisant usage des infrastructures sociales bénéficiant d'un soutien
33 Augmentation de la connaissance de la langue "transfrontalière"	Heures de stage à l'étranger	V.A.LE	RCR 81 – Participants ayant suivi jusqu'au bout des actions de formation communes
34 Amélioration des systèmes de suivis et d'évaluation	Banques de données utilisées au cours de la durée du projet	Adapt Mont Blanc, PrévRiskHauteMontagne,	
36 Plus grande attention des citoyens et des stakeholders sur des thématiques spécifiques	Diverses activités de suivi : par exemple utilisation d'instruments digitaux véhiculant des contenus spécifiques ou nombre de participants aux événements.	RISK FOR, Eco-Bati, Famille à la montagne, Mitimpact	RCR 86 – Acteurs/institutions dont la capacité de coopération par-delà les frontières nationales a été améliorée
37 Augmentation des échanges transfrontaliers entre institutions et porteurs d'intérêts			RCR 84 – Organisations coopérant au niveau transfrontalier 6 à 12 mois après la fin du projet

Annexe I Les stratégies de spécialisation intelligente dans l'espace ALCOTRA

Le tableau ci-après reporte les principales thématiques abordées par les stratégies de spécialisation intelligentes mises en œuvre par les régions partenaires du Programme Interreg ALCOTRA pour la période 2014-2020. Notons toutefois que la stratégie SDREII Auvergne-Rhône-Alpes se limite à la période 2017-2020 cette dernière résulte de la fusion des priorités établies par les ex-régions Auvergne et Rhône-Alpes ayant fusionnées suite à la réforme des régions françaises au cours de l'année 2016.

Nom de la stratégie	Thématiques prioritaires
Smart Specialisation Strategy – Regione Liguria	Technologies de la mer
	Sécurité et qualité de la vie du territoire
	Santé et sciences de la vie
Smart Specialisation Strategy del Piemonte	Nouvelles technologies et solutions pour l'industrie aérospatiale
	Nouvelles technologies et solutions pour l'industrie automobile
	Nouveaux produits et procédés pour le développement de produits chimiques verts
	Applications mécatroniques pour les produits de consommation et industriels
	Technologies des sciences de la vie pour le bien-être et la santé
	Innovation commerciale dans le textile et la mode, l'alimentation, le style et le design (made in Piemonte)
Smart Specialisation Strategy in Valle d'Aosta	Nouvelles technologies et solutions pour une production et une vie durable (green mountain)
	TIC et nouvelles technologies pour réduire les risques naturels, les villes et les communautés intelligentes (<i>smart mountain</i>)
	TIC et nouvelles technologies pour les secteurs manufacturier, touristique et de la construction (<i>excellent montagne</i>)
Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2020 (SDREII - AURA)	Industrie du futur et production industrielle
	Bâtiments et Travaux Publics
	Numérique
	Santé
	Agriculture, Agroalimentaire, Forêt
	Energie
	Mobilité, systèmes de transport intelligents
Sport, montagne et tourisme	
Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRD2I – Provence-Alpes-Côte d'Azur)	Transition et efficacité énergétique
	Mobilité intelligente et durable
	Risques - sécurité - sûreté
	Santé et alimentation
	Tourisme - industries culturelles et contenus numériques